945.631
D85p

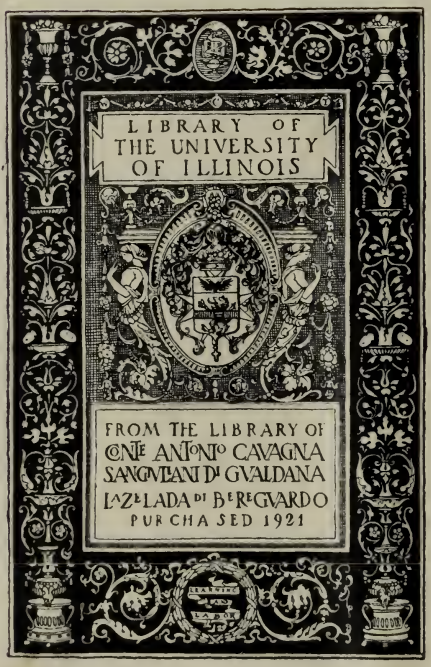
LIBRARY OF
THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
FROM THE LIBRARY OF
CONTE ANTONIO CAVAGNA
SANGVIANI DI GVALDANA
LAZELADA DI BEREGVARDO
PURCHASED 1921

945.631
D85p

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.

University of Illinois Library

DEC 21 1954

L161—H41

LES

PREMIERS TEMPS DE L'ÉTAT PONTIFICAL

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

LES PREMIERS TEMPS

DE

L'ÉTAT PONTIFICAL

(754-1073)

PAR

L'ABBÉ L. DUCHESNE

MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome

du Collège de France, de l'École Normale Supérieure
et de la Société des Études historiques.

4, RUE LE GOFF, 4

1898

945.631
I85p

M. SEATON

AVANT-PROPOS

Je n'entends pas donner une préface à ces quelques pages. Il me suffira de dire d'où elles viennent. Elles représentent une série de leçons professées à l'Institut catholique, vers la fin de mon séjour à Paris. Je les ai données à la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, où elles ont paru dans le cours de ces deux dernières années. Au moment de les réunir en ce petit volume, je sens ce qui leur manque au point de vue des références, soit aux sources originales, soit aux études antérieures. Mais les unes et les autres sont assez connues du public érudit pour que j'aie pu m'abstenir de les indiquer dans un travail d'exposition comme celui-ci. Toutefois je dois réparer un oubli qui m'étonne moi-même et dire, ici au moins, avec quel fruit j'ai lu l'important ouvrage du P. Lapôtre, *Le pape Jean VIII*, et aussi quelques autres travaux, plus ou moins inédits, du même auteur. — Le lecteur m'obligera fort s'il veut bien corriger, p. 11, l. 4, XIIIe siècle en *huitième* siècle.

CAVAGNA LIBRARY

715223

LES

PREMIERS TEMPS DE L'ÉTAT PONTIFICAL

PRÉLIMINAIRES

La fondation du pouvoir temporel des pontifes romains se rattache à une situation politique d'où proviennent aussi quelques états du sud de l'Italie, les principautés de Gaète, Naples, Sorrente, Amalfi, absorbées au XIe et au XIIe siècle par les Normands, ainsi que la république de Venise, qui a duré jusqu'en 1797. Depuis l'invasion lombarde (569), l'Italie avait perdu son unité, jusque-là maintenue dans des conditions diverses. Au moment de l'invasion elle faisait partie de l'empire romain d'Orient, alors gouverné par Justin II ; ses institutions étaient celles que Justinien y avait restaurées, ou plutôt confirmées, après les campagnes de Bélisaire et de Narsès contre les Goths. Au-dessus des autorités municipales, l'administration provinciale, puis les deux vicaires diocésains, enfin le préfet du prétoire, et, pour la ville de Rome, le *praefectus Urbi*. Sur tout cela, les commandants militaires, à leur tête le commandant en chef, qui prit plus tard le titre d'exarque, exerçaient leur surveillance et étendaient leur protection [1].

L'invasion lombarde vint détruire le régime impérial au moment où il commençait à refleurir, ou plutôt elle le refoula vers les localités voisines de la côte. Au temps de

1. Sur cette situation, v. Ch. Diehl, *Etudes sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, Paris, Thorin, 1888.

saint Grégoire, c'est-à-dire à la fin du VIe siècle, le littoral était encore byzantin dans toute son étendue, sauf quelques parties insignifiantes [1]. Au milieu du VIIe siècle, la rivière de Gênes et le fond continental de l'Adriatique furent occupés. Cent ans plus tard, le duché de Bénévent comprenait tout le sud de la péninsule, sauf les localités voisines de Naples, l'extrémité du Bruttium, appelée dès lors Calabre, et quelques points du pays d'Otrante. Ancône et ses environs, puis Rimini et Ravenne, tombèrent aux mains des rois Liutprand et Astolphe. Tel était l'état des choses au moment où commence cette histoire, c'est-à-dire au moment où Astolphe, vainqueur de Ravenne, tourne ses armes contre Rome, avec le dessein de l'adjoindre, elle aussi, à son royaume.

Une telle perturbation dans l'étendue géographique du domaine impérial avait dû entraîner, et entraîna en effet, de grands changements dans la situation politique de l'Italie. En ce qui regarde le pays lombard, l'ancienne distribution provinciale fut supprimée et remplacée par une organisation militaire. Dans la cité, le *gastald* lombard, analogue du *graf* des pays francs, du *comes* romain, centralisa toute l'autorité gouvernementale, l'administration, la défense, les finances. Au-dessus, il y avait, en certains pays, un duc, commandant militaire supérieur; ainsi les ducs de Frioul, de Toscane, de Spolète, de Bénévent ; ces deux derniers, grâce à l'éloignement du pouvoir central, dont le siège était à Pavie, possédaient une certaine autonomie ; ils parvinrent même à fonder des dynasties héréditaires. Dans la Lombardie proprement dite, le roi agissait directement sur les chefs des cités.

Dans l'Italie byzantine, la situation était à peu près la

1. Voir la carte d'Italie annexée à l'édition de Georges de Chypre par H. Gelzer, Leipzig, Teubner, 1890.

même. Les nécessités d'un état de guerre presque permanent, en même temps qu'une transformation générale des institutions byzantines, qui s'opéra au cours du VIIe siècle, avaient amené d'une part une réduction considérable dans les pouvoirs des autorités civiles, municipales ou provinciales, d'autre part la création de duchés locaux, sortes de divisions militaires. Au nord, le duché de Vénétie-Istrie, puis le duché de Ferrare et le territoire propre de l'exarchat, puis le duché de Pentapole; à certains moments, il y eut un duché de Pérouse, comprenant les cités par lesquelles passait la route entre l'Apennin et le territoire romain. Venait ensuite le duché de Rome, et, plus loin, le duché de Naples. Les commandants de ces circonscriptions militaires relevaient directement de l'exarque. Quant aux places que l'Empire avait conservées aux deux pointes extrêmes de la péninsule, elles se rattachaient à ce qu'on appelait le thème de Sicile; leur centre de gravité était dans la grande île, que les Lombards n'avaient point touchée et qui, grâce à un afflux de population émigrée d'Orient, était redevenue comme une forteresse de l'hellénisme en Occident.

La Vénétie byzantine était toute en lagunes. Au delà de la ligne où sa côte basse vient mourir dans la mer, un certain nombre d'îlots vaseux reparaissent et forment comme une chaîne, comme un second littoral, depuis les embouchures du Pô jusqu'à celles de l'Isonzo. L'Adriatique proprement dite ne commence qu'à l'orient de ce cordon insulaire. C'est cette région aquatique qui devint le refuge des autorités romaines, ecclésiastiques et civiles, quand l'invasion les débusqua des cités voisines, Aquilée, Concordia, Opitergium, Altinum. La population les y suivit en partie. Il se forma ainsi, sur ces îlots déshérités, comme une image de l'antique province de Vénétie, qui s'étendait autrefois jusqu'aux Alpes et au Mincio. La mer offrait des communications faciles, tant

avec Ravenne qu'avec la côte d'Istrie, demeurée byzantine. Mais les Lombards prirent Ravenne; les Francs, leurs successeurs, s'emparèrent de l'Istrie et même de la lagune d'Aquilée où résidait, dans l'île de Grado, le chef ecclésiastique, le patriarche. Ce petit monde vénitien se trouva donc isolé et réduit à bien peu de chose. Il parvint cependant à se maintenir, grâce à l'appui militaire et diplomatique de l'empire grec, laissa passer les jours, mauvais pour lui, de la grande puissance franque, et attendit la fortune qui finit par lui venir au début du XIIIe siècle et lui demeura longtemps fidèle.

Ici le centre politique était le gouvernement militaire du duc, le futur doge. Il se déplaça plusieurs fois, allant d'île en île, jusqu'à ce que, au commencement du IXe siècle (813), il se fût installé définitivement dans l'île de Rialto (*Rivum altum*). Peu après (823), de hardis marins y rapportèrent d'Alexandrie les reliques de saint Marc, patron légendaire de ces contrées; enfin le patriarche y fixa aussi sa résidence. Là fut désormais le cœur de la Vénétie, la capitale et le sanctuaire des lagunes. L'ancien nom de la province devint celui de la métropole : Venise existait.

Sa constitution, retouchée plus tard, tient cependant beaucoup de ses origines. Le doge est l'ancien duc; il n'y a pas de solution de continuité dans la succession de ces fonctionnaires, il n'y a que des modifications dans leurs attributions ou dans la durée de leur mandat.

A Naples aussi, le duc byzantin conserva son autorité quand le duché fut devenu autonome.

Rome forme anomalie. Elle aussi parvient à échapper à l'assimilation lombarde et à conquérir son autonomie. Mais tandis que Naples et Venise se défendent par leurs propres ressources, et concilient leur autonomie avec une certaine allégeance byzantine, Rome ne se soustrait aux Lombards que grâce à l'appui des Francs, et, pour prix

de ce service, elle accepte vis-à-vis d'eux la situation d'état protégé [1].

Il y a là une première différence. Une autre différence, non moins grave, c'est qu'à Rome le pouvoir politique est dévolu au clergé, tandis qu'à Venise et à Naples, il reste aux mains de l'autorité militaire.

Et ces deux différences sont connexes. En effet, pour expliquer que Rome a dû implorer l'intervention franque, tandis que Naples et Venise ont tenu bon sans aucun secours étranger, on ne pourrait alléguer la différence des situations militaires. Sans doute, la Vénétie était défendue par ses lagunes, Naples, Gaète, Amalfi, par de fortes situations sur la mer, qui leur offrait toute facilité pour se ravitailler et se secourir mutuellement, tandis que Rome était dépourvue de ces avantages. Une armée assiégeante pouvait aisément lui fermer le Tibre, en haut et en bas, l'isoler complètement. Sa campagne était assez étendue ; l'envahisseur y pouvait tout. Cela est vrai, mais Rome avait de fortes murailles et une milice locale assez sérieuse ; les Lombards l'assiégèrent souvent, ils ne parvinrent jamais à l'emporter. Si Naples a tenu plus longtemps qu'elle, c'est beaucoup moins à cause d'une meilleure situation militaire que parce que les Lombards auxquels elle eut affaire, dans les derniers temps, étaient des Lombards divisés, sans force. Rome serait tombée sous les coups d'Astolphe que Naples n'aurait pas tardé à subir le même sort. C'est l'intervention franque qui, en brisant la puissance lombarde, a conservé ces territoires à l'empire grec, ou plutôt a protégé indirectement leur autonomie.

Rome devait donc, ou devenir lombarde, un peu plus

1. Je me sers ici d'une expression moderne et peu précise, car chacun sait qu'il y a protectorat et protectorat. C'est justement à cause de son indétermination que ce terme convient aux rapports dont j'ai à parler ici.

tôt, un peu plus tard, ou être secourue efficacement. Ne l'étant point par les armes impériales, elle n'avait de salut que dans le secours des Francs. Mais ceux-ci ne pouvaient guère s'intéresser à l'aristocratie militaire, qui représentait l'allégeance byzantine. Saint Pierre seul et son vicaire étaient en situation de les émouvoir. L'autonomie romaine ne pouvait être reconnue et protégée par eux que si la direction en était dévolue au clergé romain. Pour bien comprendre ceci, il faut entrer dans quelques détails sur la situation, et, tout d'abord, se bien rendre compte de ce qu'il y a sous ce nom de Rome.

D'abord, évidemment, la ville elle-même, ses traditions, ses édifices sacrés, publics ou privés, sa population; ensuite, le pape et son clergé, l'église romaine; enfin l'autorité militaire locale, avec ce qui peut rester de municipalité. Tout ceci, c'est la ville, *urbs*, *civitas*. Mais cette ville est le centre d'une province, d'un duché, le duché de Rome, connu sous ce nom depuis le commencement du VIIIe siècle (712)[1]. Ce duché devait ses limites à l'arrêt de l'invasion lombarde aux abords de l'année 600. Il comprenait, au nord, entre la mer et le Tibre, ce qui restait de l'ancienne province de Tuscie; puis, entre le Tibre et l'Anio, un secteur peu étendu, dernier débris de la Valérie; enfin, depuis l'Anio et le Tibre, jusque vers Gaète et le Liris, une partie assez considérable de la Campanie des derniers temps. C'était à peu près[2] la province de Rome actuelle, c'est-à-dire l'ancien État pontifical, dans ses dernières limites, entre 1860 et 1870.

L'organisation de cette province était très simple; elle se composait du duc de Rome, commandant en chef, et

1. *L. P.*, t. I, p. 392.

2. Cependant, du côté du nord, la province romaine s'étend assez loin au delà des limites du duché de Rome, tel qu'il était au commencement du VIIIe siècle.

des commandants de place dans les localités de son ressort. Il y avait encore un *praefectus Urbi* ; autrefois la compétence de ce magistrat s'étendait jusqu'à cent milles de Rome ; c'était plus qu'il n'en fallait ; d'aucun côté le duché n'avait un rayon aussi étendu. Le préfet et ce qu'il pouvait y avoir encore de hauts dignitaires de l'ordre civil étaient des membres de l'aristocratie locale. L'armée aussi était tout entière indigène ; le duc avait d'abord été envoyé de Constantinople ; mais, depuis 727, il était, comme les autres ducs en Italie, élu par l'aristocratie militaire[1]. Celle-ci, à laquelle on peut rattacher aussi le préfet et quelques fonctionnaires civils de même rang, formait une classe bien caractérisée, les *optimates* ou *iudices militiae* ; et cette classe n'était que la tête d'un grand corps, l'*exercitus romanus*. Ce corps militaire et son état-major ont, dès le VIIe siècle, leur caractère indigène, leur place à part dans l'ensemble de la population, leur influence très marquée dans les grandes affaires locales, notamment dans l'élection du pape. Il était naturel que les changements opérés dans la première moitié du VIIIe siècle augmentassent encore son importance et la conscience qu'il en avait. Il y eut un duc de Rome, nommé par l'empereur, tout comme l'exarque ; puis ce duc fut élu par l'*exercitus* lui-même ; enfin l'effacement de l'exarchat le débarrassa de toute ingérence d'une autorité supérieure. Tous ces progrès tendaient à la constitution d'un petit état autonome, comme celui de Venise, avec un doge à sa tête. Mais, outre qu'il n'y avait pas de lagunes pour arrêter les Lombards, il fallait compter, à l'intérieur, avec une puissance autrement ancrée dans la tradition que ne l'était l'*exercitus romanus*, et qui, bien que désarmée, comptait cependant beaucoup

1. Spernentes ordinationem exarchi, sibi omnes ubique in Italia duces elegerunt. *L. P.*, t. I, p. 404.

dans la politique[1]. Le *venerabilis clerus* existait à côté du *felicissimus exercitus* ; les *proceres ecclesiae* formaient le pendant des *optimates militiae* ; au degré suprême, il y avait le pape et le duc, deux autorités que, avec la meilleure volonté du monde on ne pouvait considérer comme égales, mais qui terminaient, de part et d'autre, la série hiérarchique.

Depuis l'établissement du régime byzantin, et surtout depuis le VIIe siècle, l'influence du pape, dans les affaires temporelles de Rome et du pays environnant, n'avait cessé de grandir. La législation de Justinien, dont la Pragmatique de 554 avait été une application spéciale à l'Italie, donnait aux évêques en général une influence énorme sur les affaires de leurs cités respectives. Le pape avait naturellement une autorité beaucoup plus grande en ce genre de choses qu'un évêque de Smyrne ou de Syracuse. Beaucoup de services relatifs à l'édilité, à l'approvisionnement, aux travaux de voirie ou même de défense militaire, étaient confiés à sa sollicitude, et surtout recommandés à ses finances. Sans agir directement, par son personnel de clercs, il s'occupait néanmoins de choses fort terrestres, comme l'entretien des aqueducs, la réparation des remparts, même, en certains cas, la direction des entreprises militaires. Beaucoup de fonctionnaires étaient, sinon en droit, du moins en fait, à sa nomination. Le gouvernement était habitué depuis deux siècles à le considérer comme la grande autorité locale. On ne tenait pas un moindre compte de son prestige religieux, qui lui permettait de se faire écouter bien au delà de la frontière romaine, chez les Wisigoths, les Francs et les Lombards. Cette haute influence, inspirée par un loyalisme sincère, avait rendu, sous les papes Grégoire II et Grégoire III, des services tout à fait signalés, et cela en dépit des désa-

1. *L. P.*, t. I, p. 363.

grements que le gouvernement iconoclaste n'avait cessé de causer à l'Église. Grégoire II était parvenu à maintenir dans l'obéissance à l'Empire l'Italie byzantine, depuis l'Istrie jusqu'à Naples ; il avait puissamment aidé l'exarque à étouffer dans son germe une compétition dirigée contre Léon l'Isaurien. C'est Grégoire III qui, après la première occupation de Ravenne par les Lombards, avait décidé les Vénitiens à intervenir et à reprendre la ville. L'exarchat, ressuscité grâce à lui, était naturellement tombé sous la protection morale du pontificat. On le vit alors et surtout sous le pape Zacharie, successeur de Grégoire III. Non seulement l'exarque n'intervenait plus dans les affaires locales de Rome, même pour légaliser l'élection pontificale, non seulement il laissait le duché de Rome, l'*exercitus romanus* et le pape suivre une politique autonome, contracter des alliances avec les princes lombards, faire à leur gré la guerre et la paix, mais lui-même, quand Liutprand le serrait de trop près, il était le premier à mettre le pape en mouvement, à implorer le secours de ses armes pacifiques.

Il est vrai qu'après Liutprand et Ratchis, accessibles à l'influence du pape, survint un autre roi moins bien disposé. Ravenne et Rimini furent alors annexées sans miséricorde. Mais on ne désespérait pas encore de la diplomatie pontificale. A défaut de l'exarque disparu, l'empereur lui-même, Constantin V[1], dépêchait à Rome envoyés sur envoyés pour mettre le pape en mouvement. Il attendait d'Étienne II autant que de Zacharie. Nul assurément, ni autrefois à Ravenne, ni maintenant à Constantinople ou à Rome, n'eût songé à députer le duc auprès d'Astolphe.

On voit donc que la question qui se posait au début du pontificat d'Étienne II (752) n'était pas aussi simple

1. C'est celui que l'on appelle souvent Caballin ou Copronyme.

qu'il paraît d'abord. A Naples, en Vénétie, en Sicile, il n'y avait aucune difficulté intérieure. L'autorité militaire y était seule, ou plutôt sa prépondérance était assez forte pour qu'il ne se produisît, du côté du clergé, aucune rivalité sérieuse. A Rome, l'autonomie que l'on aurait conservée, s'il avait été possible de demeurer dans l'empire, fût devenue un champ de bataille entre deux influences rivales : le duc et le pape, l'aristocratie ecclésiastique et l'aristocratie militaire se fussent inévitablement disputé le pouvoir. La façon dont l'autonomie fut acquise augmenta encore les titres du clergé ; car ce que les Francs firent pour l'état romain, ils le firent en vue du pape et nullement pour complaire à l'aristocratie laïque.

Dès lors, l'histoire de Rome au moyen âge était décidée dans ses grandes lignes. Pas de doge ; le pape dépositaire du pouvoir ; conflits incessants entre les deux aristocraties ; prédominance du clergé, tant que l'état protecteur sera en mesure et en disposition de faire sentir sa main ; prédominance de l'aristocratie laïque, quand il n'en sera point ainsi. Il n'y a rien d'essentiel en dehors de cela, jusqu'en 1143 ; alors l'établissement de la commune de Rome introduit un troisième élément, assez fort pour compliquer le désordre, pas assez fort pour imposer la paix. L'ordre ne règnera que depuis le xve siècle, depuis que le pape sera parvenu à établir dans son domaine traditionnel, et à exercer par lui-même un gouvernement personnel très fort, une « tyrannie », comme disaient les anciens, analogue à celle des Médicis en Toscane, des Visconti et des Sforza à Milan.

On peut se demander quel intérêt il y avait à ce que le duché de Rome conservât son autonomie. Au point de vue lombard et même au point de vue de l'Italie comme telle, il eût mieux valu que cette autonomie disparût. L'Espagne s'était mieux trouvée, en somme, d'être deve-

nue tout entière wisigothique, la Gaule d'être devenue tout entière franque : οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη. Que de déchirements eussent été épargnés à l'Italie, si elle eût pu atteindre son unité dès le milieu du XIIIe siècle ! Elle n'eût pas, sans doute, échappé au morcellement féodal ; mais il lui eût été beaucoup plus aisé de traverser cette crise et d'en atteindre la fin.

Au point de vue du pape, il peut y avoir doute. Les princes lombards n'étaient point des mécréants ; Liutprand, Ratchis, Astolphe, Didier nous apparaissent comme des princes pieux, enclins aux fondations de monastères, généreux pour les églises, pleins de respect pour le Saint-Siège, en tout ce qui ne concernait pas la politique. A coup sûr, ils ne lui eussent pas marchandé la considération. Entrée dans le royaume lombard, Rome fût demeurée une cité sainte ; elle eût gardé ses communications avec le reste de la chrétienté, sauf peut-être quelques obstacles du côté de l'Orient, avec lequel, du reste, elle ne communiquait plus guère. Rien ne prouve que l'on y eût transporté la capitale ; Astolphe lui-même ne paraît avoir réclamé des Romains qu'une sorte de vasselage ; on ne voit pas qu'il ait parlé de les annexer purement et simplement. Saint Pierre eût été comblé de donations par les rois de Pavie, comme il le fut par les souverains francs, et le trésor de l'Église romaine n'aurait plus été considéré comme la réserve de la caisse municipale ou provinciale. En somme, le pape, soit comme évêque de Rome, soit comme chef de l'Église, n'aurait pas perdu grand'chose à passer, avec son monde, du régime byzantin au régime lombard.

Mais voilà bien la difficulté. Les Romains ne voulaient pas être Lombards, et leur chef moral, le premier d'entre eux, le pape, ne pouvait vouloir être Lombard. Depuis si longtemps qu'on luttait pour la garder, la qualité de Romain, de membre de la république sainte, de sujet d'un

homme qui, après tout, était l'héritier d'Auguste et de Constantin, cette qualité était devenue chose sacrée et intangible. Les Lombards n'étaient que des barbares ; on répandait toutes sortes de contes sur leur infériorité ; ils sentaient mauvais, ils avaient la lèpre ; s'allier avec eux, c'était déroger. Ni leurs lois ni leurs mœurs ne cadraient avec celles des Romains ; il y avait un droit lombard, fortement empreint de traditions germaniques, et un droit romain, pieusement conservé depuis les Douze Tables jusqu'à Justinien. Un Romain ne s'habillait pas comme un Lombard ; il avait une autre manière de porter les cheveux et la barbe. Quand on faisait des annexions, de part et d'autre, un changement de nationalité en était la conséquence immédiate, et on le consacrait aussitôt par une modification dans la tenue. Le barbier s'attachait aux pas du conquérant ou du diplomate, et, la bataille finie ou la paix signée, instrumentait à sa façon.

Ce sont de petites choses. Mais voit-on des Anglais se résigner à porter la queue des Chinois et leurs habits flottants ? Les Chinois témoignent-ils beaucoup d'estime pour la nationalité européenne ?

Donc, pour l'opinion romaine du VIIIe siècle, échapper aux Lombards, c'était presque une question de vie ou de mort. Le clergé, pape en tête, outre qu'il partageait les idées de ses compatriotes, était bien obligé de les suivre, sous peine de trancher lui-même les racines de son influence.

Il épousa donc la cause de l'autonomie, sans avoir le moins du monde à se faire violence, mais aussi sans y être porté par le sentiment d'un grand intérêt religieux.

Un tel sentiment n'apparaît nulle part dans la correspondance des papes et dans les autres documents du temps. Il est souvent question de brebis perdues, *oves perditae*, que le pape, en bon pasteur, s'efforce d'arracher au loup, c'est-à-dire au roi des Lombards. Mais ce style

évangélique ne doit pas faire illusion; le bercail dont il s'agit est un bercail politique; les brebis ne sont nullement menacées au point de vue religieux. On entend souvent le pape gémir sur les déprédations commises par les Lombards en terre romaine; mais ce sont là des accidents de guerre, des moyens psychologiques, analogues aux bombardements des temps modernes. Les Lombards, pour se défendre contre les Romains ou pour les amener à capituler, promènent l'incendie dans leurs campagnes. Il se trouve qu'en plus d'un point les ravages exercés sur les propriétés de l'Église prennent un aspect sacrilège; mais où étaient alors les belligérants qui respectaient le bien d'église? On reproche aux compagnons d'Astolphe d'avoir volé quelques corps saints dans les Catacombes; c'était pour en enrichir leurs monastères. Le vol des reliques a été, au VIIIe siècle et depuis, pratiqué dans toute la chrétienté; il n'est pas de péché dont on ne s'accordât soi-même et dont on n'obtînt de l'opinion une absolution plus complète.

En somme, si l'autonomie du duché romain est considérée seulement en elle-même, si l'on écarte la question de savoir qui devait y présider, qui devait être, dans le nouvel état, dépositaire du pouvoir suprême, il est clair qu'il n'y a pas, en cette affaire, la moindre trace d'un intérêt religieux [1].

Mais il y en avait un, et un grand, à ce que le pape ne devînt pas le subordonné, le sujet d'un principicule, comme eût été nécessairement le doge de Rome, héréditaire ou électif. Ici le prestige du Saint-Siège eût été atteint. Sujet de l'empereur, le pape l'était depuis sept

1. Autres sont les raisons qui ont conduit à fonder l'État pontifical au VIIIe siècle, autres celles qui justifient les efforts faits de notre temps pour le maintenir et les protestations contre sa suppression. Le lecteur doit être bien convaincu que je ne m'occupe ici que des temps anciens et que je réprouve toute idée de contrecarrer ou de critiquer, même indirectement, l'attitude adoptée par le Saint-Siège.

siècles, et il avait d'autant moins lieu de s'en trouver gêné que l'empereur résidait depuis longtemps en Orient. Il n'y avait qu'une majesté à Rome, celle du siège apostolique. A la rigueur, on aurait pu s'arranger d'un roi lombard, surtout si celui-ci fût resté à Pavie; mais un doge au Palatin! Il suffit d'énoncer cette idée pour la faire juger. Du reste, l'épreuve se fit plus tard ; au temps d'Albéric et de Crescentius on vit se réaliser le rêve qui put, vers le milieu du VIIIe siècle, traverser la tête du duc de Rome. La papauté tomba très bas dans l'estime des peuples.

Donc, du moment que Rome ne pouvait être maintenue dans l'empire byzantin, du moment qu'il s'agissait de savoir si elle serait autonome ou lombarde, le pape devait, comme Romain, s'intéresser à l'autonomie ; comme pontife, réclamer pour lui la direction de l'état autonome.

Or, il se trouvait que la seule autonomie à laquelle les Francs pussent porter intérêt était justement la seule que le pape pût accepter.

Avec les princes mérovingiens, les papes n'avaient eu que des rapports intermittents et sans grande importance. Une fois la maison carolingienne arrivée au pouvoir, ces rapports devinrent plus fréquents, et les questions que l'on eut à traiter ensemble furent d'un ordre tout à fait supérieur. Il y eut d'abord l'affaire de la mission en Germanie, puis celle de la réforme du clergé franc. Charles-Martel, il est vrai, ne s'intéressa que faiblement à la première et point du tout à la seconde; il en fut autrement de ses deux fils, Carloman et Pépin le Bref. Mais déjà, sous Charles-Martel, on avait vu venir à la résidence du prince des envoyés du pape, chargés de négocier avec lui la solution qu'Étienne II présenta quinze ans plus tard à Pépin. Charles, il est vrai, avait décliné l'invitation ; mais l'ambassade pontificale n'en fit pas moins, dans son entourage, une sensation très vive. Le continuateur de Frédégaire, qui écrit sous l'œil de Childebrand, le propre

frère de Charles, parle de cette affaire en termes pompeux, avec une fierté visible ; et cela est d'autant plus important que ce chroniqueur, comme ses patrons, ne porte aux choses ecclésiastiques qu'un intérêt des plus médiocres.

Le pape Zacharie, soit en personne, soit par l'intermédiaire de saint Boniface, fut assez souvent en relations avec Pépin et Carloman. Mais il ne s'agissait entre eux que des affaires ecclésiastiques de France, de la mission germaine et de la réforme intérieure. Jamais il n'est question des Lombards et de leurs querelles avec les Romains. Zacharie se trouvait en situation de résoudre par lui-même les difficultés de cet ordre ; il n'implora pas l'intervention des Francs dans les affaires de l'Italie. Au contraire, ce furent les Francs qui le mêlèrent à leurs propres questions politiques. Avant de franchir le fameux pas et de substituer à l'ancienne race royale la famille des parvenus austrasiens, on crut devoir consulter le pape et s'autoriser de son approbation [1].

Cet événement suffit à montrer combien était imposante, aux yeux des Francs, la majesté du pontife de Rome. En ce qui regarde plus spécialement la nouvelle dynastie, c'était un service inappréciable. Il était encore tout récent quand les événements mirent le pape Étienne II dans la nécessité de s'en prévaloir.

1. Contin. de Fréd., c. 33 : « Una cum consilio et consensu omnium Francorum, missa relatione ad sede apostolica, auctoritate praecepta, praecelsus Pippinus electione totius (*sic*) Francorum, in sedem regni cum consecratione episcoporum et subiectione principum, una cum regina Bertradane, ut antiquitus ordo deposcit, sublimatur in regno. » — *Clausula de Pippino* : « Pippinus rex pius per auctoritatem et imperium s. recordationis domni Zachariae papae et unctionem s. chrismatis, per manus beatorum sacerdotum Galliarum et electionem omnium Francorum... in regni solio sublimatus est. » — Le *L. P.* ne parle pas de cela, peut-être parce que la vie de Zacharie s'y interrompt avant le moment où il dut en être question.

I

LE TEMPS DU ROI PÉPIN

Venons maintenant au détail des faits [1] et considérons d'abord ce qui s'est passé depuis l'avènement d'Étienne II (26 mars 752) jusqu'à son retour à Rome, en octobre 754, après la première campagne de Pépin en Italie. Les documents sont peu nombreux ; il n'y en a aucun de source byzantine ou lombarde ; du côté romain nous avons la Vie d'Étienne II, dans le *Liber pontificalis* ; c'est la meilleure pièce du dossier ; le biographe paraît avoir accompagné le pape en France. On peut y joindre deux lettres d'Étienne II, adressées en 753 à Pépin et aux ducs francs [2]. Du côté franc il n'y a guère que le continuateur de Frédégaire. On voit que les parties dont les droits ou les espérances furent sacrifiés ne sauraient être entendues ; les gagnants ont seuls la parole. Il convient, en bonne justice, de tenir compte de cette circonstance.

Le roi Astolphe est maître de Ravenne et de tout le territoire impérial entre le Pô, l'Adriatique et l'Apennin ; il a même conquis Gubbio au delà des cols. Pérouse, Todi, Ameria lui ont échappé, ainsi que le duché de Rome. Aucun texte ne nous renseigne sur les circonstances de cette conquête ; cependant il est sûr qu'elle avait précédé le mois de juillet 751 [3], et qu'elle ne l'avait précédé que de

1. Je ne veux pas encombrer de notes le bas de ces pages. D'une manière générale je me réfère au *Liber pontificalis* et aux notes que j'y ai jointes dans mon édition. A cette source si importante, quand elle coule, il faut joindre les renseignements fournis par le *Codex Carolinus* (Jaffé, *Bibl.*, t. IV ; *Mon. Germ.*, *Epist.*, t. III, pp. 469 sqq.), où sont contenues la plupart des lettres pontificales relatives à ces événements. Les monographies modernes sont trop nombreuses pour que j'aie l'idée même de les cataloguer. Il s'en faut d'ailleurs que je les aie toutes lues.

2. Jaffé, 2312, 2313.

3. *Neues Archiv*, t. III, p. 276

peu. Il menaçait le duché, lorsque le pape Etienne, à peine installé, parvint à négocier avec lui une paix qui devait durer quarante ans. Ses envoyés furent le diacre Paul, son propre frère, et le primicier des notaires, appelé Ambroise. On était au mois de juin. L'automne suivant, la trêve est rompue ; on ne sait sous quel prétexte. Le biographe pontifical se borne à accuser le roi de parjure. Cependant les hostilités ne s'ouvrent pas. Astolphe se borne à réclamer des habitants de Rome un tribut personnel, à raison d'un sou d'or par tête ; il se propose, en outre, d'étendre sa « juridiction » sur Rome et ses dépendances. Ce n'est pas tout à fait l'annexion, c'est un protectorat onéreux. Les Romains sont consternés. Le pape, ne trouvant pas opportun d'envoyer de nouveau des négociateurs choisis dans son clergé, dépêche au roi les abbés du Mont Cassin et de Saint-Vincent-de-Vulturne, tous deux sujets lombards. De tels ambassadeurs ne pouvaient évidemment faire valoir que des motifs religieux. Astolphe demeura insensible ; les moines furent renvoyés dans leurs couvents, avec ordre de ne point passer par Rome.

La situation devenait grave : les Romains et le Pape étaient menacés chez eux et de très près. Ils ne songeaient guère, on peut le croire, à l'exarchat disparu, tout préoccupés qu'ils étaient de leur propre danger. A Constantinople il n'en était pas ainsi. On y était incomplètement renseigné sur les changements à vue qui s'opéraient en Italie et l'on s'imaginait bonnement qu'avec un peu de diplomatie on parviendrait à se faire rendre les provinces annexées. Un haut fonctionnaire, le silentiaire Jean, arriva à Rome, chargé d'une mission pour le roi des Lombards, à qui il devait remettre une lettre impériale. Une autre lettre invitait le Pape à s'employer en faveur de cette ambassade. Étienne chargea son frère Paul d'accompagner le silentiaire auprès d'Astolphe. Le roi était à Ravenne. Il répondit d'une façon évasive, mais il députa à l'empereur un

ambassadeur lombard, que le silentiaire dut ramener avec lui. En repassant par Rome, l'envoyé byzantin informa le pape de l'échec de sa mission. Étienne lui donna des lettres pour l'empereur, où il lui exposait encore une fois la situation et le pressait d'intervenir efficacement.

L'hiver vint ; plus on allait, plus l'horizon devenait sombre. On colportait les bruits les plus sinistres. Astolphe, disait-on, ne parlait de rien moins que de faire couper la tête à tous les Romains. Le pape multipliait les exhortations, les prières, les litanies. On portait en procession les « mystères » les plus sacrés, en particulier la grande image « achéropite » du Sauveur qui est encore conservée au Latran ; à la croix stationale était attaché l'exemplaire du traité rompu par le terrible roi des Lombards.

Celui-ci, cependant, se bornait encore à des menaces. Le seul fait de guerre que l'on signale, c'est l'occupation du château de Ceccano, centre d'une exploitation rurale assez importante, qui appartenait au patrimoine ecclésiastique. Le lieu était tout près de la frontière sud, du côté du duché de Bénévent. Cette « usurpation » paraît avoir été isolée ; elle fut peut-être l'œuvre d'un subalterne. Astolphe attendait alors le retour de l'ambassadeur qu'il avait expédié à Constantinople.

Pendant que celui-ci revenait, le pape commençait son évolution et entamait des négociations avec le roi des Francs. Un pèlerin lui servit d'intermédiaire ; tout se passa dans le plus grand secret. Nous n'avons plus ces premières lettres ; d'après ce qu'en dit le *Liber pontificalis* on peut conjecturer qu'il n'y était question que de la province romaine et de la nécessité de la soustraire au joug lombard. Pépin répondit favorablement et envoya coup sur coup deux personnes de confiance, Droctigang, abbé de Jumièges, et un autre de ses familiers. Ceux-ci retournèrent bientôt en France, avec des instructions orales,

dont la substance était que le pape désirait se rendre auprès de Pépin ; qu'il priait celui-ci de l'envoyer prendre et d'assurer son passage par le royaume lombard. Deux lettres, emportées par l'abbé de Jumièges, ont été insérées dans le *Codex Carolinus* ; elles sont conçues en termes très généraux et se bornent à invoquer, pour défendre les intérêts de l'apôtre Pierre, la bonne volonté du roi et des autres chefs de la nation franque.

Pépin, entrant dans les vues du pape, lui dépêcha deux grands personnages, Chrodegang, évêque de Metz, et le duc Autchaire, si célèbre dans les légendes sous le nom d'Oger. Quand ces envoyés arrivèrent à Rome, ils trouvèrent Étienne tout prêt à se mettre en route. Le silentiaire Jean et l'ambassadeur lombard étaient revenus de Constantinople ; le premier apportait au pape l'ordre de se rendre en personne auprès d'Astolphe pour négocier la restitution de Ravenne. Déjà le pape avait obtenu un sauf-conduit pour se rendre à Pavie. Il n'y avait plus qu'à se mettre en route. Tout le monde partit ensemble, le 14 octobre 753. A Saint-Pierre le pape prit congé de son peuple, auquel s'étaient joints beaucoup d'habitants des cités voisines. Sa suite se composait d'un certain nombre de clercs de haut rang ; il emmenait aussi des représentants de l'aristocratie militaire, *ex militiae optimatibus*. Le légat impérial était aussi de la caravane, avec les deux envoyés francs.

Autchaire prit les devants et parvint le premier à Pavie ; Astolphe, informé de l'arrivée du pape, envoya à sa rencontre et le fit prier de ne pas dire le moindre mot de l'exarchat et des autres possessions impériales (*reipublicae loca*) dont lui ou ses prédécesseurs avaient fait la conquête. Le pape, dont le courage était raffermi par la présence des ambassadeurs francs, déclara qu'il parlerait quand même. Il parla en effet, avec larmes et présents ; le légat impérial parla aussi ; l'empereur lui-même parla par

ses lettres, dont il fut donné lecture. Astolphe fut chaleureusement exhorté à rendre « les brebis du Seigneur qu'il avait emportées et le bien à qui il appartenait », *ut dominicas quas abstulerat redderet oves et propria propriis restitueret.* Tout fut inutile ; on n'obtint du roi aucune concession.

Dans cette négociation, Etienne II agissait encore en sujet de l'empereur. C'est par l'ordre de Constantin V qu'il s'était transporté à Pavie ; ce sont les intérêts de l'empire qu'il défendait de concert avec le silentiaire Jean. Quelque intérêt que l'exarchat pût lui inspirer, il est évident que ce qui lui tenait le plus à cœur, à lui pape, c'était la situation du duché de Rome. De cela il ne fut pas question. Déjà, du reste, le pape avait ses idées arrêtées sur ce point. A Pavie il y avait deux hommes en lui : le représentant de l'empereur, qui sollicitait au nom de celui-ci la restitution de Ravenne, et le pontife de Rome, préoccupé d'assurer en même temps l'indépendance de ses concitoyens vis-à-vis du royaume lombard, et sa propre indépendance vis-à-vis de ses concitoyens. Le premier de ces deux hommes était à l'extérieur ; il jouait son rôle sans conviction, sans espérance, y voyant peut-être un dernier témoignage de respect envers le régime dont il allait se détacher. L'autre suivait sa pensée, plein de confiance dans le succès.

La question de Ravenne étant ainsi écartée, le pape, sans entrer en pourparlers au sujet de Rome, demanda qu'on le laissât passer en France. Astolphe fit l'impossible pour l'en détourner, mais le pontife tint bon et les envoyés francs parlèrent assez haut pour faire tomber les obstacles.

On se sépara. Le légat impérial revint à Rome, escorté des *optimates militiae* ; les clercs seuls demeurèrent avec le pape. Pour ce que l'on allait faire en France, on n'avait pas besoin de l'aristocratie laïque, moins encore d'un diplo-

mate byzantin. Le départ d'Etienne eut lieu le 15 novembre. On atteignit rapidement l'entrée du val d'Aoste (*Francorum clusas*) ; là, on était en terre franque ; le pape rendit grâces à Dieu et respira plus librement. Il n'y avait plus qu'à franchir le Saint-Bernard et à descendre jusqu'à l'abbaye de Saint-Maurice, où le roi avait promis de se trouver. Les cœurs étaient remplis de joie ; on avait la conscience d'accomplir une grande œuvre, le salut de Rome : *in Roma salvanda petebant regno Francorum*[1], dit en son style barbare l'épitaphe d'un des voyageurs, le primicier Ambroise. Celui-ci n'avait pu résister aux fatigues de cette expédition, qui, pour lui, n'était pas la première. Il mourut à Saint-Maurice.

Pépin ne s'était point transporté jusque-là. Le pape ne rencontra que deux envoyés, le duc Rotard et l'abbé de Saint-Denis, Fulrad, chargé de le conduire à la résidence royale de Ponthion. Aux environs de Langres, à cent milles environ de Ponthion, on rencontra Charles, l'un des fils du roi, le futur Charlemagne. Pépin lui-même s'avança avec sa famille jusqu'à trois milles de sa demeure. A la vue du pape, il descendit de cheval, se prosterna, puis, se relevant, il prit l'étrier et marcha ainsi quelque temps à côté de la monture pontificale. C'est là le plus ancien exemple de cet *officium stratoris*, qui, transformé plus tard en obligation, donna lieu à plus d'une querelle. Le cortège se remit en route au chant des psaumes et atteignit enfin le palais de Ponthion. On était au jour de l'Épiphanie. La première conversation officielle eut lieu dans l'oratoire du palais. Le pape, les larmes aux yeux, supplia le roi d'intervenir « pacifiquement pour arranger les affaires de saint Pierre et de la république des Romains, *ut causam beati Petri et*[2] *reipublicae Romanorum disponeret.* » Le roi pro

1. *L. P.*, t. I, p. 458.
2. L'*et* est douteux.

mit de satisfaire le pape et de faire rendre, à sa convenance, l'exarchat de Ravenne et les droits ou possessions de la république, *ut illi placitum fuerit exarchatum Ravennae et reipublicae iura seu loca reddere.*

Jusqu'ici j'ai suivi la narration du *Liber pontificalis*. Les chroniqueurs francs, eux aussi, sont bons à consulter. Celui de Moissac nous apprend que les supplications du pape se produisirent avec une certaine mise en scène. Le pontife et ses clercs se présentèrent vêtus de cilices et couverts de cendres ; ils se prosternèrent à terre, invoquant la miséricorde de Dieu, attestant les bienheureux apôtres Pierre et Paul, et refusant de se lever tant que Pépin, ses fils et les nobles francs (*optimates*) ne leur eussent tendu la main en signe de concours et comme promesse de délivrance.

Le biographe a glissé légèrement sur cet appareil lugubre ; les prostrations qu'il enregistre, ce sont celles du roi, non celles du pape. Je crains aussi qu'il n'ait un peu altéré, en les antidatant, le caractère des revendications d'Étienne II. Il semble, d'après lui, que, dès la première entrevue, il ait été question de Ravenne, et même qu'il ait été question de Ravenne à peu près exclusivement. Ceci n'est guère conforme à la vraisemblance, pas plus, du reste, qu'au témoignage exprès des annales franques. Le chroniqueur de Moissac et le continuateur de Frédégaire, écrivain quasi officiel, s'accordent à ne parler que de Rome et des Romains.

Cependant il n'est pas douteux que, dans ses entrevues avec Pépin, Etienne II n'ait réclamé ou accepté ce que l'on appela la « restitution » de Ravenne, avec l'exarchat, la Pentapole et autres territoires conquis par Astolphe. Cette « restitution », en effet, fut opérée, ou du moins stipulée, à la suite de la première campagne de Pépin en Italie. Mais on ne rendit point *propria propriis* ; ni le duché de Rome, ni l'église romaine n'avaient le moindre

titre à être considérés comme les détenteurs d'un droit quelconque de souveraineté sur ces provinces. Seul l'empereur Constantin V pouvait, je ne dis pas seulement revendiquer ce droit, mais être le *subiectum iuris* d'une restitution, au sens rigoureux de ce terme. L'emploi qu'en fait le biographe d'Etienne II et qui devint courant dans la chancellerie pontificale, indique la préoccupation de masquer ce qui pouvait sembler critiquable dans la façon dont le pape avait succédé à l'empereur.

Pour nous, et aussi pour le roi des Francs, le droit n'est pas douteux ; il se fonde sur la conquête. Astolphe a conquis les provinces impériales ; elles sont à lui, tout comme la Ligurie, le Frioul, les duchés de Spolète et de Bénévent. Pépin, vainqueur d'Astolphe, le tenant à discrétion, lui impose les conditions qu'il lui plaît. Au nombre de ces conditions figure la cession des provinces en question. Pépin, toujours d'après le droit de conquête, les a légitimement acquises : il les donne au pape, ou, si l'on veut, à saint Pierre, considéré, dans son église et dans ses successeurs, comme un *subiectum iuris* au point de vue politique.

Tout cela est très clair. Si les scribes romains s'y sont embrouillés, cela tient à deux causes. D'abord ils ne pouvaient se détacher d'une certaine conception politique d'après laquelle, en Italie, tout ce qui n'était pas lombard était romain, rentrait dans une catégorie fort nuancée, il est vrai, mais bien distincte des choses circonvoisines. Le terme de *respublica* [1], dont ils se servent, est très impropre ;

1. Le continuateur de Frédégaire l'emploie aussi, dans des expressions relatives aux méfaits d'Astolphe : *quod nequiter contra rempublicam et sedem Romanam apostolicam admiserat... quicquid contra Romanam ecclesiam vel sedem apostolicam contra legis ordinem fecerat... ulterius ad sedem apostolicam Romanam et rempublicam hostiliter nunquam accederet.* Rien n'oblige à croire que le chroniqueur a eu spécialement en vue l'exarchat de Ravenne. Ce qui l'intéresse, c'est le pape,

il semblerait ne pouvoir s'appliquer qu'à un état défini, régi directement par l'empereur romain. En fait, il s'applique aux conditions diverses de la nationalité romaine, quel que soit le lien avec le pouvoir impérial. D'autre part on répugnait, dans le monde pontifical, à s'avouer responsable de ce que les circonstances exigeaient, une infidélité à l'empire. Cette répugnance est très excusable : Rome sortant de l'empire romain, Rome cessant d'être romaine, c'était énorme, c'était un sacrilège politique. Et pourtant on ne voyait pas comment faire autrement. C'était le cas ou jamais de faire usage des ressources du style pour se défendre contre les remords qu'un vieux levain de loyalisme traditionnel entretenait dans la conscience.

L'idée de saint Pierre souverain de l'exarchat entraînait de soi l'idée de saint Pierre souverain de Rome. Quand on est maître chez les autres, c'est bien le moins qu'on le soit aussi chez soi. Laquelle de ces deux idées a précédé l'autre ? Nous l'ignorons. Mais il semble bien que, pour les princes carolingiens, la souveraineté du pape à Rome ait été considérée comme un fait sur lequel on pouvait tabler. En tout cas, ils n'ont nullement touché, au moins dans les premiers temps, soit à la situation intérieure du pape, soit à ses relations avec Constantinople. A ces deux égards il l'ont laissé s'arranger comme il l'entendait, se contentant de l'assurer de leur amitié et de lui promettre leur protection, dans les termes les plus généraux. On se sert d'une expression trop précise quand on dit que Pépin reconnut le duché de Rome comme état indépendant. Aucun document, aucune preuve, même indirecte, de cette reconnaissance ne saurait être alléguée. Pépin demeura toujours en bons rapports officiels avec l'empire ; les papes eurent beau le décorer, lui et ses fils, du titre de

le Saint-Siège ; ce qu'il peut y avoir de *respublica* autour du siège apostolique est mentionné en même temps, mais sans cette précision qui est la marque de l'intérêt.

patricius Romanorum, il ne le prit jamais dans ses actes ; son chroniqueur officiel, le continuateur de Frédégaire, ne le lui donne pas davantage [1].

Ce titre, toutefois, ne manque dans aucun des documents émanés de Rome, qu'ils soient rédigés au nom du pape ou au nom d'autres personnes [2]. On a beaucoup discuté sur son origine et sur sa signification. Le titre de patrice était, dans l'empire, une haute distinction, rien de plus ; des exarques, des stratèges, des ducs l'avaient porté ; chez les Francs on le donnait aux gouverneurs de Provence, comme Mummolus et Dynamius, au VIe siècle, Abbon au VIIIe. Mais il ne s'agit pas ici du titre de patrice en général ; il s'agit du titre de patrice *des Romains* : le mot *Romanorum* est toujours exprimé. Plus tard, après 774, Charlemagne le fit entrer dans sa titulature avec ceux de *rex Francorum* et de *rex Langobardorum* ; ces trois titres lui servaient à exprimer ses droits sur les Francs, sur les Lombards et sur les Romains, mais sur les Romains du pape, non sur les autres. Il faut donc voir dans l'expression *patricius Romanorum* un titre d'origine non pas impériale, mais romaine au sens strict.

S'il m'est permis de hasarder une conjecture, je dirai que ce titre a été donné par le pape Etienne aux princes francs, d'abord comme expression de leur protectorat sur le nouvel ordre de choses, en général ; en second lieu pour se dispenser de ressusciter l'exarque à Ravenne et de maintenir le duc à Rome. Depuis 754, en effet, il n'est plus ques-

1. On le trouve dans la *Clausula de Pippino*, qui est un document privé.

2. Cependant il faut noter que le biographe d'Etienne II n'en parle pas. Quant à la vie de son successeur Paul, elle est absolument muette sur les Francs et leur prince ; et c'est un silence voulu, car la translation de sainte Pétronille l'obligeait, en quelque sorte, à en parler. Pour l'auteur de cette vie, les souverains régnants, ceux qui comptent et par qui l'on date, ce sont les empereurs grecs, Constantin V et Léon IV. Le titre de patrice n'apparaît que dans la vie d'Etienne III.

tion de duc de Rome ; il y a des ducs à Rome, des ducs au pluriel, que ce titre ait ou non un sens administratif ou militaire bien déterminé ; mais le δοὺξ Ῥώμης a disparu. Il en est de même de l'exarque. Toutes les autres fonctions sont conservées, excepté ces deux-là ; et il faut noter que le patriciat, au moins dans les derniers temps, avait été attribué aux titulaires de l'une et de l'autre. Le pape n'a désormais besoin ni de l'exarque ni du duc ; pour leur éviter la tentation de renaître, il les remplace, autant qu'il est en lui, par un *patricius Romanorum*, éloigné il est vrai, si l'on considère la personne du titulaire, mais très fort par le prestige de sa puissance et par le souvenir des services rendus.

Pépin ne pouvait renvoyer le pape à Rome sans voir quelle tournure prendraient les affaires à la suite de ses premières démarches, auxquelles il entendait, d'accord avec le pontife, donner un caractère pacifique. D'autre part, l'hiver n'était pas une saison à faire voyager de vénérables vieillards. Le roi conduisit son hôte à l'abbaye de Saint-Denis ; il profita de l'occasion pour se faire sacrer à nouveau, lui, sa femme et ses fils. Puis le pape, fatigué du voyage, éprouvé par l'hiver, tomba gravement malade, si bien que l'on en désespéra. Cependant il revint à la santé, ce que les moines de Saint-Denis ne manquèrent pas d'attribuer aux mérites de leur patron [1].

Pendant ce temps, les négociations suivaient leur cours. Les ambassadeurs de Pépin multiplièrent les instances (*bis et tertio*) auprès du roi des Lombards. Ce fut en vain. Le biographe d'Etienne II dit qu'ils avaient été envoyés *propter pacis foedera et proprietatis sanctae Dei ecclesiae reipublicae restituenda iura*. Dans cette expression bizarre se trouvent combinées des choses assez différentes ; elle reparaît plusieurs fois dans ces récits. Le continuateur de

1. Le *L. P.* ne mentionne pas l'intervention de saint Denis.

Frédégaire est beaucoup plus clair; d'après lui Pépin demandait à Astolphe de s'abstenir, par respect pour les apôtres Pierre et Paul, de toute hostilité *in partibus Romae* et de renoncer, par considération pour lui, Pépin, à des impositions contraires à l'usage. On ne sait quelles raisons Astolphe opposait aux sollicitations du souverain franc; une seule chose est connue, c'est qu'il envoya, lui aussi, en France, un ambassadeur revêtu d'un caractère sacré, le propre frère de Pépin le Bref, Carloman, jadis roi de la partie orientale de l'empire franc, maintenant moine au Mont-Cassin. Ce vénérable personnage ne réussit pas plus auprès du pape et du roi franc que les envoyés de Pépin n'avaient réussi auprès d'Astolphe. On ne le laissa même pas retourner à son monastère italien; il fut installé dans un couvent de Vienne, où il mourut peu après.

Au 1er mars 754 et à Pâques (14 avril), eurent lieu à Braisne et à Kiersy-sur-Oise de grandes assemblées nationales, où il fut décidé, non sans opposition[1], semble-t-il, que l'on ferait la guerre au roi des Lombards pour l'obliger à donner satisfaction aux demandes du pape. Une dernière sommation fut adressée à Astolphe lorsque l'armée était déjà sur le chemin de l'Italie; le pape joignit ses lettres à celles du roi Pépin; tout demeura inutile. L'armée franque se dirigea par la Maurienne vers le col du Mont-Cenis. De ce côté là aussi, les passages étaient en terre franque; le val de Suse avait une garnison assez faible, que l'on renforça pour empêcher les Lombards de l'occuper. Astolphe se présenta plus tôt qu'on ne l'avait cru; mais l'avant-garde fit si bonne contenance que les Lombards prirent peur et s'enfuirent en désordre vers

1. C'est Eginhard qui le dit, *Vita Karoli*, 6 : «.. Stephano papa supplicante, cum magna difficultate (bellum) susceptum est. Quin quidam e primoribus Francorum, cum quibus consultare solebat, adeo voluntati eius renisi sunt ut se regem deserturos domumque redituros libera voce proclamarent. »

leur capitale. Pépin franchit tranquillement les Alpes et vint mettre le siège devant Pavie ; le pape le suivait à peu de distance.

Astolphe dut céder ; il traita, sur la base de la rétrocession de Ravenne et des autres provinces conquises par lui ; il consentit même à rendre Narni, au nord du duché de Rome ; cette place avait été annexée sous Liutprand. Tout cela fut consigné dans un acte écrit, signé et juré [1]. Pépin s'en contenta ; Etienne II, qui se défiait d'Astolphe, non sans raison, eût bien voulu que le roi des Francs prît des garanties plus sûres et se fît remettre de suite les provinces cédées ; mais on ne l'écouta pas [2].

Pépin fit reconduire le pape jusqu'à Rome, par son frère Jérôme [3] et autres personnages d'importance. Le clergé et le peuple [4] se portèrent à la rencontre du pontife ; on lui fit le plus grand accueil et des actions de grâces furent rendues à Dieu.

La joie ne dura pas longtemps. Le pape était rentré à Rome vers la fin du mois d'octobre 754. Astolphe laissa l'armée franque retourner dans son pays ; il donna même un commencement d'exécution à ses promesses en remettant Narni aux envoyés francs. Mais quand Pépin fut à bonne distance il changea d'attitude, refusa obstinément toute concession ultérieure, et reprit même le cours des expéditions de pillage qui avaient antérieurement désolé la campagne romaine. Etienne II se plaignit à Pépin ; il lui écrivit deux lettres [5], l'une confiée à l'abbé Fulrad, qui peut-être avait été de l'escorte de retour, l'autre à Wilchar,

1. *L. P.*, t. I, p. 403.
2. Dans les lettres d'Etienne II, Jaffé, 2322, 2323, etc. il est souvent fait allusion à ces représentations du pape.
3. Un des nombreux bâtards de Charles-Martel.
4. Le biographe ne parle pas de l'aristocratie militaire.
5. J., 2322, 2323.

évêque de Nomentum. Pendant que le roi des Francs se renseignait, Astolphe, précisant son attitude, se préparait à envahir le duché de Rome. Le 1er janvier 756 les Romains virent arriver trois corps d'armée ; l'un, venu de Toscane, prenait position devant les portes de Saint-Pancrace et de Porto ; le second, commandé par le roi lui-même, débouchait sur la rive gauche du Tibre et menaçait la porte Salaria ; le troisième, formé dans le duché de Bénévent, bloquait les portes de Latran et de Saint-Paul. La dévastation de la campagne fut menée avec une extrême rigueur. L'investissement était assez étroit ; cependant le pape parvint à faire sortir de Rome de nouveaux envoyés qui prirent la voie de mer et se rendirent auprès de Pépin ; c'étaient l'évêque d'Ostie, Georges, deux nobles romains, Thomaricus et Comita, ainsi qu'un *missus* de Pépin, un abbé franc nommé Warneharius, qui avait pris part à la défense, endossant la cuirasse par dessus son froc et montant la garde aux remparts. Les lettres dont ces personnages étaient chargés sont au nombre de trois[1], la première au nom du pape seul, la seconde de même teneur, au nom du pape, des évêques suburbains, des prêtres, diacres, ducs, cartulaires, comtes, tribuns, de tout le peuple et de toute l'armée ; celle-ci est adressée non seulement au roi Pépin, mais encore à ses deux fils, à tous les évêques, abbés, prêtres, moines, ducs, comtes et à toute l'armée des Francs. La troisième est adressée aux mêmes personnes que la précédente ; mais elle est censée écrite par l'apôtre saint Pierre : *Ego Petrus apostolus*. Dans sa forme extraordinaire, cette pièce exprime naïvement le sentiment sur lequel on comptait le plus : le prince des apôtres, le portier des cieux était menacé dans son sanctuaire ; lui venir en aide était un devoir sacré ; en se portant à son secours on acquérait des droits spéciaux à sa reconnaissance et à son patronage.

1. J., 2325, 2326, 2327.

Ces cris de détresse furent entendus. L'armée franque s'ébranla de nouveau vers le Mont-Cenis, et Rome fut aussitôt dégagée. Pendant que Francs et Lombards combattaient aux cluses et qu'Astolphe vaincu et poursuivi se renfermait de nouveau dans Pavie, le silentiaire Jean reparaissait à Rome, escorté d'un autre dignitaire, le grand secrétaire Georges (*proto a secreta*) ; ils avaient une mission pour le roi des Francs. Le pape les fit accompagner par un homme de confiance, qui s'embarqua avec eux pour Marseille. Là, ils apprirent que Pépin était déjà en Italie. Très inquiets de ce qui se passait, les diplomates byzantins s'arrangèrent pour retenir le délégué pontifical à Marseille pendant que l'un d'eux, Georges, se rendait en toute hâte auprès de Pépin. Il le rejoignit aux environs de Pavie et fit les plus grandes instances pour obtenir que Ravenne, l'exarchat et les autres cités en litige fussent remises au gouvernement impérial (*imperiali concederet ditioni*[1]). Ce fut peine perdue. Pépin protesta qu'il ne s'était mis en campagne que pour l'amour de saint Pierre et la rémission de ses péchés ; que toutes les offres d'argent n'auraient aucune action sur lui. Congédié avec cette solution, le légat impérial, assez déconfit, revint à Rome, d'où il regagna Constantinople.

Quant à Astolphe, il se vit bientôt réduit à traiter. Les conditions furent un peu plus dures que la première fois. Comacchio fut jointe à la liste des territoires cédés; Pépin imposa une forte contribution de guerre et rétablit le tribut que les rois lombards payaient autrefois aux Francs. Pour assurer l'exécution du traité, l'abbé Fulrad, demeuré en Italie avec un petit corps d'armée, se rendit

1. Ce terme a, pour le biographe, un sens bien différent du mot *respublica* ; celui-ci, il l'emploie jusqu'à la fin de la vie d'Etienne II, en des circonstances où il n'a évidemment pas le sens de pays soumis à l'empire. Ainsi, Didier promet, en 757, de rendre *reipublicae* les cités conquises par Liutprand ; le pape Étienne, mort aux cours de cette négociation, finit *rempublicam dilatans*.

de ville en ville avec des commissaires lombards et se fit remettre partout les clefs des cités, des otages et des délégués de l'aristocratie (*primati*). Escorté de ces représentants du pays cédé, il vint à Rome et déposa dans la confession de saint Pierre, outre les clefs des villes, l'acte par lequel le roi Pépin en faisait don à l'apôtre, à son vicaire et à tous ses successeurs.

Nous n'avons plus le texte de cette donation ; mais la vie d'Etienne II nous a conservé la liste des territoires cédés au Saint-Siège. On y trouve d'abord Comacchio et Ravenne ; puis le pays compris entre l'Apennin et la mer, depuis Forli au nord jusqu'à Iesi et Sinigaglia au sud. Ancône et le reste de ce qu'on appela plus tard les Marches n'y figure pas ; pas plus que Faenza, Imola, Bologne et Ferrare. L'état pontifical avait donc encore bien des progrès à faire au nord de l'Apennin. Au sud de la chaîne, Eugubium (Gubbio) est seule mentionnée. Son territoire touchait à celui de Pérouse, laquelle était encore romaine.

Sauf Narni, annexée jadis au duché de Spolète et qui fut rendue en 756, les « restitutions » d'Astolphe représentaient ce qu'il avait conquis lui-même, l'Exarchat et la Pentapole à leur dernière période. A Rome on s'en contenta tout d'abord ; mais on n'avait pas encore perdu le souvenir d'un temps où ces provinces avaient d'autres limites. Il y avait à peine trente ans que Bologne au nord, Osimo au sud, avaient été annexées [1]. On ne tarda pas à se demander s'il n'y aurait pas moyen de ressaisir les conquêtes de Liutprand tout comme on avait repris celles d'Astolphe.

L'occasion se présenta bientôt. Quelques mois seulement après le départ de l'armée franque, Astolphe mourut d'un accident de chasse. A Rome on s'en réjouit fort et, comme la mort du roi était survenue un an après sa dernière

1. *L. P.*, p. 403.

expédition, on y vit le doigt de la Providence. Pour comble de satisfaction, le trône vacant fut aussitôt disputé par deux compétiteurs, entre lesquels il était aisé d'intervenir : Didier, duc de Toscane, et l'ancien roi Ratchis, frère du défunt, maintenant moine au Mont-Cassin. Didier se mit en rapport avec le pape et lui promit tout ce qu'il voulut. Étienne lui députa en Toscane l'abbé Fulrad, accompagné de son propre frère Paul et du « conseiller » Christophe. Didier s'engagea à rendre à la « république » les cités qui manquaient, *civitates quae remanserant*, c'est-à-dire[1] Faenza, Imola et Ferrare, à l'ouest de l'Exarchat ; Ancône, Osimo et Umana, au sud de la Pentapole. Un acte fut signé sous les yeux de Fulrad ; du reste, les promesses ne coûtaient guère au prétendant ; en insistant un peu on l'amena à promettre Bologne. Ces annexions eussent complété l'Exarchat et la Pentapole.

Le pape Étienne était transporté de joie. Il s'épanche dans une lettre écrite en mars ou avril 757 au roi Pépin[2]. Etienne, grâce à la protection de Pépin et à l'activité de son envoyé Fulrad, se voyait l'arbitre de l'Italie. Le nouveau roi recourait à lui pour qu'il le recommandât au souverain franc. Les habitants du duché de Spolète, qui venaient de s'élire eux-mêmes un nouveau duc et même ceux du duché de Bénévent, se réclamaient de lui à la même fin. Ici il est bon de noter que les ducs de Spolète et de Bénévent étaient, en théorie au moins, des fonctionnaires du royaume lombard.

A ce concert, cependant, il manquait une voix, celle de l'empire byzantin, qui n'était plus en mesure, comme au temps de Zacharie, de bénéficier des succès diplomatiques du Saint-Siège. Ceux-ci, du reste, ne furent pas aussi complets qu'on l'avait espéré. C'était au pape de s'exécu-

1. J., 2335.
2. Ibid.

ter le premier. Il députa à Ratchis un de ses prêtres, Étienne, chargé de l'exhorter à reprendre la vie monacale ; d'autre part l'abbé Fulrad se mit en marche avec sa troupe de Francs, pour appuyer les considérations développées par le légat ; l'armée romaine était prête à le suivre. Ratchis s'exécuta, et Didier fut proclamé roi des Lombards.

Cette situation conquise, il se montra peu pressé de démembrer le royaume. Faenza et Ferrare [1] furent, il est vrai « restituées » à l'exarchat ; mais, du côté de la Pentapole, les choses restèrent en l'état.

Le pape Étienne n'eut point à dévorer cette déception. Il mourut peu après l'avènement de Didier, le 26 avril 757. Son frère, le diacre Paul, lui succéda aussitôt, non sans opposition, car il s'était formé un parti en faveur de l'archidiacre Théophylacte. Ces deux papes frères, sous les auspices desquels le pouvoir temporel se fonda, appartenaient à une famille aristocratique, dont la demeure s'élevait au bout de la Via Lata, le quartier riche d'alors. Il semble que leur famille se soit éteinte avec eux, car Paul transforma la maison paternelle en monastère.

Ceci m'amène à parler des monuments religieux qui, à Rome et ailleurs, sont en rapport avec les événements dont nous nous occupons et en ont consacré le souvenir. Je dirai d'abord un mot de la chapelle de Sainte-Pétronille [2]. On vénérait à Rome, dans un cimetière de la voie Ardéatine, le tombeau de sainte Pétronille, une sainte que, d'après les actes fabuleux des saints Nérée et Achillée, on regardait comme la fille de saint Pierre. Pendant le séjour d'Étienne II en France, l'intérêt de Pépin fut excité, on ne

1. Avec les deux petites places de Bagnacavallo (*Castrum Tiberiacum*) et de Gabello, la première entre Faenza et Ravenne, l'autre dans les lagunes d'Adria.

2. Sur ce sujet, v. De Rossi, *Bullettino*, 1878, 1879.

sait comment, en faveur de ce culte. Le roi demanda que le corps de la sainte fût transporté au Vatican, près du tombeau de l'apôtre, qui, croyait-on, avait été son père. On choisit pour le déposer un des deux mausolées circulaires élevés au ve siècle pour les membres de la famille théodosienne ; le premier, qui, vraisemblablement, n'avait jamais servi de sépulture, avait été dédié à saint André par le pape Symmaque (498-514) ; l'autre devint le sanctuaire de la sainte aimée des Francs. Les travaux d'appropriation, commencés sous Étienne II, furent terminés rapidement ; le 8 octobre 757, la translation eut lieu, sous la présidence du pape Paul. Peu après, on apporta à Rome un important souvenir de la famille carolingienne. Pépin venait d'avoir une fille, Gisèle. Le pape en fut le parrain ; on lui envoya le *sabanum* de la petite princesse, c'est-à-dire le linge sur lequel on l'avait reçue au sortir de l'eau baptismale. Le pape le déposa solennellement dans le nouveau sanctuaire. Depuis lors il se qualifie toujours, dans sa correspondance avec les Francs, de « compère » du roi Pépin ; ce titre avait été pris avant lui par son frère Étienne, sans doute par prolepse, car il ne paraît pas y avoir eu de naissances, les années précédentes, dans la famille de Pépin.

A ces relations familiales qui, par Pétronille et Gisèle, rapprochaient étroitement les princes francs des grands chefs de l'Église, saint Pierre et ses successeurs, on peut joindre celles qui rattachèrent ensemble les souvenirs de saint Silvestre et de saint Denis.

Saint Silvestre était, depuis le ve siècle, le héros d'une légende grandiose, où l'imagination des Orientaux avait symbolisé l'important changement accompli dans le monde par la conversion de Constantin. Parmi les attaches topographiques de cette vieille histoire, le mont Soracte était une des plus saillantes. De bonne heure, cette belle montagne, qui domine d'une façon pittoresque le cours du Tibre et la Tuscie romaine, avait abrité des colonies mona-

cales. Au VIIIe siècle, la plus haute cime était couronnée d'une église sous le vocable de saint Silvestre ; trois autres couvents, situé plus bas, dépendaient de ce monastère supérieur. C'est là que le frère de Pépin, le roi démissionnaire Carloman, avait d'abord fixé sa résidence. Le pape Zacharie lui avait fait don du monastère et de toutes ses dépendances. Plus tard Paul en reconnut la propriété au roi Pépin, lequel ne tarda pas à le rétrocéder à l'église romaine.

Paul trouva moyen de rattacher ce don royal à la fondation qu'il venait de faire dans sa maison paternelle. Le monastère de la Via Lata fut placé par lui sous le double vocable des saints Étienne et Silvestre. Le premier était aussi un pape, un pape du IIIe siècle, qui avait dans la légende un souvenir très imposant, et dont le nom rappelait celui du défunt pape, naguère copropriétaire de l'immeuble à consacrer. Ses restes furent tirés des catacombes ; on alla aussi chercher ceux de saint Silvestre, dans sa basilique cimitériale de la voie Salaria, et les deux saints papes furent installés dans l'église intérieure du monastère, qui en avait deux. Les couvents du Soracte, Saint-Silvestre et autres, furent annexés à celui de la Via Lata. De plus, la grande église de celui-ci, la basilique extérieure, celle à laquelle le public avait accès, fut placée sous le vocable de saint Denis de Paris. C'était évidemment en souvenir du séjour du pape dans l'abbaye de Saint-Denis, monastère de patronage royal, dont l'abbé, d'ailleurs, s'était signalé par le plus grand zèle pour le Saint-Siège. Pépin, Carloman, Etienne II, Fulrad, tous les grands noms des dernières années se rencontraient là sous la protection concurrente des saints de Rome et de Paris. Le monastère de la Via Lata était vraiment comme un mémorial de la fondation du jeune état romain.

Cependant il faut dire que saint Silvestre patronnait autre part des souvenirs du même temps, mais d'une ten-

dance opposée. Le roi Astolphe avait épousé la fille de l'un des principaux ducs lombards, Anselme. Celui-ci renonça au monde comme ses contemporains, Hunald d'Aquitaine, Carloman de France et Ratchis d'Italie; Astolphe lui donna un grand domaine, au nord de Modène, dans un lieu appelé *Nonantula*, pour y fonder un monastère. Cette donation eut lieu en 751, peu après la prise de Ravenne. Les années suivantes (752, 753), alors que déjà les rapports étaient tendus entre Astolphe et le pape, l'évêque de Reggio d'abord, puis l'archevêque de Ravenne, procédèrent à la consécration des églises et oratoires. La fondation était encore toute récente lorsque le roi des Lombards s'engagea dans son expédition contre Rome (756). L'abbé Anselme suivit son roi jusque sous les murs de la ville sainte. On ne dit pas qu'il se soit battu, comme le firent alors d'autres moines de marque, Hunald[1] et Warnhaire; en tout cas il eut part au butin et rapporta de Rome le corps de saint Silvestre. Il est à croire qu'il ne le tenait pas du pape. Comme saint Silvestre reposait dans une église de la voie Salaria et que le corps d'armée d'Astolphe s'établit précisément de ce côté, on peut compter le transfert de saint Silvestre à Nonantola au nombre de ces déprédations que le biographe d'Étienne II traite de sacrilèges. Plus tard, les moines essayèrent de régulariser l'affaire en fabriquant de fausses lettres de cession, bien difficiles à concilier avec la fondation de Saint-Silvestre *in Via Lata*[2].

On n'a pas à s'occuper ici de l'authenticité des reliques revendiquées par les deux couvents. Que les Lombards ou les Romains se soient trompés de tombeau, ou qu'un partage inégal eût été le fruit du vol d'une part, d'un pieux glanage de l'autre, cela n'a pas beaucoup d'intérêt pour

1. Voir *L. P.*, t. I, p. CCXXVII.

2. Sur cette question, voir le savant mémoire de P. Bortolotti, *Antica vita di s. Anselmo*, Modène, 1892.

l'histoire. Ce qu'il importe de montrer, c'est que l'abbaye de Nonantola et son culte local de saint Silvestre perpétuent en pays lombard, et avec une nuance lombarde, le souvenir de la crise de Rome en 756 et des débuts du pouvoir temporel.

Aussitôt élu, et sans attendre la cérémonie de l'ordination, Paul envoya au roi Pépin la nouvelle de la mort de son frère et de sa promotion à lui, en même temps que l'assurance de sa fidélité à maintenir les engagements pris par son prédécesseur. Un envoyé franc, Immo, venait justement d'arriver à Rome ; le pape le retint et le fit assister à son sacre. Quelques semaines après, des lettres de France arrivaient ; l'une d'elles était adressée à l'aristocratie et à la population laïque ; elle recommandait avec instance la fidélité au nouveau pape [1].

Nous reviendrons plus tard sur la situation intérieure. A l'extérieur, comme on l'a vu, de graves négociations se poursuivaient. Le pape continuait à réclamer les villes que Didier avait promises ; celui-ci s'efforçait d'en rendre le moins possible. Sa répugnance, il faut en convenir, se trouvait fortifiée par la singulière intervention du pape dans les affaires de Spolète et de Bénévent. En demandant le protectorat franc pour ces deux duchés, le Saint-Siège s'immisçait dans la politique intérieure du royaume lombard. Il reprenait les plans poursuivis vingt ans auparavant par Grégoire III, abandonnés ensuite par Zacharie [2], sous la pression des circonstances.

Il est clair que Pépin ne pouvait s'engager, à la suite du pape, dans cette politique dangereuse. Il eût sans doute trouvé étrange que le pape prît fait et cause pour les ducs d'Aquitaine et de Bavière, sans cesse en révolte contre

1. V. la réponse à cette lettre dans le *Cod. Carol.*, n° 13 (Jaffé).
2. Voir *L. P.*, t. I, p. 426.

le pouvoir central du royaume franc. Il n'accepta donc pas le protectorat qu'on lui offrait; il ne soutint pas davantage les prétentions romaines à des agrandissements du côté de l'Exarchat et de la Pentapole. Sur tous ces points Didier se sentit les mains libres. Il marcha d'abord contre les ducs révoltés. Pour les rejoindre il était nécessaire de traverser la Pentapole, probablement du côté de Gubbio; les dégâts commis par ses troupes firent pousser les hauts cris aux Romains. Le duc de Spolète, Alboin, fut fait prisonnier avec plusieurs de ses « satrapes ». Quant au duc de Bénévent, il réussit à se réfugier à Otrante et Didier en mit un autre à sa place. Cela fait, il vint à Rome. Le pape le reçut à Saint-Pierre, en dehors des murs, et insista beaucoup pour obtenir la remise des places promises par le roi. Celui-ci se déroba. Il s'engagea seulement à rendre Imola, et encore sous la condition que les otages lombards emmenés en France seraient rendus par Pépin. Le pape feignit de se résigner; il écrivit à Pépin dans le sens indiqué par le roi ; mais en même temps il lui faisait passer sous main une autre lettre qui annulait la première, maintenait toutes les prétentions romaines et pressait le roi de contraindre Didier à leur donner pleine et entière satisfaction [1].

Pépin envoya en Italie son frère Remedius, évêque de Rouen, et le duc Autcharius. Ces négociateurs parvinrent à arranger les choses sur la base de l'*uti possidetis*. Didier ne rendit aucune autre ville, pas même Imola ; le pape fut maintenu en possession du reste ; les dégâts causés de part et d'autre durent être réparés ; beaucoup de petites questions de limites, de coutumes, de patrimoines, furent réglées à l'amiable. Pépin insista auprès du pape pour le faire se résigner et même pour lui faire cultiver l'amitié du roi lombard. Paul se décida, non sans chagrin et sans

1. J., 2340, 2341.

récriminations, à l'évanouissement de ses rêves ; mais il était trop clair que le roi des Francs ne pouvait ni se mettre au service des grandes visées romaines, ni franchir les Alpes chaque fois qu'il se produisait un incident de frontière entre Romains et Lombards.

Du reste l'intérêt de ceux-ci était de vivre en paix ; ils avaient désormais un ennemi commun, tout prêt à profiter de leurs discordes, l'empire byzantin. Constantin V, toujours préoccupé de Ravenne, frustré dans les espérances qu'il avait fondées sur la diplomatie du pape et l'intervention franque, cherchait à reprendre pied dans l'Italie centrale. Son principal effort était et devait être dirigé contre le pape, détenteur actuel de Ravenne, responsable de l'émancipation des Romains. Il ne chercha pas à négocier avec lui, mais il essaya de s'entendre avec Didier. D'autre part le trouble introduit dans les relations ecclésiastiques par la « réforme » iconoclaste lui parut propre à fournir un point de départ pour des tentatives auprès du roi des Francs. Au delà des Alpes on n'était pas, il s'en faut, aussi engagé envers le culte des images que dans la Rome byzantine. Non seulement on n'avait pris aucune part aux démonstrations faites par les papes, depuis une trentaine d'années, en faveur de cette forme religieuse ; mais le culte lui-même, en dépit de l'extrême décadence où était tombé le christianisme des Francs, ne trouvait pas de racine sérieuse dans leurs habitudes. On pouvait tenter de les convier à une lutte contre ce que l'empire proscrivait comme une perversion religieuse. La piété, ainsi entendue, fournissait un terrain pour remplacer celui que l'on avait perdu dans la politique, et la preuve que ce terrain n'était pas mal choisi, c'est que l'église franque, sous Charlemagne et sous Louis le Pieux, observa, dans l'affaire des images, une attitude très différente de celle du pape, et plutôt voisine de celle des empereurs iconoclastes.

A Rome on avait très bien conscience de ce danger. Le pape Paul passa tout son pontificat à écouter les bruits qui venaient du Midi et à trembler devant la menace soit d'une alliance politique entre Grecs et Lombards, soit d'une entente religieuse entre l'empereur et la cour de Pépin.

Mais Pépin, homme de sens et de tête, ne se laissa pas plus séduire par les diplomates à moitié théologiens qu'on lui envoyait de Constantinople, qu'il ne s'était laissé entraîner à la suite des Romains à des remaniements inopportuns du territoire italien. Il vit tout de suite qu'il importait de réconcilier ses deux alliés d'outre-monts, le pape et le roi lombard ; à cette entreprise il consacra assez d'attention et d'énergie pour arriver à ses fins sans trop blesser l'un ou l'autre. Malgré les instances du pape Paul, qui insistait pour avoir à Rome un *missus* franc en permanence, il se borna à des légations temporaires, à des commissaires chargés de liquider des difficultés passagères et spéciales. En tant qu'il avait besoin d'être représenté en Italie comme protecteur du pape, ce rôle fut dévolu au roi Didier lui-même. On décida celui-ci à renoncer aux intrigues que, dans le commencement de son règne, il avait nouées avec les Grecs ; on persuada au pape de s'entendre avec lui et, au besoin, de réclamer son assistance.

D'autre part, dans la question religieuse, Pépin observa une attitude aussi simple que prudente. Le pape l'exhortait sans cesse à se défier des tentatives impériales contre l'orthodoxie. Il écouta le pape et négocia toujours de concert avec lui, soit à Constantinople par leurs envoyés respectifs, soit en France quand les débats s'y transportaient. Les Byzantins finirent par reconnaître qu'ils faisaient fausse route ; qu'en Italie l'entente de Pépin avec le pape et les Lombards leur enlevait toute base d'action politique, et qu'en France la fidélité à l'égard du grand chef religieux de l'Occident coupait court à toute tentative de brouiller celui-ci avec son puissant protecteur.

Telle est, je crois, l'impression qui se dégage des lettres adressées à Pépin par le pape Paul. Cette correspondance nous a été conservée dans le *Codex Carolinus* ; mais les dates manquent et il n'est pas toujours facile de remettre les pièces dans l'ordre chronologique. D'autre part, tout moyen de les contrôler et de les suppléer nous fait défaut. Le *Liber pontificalis* est muet ; les chroniques franques parlent peu de ces événements ; il est très difficile d'en retracer le détail. Au moins peut-on dire que les deux diplomates byzantins de 756, le silentiaire Jean et le grand secrétaire Georges, poursuivirent leur mission, l'année suivante, le premier à la cour franque, l'autre en Italie. C'est avec Georges que Didier combinait des entreprises contre Ravenne. Plus tard, en 763, une double ambassade, au nom de Pépin et du pape, partit pour Constantinople et y passa l'hiver. Le grand conseiller de Paul était alors Christophe, primicier des notaires. On l'accusait à Constantinople de prendre une part excessive à la rédaction des lettres pontificales ; on se plaignait, en général, de tentatives de corruption exercées sur les envoyés francs et byzantins. Le gouvernement impérial tenait beaucoup à éliminer les légats pontificaux et à négocier directement avec la cour franque. Il ne paraît pas avoir obtenu satisfaction sur ce point. Le dernier fait connu est celui d'une assemblée tenue à Gentilly, au commencement de 767 ; il y fut disputé, dit l'annaliste de Lorsch, *inter Romanos et Graecos de sancta Trinitate et de sanctorum imaginibus*. La présence des Romains montre que Pépin persévérait toujours dans son système de n'admettre aucune discussion religieuse en dehors du pape [1].

1. La mention de la Trinité est singulière. Il ne paraît pas qu'il y eut dès lors querelle entre l'Orient et l'Occident sur la procession du Saint-Esprit. Au concile romain de 769, aucune question trinitaire ne fut agitée.

Le pape Paul mourut peu après, le 28 juin 767, laissant une situation intérieure tranquille, mais d'une tranquillité superficielle, qui fut aussitôt troublée de la façon la plus grave. C'est le moment de jeter un coup d'œil sur l'organisation ecclésiastique et militaire dans le petit état romain et sur les commencements de conflit que l'on avait pu observer ou deviner jusqu'alors.

II

LE TEMPS DE CHARLEMAGNE

Au point de vue militaire, la population de Rome était répartie en groupes régionaux ou *scholae*, au nombre de douze ; chaque *schola* avait à sa tête un *patronus*, plus tard appelé *decarco*. Cette organisation [1] embrassait toute la partie de la ville située sur la rive gauche du Tibre. Au delà, les habitants de l'île (*insulani*) et les Transtévérins formaient dès lors ou formèrent plus tard deux autres sections. Il faut y ajouter la section grecque, *schola Graecorum*, correspondant au quartier byzantin par excellence, le Palatin et ses abords. Enfin [2], dans le faubourg de Saint-Pierre, alors dépourvu de fortification, les colonies étrangères avaient aussi leurs *scholae* ; il y en avait, ou il y en eut bientôt quatre, celles des Saxons (Anglo-Saxons), des Frisons, des Francs et des Lombards.

Le quartier général était au Palatin, dans l'ancien palais impérial, qui fut encore réparé officiellement vers la fin du VIIe siècle [3]. Là fut jusqu'à la fin la résidence de l'empereur, quand il venait à Rome (il n'y vint qu'une fois, en 663), de l'exarque, que l'on voyait plus souvent, enfin du duc et de l'état-major. Cet édifice avait une chapelle officielle [4], Saint-Césaire *in Palatio*, où l'on déposait solennellement les images des empereurs quand leur avènement était notifié à Rome. Saint-Césaire se trouvait dans l'en-

1. Sur ceci voir mon mémoire *Les Régions de Rome au moyen âge*, dans les *Mélanges de l'École de Rome*, t. X ; cf. *L. P.*, t. II, p. 253, note 7.
2. *L. P.*, t. I, p. 36, note 27.
3. *L. P.*, t. I, p. 386, note 1.
4. *Bull. Crit.*, t. VI, p. 417 ; *L. P.*, t. I, p. 377, note 12.

ceinte même du palais ; au bas de la colline, l'église Sainte-Anastasie, vieux titre presbytéral, était devenue comme la métropole de tout le quartier byzantin. Dans ces temps où tout ce qui touchait au gouvernement avait une empreinte religieuse si profonde, les fêtes de ces églises acquirent un grand relief. Une des messes de Noël était célébrée à Sainte-Anastasie, en l'honneur de cette sainte, dont l'anniversaire tombait le 25 décembre ; non moins solennelle était la fête de saint Césaire, que l'on célébrait au Palatin le 1er novembre et qui était marquée par une grande procession.

Les grades supérieurs étaient ceux de duc, chartulaire, comte et tribun ; au-dessous venaient les *patroni scholarum*, les *primicerii*, *domestici*, *optiones*. Nous ne sommes que très imparfaitement renseignés sur le détail de ces fonctions et, en général, de l'organisation militaire.

Depuis Étienne II il n'y a plus trace du duc en chef. Comme on l'a vu plus haut, le titre de *patricius Romanorum* paraît avoir été conféré aux princes francs pour se débarrasser de l'autorité locale d'un commandant supérieur. Le pape est le chef du gouvernement ; la milice, comme le reste, dépend de lui et reçoit ses ordres. Il n'ajoute aucun titre à son titre ecclésiastique. C'est comme chef de l'*ecclesia Dei* qu'il est en même temps chef de la *respublica Romanorum*.

Autour du pape apparaissent d'abord les prêtres cardinaux, en principe au nombre de vingt-cinq, un par église presbytérale. Au temps où nous sommes ils sont encore attachés réellement à leurs églises ; ils en touchent et gèrent les revenus, habitent dans leurs dépendances et y dirigent le service religieux. Ils forment le conseil officiel du pape, sa couronne dans les cérémonies. En réalité cependant ils ont moins d'influence que les diacres.

Ceux-ci sont toujours au nombre de sept, celui des anciennes régions ecclésiastiques. Ce sont les assistants

permanents, les ministres ordinaires du pape. Leur compétence spéciale s'exerce dans les limites de leurs régions ; le plus qualifié, l'archidiacre, est le directeur du personnel ecclésiastique dans son ensemble. Au-dessous des diacres viennent les sous-diacres, divisés en deux groupes de sept ; les uns sont plus particulièrement attachés à la direction régionale, les autres en service auprès du pape.

C'est au Latran que résident les diacres et que se trouvent centralisés les services de l'administration ecclésiastique. Cependant il y avait un autre palais pontifical, au pied du Palatin, construit vers le commencement du VIIIe siècle, alors que les défenses extérieures de Rome laissant à désirer, le Latran était devenu moins sûr. Depuis Zacharie, toutefois, le Latran réparé, abrité par les remparts que l'on avait remis en état sous Grégoire II, était redevenu la résidence ordinaire du pape. Outre l'administration diaconale à laquelle ressortissaient toutes les questions de personnel, tous les services charitables, en général tout ou presque tout ce qui regardait le temporel, le palais de Latran abritait encore d'autres services :

1° Le gouvernement du palais lui-même, dirigé par le *vice dominus* (vidame), auprès ou à la place duquel apparaît, dès le déclin du VIIIe siècle, le *superista*. Du vidame relèvent les *cubicularii* (chambellans), les *cellerarii* (cellériers), les *stratores* (écuyers), etc. Le *nomenculator* est le grand maître des cérémonies ; le *vestararius* ou *prior vestiarii* est le gardien du trésor, des réserves de mobilier précieux, etc.

2° La chancellerie, dont les employés s'appelaient *notarii* ou *scriniarii*. Parmi eux il y avait un groupe qualifié, les sept notaires régionnaires. Les deux premiers de ceux-ci, le *primicerius* et le *secundicerius* étaient au nombre des grands dignitaires de l'Église. Le primicier des

notaires figurait, avec l'archiprêtre et l'archidiacre, dans le triumvirat auquel, à la mort du pape ou en cas d'absence, revenait de droit la direction de l'Église romaine. Ce haut fonctionnaire était aussi dépositaire des archives et gérant de la bibliothèque. Cependant, au temps où nous sommes, les fonctions de bibliothécaire commencent à se détacher du notariat.

Il n'est pas encore question du *primiscrinius* ou *protoscrinius*, qui succèdera plus tard au primicier comme chef réel de la chancellerie.

3° L'administration financière, dirigée par l'*arcarius*, caissier en chef, et par le *saccellarius*, payeur général. On peut y rattacher le corps des *défenseurs*, personnes chargées des rapports avec les tribunaux et notamment de l'exécution des sentences ecclésiastiques. C'est un service d'avouerie et de police; comme les notaires, les défenseurs ont une aristocratie de sept régionnaires, à la tête desquels apparaît un primicier.

Quelques-unes de ces fonctions se laïcisèrent dès le IXe siècle; les autres demeurèrent aux mains des ecclésiastiques. Celles-ci formèrent de bonne heure une catégorie spéciale, très qualifiée, les sept juges palatins, savoir : le *primicier* et le *secondicier* des notaires, l'*arcarius*, le *saccellarius*, le *protoscrinius*, le *premier des défenseurs*, le *nomenclateur*.

Il est question aussi du *consiliarius*, de l'*ordinator* ; la première de ces fonctions, confiée tantôt à des laïques, tantôt à des clercs, paraît avoir été fort importante ; elles disparaissent l'une et l'autre après le VIIIe siècle.

Le pape desservait directement l'église de Latran, comprise dans la *domus ecclesiae*, depuis le temps de Constantin. Pour beaucoup de cérémonies cependant, il se transportait, avec toute sa cour, à Sainte-Marie-Majeure, ou dans les autres basiliques urbaines ou suburbaines. Au Latran, le service religieux quotidien était présidé

alternativement par un des sept évêques les plus voisins de Rome. C'est de cette spécialisation dans l'ensemble des suffragants du pape que provient la catégorie des cardinaux évêques [1].

Le clergé romain se recrutait par deux voies, suivant la condition sociale des aspirants. Ceux de la classe populaire étaient élevés dans une sorte de séminaire, la *schola cantorum*, qui se trouvait à peu de distance du Latran. Cet établissement s'appelait aussi l'Orphelinat, *Orphanotrophium*. Les enfants de la classe noble entraient au palais pontifical, où ils prenaient place parmi les *cubicularii*. Les uns et les autres étaient tonsurés tout d'abord ; ceci les agrégeait au clergé romain et leur donnait le privilège, très envié, d'orner leurs chevaux d'une housse de couleur blanche. Au terme du noviciat on avait le degré d'acolyte ; les autres ordres mineurs n'étaient plus exercés réellement, et leur collation, dans l'intérieur de la *schola cantorum* ou du palais pontifical, avait perdu toute importance. Les acolytes étaient répartis entre les titres presbytéraux ; c'était tout le clergé des cardinaux prêtres. Ces clercs n'étaient pas soumis au célibat. En général on se mariait, et l'on ne s'astreignait au célibat que plusieurs années après, quand on était promu aux ordres supérieurs. Même alors, on ne rompait, en fait de rapports de famille, que ce qu'il fallait rompre. Les femmes des clercs supérieurs n'étaient pas cloîtrées ; elles participaient même, dans une certaine mesure, à l'avancement de leurs maris, devenaient *diaconae*, *presbyterae*, *episcopae*. Le jour où les maris étaient promus au sacerdoce ou au diaconat, il y avait aussi, pour leurs épouses, une sorte de cérémonie qui consacrait leur élévation en dignité.

Outre les clercs ordonnés, qui, pour la plupart, avaient

1. Voir sur ce sujet mon mémoire, *Le sedi episcopali nell'antico ducato di Roma*, dans le tome XV de l'*Archivio Romano di storia patria*.

eu le temps de faire souche, il y avait encore la catégorie fort nombreuse des clercs non ordonnés, employés des services de chancellerie ou d'administration, notaires, défenseurs, chambellans, celleriers, etc. Tout cela constituait une sorte de caste cléricale qui fournissait à la *Schola cantorum* le recrutement nécessaire, peuplait tous les emplois ecclésiastiques, et, se renforçant au *cubiculum sacrum* par l'accession d'éléments aristocratiques, atteignait les plus hauts degrés de la sainte hiérarchie, y compris le pontificat lui-même. Quand le pouvoir temporel fut définitivement organisé, cette hiérarchie se trouva chargée de gérer beaucoup de choses qui lui étaient primitivement étrangères. Son relief et son attrait grandirent considérablement; le *cubiculum*, comme porte d'entrée, fit une redoutable concurrence à l'Orphelinat. Ce fut, comme on le verra, une rude épreuve pour l'esprit ecclésiastique.

Les finances pontificales[1] avaient encore pour base principale la propriété foncière. Des immenses patrimoines que les lettres de saint Grégoire nous révèlent, une bonne partie avait disparu, grâce aux confiscations prononcées par le gouvernement byzantin. Le pape ne tirait plus rien de ses anciens domaines de Sicile et de Calabre; peu de chose et avec beaucoup de peine, de ceux qui pouvaient lui rester en Istrie ainsi que du côté de Naples et de Gaëte. Le plus clair de son revenu lui venait des terres d'église situées dans les environs de Rome. Même de ce côté, l'emphytéose avait fortement écorné le rendement de la propriété ecclésiastique. Malgré tout, l'afflux toujours maintenu des donations et des testaments avait permis aux prédécesseurs de Paul et permit encore à quelques-uns de ses successeurs de reconstituer un domaine important. Pour le mieux défendre contre les aliénations dégui-

1. Cf. le livre de M. Paul Fabre, *De patrimoniis s. Romanae ecclesiae*, Paris 1892.

sées sous le nom d'emphytéose, et aussi pour repeupler la campagne où le vide tendait à se faire, les papes organisèrent de grands domaines où ils cultivaient eux-mêmes, sans interposition de fermiers généraux plus ou moins fictifs. C'est ce qu'on appelait les *domus cultae*. Les paysans qui les faisaient valoir furent considérés, eux aussi, comme des employés pontificaux, comme des gens d'église ; ils formèrent des *militiae* rurales, qui n'étaient pas désarmées comme la *militia ecclesiastica*. En même temps que l'on assurait ainsi à la propriété ecclésiastique une stabilité plus grande et un rendement plus sérieux, on constituait un personnel susceptible d'organisation militaire et qui avait, sur l'*exercitus Romanus*, l'avantage de ne représenter aucune tradition en concurrence avec celle de l'*ecclesia Dei*. Il y avait là, pour les papes, à condition de la développer et de s'en servir avec la plus grande prudence, une ressource très appréciable pour faire face aux difficultés intérieures de leur gouvernement temporel.

J'aurai terminé cette revue des institutions romaines au VIIIe siècle en disant un mot des établissements charitables et des monastères. Les premiers étaient fort nombreux ; il y avait des hospices et hôpitaux (*xenodochia*, *ptochia*, *hospitalia*) ; des lieux d'asile pour l'enfance abandonnée (*brephotrophia*), pour les vieillards (*gerocomia*) ; des bureaux de bienfaisance ou diaconies. Ces établissements provenaient de fondations ; ils avaient, comme les églises presbytérales, leurs revenus propres et leur personnel.

On peut en dire autant des monastères. Ceux-ci étaient fort nombreux à Rome ; un bon nombre étaient habités par des moines grecs, quelques-uns par des orientaux, syriens, arméniens, etc. Aucun d'eux n'avait une grande importance. En général ils se trouvaient au voisinage des lieux saints proprement dits, Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Laurent, ou même des basiliques urbaines. Chaque monastère avait son oratoire à l'intérieur ; mais la plu-

part desservaient, au point de vue de l'office, la basilique voisine. Quelquefois plusieurs monastères se partageaient le service dans une même église ; à Saint-Pierre, par exemple, il y avait quatre ou cinq congrégations attachées à la grande basilique. C'est de là que viennent les chapitres. Les couvents changèrent de règle, se fondirent au besoin, et formèrent des corps de chanoines, réguliers d'abord, puis séculiers, dont les plus importants se sont conservés jusqu'à nos jours.

J'ai dit que les monastères de Rome étaient peu importants. Les papes, en effet, semblent avoir redouté l'influence que les grandes corporations de moines exerçaient ailleurs, à Constantinople, par exemple, non sans dommage, quelquefois, pour le bon ordre ecclésiastique. Ils favorisèrent la profession religieuse, mais sans lui faciliter le groupement en masses considérables. Du reste, en employant les moines au service des basiliques on les tenait plus aisément sous sa main. Les grands couvents étaient ailleurs. Subiaco n'existait pas encore ; le Mont-Cassin venait de renaître, sous le pape Zacharie ; mais il se trouvait en terre lombarde. Il en est de même des abbayes de Monte Amiata, de Saint-Sauveur de Rieti, de Sainte-Marie de Farfa. Celle-ci, toutefois, était établie sur un des territoires qui furent rétrocédés au pape par le royaume lombard. Quand elle fut entrée dans le domaine politique du pape, ce qui n'arriva que sous Hadrien, elle ne tarda pas à fournir des sujets de querelle.

Tel était l'état des institutions dans le petit état romain. Une crise intérieure, comme on l'a vu, était contenue en germe dans la rivalité des deux grands corps, le clergé et l'armée, et dans le transfert au clergé de la suprématie politique dont l'armée avait été jusque là l'organe. Au commencement personne ne bougea. Sous le pape Paul on n'entend parler d'aucune opposition précise si ce n'est celle

d'un prêtre appelé Marinus, qui séjournait à la cour de Pépin et ne cessait de cabaler contre le pape. Celui-ci aurait bien voulu s'en débarrasser ; il eût souhaité qu'on le pourvût en France de quelque évêché ; d'autres fois, quand ses parents insistaient pour le revoir, il demandait officiellement qu'on le renvoyât, promettant de le pourvoir de nouveau d'un titre presbytéral. En fait, cependant, Marinus demeura en France tout le temps que Paul vécut, évidemment à l'entière satisfaction de celui-ci.

Si l'ordre n'était pas troublé à Rome, c'est que le pape Paul avait la main dure. Son biographe, tout en célébrant ses vertus, mentionne les vexations exercées par ses « satellites iniques » et rapporte que les prisons abritaient souvent des condamnés à mort. On lui reprochait beaucoup d'exactions [1] ; il conquit rapidement le renom d'un oppresseur du peuple. Avec le prestige du pouvoir, la papauté en avait maintenant les inconvénients. Le monde militaire, évincé du gouvernement, regardait le feu couver et au besoin l'empêchait de s'éteindre. Au milieu de l'été 767, le pape, qui résidait alors auprès de Saint-Paul, tomba gravement malade. La réaction se dessina aussitôt.

Dans l'état où se trouvaient les choses, il était impossible de déplacer le pouvoir. L'idée d'une restauration byzantine ne paraît être venue à qui que ce soit. Comme à l'avènement d'Étienne II, l'empereur était trop loin, les Lombards trop près, pour que l'on n'eût pas besoin des Francs, et ceux-ci auraient difficilement admis que l'autorité politique fût reprise au pape et redonnée à l'armée. Mais il était possible de faire nommer pape un personnage appartenant à l'aristocratie militaire et disposé à lui rendre, dans le détail, une partie au moins de ce qu'elle avait perdu sous les deux frères Étienne et Paul. Le clergé, qui sentait venir l'orage, avait pris ses mesures ; il se croyait assuré

1. *L. P.*, t. I, p. 463, 475.

de l'élection, pour peu qu'elle fût régulière et qu'elle se passât entre Romains de Rome.

Dans le monde ecclésiastique, le plus important personnage était alors le primicier Christophe. Dès le temps d'Étienne II, Christophe avait joué un rôle. Il avait été, comme notaire (ou défenseur) régionnaire, du nombre des clercs qui accompagnèrent le pape en France[1], en 753. Trois ans plus tard, on le retrouve, avec la qualité de *consiliarius*, parmi les négociateurs de l'alliance entre le pape Étienne et le prétendant Didier[2]. Son influence avait été prépondérante sous le pape Paul. Aussi dévoué à celui-ci qu'à son frère, il avait la main dans toutes les négociations et dans les correspondances les plus graves. A la cour de Constantinople on le considérait comme responsable de toute la politique pontificale. Le pape Paul n'était, disait-on, qu'un pantin, que Christophe faisait mouvoir à son gré. Il n'est pas interdit de croire, en effet, que ce personnage ait été l'âme de la politique suivie pendant les dernières années, l'instigateur et le champion de l'alliance franque, en même temps que de la prépondérance ecclésiastique.

Les nobles, de leur côté, plus forts dans les campagnes et dans les petites villes que dans la capitale, mettaient en avant cette idée que, puisque le pape était devenu le souverain de tout le duché, il était juste que tous ses futurs sujets prissent part à l'élection. *Qui omnibus praeesse debet ab omnibus eligatur* : ce vieux principe de droit canonique était transporté de l'élection épiscopale à l'élection du souverain, et cela d'autant plus naturellement que les gouverneurs de province autrefois, les ducs à une date plus rapprochée, étaient sortis, eux aussi, de l'élection. Voici comment ces idées se traduisirent en fait.

1. *L. P.*, t. I, p. 446.
2. *L. P.*, t. I, p. 455.

Un duc[1], Toto (Théodore), en résidence à Nepi, mais qui avait une maison à Rome, réunit autour de lui ses trois frères, Constantin, Passivus et Pascal, avec un certain nombre de complices, et parlèrent d'aider le pape à trépasser. Ces mauvais desseins furent contrecarrés par le primicier Christophe. Il parvint même à obtenir que Toto jurât de laisser l'élection se faire suivant les formes. Mais le duc ne tint pas son serment ; il appela à lui les troupes de la Tuscie romaine, recruta une multitude de paysans, et le corps ainsi formé se présenta devant la porte Saint-Pancrace, laquelle ne se ferma pas.

L'insurrection s'organisait à l'intérieur, sous la direction des nouveaux venus, quand le pape mourut, le 28 juin. Aussitôt une première réunion eut lieu dans la basilique des Apôtres, où, grâce à l'influence de Christophe, le clergé et l'armée fraternisèrent et se comblèrent de garanties mutuelles. On croyait que tout pouvait s'arranger et que l'élection était renvoyée à quelques jours, suivant l'usage, lorsque Toto et son monde prirent la direction du Latran, entrèrent de force au palais et acclamèrent Constantin, l'aîné des trois frères. Il était militaire et non pas clerc ; on ne s'arrêta pas à l'antique usage romain, souvent exprimé dans les textes canoniques, plus encore dans une pratique tout à fait constante, qui proscrivait de tels choix. L'évêque de Préneste, Georges, rencontré dans le *vicedominium*, fut contraint, malgré ses protestations, de conférer la tonsure à l'élu. On courut chercher Christophe pour l'associer à cette usurpation ; il refusa énergiquement.

Le lendemain, Constantin fut ordonné sous-diacre, puis diacre, dans l'oratoire Saint-Laurent, toujours au Latran ;

1. Sur ces événements, les sources principales sont : 1° les lettres du *Codex Carolinus* ; 2° les vies d'Étienne III et d'Hadrien dans le *L. P.* ; 3° les fragments du concile de 769 ; voir mon édition du *L. P.*, commentaire de la vie d'Etienne III.

puis il procéda à la cérémonie de l'installation et se fit prêter serment. Le dimanche suivant, 5 juillet, il fut consacré pape à Saint-Pierre, toujours par l'évêque de Préneste, cette fois assisté de ses collègues d'Albano et de Porto. Personne après cela ne fit difficulté de le reconnaître, sauf Christophe et les plus fidèles de ses partisans. Christophe était un adversaire irréductible ; il avait eu l'influence sous les deux papes précédents ; maintenant son règne était fini. Les vainqueurs cherchèrent à se débarrasser de lui et de ses partisans ; un duc Grégoire, qui tenait pour lui, fut assassiné. Le primicier, ne se sentant plus en sûreté, s'enfuit avec ses enfants et se réfugia à Saint-Pierre. On essaya de les en tirer ; mais ils ne sortirent que quand Constantin lui-même fut venu leur assurer la vie sauve. Ils s'engagèrent en retour à demeurer tranquilles jusqu'à Pâques, et, cette fête arrivée, à se retirer dans un monastère. Ce qui subsistait d'opposition locale fut bien vite dompté : il n'est pas question d'autres mesures de rigueur que celles dont Grégoire ainsi que Christophe et les siens furent l'objet. Les personnes qui avaient des scrupules attendirent une occasion sûre pour les manifester. On racontait cependant, non sans terreur, que l'évêque de Préneste, paralysé de la main droite, n'avait pu s'en servir depuis qu'elle s'était étendue pour consacrer Constantin ; sa mort, qui survint peu après, fut considérée comme un châtiment divin.

Restait à obtenir la reconnaissance du roi des Francs. Constantin lui écrivit aussitôt[1] pour lui notifier son avènement ; mais Pépin ne se pressa pas de répondre. Il avait dû lui parvenir quelque rumeur. Une seconde lettre[2] fut expédiée au mois de septembre, sous prétexte de communiquer au prince des pièces arrivées d'Orient et relatives

1. J. 2374.
2. J. 2375.

au culte des images. Constantin y revenait sur l'élection et s'efforçait de plaider les circonstances atténuantes ; il parlait de son indignité, de la violence qu'on lui avait faite, des décrets de la Providence, de tout ce qu'on allègue en pareil cas. Pépin était alors très occupé de sa guerre d'Aquitaine. Il est sûr qu'il n'intervint pas contre Constantin II ; mais il n'y a nulle trace d'une intervention en sa faveur. Il paraît s'être désintéressé de cette affaire ou du moins n'y avoir pas appliqué son attention. Les Lombards, de leur côté, se tinrent tranquilles et ne tentèrent rien contre l'État romain, signe que pour eux la protection franque couvrait, sinon la personne du nouveau pape, au moins le domaine consacré au prince des apôtres.

Vers le milieu d'avril (768), le primicier Christophe et son fils Serge, qui avait eu, sous le pape précédent, la charge de saccellaire, furent laissés libres d'entrer en religion. Ils choisirent à cet effet le monastère de Saint-Sauveur de Rieti, dans le duché de Spolète. L'abbé fut mandé et se chargea de ses deux novices. Mais ceux-ci, une fois en dehors de la frontière romaine, échappèrent à sa surveillance, gagnèrent Spolète et adjurèrent le duc de les faire conduire à Pavie. Ils y parvinrent en effet, et, sans songer à recourir aux protecteurs transalpins, ils s'entendirent avec le prince lombard. Didier, heureux de l'occasion qu'on lui offrait de pêcher en eau trouble, assura les dignitaires romains de sa bonne volonté, les fit reconduire à Spolète et donna ses instructions au duc. Celui-ci réunit une troupe et la mit aux ordres de Serge, qui prit les devants avec elle, flanqué d'un envoyé lombard, le prêtre Waldipert. On arriva devant le pont Salaro le 27 juillet au soir. Il y avait juste un an et un mois que Constantin II siégeait au Latran. Le lendemain on franchit l'Anio et le Tibre, puis, après une tentative infructueuse sur la porte Saint-Pierre, on se porta sur celle de Saint-Pancrace, qui couronne le Janicule et domine toute la ville. Des affidés

se trouvaient là ; la porte s'ouvrit et la troupe de Waldipert franchit les murs de Rome. Il y avait deux siècles que les Lombards étaient en Italie. Bien des fois ils avaient assiégé Rome ; mais jamais encore ni défaillance ni trahison ne leur en avait permis l'accès. Aussi les nouveaux venus, étonnés de leur succès, demeuraient-ils tremblants sur les fortifications du Janicule, sans oser descendre en ville [1]. Leur hésitation donna le temps d'accourir. Toto et Passivus montèrent à la porte Saint-Pancrace et firent si bien que les Lombards commencèrent à faire retraite. Mais la trahison joua une seconde fois son rôle. Le duc Toto fut frappé par derrière, et sa mort déconcerta la défense. Passivus courut au Latran ; atterré, le malheureux Constantin se réfugia de chapelle en chapelle ; on le trouva blotti avec son frère Passivus et l'évêque Théodore, son vidame, dans l'oratoire du vestiaire.

Christophe était resté en arrière, retenu évidemment par quelque intrigue lombarde. Waldipert profita de son absence, détourna l'attention de Serge, et, dès le lendemain, qui était un dimanche, fit acclamer comme pape un prêtre Philippe, personnage vénérable, qui dirigeait un monastère près de l'église Saint-Vit. Ce n'était pas un prêtre cardinal ; mais c'était évidemment un candidat agréable aux Lombards. Philippe fut acclamé avec le cérémonial d'usage, introduit dans la basilique de Latran et dans le palais ; il donna même un festin, suivant la coutume, aux plus notables de ses électeurs, ecclésiastiques ou militaires.

Ce fut le seul acte de son pontificat. Christophe, arrivé dans la journée devant Rome, avait un autre candidat en vue. Il fit dire aux Romains qu'il ne mettrait pas les pieds

1. Le biographe d'Étienne III a le sentiment très vif de cette situation ; il a beau être dévoué à Christophe, il ne peut s'empêcher de qualifier de *nefandissimi proditores* ceux qui ont ouvert la porte aux Lombards.

en ville tant que Philippe serait au Latran. On obéit. Un des assassins du duc Toto, un certain Gratiosus, se chargea du plus difficile et reconduisit le pape lombard à son monastère de Saint-Vit.

Le lendemain, 1er août, Christophe, absolument maître de la situation, réunit *in Tribus Fatis*, c'est-à-dire sur l'antique Forum, toute la population romaine, le clergé, l'aristocratie laïque, enfin tout le monde. On discourut, et l'on finit par s'entendre sur le candidat du primicier, Étienne, prêtre de Sainte-Cécile. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, un prêtre de carrière, originaire de Sicile, qui n'avait jamais vécu que dans les monastères, le palais épiscopal et les églises. A sa piété, qui le recommandait à l'opinion, il joignait un caractère assez faible pour que Christophe et sa famille se crussent assurés de régner sous son nom. On le mena au Latran, dont il prit régulièrement possession, et la consécration épiscopale fut célébrée le dimanche suivant, 7 août.

Mais les vainqueurs n'attendirent pas cette cérémonie pour se livrer aux plus odieuses vengeances. Les prisonniers que l'on avait faits le 30 juillet dans l'oratoire du vestiaire furent extraits de leur geôle. L'évêque Théodore et Passivus eurent les yeux crevés et furent incarcérés dans des monastères. Quant au malheureux Constantin, on lui fit d'abord subir l'ignominie d'une cavalcade ridicule; puis, la veille de l'ordination d'Étienne, on le fit comparaître devant un tribunal ecclésiastique qui le déclara déchu du pontificat; enfin, peu de jours après, un groupe de partisans força l'entrée du monastère de Saint-Sabas, qui servait de prison à cet infortuné ; on le tira dehors et on lui creva les yeux. Le même sort échut à diverses personnes, en particulier au tribun d'Alatri, Gracilis, et au prêtre lombard Waldipert. Celui-ci eut beau se réfugier à Sainte-Marie-Majeure, se couvrir d'une image sainte ; il fut arraché de l'asile sacré, jeté dans une prison du Latran,

enfin traîné sur la place, devant le palais, où on lui creva les yeux. Transporté dans un hôpital voisin, il y mourut presque aussitôt[1].

C'est dans ces circonstances édifiantes que le nouveau pape Étienne III inaugura son pontificat. L'émeute apaisée enfin, faute de victimes, les vainqueurs s'empressèrent de notifier au roi des Francs le succès qu'ils venaient de remporter. Serge fut chargé de cette mission. Un tel négociateur était bien choisi pour présenter les choses sous un aspect favorable. Quand il arriva en France, l'illustre Pépin venait de mourir. Serge s'adressa à ses deux fils, Charles et Carloman, et parvint à leur faire admettre que ce qu'il y avait de plus pressé, c'était de réparer l'accroc fait au droit canonique par l'élection de Constantin[2]. On demandait l'envoi à Rome d'un certain nombre de membres de l'épiscopat franc. Les princes les choisirent parmi les personnes les plus versées dans les Écritures et « les cérémonies des saints canons ». En tête de la liste figure Wilchar, l'ancien évêque de Nomentum, maintenant pourvu de l'évêché de Sens et qualifié d'*archevêque des Gaules* ; puis venaient les métropolitains de Mayence, Tours, Lyon, Bourges, Narbonne, Reims ; enfin les évêques d'Amiens, Meaux, Worms, Würzbourg, Langres, Noyon. Ces treize prélats, arrivés à Rome, s'assemblèrent avec une quarantaine d'évêques italiens, tant du pays romain que du territoire lombard ; le concile se réunit après les fêtes de Pâques (769), dans la basilique de Latran. On fit d'abord comparaître le malheureux Constantin, *iam extra oculos*, avec ses yeux crevés. Il se défendit en faisant valoir la violence dont il avait été l'objet, et la réaction contre la dureté du pape Paul ; on avait voulu protester en l'élisant. Il ajouta

1. Cet attentat contre un représentant du roi Didier suppose que le corps lombard avait déjà quitté Rome.

2. En réalité on n'était pas tranquille sur la légitimité d'Étienne III.

que, après tout, les canons dont on se faisait fort contre lui étaient souvent violés au profit des autres ; que sur les sièges de Ravenne et de Naples, il y avait en ce moment des évêques qui étaient encore laïques la veille de leur élection. Il se jetait à terre, demandant grâce et miséricorde. Les prélats furent inflexibles. S'inspirant de Caïphe un peu plus que de saint Grégoire, ils firent souffleter le pauvre aveugle, le jetèrent dehors et commandèrent de brûler son décret d'élection. Cela fait, le pape Étienne, ses clercs et ses fidèles se prosternèrent, avouant la faute qu'ils avaient commise en acceptant la communion de Constantin et demandant pénitence. On chanta sur eux d'hypocrites litanies, qui durent provoquer le sourire des anges, si les anges sourient.

Ce ne fut pas tout : les ordinations de Constantin, et, en général, tous ses actes, furent déclarés invalides ; on le soumit lui-même à la pénitence, c'est-à-dire qu'on l'interna dans un monastère.

Pour prévenir le retour de tels désordres, le concile déclara que les cardinaux prêtres ou diacres seraient seuls éligibles ; de plus, que les laïques, militaires ou civils, et surtout les personnes étrangères à la ville de Rome, seraient désormais exclus du corps électoral proprement dit. Une fois le pape élu et installé au Latran, les laïques romains seraient admis à le saluer et à ratifier par leurs signatures l'acte de son élection. Cette disposition, qui introduisait un changement des plus graves, fut appliquée quelque temps, comme on le verra ; mais elle finit par être écartée.

Enfin l'assemblée confirma le culte des images et prononça l'anathème contre le concile iconoclaste de 754. Tous ces décrets furent l'objet d'une promulgation solennelle, à Saint-Pierre, devant une nombreuse assemblée du clergé et du peuple.

Les rapports étaient rétablis entre la France et le Saint-Siège ; le parti militaire était dompté, l'aristocratie laïque

exclue des élections pontificales. Mais Christophe et Serge, les conseillers du pape et les détenteurs réels du pouvoir, avaient donné au roi Didier les plus graves sujets de plainte. C'est grâce à son appui qu'ils avaient renversé Constantin II ; pour le récompenser, non seulement ils avaient exclu son candidat à la papauté, mais ils avaient laissé assassiner son envoyé Waldipert. Didier ne pouvait manquer de leur en vouloir. Aussi firent-ils les plus grands efforts pour orienter la politique pontificale dans le sens d'un renforcement de l'alliance franque. Plusieurs lettres de cette inspiration se sont conservées dans le *Codex Carolinus*[1]. On y proteste toujours que les Lombards négligent les satisfactions (*iustitias*) qu'ils doivent à saint Pierre. L'une de ces pièces[2] a pour but de détourner les princes francs d'une alliance de famille avec le roi Didier. On y fait valoir toutes les sottises que le populaire débitait sur les Lombards, la lèpre, la puanteur, et ainsi de suite. Le mariage eut lieu cependant. Desiderata fut la première femme légitime ou plutôt officielle de Charlemagne (770), qui la répudia, il est vrai, peu de temps après[3]. La reine-mère, Bertrade, était venue elle-même en Italie pour négocier cette affaire ; elle avait même poussé jusqu'à Rome, où elle paraît avoir communiqué au pape de bonnes paroles du roi Didier, relativement aux litiges entre eux deux.

Étienne III commençait à se lasser de la tutelle de Christophe. Didier, à qui la reine Bertrade avait plus ou moins consciemment préparé les voies, résolut de s'aboucher avec le pape. On le vit arriver à Rome, au carême de 771, en pélerinage, *orationis causa*. Il avait des intelligences

1. J. 2380, 2381, 2386, 2387.
2. J. 2381.
3. Eginhard, *Vita Karoli*, 18 ; cf. *Vita Adalardi*, c. 7 (*M. G.* SS. t. II, p. 525). Eginhard dit « un an » après ; mais ce n'est pas possible. Dès cette année 770 il remplaça Désirée par Hildegarde. Voir Julien Havet, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLVIII, p. 50.

dans l'entourage pontifical, notamment un chambellan appelé Paul Afiarta. Instruits des intentions pieuses du roi lombard, Christophe et Serge appelèrent à Rome des troupes de la campagne et même du duché de Pérouse; ils renforcèrent les portes et se disposèrent à faire bonne contenance. Carloman, celui des deux rois francs dont les états avoisinaient l'Italie, avait à Rome un *missus* appelé Dodo, qui prit énergiquement leur parti. On savait assez à qui Didier en voulait. Didier arriva, campa près du Vatican et pria le pape de venir s'entretenir avec lui. Étienne se rendit en effet à Saint-Pierre, puis rentra au Latran. Ce fut [1] le signal d'un conflit des plus aigus.

Afiarta et Christophe étaient déjà très montés l'un contre l'autre; par leurs soins et pour leurs querelles, Rome, depuis quelque temps, se divisait en deux camps. Au retour du pape, Christophe et Serge crièrent à la trahison. Ils se présentèrent au Latran, fortement escortés et réclamant leurs ennemis. Le pape les apaisa et prêta même serment sur les plus saintes reliques. Mais une fois l'émeute partie il retourna auprès du roi et, moyennant de nouvelles promesses sur les *iustitiae s. Petri*, il lui abandonna lâchement ceux à qui il devait la tiare. Deux évêques se présentèrent de sa part à la porte la plus voisine et sommèrent Christophe avec son fils Serge de venir à Saint-Pierre se remettre aux mains du pape. Les deux nobles romains apprirent ce jour-là jusqu'où peuvent aller la couardise et la trahison. Leurs partisans s'empressèrent d'écouter la voix du pape, prisonnier moral des Lombards. Gratiosus, le traître de 768, l'assassin du duc Toto, l'auteur des attentats contre la personne de Constantin II et de tant d'autres crimes, Gratiosus, devenu duc par la

1. Outre le *L. P.* et la lettre par laquelle Etienne III notifia ces événements à la reine Bertrade et à Charlemagne, nous avons de précieux détails dans une chronique bavaroise, assez mal conservée, il est vrai, dont j'ai reproduit le texte à la note 58 de la vie d'Étienne III.

grâce de Christophe, fut le premier à le sacrifier. Pour se rendre à l'appel du pape il enfonça la porte du Port ; son attitude décida le mouvement. Serge et Christophe, épouvantés de ce revirement, furent assez affolés pour se confier eux-mêmes aux mains de leur ennemi. Ceci se passait au milieu de la nuit.

Le lendemain, le pape célébra la messe devant le roi Didier ; puis il rentra dans Rome, laissant Christophe et Serge dans la basilique de Saint-Pierre. Il désirait, nous dit son biographe, qu'ils entrassent en religion ; mais il ne pouvait ignorer qu'en s'abstenant de les ramener avec lui il les livrait à la discrétion de ceux qui leur voulaient du mal. En effet, le soir venu, Afiarta et ses partisans s'entendirent avec le roi. Christophe et Serge, arrachés à l'asile le plus vénérable de la chrétienté, furent conduits auprès du pont Saint-Ange, et là on leur creva les yeux. Trois jours après, Christophe mourut de ce traitement barbare. Quant à Serge, on le jeta dans la grande geôle du Latran, où il survécut plus d'une année. Huit jours avant la mort d'Étienne III, Afiarta et le duc Jean, frère du pape, le firent extraire de sa prison par des gens chargés de l'assassiner. On l'étrangla à moitié, et on l'enterra, encore vivant, sous une arcade de la via Merulana, tout près du palais. Afiarta craignait apparemment que le malheureux n'obtînt sa grâce après la mort du pape. Il est certain que si cette réparation lui fut refusée, il fut au moins fait justice de ses meurtriers.

Quant au lamentable Étienne III, après avoir sacrifié ses bienfaiteurs, il eut le regret de se voir joué par Didier, qui se garda bien de lui accorder la moindre satisfaction. « Comment, disait le roi, le pape réclame encore « quelque chose, après que je l'ai débarrassé de ses tuteurs ! « Qu'il se tienne donc tranquille et ne se brouille pas avec « moi ! Carloman est l'ami de Christophe et de Serge ; il « va lui demander des comptes à leur sujet ; si je ne prends « sa défense, il est perdu. »

Didier raisonnait juste. Étienne le reconnut sans doute, car il s'abstint d'écrire à Carloman, peu disposé à l'écouter. Mais il écrivit à Charles et à la reine mère Bertrade une lettre[1] que nous avons encore, où il raconte les tristes choses dont je viens de parler, au point de vue d'Afiarta, devenu son mentor, et du roi Didier, qu'il représente comme plein de zèle pour sa personne et pour les temporalités du saint-siège. Il y insiste beaucoup sur le rôle de Dodo, exploitant bassement les germes de discorde entre les deux frères, lui qui, deux ans auparavant, les exhortait à la concorde[2].

Carloman mourut (771) au commencement de décembre. Le pape et ses nouveaux conseillers respirèrent plus librement. Mais leur satisfaction dura peu. Deux mois après Carloman, le 3 février 772, Étienne allait rejoindre dans l'autre monde ses anciens amis Christophe et Serge. Ceux-ci avaient cru trouver en lui un docile instrument : ils ne s'étaient pas trompés. Mais de tels instruments, pour commodes qu'ils soient, sont parfois dangereux à manier.

Heureusement pour l'honneur du saint-siège, l'élection porta aux affaires un homme énergique, honnête et capable, le diacre Hadrien. Il sortait d'une des plus nobles familles de Rome. Sa mère, demeurée veuve, l'avait laissé élever par son oncle Théodote, consul et duc, plus tard primicier et « père » de la diaconie de Saint-Ange. Il avait fait carrière au Latran ; on vantait sa piété, ses mœurs et son savoir. Ceux qui l'acclamèrent entendaient sortir des intrigues, donner satisfaction aux règles ecclésiastiques en choisissant un homme de la carrière, et aux aspirations de la noblesse en mettant à sa tête un des siens. Ils voulaient aussi un homme décidé, capable de réparer, promptement et sans faiblesse, les énormités qui avaient déshonoré le dernier pontificat.

1. J. 2388.
2. J. 2380.

L'attentat contre le malheureux Serge n'était pas resté isolé. Il semblait que la mort de Carloman eût déchaîné toutes les rancunes du parti Afiarta. Des membres du haut clergé et de l'aristocratie militaire avaient été exilés dans les derniers jours du pape défunt. Hadrien ne différa pas même une heure à leur rendre justice. Il était à peine élu qu'il donnait l'ordre de les rappeler.

Quant à faire justice des assassins et de leurs complices, il attendit un moment favorable et tout d'abord il reprit les négociations avec le roi des Lombards.

La situation s'était compliquée depuis la mort de Carloman. Celui-ci ne laissait que des enfants en bas âge, au nombre desquels un petit prince, Pépin, né en 770. L'aristocratie de son royaume se décida en très grande majorité pour l'union sous l'autorité de Charlemagne ; une délégation vint trouver celui-ci à Corbeny, près de Laon, et lui remit le royaume de son frère. La veuve de Carloman, Gerberge, s'enfuit alors en Italie, avec ses enfants et quelques fidèles dont le plus notable était Autchaire. Didier leur fit grand accueil. Étendre sa protection sur ces réfugiés, encourager leurs espérances, c'était se préparer un moyen d'affaiblir à l'intérieur la puissance formidable qui se reconstituait au delà des Alpes ; tout au moins pouvait-on espérer qu'à un moment ou à l'autre, il y aurait là un important objet d'échange dans les trafics diplomatiques. C'était jouer bien gros jeu ; Didier perdit la partie.

Il ne comptait pas encore sur ce moyen d'action, quand, à l'avènement d'Hadrien, il l'envoya saluer par le duc de Spolète et deux autres fonctionnaires, qui pressèrent le pape de renouveler l'alliance conclue avec Étienne III, s'engageant en retour à donner au saint-siège toutes les satisfactions (*iustitiae*) qu'il réclamait sans cesse. A cette ambassade, Hadrien répondit par une autre dont la conduite fut donnée à Paul Afiarta. C'était pour le pape un

moyen de se débarrasser de ce personnage, tout en donnant au roi lombard, par l'envoi d'une *persona grata*, un gage de ses dispositions conciliantes.

Mais les ambassadeurs du pape étaient à peine sortis de Rome que des nouvelles inquiétantes arrivèrent. Didier s'était emparé de Ferrare, Comacchio, Faenza, et commençait à menacer Ravenne. Sa nouvelle politique se dévoilait ; il s'affichait ouvertement comme défenseur des enfants de Carloman et prétendait que le pape s'associât à son attitude, en sacrant solennellement ces jeunes princes. Afiarta, quand il l'eut rejoint, entra complètement dans les idées du roi ; il se faisait fort, dit-on, d'amener le pape à se rencontrer avec Didier, fallût-il le traîner avec une corde. Son compagnon d'ambassade, le saccellaire Étienne, paraît avoir eu les mêmes idées.

Ils se faisaient des illusions. Hadrien, instruit de leurs menées, donna un remplaçant au saccellaire Étienne. Quant à Afiarta, son éloignement momentané devint définitif, dans les conditions que voici. Le pape voulut tirer au clair l'assassinat du secondicier Serge. Une enquête fut ouverte ; elle aboutit à l'arrestation des coupables, trois *Campanini*, le chambellan Calventzulus, le prêtre Lunisso et le tribun Leonatius. Ceux-ci dénoncèrent quatre autres personnes comme leur ayant donné des ordres qu'ils n'avaient fait qu'exécuter : Paul Afiarta, le duc Jean, frère du pape défunt, un défenseur régionnaire appelé Grégoire et un autre chambellan, Calvulus. On ne sait ce qu'il advint de Jean et de Grégoire ; mais Calvulus et les trois campaniens furent livrés au juge criminel, le préfet de Rome, qui fait ici sa réapparition après plus d'un siècle et demi d'intervalle. Calvulus mourut en prison ; les trois autres furent condamnés à l'exil et expédiés à Constantinople.

Quant à Afiarta, le pape donna ses instructions à l'archevêque de Ravenne. On devait l'arrêter au retour de sa

légation, lui donner lecture des procès-verbaux de l'enquête faite à Rome sur l'affaire de Serge, puis, après avoir constaté sa culpabilité, l'envoyer aussi à Constantinople. Le pape fit même rédiger une lettre par laquelle il informait les empereurs Constantin V et Léon IV de ce qui s'était passé et leur recommandait de retenir Afiarta sous bonne garde.

Au reçu de ces pièces, l'archevêque fit arrêter Paul à son passage à Rimini et le remit aux mains du « consulaire » de Ravenne, lequel lui fit donner lecture des procès-verbaux et recueillit sa déposition, par laquelle il s'avouait coupable. L'archevêque et son monde étaient très montés contre Afiarta, dans lequel ils voyaient avec raison un ami des Lombards. Il écrivit au pape, le détournant de confier le prisonnier au duc de Venise, Maurice, indiqué comme intermédiaire entre Ravenne et Constantinople. Le fils de Maurice était en ce moment prisonnier des Lombards ; l'archevêque redoutait un échange entre ce jeune homme et Afiarta.

Le pape, le voyant dans ces dispositions, craignit, non sans motif, que les Ravennates ne recourussent à des procédés plus expéditifs pour se débarrasser de leur prisonnier. Il prescrivit à un nouvel ambassadeur qu'il députait auprès du roi Didier de prendre Afiarta avec lui quand il repasserait par Ravenne, et de le ramener à Rome. Le légat, à son passage à Ravenne, informa solennellement l'archevêque et son monde de la commission qu'il aurait à remplir à son retour. Mais il ne fut pas plus tôt sur la route de Pavie que le consulaire, avisé par l'archevêque, fit exécuter son prisonnier. Le pape se lava les mains ; il n'en fut pas moins débarrassé d'un personnage des plus gênants. Quant à Christophe et Serge, on leur fit des funérailles honorables dans la basilique de Saint-Pierre.

La tradition était renouée ; le pape rompait avec la poli-

tique des derniers temps d'Étienne III, celle de l'alliance lombarde. Il faut dire que Didier faisait tout son possible pour l'en détacher et pour le rejeter dans les bras des Francs. Non content d'intriguer contre Charlemagne et de reprendre, dans l'Exarchat, des territoires cédés depuis quinze ou seize ans, il faisait ravager la Pentapole et le duché de Rome par les ducs de Spolète et de Toscane. Hadrien, effrayé, entra en négociations ; les légats se succédaient à chaque instant sur la route de Rome à Pavie ; on y vit un jour l'abbé de Farfa escorté de vingt moines vénérables. Rien n'y fit : l'entente demeura impossible. Le roi tenait avant tout à voir le pape. Il se souvenait des succès personnels qu'il avait remportés auprès de Paul et d'Étienne III ; il espérait amener Hadrien à ses fins, c'est-à-dire à conspirer avec lui contre Charlemagne. Le pape ne se refusait pas absolument à une entrevue ; mais il mettait pour condition qu'on lui rendrait d'abord les territoires annexés récemment.

En même temps il écrivait à Charlemagne. Son envoyé, appelé Pierre, parvint à Thionville, où le roi résidait, pendant l'hiver 772-773. Il trouva le roi prévenu contre lui par Didier, lequel tenait à faire croire en France que le pape se lamentait sans raison et qu'il n'avait subi aucun dommage. Les plaintes perpétuelles dont la cour franque avait été assaillie sous Paul et Étienne III pouvaient donner créance à ses allégations. Mais cette fois, la situation était réellement grave. Didier l'accentua en se dirigeant vers Rome, escorté d'Autchaire et des fils de Carloman. Il n'allait pas, comme Astolphe en 756, assiéger Rome avec l'intention d'en faire la conquête ; tout ce qu'il voulait c'était une entrevue avec le pape. Hadrien se refusant à le venir trouver à Pavie, à Pérouse ou ailleurs, il prenait lui-même les devants, renouvelant ainsi une démarche qu'il avait faite plusieurs fois sous les papes précédents.

Mais Hadrien ne l'entendit pas ainsi. Il affecta de voir ou il vit avec raison, dans le roi pèlerin, un prince envahisseur. Les milices des villes voisines furent rappelées à Rome, les basiliques suburbaines dépouillées de leurs ornements et fermées, les remparts mis en état de défense. Cela fait, le pontife députa à Viterbe, la dernière ville lombarde du côté de Rome, trois évêques chargés d'interdire au roi, sous peine d'anathème, l'entrée du territoire romain. C'est la première fois que le mot d'anathème est prononcé à propos du pouvoir temporel. Didier ne jugea pas à propos d'aller plus loin et rétrograda vers Pavie.

Outre les menaces du pape, il se trouvait avoir à redouter, en ce moment, la diplomatie de Charlemagne. L'évêque d'Amiens (jadis d'Ostie), Georges, et Gulfard, abbé de Saint-Martin, arrivaient en Italie pour s'assurer de l'état des choses. Ils vinrent d'abord à Rome, d'où ils remportèrent des lettres pressantes, puis à Pavie, où ils engagèrent le roi à faire des concessions. Ce fut en vain.

Instruit de ce qui se passait, Charles envoya de nouveaux ambassadeurs à Didier pour le sommer de rendre au pape ce qu'il lui avait pris ; en compensation il offrait de verser lui-même une somme de 14.000 sous d'or. Ce fut encore en vain.

On était arrivé ainsi au milieu de l'année 773. Charles réunit son monde à Genève et dirigea deux corps d'armée sur l'Italie ; l'un d'eux, commandé par son oncle Bernard, prit par le Valais et le val d'Aoste, l'autre franchit le Mont-Cenis. Comme dans les campagnes précédentes il y eut encore sommations *in extremis*, rencontre aux Cluses, déroute des Lombards et siège de Pavie. Vérone cependant offrit un second centre de résistance, sous le commandement d'Adelchis, fils de Didier et du duc franc Autchaire, qui s'était réfugié là avec la famille de Carloman. Charles, après avoir installé son camp devant Pavie, mar-

cha contre Vérone, qui ne lui résista pas très longtemps ; Autchaire et les personnes royales qui l'accompagnaient s'en remirent à sa générosité ; Adelgis s'enfuit en territoire byzantin. Les autres villes du nord de l'Italie firent leur soumission.

Les jours du royaume lombard étaient comptés. On paraît avoir compris de bonne heure en Italie non seulement que la lutte était inégale, mais encore que la patience des Francs approchait de son terme. Les gens de Spolète, toujours à l'affût d'une occasion de s'émanciper, profitèrent de ce que leur duc Théodicius était parti pour les Cluses, et envoyèrent à Rome quelques-uns d'entre eux, des plus notables (*utiles personae*) se déclarer sujets du pape et recevoir la tonsure civile des Romains. Après la déroute de l'armée lombarde, ce fut tout le duché qui se présenta ; puis vinrent les gens d'Ancône, d'Osimo, de Fermo, de Città di Castello(*castellum Felicitatis*). Pendant que Charlemagne conquérait les villes du nord, le pape s'annexait ainsi des régions importantes de l'Italie centrale. Il donna l'investiture au nouveau duc de Spolète, Hildeprand, élu par ses administrés, et celui-ci, dans les premiers temps, se considéra en effet comme sujet pontifical.

Le siège de Pavie se prolongeait. Charles avait fait venir de France sa jeune femme Hildegarde ; il passa l'hiver dans son camp. Au printemps, l'idée lui vint d'aller célébrer les fêtes de Pâques à Rome. Le pape, informé à la dernière heure de l'arrivée d'un hôte aussi considérable, eut cependant le temps de lui députer les *iudices*, c'est-à-dire les officiers de l'armée, avec leurs bannières, jusqu'au lac de Bracciano, à 30 milles de Rome sur la route de Toscane. Le samedi saint, le roi, avec ce supplément d'escorte, arriva dans les prés de Néron. Là se trouvaient rangées les milices de Rome sous les armes, les enfants des écoles, palmes en main et chantant *laudes*, enfin les croix régionales. C'était le cérémonial usité autre-

fois pour la réception des exarques. Le roi descendit de cheval et s'avança à pied vers la basilique de Saint-Pierre. Le pape l'y attendait, entouré de son clergé, au haut du grand escalier qui conduisait à l'atrium. Charles monta cet escalier à genoux, baisant les degrés l'un après l'autre. Arrivé à la plate-forme il embrassa le pontife, lui prit la main droite et tous deux pénétrèrent dans l'atrium ou paradis, puis dans l'église.

Les jours suivants se passèrent en fêtes religieuses et en festins officiels. Cependant Charles et son monde franc n'entrèrent dans Rome qu'après que le pape et lui se fussent prêtés serment l'un à l'autre. C'est le mercredi après Pâques, le 6 avril, qu'eurent lieu les grands actes politiques. Une assemblée fut tenue dans la basilique de Saint-Pierre. Le pape présenta au roi Charles un document rédigé en 754, à Kiersy-sur-Oise, au nom du roi Pépin, de Charles lui-même et de son frère Carloman. C'était une promesse en faveur de saint Pierre, d'Étienne II, son vicaire, et de ses successeurs ; elle contenait l'engagement de céder au pape un certain nombre de territoires italiens. Hadrien priait le roi de la réaliser. Il en fut donné lecture ; puis, conformément à cette pièce (*ad instar anterioris*), le roi fit rédiger en son nom une autre promesse où les mêmes cités et territoires étaient mentionnés. Le biographe d'Hadrien les indique avec une précision suffisante. On voit tout de suite qu'il s'agissait de bien autre chose que de la donation de l'Exarchat et de la Pentapole, déposée en 756 au tombeau de saint Pierre, par les mains de l'abbé Fulrad. La nouvelle promesse, conforme, nous dit-on, à celle de Kiersy, embrassait les duchés de Spolète et de Bénévent, la Toscane entière, y compris la Corse, puis la Vénétie et l'Istrie. Entre la Vénétie et la Toscane, l'Exarchat, fort agrandi à l'ouest et au nord, comprenait Parme, Reggio, Mantoue et Monselice, au sud de Padoue. Une telle promesse, si elle eût été accomplie, aurait réduit

le royaume lombard à des proportions fort exiguës ; l'Italie presque tout entière eût appartenu au pape [1].

Le document une fois rédigé en plusieurs expéditions, on le revêtit de toutes les solennités. Un exemplaire fut placé sur l'autel et remis au pape ; Charles en déposa un autre à l'endroit le plus vénéré du sanctuaire apostolique. Puis il repartit pour Pavie, qui se rendit peu après. Le roi Didier et la reine Ansa furent internés à Corbie, où ils vécurent encore longtemps, dans la plus grande édification. Charles laissa à Pavie une garnison et un gouvernement provisoire, puis il rentra en France.

Aussitôt après la chute de Pavie, Charles avait donné ordre aux autorités lombardes d'évacuer les cités de l'Émilie que Didier avait cédées au pape par le traité de 756, mais qu'il avait depuis ou gardées ou reprises. Comacchio, Ferrare, Faenza appartenaient à cette dernière catégorie ; Imola et Bologne à la première. Ce fut, pour le moment, tout ce que le roi accorda au pape. Encore celui-ci put-il craindre de n'en pas jouir, car l'archevêque de Ravenne mit aussitôt la main sur les villes attribuées au saint-siège.

L'église de Ravenne honorait comme son fondateur

1. Dans mon introduction au *Liber pontificalis*, t. I, p. CCLXII, j'ai cherché à expliquer les conventions de Kiersy (754) et de Rome (774), en partant de cette idée que Pépin et Charles auraient voulu constituer en Italie un état romain assez fort pour se défendre tout seul contre le royaume lombard. Il aurait laissé subsister celui-ci, mais en le réduisant assez pour qu'il cessât d'être redoutable. M. P. Kehr, dans l'*Historische Zeitschrift*, t. LXX, p. 385 et suiv. (cf. *Göttingische. gel. Anz.* 1895, p. 694), a depuis proposé une hypothèse plus radicale, mais qui mérite aussi d'être prise en considération. Suivant lui, ces conventions seraient des plans de partage pour une éventualité prévue, la suppression du royaume lombard. Le royaume franc se serait annexé toute la Haute Italie jusqu'à la Magra et aux environs de Venise, s'assurant ainsi, outre la totalité des débouchés des Alpes, la meilleure partie de la plaine du Pô ; le reste aurait formé un état distinct, sous les auspices du pape.

saint Apollinaire, martyr, lequel, d'après sa légende, aurait été un fidèle disciple de saint Pierre. Il n'en fut pas toujours de même de ses successeurs. Fiers de l'importance de leur ville, ils se distinguèrent bientôt par leur âpreté à revendiquer des titres, des préséances, et par une tendance fort marquée à s'émanciper de ce qu'ils appelaient volontiers le joug de la servitude romaine, *iugum Romanorum servitutis*. Les papes du VIIe siècle eurent fort à faire pour les maintenir dans l'obéissance hiérarchique. Les querelles à peine éteintes se ravivaient sans cesse, car l'opposition venait moins des archevêques eux-mêmes que du clergé ravennate dans son ensemble, et même de toute la population, sans distinction de classe.

Aux derniers jours de l'Exarchat, quand les Lombards se montrèrent aux abords de Ravenne, on fut heureux de voir le pape intervenir. Zacharie, quand il passa par Ravenne lors de son voyage à Pavie, fut accueilli des Ravennates comme un libérateur, comme le père de la patrie. L'enthousiasme fut moindre en 756 quand l'abbé Fulrad et le pape Étienne II inaugurèrent le nouveau régime. La première conséquence de celui-ci, c'était l'entière décapitalisation de Ravenne. Les Lombards fussent restés maîtres du pays que Ravenne aurait gardé une grande situation. Ses habitants pouvaient espérer que les rois lombards, reprenant la tradition de Théodoric et d'Honorius, y transporteraient leur résidence, ou tout au moins viendraient souvent habiter ses palais splendides et traditionnels. On ne serait plus sujets de l'empereur ; mais on demeurerait encore citoyens d'une ville royale. La donation de Pépin fit évanouir cette perspective. On allait passer sous le joug du pape et de ses Romains, et cela sans aucune compensation, car il n'était pas possible au successeur de saint Pierre de quitter le lieu de son siège et de son tombeau. La *servitus Romanorum* pesait déjà dans le domaine spirituel ; voici maintenant qu'elle se compliquait

d'une sujétion temporelle. Le pape réclamait, contre les prétentions ravennates, le droit de vérifier l'élection de l'archevêque, de le consacrer de ses mains, de le convoquer à ses conciles, de casser ses sentences. Il avait bien fallu en passer par là. Maintenant on allait voir, on voyait, arriver de Rome des fonctionnaires munis d'une commission du pape, chargés de présider à l'administration des villes, au gouvernement de la province, au recouvrement des impôts. C'était vraiment trop dur.

L'archevêque Serge se mit en avant dès le premier jour. Il interpréta la donation de Pépin dans ce sens que saint Pierre aurait sans doute la jouissance de l'Exarchat et de la Pentapole, mais dans la personne de son disciple saint Apollinaire. Sans attendre que ses vues fussent approuvées à Rome, il nomma des fonctionnaires et se posa en chef du gouvernement dans les provinces cédées par Astolphe. Étienne II, irrité de cette attitude, manda l'archevêque à Rome, et, grâce, je crois, à l'appui de l'abbé Fulrad, il réussit à le faire comparaître. Il le retint même auprès de lui et, pendant qu'il le gardait, les fonctionnaires pontificaux s'installèrent dans le pays d'outre Apennin[1]. En 758, Serge était toujours retenu à Rome; le roi Pépin, qui désirait que ses protégés italiens vécussent en paix les uns avec les autres, s'intéressait à sa situation[2]. Le pape Paul parvint à s'entendre avec lui. Serge rentra à Ravenne; une certaine autorité lui fut reconnue dans l'Exarchat et la Pentapole, sans préjudice du droit de nommer les fonctionnaires et de percevoir les impôts, droit que le pape se réserva[3].

1. J. 2408.
2. J. 2338.
3. J. 2408. Il faut rapprocher de cette lettre les indications qui se dégagent des souvenirs fort confus recueillis par Agnellus, dans la vie de Serge (157, 158, 159). Agnellus a connu le séjour forcé de l'archevêque à Rome, dans les derniers temps d'Étienne II, son entente avec

Serge vécut depuis en assez bonne intelligence avec Paul. Par une lettre de celui-ci [1] on voit que l'archevêque se montrait fidèle au nouvel ordre de choses et n'hésitait pas à mettre le pape au courant des intrigues qui se formaient autour de lui en vue d'une restauration byzantine. Il députa au concile romain de 769.

Le pape Paul avait eu raison. Il était impossible de ne pas s'entendre avec un personnage aussi important que l'archevêque de Ravenne. L'exarque disparu, il n'y avait, dans les provinces de l'Adriatique, aucun centre comparable à sa ville épiscopale, aucun corps aussi influent que son clergé. Le mal est qu'avec les Ravennates il était difficile de maintenir les concessions dans des limites certaines ; on devait s'attendre à des empiètements, qui réduiraient le pouvoir du pape à une suzeraineté plutôt idéale.

Cela ne tarda pas. Serge étant mort le 25 août 769, les Ravennates lui donnèrent pour successeur un certain Michaelius, *scriniarius* de son état, peut-être tonsuré, en tout cas nullement engagé dans les ordres. L'encre venait à peine de sécher sur les protocoles du concile romain, où les promotions de ce genre étaient sévèrement interdites. Le pape Étienne III refusa d'accepter Michaelius. Mais celui-ci, soutenu par une partie au moins de la population et par le roi Didier, qui intriguait partout, réussit à se maintenir pendant un an en possession de l'archevêché. Si le pape ne l'en débusqua pas, ce n'est pas que l'envie lui en ait manqué ; mais il ne le pouvait pas, et ceci donne une idée de ce qu'était en réalité son autorité dans l'Exar-

Paul (il intervertit ces deux papes), suivie de la remise au pape, c'est-à-dire à ses représentants, de sommes considérables (indûment perçues) qui se trouvaient dans la caisse ecclésiastique de Ravenne ; le mauvais accueil fait à ce dernier acte par les Ravennates, clercs et fidèles ; la punition de certains meneurs ; enfin la judicature suprême conférée à l'archevêque.

1. J. 2358.

chat. Enfin, des envoyés de Charlemagne[1] étant venus à Rome, Étienne les intéressa à cette affaire ; ils se rendirent à Ravenne ; le pape y envoya lui-même. En combinant les efforts on réussit à provoquer une émeute. Michaelius, évincé, fut expédié à Rome ; les Ravennates élurent à sa place leur archidiacre Léon. Celui-ci avait, dès le principe, groupé autour de lui beaucoup de sympathies, car les insurgés avaient jugé bon de s'assurer de sa personne et de l'interner à Rimini. Une fois élu, Léon vint à Rome et le pape le consacra.

C'est ce Léon que nous avons vu si pressé de se débarrasser de Paul Afiarta, l'ami du roi Didier. Il avait ses raisons pour ne vouloir aucun bien au souverain lombard. Il paraît avoir joué un certain rôle, ou du moins avoir montré du zèle, au moment de l'expédition de Charles en Italie[2]. Aussi s'attribua-t-il, avec quelque empressement, les dépouilles du vaincu. Toutes les cités cédées dans l'Émilie, Bologne, Ferrare, etc., furent considérées par lui comme le patrimoine de saint Apollinaire ; il renvoya même les fonctionnaires pontificaux des autres localités de l'Exarchat ; il en eût agi ainsi en Pentapole, si, de ce côté, il ne se fût heurté à la résistance des habitants. Hadrien, indigné de cette audace, écrivit à Charlemagne[3] ; mais l'archevêque se transporta de sa personne auprès du souverain franc, et en revint avec plus d'assurance que jamais. On ne sait comment se termina cette affaire. Le pape, en 775, était convaincu que l'archevêque trahissait Charlemagne et ne s'interdisait pas de le dénoncer comme tel. Quoi qu'il en soit, Léon mourut peu après, en 777 ou 778 ; la paix paraît avoir régné entre Hadrien et ses successeurs.

1. La lettre d'Hadrien, J. 2467, nomme un *missus* appelé Hucbald. C'est, avec le *L. P.* (Étienne III), la seule source d'information sur cette affaire.

2. C'est ce qui résulte de sa notice, fort mutilée, dans Agnellus.

3. J. 2408, 2414, 2415, 2416.

L'archevêque de Ravenne n'était pas seul à causer des ennuis au pape. A Spolète, le duc Hildeprand prenait une attitude indépendante, bien peu d'accord avec les promesses de 773 et avec l'origine de son autorité. A Bénévent, le duc Arichis n'inspirait aussi qu'une médiocre confiance. Hadrien se doutait qu'il devait tramer quelque chose avec l'ancien roi Adelchis, réfugié dans les territoires byzantins de l'extrême sud. Enfin des lettres du patriarche de Grado l'informèrent des préparatifs de révolte qui se faisaient en Frioul. Il n'était pas jusqu'au duc de Chiusi qui ne méditât quelque chose en Toscane. Les mécontents devenaient des conjurés ; derrière eux se dessinait une intervention de l'empire grec. Vers l'automne 775, deux envoyés de Charlemagne, l'évêque Possessor et l'abbé Rabigaudus, visitèrent Spolète, Bénévent, Rome, s'efforcèrent en vain de réconcilier le pape avec le duc Hildebrand, et finirent par rapporter à Charlemagne de tels renseignements que celui-ci crut nécessaire d'intervenir. Au printemps 776 il parut dans l'Italie du Nord, où le duc de Frioul Rotgaudus avait précisé son attitude et levé l'étendard. Le malheureux périt à la première bataille; les autres n'osèrent pas remuer. La mort de l'empereur Constantin V (14 septembre 775) paraît les avoir déconcertés. Charles put reprendre le chemin de la France et même faire campagne en Saxe.

Le pape aurait bien voulu qu'il fût venu à Rome et surtout qu'il se fût décidé à exécuter le programme de 774. Mais Charles, dès son entrée à Pavie en 774 (30 mai-2 juin), avait pris le titre de roi des Lombards ; il n'était plus disposé à dépecer un état devenu sien. Hadrien fit l'impossible pour l'amener à ses idées ; il n'y réussit que faiblement.

Charles reparut en Italie en 780; il passa l'hiver en Lombardie, puis vint à Rome aux fêtes de Pâques 781. Les années précédentes, le pape avait eu fort à faire du côté

de Terracine. Les Grecs de Gaète et de Naples, sous le commandement du patrice de Sicile, avaient conquis cette place et ravagé la Campanie romaine. Hadrien était sans doute parvenu à les repousser ; mais ils étaient revenus. Dans cette affaire on voyait, à Rome, la main du duc Arichis. Au fond, le pape ne tenait guère à Terracine, localité à peu près inaccessible autrement que par mer ou par le territoire de Gaète ; il l'aurait volontiers échangée contre la jouissance de ses domaines (*patrimonia*) dans les parties byzantines de l'ancienne Campanie.

Un arrangement de ce genre dut être passé pendant le séjour de Charlemagne à Rome. Charles avait alors toutes sortes de raisons pour s'entendre avec les Grecs. On négociait le mariage de sa fille Rotrude avec le jeune empereur Constantin VI, qui venait (780) de succéder à son père Léon IV, sous la tutelle de sa mère l'impératrice Irène. Terracine, depuis lors, ne fait plus partie de l'état pontifical. En revanche, celui-ci s'augmenta du territoire de la Sabine ; les abbés de Saint-Martin et de Saint-Denis, Itherius et Magenarius, furent chargés de le délimiter du côté de Rieti, c'est-à-dire du duché de Spolète.

C'est alors aussi, je crois, que furent passées les conventions d'après lesquelles le pape renonçait[1] aux duchés de Toscane et de Spolète, moyennant concession du tribut que ces duchés payaient jadis au trésor des rois lombards.

Une autre affaire, très grave, elle aussi, fut réglée entre le pape et Charlemagne. Celui-ci avait amené ses deux jeunes fils Pépin et Louis, nés tous deux d'Hildegarde ; ils furent sacrés par le pape en qualité de rois d'Italie et d'Aquitaine. En ce qui regarde l'Italie, c'était une seconde affirmation de la persistance du royaume lombard, une seconde répudiation de la politique de partage exprimée dans la promesse du 6 avril 774. Les beaux rêves des Romains s'évanouissaient de plus en plus.

1. Privilège de 817.

Quelques années plus tard, au commencement de 787, Charles revint à Rome, avec l'intention de régler définitivement les affaires de Bénévent, possessions lointaines, où le duc Arichis, sans cesse mêlé aux intrigues byzantines, était loin de lui donner une entière satisfaction. A ce voyage le pape obtint un important accroissement de la Tuscie romaine, qui comprit désormais Viterbe, Orvieto, Soana et toutes les localités intermédiaires ; sur la côte, les territoires de *Rosellae* (Grosseto) et de *Populonia* (Piombino) furent également concédés ; mais il y eut, de ce côté, des difficultés d'exécution. Tout ceci était détaché par Charlemagne de l'ancienne Tuscie lombarde, qui lui appartenait effectivement. Du côté de Bénévent les choses étaient plus compliquées. Pour en venir à ses fins, Charles dut entrer en personne sur le territoire du duché. Arichis, effrayé, s'enferma dans Salerne ; il accepta cependant les conditions du roi, au nombre desquelles figurait la cession au pape de la rive gauche du Liris, Sora, Arpino, Arce, puis des villes d'Aquino, Teano, Capoue, qui jalonnaient la route de Naples.

Le projet de mariage entre Rotrude et Constantin fut abandonné alors ; peu après, en septembre 787, le duc Arichis mourut. Charles lui donna pour successeur son fils Grimoald, qu'il avait pris en otage. Les rapports furent alors rompus entre les Grecs et les Lombards ; ceux-ci, j'entends les ducs de Spolète et de Bénévent, donnèrent à Charles, en 788, une preuve de bon vouloir en battant le patrice de Sicile dans la presqu'île de Calabre. De son côté Charles n'insista pas trop pour que la cession des villes bénéventines sortît complètement son effet. Hadrien en gémit beaucoup, mais il dut se contenter, au delà de Ceprano, d'une souveraineté très honoraire.

En somme, si l'on néglige ces droits plus ou moins théoriques, on peut dire que le pape Hadrien parvint à donner au duché de Rome, à peu de chose près, les limites

qu'il conserva pendant le moyen âge et qu'il avait encore en 1870. Outre ce domaine immédiat, il fut encore souverain de l'Exarchat et de la Pentapole et des territoires intermédiaires, Amelia, Todi, Pérouse ; quant au duché de Spolète, il demeura en dehors de l'état pontifical.

Maintenant, quels étaient au juste les caractères de la souveraineté exercée alors par le pape ?

Depuis 774 Charles se qualifiait tout aussi bien de *patricius Romanorum* que de *rex Langobardorum* ; le *Codex Carolinus* nous le montre préoccupé de ce titre et des droits qu'il juge s'y rattacher. Cependant il résulte de l'ensemble de sa conduite que son autorité sur les états du pape ne lui paraît pas être la même que celle qu'il s'attribue sur le reste de l'Italie, même sur les duchés de Spolète et de Bénévent. Les ducs de Spolète et de Bénévent sont pour lui des fonctionnaires en théorie, en pratique des vassaux. A de telles distances il est bien obligé de tolérer une autonomie qu'il n'admettrait pas au voisinage des Alpes ; mais ceux qui commandent dans ces provinces éloignées tiennent de lui leur autorité ; l'élection, la succession paternelle peuvent les désigner à son choix ; c'est lui qui les installe, c'est en son nom qu'ils gouvernent.

Il n'en est pas de même du pape. Il ne le nomme pas, il ne le confirme même pas ; il n'intervient en aucune façon dans l'installation de l'évêque de Rome. Celui-ci, une fois en possession de la chaire de saint Pierre, devient par là même le représentant de l'apôtre, l'instrument par lequel celui-ci exerce les droits de souveraineté qu'il possède. Ces droits ont deux origines : 1° les donations des rois francs, en vertu desquelles il règne sur l'Exarchat, la Pentapole, la Sabine et le sud de l'ancienne Toscane lombarde ; 2° l'initiative mal définie qui a substitué le pape à l'empereur dans le gouvernement des anciens duchés de Rome et de

Pérouse. Qu'ils viennent d'un côté ou de l'autre, les droits du pape sont reconnus par l'état franc et protégés par lui contre toute revendication extérieure, c'est-à-dire, désormais, contre l'empire grec exclusivement. Il est entendu que les sujets du pape sont et demeureront fidèles à l'état franc et, dans aucun cas, ne pactiseront avec ses ennemis. Tel est l'essentiel du pacte « d'amour et de fidélité » souvent rappelé dans la correspondance entre le pape et les princes carolingiens.

Ce ne sont là que des relations extérieures. Mais, dès l'origine, le pape a donné à Pépin et à ses fils le titre de *patricii Romanorum* et nous avons vu qu'il y avait, dans cette démarche, le signe d'une préoccupation intérieure. D'abord le patriciat eut une portée purement négative ; il devait faciliter la suppression du duc de Rome et l'enterrement définitif de l'exarque. Aussi les princes francs n'y attachèrent-ils d'abord aucune importance. A la longue, la pratique des choses italiennes amena Charlemagne à réfléchir sur les droits positifs qui pouvaient s'y rattacher. Il commença par se persuader qu'étant patrice des Romains il devait avoir son mot à dire dans le choix des plus considérables parmi les dépositaires de l'autorité publique. De ce nombre était l'archevêque de Ravenne, qui, grâce en partie à sa bienveillance, avait pris un peu la place de l'ancien exarque. Charles revendiqua le droit [1] d'être représenté à son élection ; Hadrien dut lui expliquer qu'il n'y avait aucun titre et que les précédents n'existaient pas. Quant au pape lui-même, il n'y eut, depuis l'intervention de Charles en Italie jusqu'à la fin de son règne, qu'une seule élection, celle de Léon III. Le roi ne s'en mêla en aucune façon.

Mais il y avait une autre porte ouverte à l'intervention, et celle-là s'ouvrait souvent. Quand un fonctionnaire du

1. J. 2467, 2478.

pape ou un noble romain quelconque avait à se plaindre de son souverain, il ne se faisait pas faute de se transporter à la cour franque. Le roi faisait volontiers accueil à de tels recours ; nous en pouvons juger par les récriminations du pape, qui reviennent assez souvent dans ses lettres [1]. Rien de précis n'était réglé pour ce cas. Le pape se plaignait doucement, le roi présentait non moins doucement les remontrances qu'il jugeait opportunes. Tout se passait amicalement. Hadrien était assez avisé pour savoir céder au moment voulu et ne pas provoquer de ces conflits qui ne se dénouent que par les grands moyens, ni de ces discussions qui aboutissent fatalement à des traités où l'avantage reste au plus fort.

En somme aucun pas ne fut fait sous Hadrien dans la voie constitutionnelle. On vécut sur des cotes mal taillées, sur des arrangements provisoires et tacites. Quand le pape mourut, à la fin de l'année 795, Charlemagne le pleura comme un ami ; il lui fit même composer et graver une fort belle épitaphe, monument à la fois de la sympathie royale et de la renaissance littéraire, qui, sous les auspices du grand prince, commençait à porter ses fruits.

A la place d'Hadrien, mort le 26 décembre 795, Léon III fut élu, le même jour, et consacré le lendemain, qui était un dimanche. C'était le chef du *vestiarium* pontifical, par suite un des hommes de confiance du pape défunt. Toute sa carrière s'était écoulée dans cette administration ; même sa promotion à la prêtrise cardinalice ne l'en avait point détaché. Son église titulaire était celle de Sainte-Susanne ; il lui prodigua bientôt des témoignages de sa munificence.

Aussitôt installé, le nouveau pape envoya à Charlemagne copie de l'acte de son élection (*decretalis cartula*), avec les

1. Surtout J. 2413, 2442, 2478.

clefs de la Confession de Saint-Pierre et l'étendard de la ville de Rome. Cet envoi était accompagné d'une lettre dont le contenu n'est connu que par la réponse du roi [1]. L'un des annalistes francs (*Ann. Einh.*) dit [2] que le pape pria le roi d'envoyer à Rome un de ses dignitaires (*optimates*) pour faire prêter serment au peuple romain. Angilbert, abbé de Saint-Riquier, fut choisi à cet effet.

Nous avons encore la réponse de Charlemagne au pape, et même les instructions qu'il donna à son *missus* Angilbert : ces documents ne parlent pas de la prestation de serment. L'envoi des clefs et de l'étendard symbolisait assez bien la reconnaissance du protectorat exercé par le prince franc sur le tombeau de saint Pierre et son domaine temporel, devenu en grande partie un domaine politique. Il était naturel qu'à chaque changement de personne, celui qui était appelé à garder la Confession de l'Apôtre et à régner sur ses sujets témoignât de son allégeance envers le roi protecteur. Cependant ces formalités n'avaient point été remplies à l'avènement des papes précédents ; il ne semble pas non plus qu'il y ait eu, avant Léon III, communication officielle du décret d'élection. Soit que ces manifestations nouvelles aient été spontanées, soit qu'elles eussent été convenues avec le pape Hadrien, il est clair qu'il y avait progrès dans l'alliance et même dans la subordination.

Quant à la prestation de serment, il faut dire d'abord que ce fait n'est pas aussi bien attesté que les autres ; ensuite que le texte est obscur sur un point important : il ne dit pas clairement à qui le serment doit être prêté, au pape ou au roi. Cependant, comme l'élection elle-même

1. Jaffé, *Monum. Carol.*, p. 354 ; cf. p. 353 la lettre de Charles à Angilbert.

2. « Rogavitque ut aliquem de suis optimatibus Romam mitteret, qui populum Romanum ad suam fidem atque subjectionem per sacramenta firmaret. »

était accompagnée de promesses d'obéissance et de fidélité envers l'élu, il est plus probable qu'il s'agit ici d'un serment envers le roi. Quoi qu'il en soit, l'intervention d'un *missus* franc dans une pareille affaire doit être considérée comme un acte de protectorat. Le pape n'est pas absolument le maître de ses sujets, puisque d'autres y reçoivent ou y font prêter des serments politiques.

Les lettres de Charles à Léon III et à Angilbert ne contiennent guère que des exhortations morales. Que Léon soit un bon pape, pieux, fidèle à ses devoirs, attentif à maintenir la discipline, en particulier à réprimer la simonie ; qu'il s'attache fermement aux bonnes relations entretenues jusqu'à ce jour entre le saint-siège et la cour franque, en particulier à sauvegarder les droits du patriciat royal : voilà ce que Charles lui recommande, avec une certaine conscience de son autorité morale et de l'intérêt qu'il y a pour son empire à posséder de bons évêques.

Léon ne paraît pas avoir fait difficulté d'accepter cette situation et ce langagé, qui, du reste, n'avait rien que de conforme aux idées et aux nécessités du temps. Peu après son avènement, il fit construire dans le palais de Latran, une grande salle (*triclinium*) dont l'abside était ornée d'une mosaïque représentant le Christ entouré des douze apôtres. Des deux côtés de la scène principale on voyait deux groupes de trois personnages chacun : le Christ donnant les clefs à saint Silvestre et l'étendard à Constantin ; saint Pierre donnant le pallium à Léon III et l'étendard à Charlemagne [1]. Rien n'était plus propre à exprimer la situation présente de Rome et des Romains; ils avaient deux maîtres, le pape et le roi franc.

Un événement lamentable, qui se produisit en 799, mit

1. De cette mosaïque, maintenant détruite, il reste des copies anciennes, faites à diverses époques, et une reproduction, en mosaïque aussi, exécutée du temps de Benoît XIV sur un des côtés extérieurs du *Sancta Sanctorum*. Cf. *L. P.*, t. II, p. 35.

bientôt en évidence la solidité respective de ces deux pouvoirs et fournit l'occasion de préciser leurs mutuels rapports.

Une opposition sourde s'était formée de bonne heure contre le pape Léon. Comme elle avait à sa tête des parents du pape Hadrien, il y a lieu de croire qu'elle était née d'un certain changement soit dans la manière de gouverner, soit dans la distribution des faveurs. Dès la fin de 798, l'archevêque de Salzbourg, Arn, qui se trouvait à Rome, constatait un esprit de discorde et d'injustes oppositions au pape[1]. Une conjuration se forma ; elle éclata le 25 avril 799, jour de la litanie majeure. La procession avait pour point de départ l'église Saint-Laurent *in Lucina*. Le pape s'y rendait ; son cortège était déjà parvenu au nouveau monastère de Saint-Silvestre, très voisin de l'église stationale, quand il se vit tout à coup assailli par une troupe de gens armés. Léon fut jeté à terre ; les chefs de l'émeute, le primicier Pascal et le saccellaire Campulus, se saisirent de sa personne ; on essaya de lui arracher la langue et de lui crever les yeux; puis, l'opération n'ayant pas réussi, on le traîna dans l'église du couvent, et on recommença. Le pape fut grièvement blessé, roué de coups ; on le laissa là quelque temps, devant l'autel, inondé de sang, évanoui. Enfin, la nuit venue, on le transporta sur le Cœlius, au monastère de Saint-Érasme, qui lui fut assigné pour prison.

Les traîtres s'y étaient mal pris ; Léon ne perdit ni la vue ni la parole, ou plutôt il ne tarda pas à recouvrer l'une et l'autre. Ils s'y prirent tout aussi mal pour le garder, car il put s'échapper de nuit, grâce à l'entremise d'un chambellan fidèle, Albinus, qui le conduisit à Saint-Pierre. Il y avait là un *missus* franc, Wirundus, et le duc de Spolète, Winigis, accourus à la première nouvelle. Ils emmenèrent

1. Lettre à Alcuin, JAFFÉ, *Monum. Alcuin.*, p. 445.

le pape à Spolète, où bientôt il se vit entouré des principaux parmi ceux qui lui étaient restés fidèles.

De Spolète, Léon se rendit auprès de Charles, qu'il rejoignit en Saxe, à Paderborn. Le roi lui fit grand accueil, le garda quelque temps, et le renvoya à Rome, accompagné de plusieurs évêques, Hildebald de Cologne, Arn de Salzbourg et autres, et de comtes chargés avec les prélats de remettre le pape en possession et de faire une enquête.

L'insurrection n'avait aucun avenir. La situation de l'empire grec et de l'Italie était alors telle qu'ils ne pouvaient attendre de l'extérieur le moindre secours. Aussi, après quelques opérations de pillage dans les propriétés de l'église (*domus cultae*), se décidèrent-ils à transformer en procès le mouvement commencé par une émeute et des attentats sacrilèges[1]. Ils se posèrent en accusateurs du pape.

Celui-ci fut d'abord accueilli à Rome, le 29 novembre, avec des démonstrations de pompe officielle et aussi de sympathie, si l'on en croit son biographe. Mais aussitôt les commissaires enquêteurs s'installèrent au Latran, dans le beau triclinium tout neuf, où Léon était représenté avec le roi Charles. Leur tâche n'était pas très facile. Si l'on en juge par certains détails de la correspondance d'Alcuin avec l'archevêque Arn, les griefs des conjurés n'auraient pas tous été sans fondement. Les principaux meneurs, notamment Pascal et Campulus, furent expédiés au roi.

Charles s'était apparemment réservé le dernier mot, car aucune sentence n'avait encore été rendue quand il vint de sa personne à Rome, un an après le retour de Léon. Le 1er décembre, il réunit à Saint-Pierre une grande assemblée, à laquelle prirent part les deux aristo-

1. *L. P.*, t. II, p. 6 : « post dira iniqua incendia quae in possessionibus seu rebus b. Petri ap. gesserunt... »

craties de Rome, le haut clergé et les nobles ; le prince était lui-même entouré de ses évêques, de ses abbés et de ses barons. Il exposa le but de son voyage, qui était de terminer la querelle pendante. Elle n'était pas aisée à débrouiller, car, d'une part, les accusateurs délaissaient la cause, et, si les griefs subsistaient, il n'y avait personne pour les soutenir ; d'autre part, le monde ecclésiastique était pénétré de l'idée que nul n'est qualifié pour juger le pape. Celui-ci demeurait donc en face d'une accusation que personne ne pouvait ni prouver ni écarter. Il se décida à se justifier par serment, procédé en faveur duquel on pouvait alléguer des précédents plus ou moins légendaires, et qui, s'il impliquait une certaine dose d'humiliation personnelle, ne mettait cependant en cause aucun principe, ne répudiait aucune prétention.

En droit canonique, il était clair que le pape n'avait pas de supérieur ecclésiastique. Aucun tribunal ecclésiastique légitime n'avait encore prononcé de sentence contre un pape. L'histoire du procès de Symmaque, en 501, avait montré, trois siècles auparavant, à quels embarras on s'exposait en portant devant un concile une accusation contre le primat de la chrétienté tout entière. Au for civil il en était autrement. Des crimes de droit commun, homicide, adultère, lèse-majesté, les tribunaux ordinaires connaissaient, quel que fût le rang de l'accusé ; tant qu'avait duré le régime impérial, le pape n'avait joui à cet égard d'aucune exemption. Mais maintenant la situation n'était plus la même. Le pape était souverain ; on ne juge pas un souverain.

Il serait intéressant de savoir au juste de quoi Léon était accusé[1], s'il s'agissait de ces *levia delicta*, comme dit

1. D'après une lettre d'Alcuin (n° 120), on lui intentait *crimina adulterii et periurii*. Le mot adultère a-t-il ici toute sa portée juridique ? Une autre lettre d'Alcuin (n° 127) nous apprend que l'archevêque Arn se plaignait vivement *de moribus apostolici*. Pour la loi romaine la fornica-

la loi romaine, qui, étant commis contre la loi ecclésiastique, ne concernent que les tribunaux ecclésiastiques, ou de crimes de droit commun, justiciables autrefois des tribunaux de l'empire. Malheureusement nous ne sommes point au clair sur cette question.

Ce qui est sûr c'est que le pape se justifia par serment, dans une assemblée publique, où tout le peuple fut convoqué. Elle se tint à Saint-Pierre, le 23 décembre 800. Nous avons le texte de la déclaration qu'il lut du haut de l'ambon, en protestant qu'il le faisait librement, sans avoir été ni jugé ni contraint, sans qu'il y eût à cet égard aucune loi ou coutume, sans que de sa démarche il pût résulter une obligation pour ses successeurs, s'il se représentait un cas semblable.

En dépit de toutes ces réserves, le pape avait juré, et tout le monde voyait que, s'il avait juré, c'est que le roi Charles l'estimait nécessaire. Le pauvre Léon faisait en somme petite figure à côté de son protecteur. Il était clair que c'était par la grâce de celui-ci, et par sa grâce seulement, qu'il continuait à régner sur les Romains.

Le surlendemain, la solennité de Noël réunit à Saint-Pierre les Romains et leurs amis francs. Le roi s'y trouvait. Comme il se relevait, après s'être prosterné devant la confession, le pape lui mit une couronne sur la tête, et l'assistance prévenue exécuta l'acclamation : « A Charles Auguste « couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des « Romains, vie et victoire ! » Puis éclata le chant des laudes impériales, pendant que le pontife versait l'huile sainte sur le front, non du nouvel empereur, dès longtemps consacré, mais de son jeune fils Charles, qui l'avait accompagné à Rome et se trouvait à ses côtés.

tion, même des clercs, n'est pas un crime punissable par le magistrat. Les clercs qui commettent ce péché ne sont justiciables que des tribunaux ecclésiastiques. Il en serait tout autrement dans le cas de l'adultère proprement dit.

Charles sortit de cette messe de Noël avec la qualité d'empereur romain. Il était fort mécontent, nous dit Eginhard, témoin bien renseigné. De l'ensemble des témoignages contemporains il résulte, il est vrai, que cette métamorphose n'avait rien de contraire à ses vues personnelles ni surtout aux tendances de l'opinion occidentale. Mais il est possible qu'il ait eu ses idées à lui sur les voies et moyens. Le trône impérial légitime, celui de Constantinople, était alors occupé par une femme, l'impératrice Irène, et cette femme se trouvait libre de sa main. Le mariage, qui fut tenté après coup, était peut-être le procédé rêvé dès lors par le roi franc. On peut dire aussi, non sans vraisemblance, qu'il eût désiré un autre cérémonial et que ce couronnement improvisé, où éclatait l'initiative du pape, correspondait mal à ses idées sur les formes de la transmission du pouvoir. Il est sûr que, sur la fin de sa vie, il couronna et proclama lui-même son fils Louis, comme son successeur à l'empire.

Quoi qu'il en soit, le fait était accompli, le précédent existait. Charlemagne était empereur et c'était le pape qui l'avait couronné. Ce jour de Noël, qui est le premier jour du IXe siècle, inaugure une ère dans l'histoire de l'Occident, et de Rome en particulier.

En ce qui regarde l'Occident, ce ne fut d'abord qu'une question de titre et de cérémonial ; la politique intérieure ne se ressentit pas du changement. A l'extérieur, il y eut, depuis lors, des efforts assez soutenus pour faire admettre à Constantinople cette résurrection franque de l'ancien empire romain. Mais ceci n'affecta que les questions italiennes, et encore assez faiblement.

A Rome, la transformation du patrice en empereur lui donnait une situation plus nette. Nul ne savait au juste quels droits comportait ce titre de *patricius Romanorum*, imaginé par le pape Étienne II et ses conseillers. En revanche, le titre d'*imperator* était fort clair ; l'histoire,

la tradition, le droit écrit le définissaient sans obscurité possible. L'empereur était le souverain de Rome ; tout le monde, le pape y compris, y était, devant lui, dans la condition de sujet. Administrateur, juge, chef militaire, son autorité s'étendait à tout, excepté cependant le domaine religieux, que les empereurs d'Occident avaient toujours respecté ou à peu près.

Cependant il faut prendre garde que cette conception claire du droit impérial, les Romains de l'an 800 ne l'avaient pas au même degré que nous. Elle était limitée à leurs yeux par le sentiment traditionnel de l'extrême importance du pape dans le domaine politique local. Des souvenirs comme ceux de saint Grégoire et d'Honorius, à l'extrême lointain, de Grégoire II, Zacharie, Paul, Hadrien, sur un plan plus rapproché, écrasaient le Code justinien d'un commentaire en désaccord, il est vrai, avec le texte, mais absolument irrésistible. D'autre part, il y avait la forme du couronnement; et ceci devint d'autant plus grave que, les circonstances du fait s'effaçant de jour en jour dans l'oubli, il ne subsista bientôt plus, dans la mémoire des hommes, qu'une image significative : Charlemagne à genoux, Léon III lui imposant la couronne impériale. A Constantinople on voyait cela très souvent : c'était le patriarche qui couronnait l'empereur. Mais ce qu'on voyait plus souvent encore, ce que l'on voyait journellement, c'est que le patriarche n'était que la créature de l'empereur, son serviteur très humble, presque son chapelain domestique. Qu'il mît à certains jours la couronne impériale sur la tête du souverain, cela ne tirait guère plus à conséquence que la supériorité de son rôle dans les cérémonies liturgiques ordinaires.

A Rome il n'en était pas de même. Jamais on n'avait encore vu un empereur couronné par un pape ; jamais les papes n'avaient eu l'apparence d'archichapelains. La nouvelle institution bénéficia complètement de son origine.

On eut beau faire : la basilique de Saint-Pierre avait été le berceau de l'empire; c'est le vicaire de l'apôtre, le pape, qui l'avait appelé à la vie. Charlemagne avait donné le pli ; qui fut plus grand que Charlemagne? quelle tradition était en mesure de se substituer à la sienne?

Il n'y eut à ce premier moment aucune convention écrite, aucun arrangement précis. L'empire fut restauré sans que l'on définît au juste ce que l'on en voulait faire. Cependant sa charte existait déjà. La fausse donation de Constantin, antérieure de vingt-cinq ans au moins à l'an 800, exprime avec netteté la conception que les Romains, j'entends surtout le clergé romain, se firent bientôt et se firent de plus en plus du nouveau régime impérial. Un souverain bienveillant, bienfaisant, protecteur, qui laisse Rome au pape et réside au loin, le plus loin possible, voilà l'idéal. Fidèle successeur de Constantin, trônez à Aix-la-Chapelle ou ailleurs, pourvu que ce soit à distance de Rome et que l'héritier de saint Silvestre ne se sente pas gêné par vous. Cela n'exclut pas votre devoir d'intervenir en Italie, dans les cas extraordinaires, quand on aura besoin de vous et qu'on vous réclamera.

En dehors de cette constitution symbolique, la Donation de Constantin offrait déjà, en 800, pour qui l'acceptait (ce n'était pas encore le grand nombre), et surtout offrit plus tard, quand elle fut mieux accréditée, une excellente base juridique à l'intervention du pape dans ce domaine. Suivant les idées qui prévalurent plus tard, l'empereur avait des droits sur l'Occident tout entier, et ces droits il les tenait du pape, son consécrateur. Mais le pape, d'où les tenait-il? La Donation répond. Le pape les tenait de Constantin, qui avait cédé à saint Silvestre *omnes Italiæ seu occidentalium regionum provincias, loca et civitates*. Il était donc en état d'en disposer à son gré.

Loin de moi la pensée que le pape Léon III ait fait un tel usage de la Donation, qu'il en ait déduit et son droit

de relever l'empire et la théorie constitutionnelle de celui-ci. Mais ce document, la plupart des critiques le font remonter jusqu'aux abords de l'année 774; il a été fabriqué à Rome, et vraisemblablement au Latran, dans ce même palais où Léon débutait alors dans l'administration du vestiaire. Il est difficile qu'il n'y ait pas eu quelque chose de commun entre la conception qui l'inspire et la façon dont le pape et son entourage concevaient, vers l'an 800, les rapports théoriques, ou, tout au moins, souhaitables des deux pouvoirs. De telles idées, on le pense bien, n'étaient pas faites pour agréer à Charlemagne. D'autre part, il est douteux qu'il eût une exacte notion de l'ancien pouvoir impérial. De grands changements étaient survenus; même un roi puissant comme lui, même les successeurs byzantins de l'empire authentique, ne pouvaient plus prétendre à une autorité aussi absolue qu'un Trajan ou un Constantin. En Occident surtout, il fallait compter avec l'aristocratie militaire.

En somme on avait fait, le jour de Noël de l'an 800, une chose très grande et très importante, mais sans en avoir une idée bien nette. Cela s'est vu d'autres fois.

III

L'EMPIRE ITALIEN

Le rétablissement de l'empire ne semble pas avoir modifié beaucoup la situation du pape à l'égard du prince franc et de ses propres sujets. A ceux-ci la personne imposante de Charlemagne inspirait une terreur salutaire. Le pape en profita, non cependant jusqu'à se concilier l'opinion, car, peu après la mort de Charles († 28 janvier 814), l'opposition des nobles commença de se reformer. Cette fois encore on procéda par voie de complot; on voulut se débarrasser du pape en l'assassinant. Nul ne pensait évidemment à changer une institution aussi solide que l'était alors le pontificat temporel; c'est la personne de Léon qui déplaisait; c'est à son administration que l'on en voulait.

La conspiration échoua; la police du pape réussit à l'éventer; les conjurés furent arrêtés, jugés, condamnés à mort et exécutés. Ils étaient nombreux. On leur avait appliqué la loi romaine sur le crime de lèse-majesté. L'évènement, bientôt connu à la cour de Louis le Pieux, causa une émotion extraordinaire. La loi franque, disait-on, n'était pas si rigoureuse; en faisant une application si étendue de la peine de mort et cela contre des nobles, le pape n'avait-il pas excédé son pouvoir? Il aurait bien pu, à tout le moins, prendre d'abord l'avis de l'empereur. Quel pouvoir un empereur avait-il à Rome, si de pareilles choses pouvaient s'y passer sans qu'il fût seulement consulté?

Louis vit peut-être dans l'attitude du pape une sorte de protestation contre la manière dont s'était opéré son

avènement à l'empire. On n'avait pas demandé l'intervention du pape; le pape négligeait un empereur qu'il n'avait pas consacré.

Quoi qu'il en soit, le jeune roi d'Italie, Bernard, et Gérold, comte de la Marche orientale (Autriche), furent envoyés à Rome pour faire une enquête. Gérold se rendit ensuite à la cour impériale et fit son rapport. Le pape, pour se justifier, députa en France trois ambassadeurs, dont les explications ou les excuses donnèrent satisfaction à Louis. L'agitation, toutefois, continuait à Rome. Une insurrection éclata dans la campagne; les *domus cultae* furent attaquées et pillées[1]. Il est à croire que leurs milices avaient coopéré à la répression des conjurés et que maintenant elles étaient l'objet de représailles. D'autre part le développement incessant de ces *latifundia* entraînait une quantité d'expropriations dont beaucoup prenaient, aux yeux de ceux qui les subissaient, l'aspect d'usurpations iniques. Quand les colonies agricoles eurent été brûlées, les insurgés marchèrent sur Rome, déclarant qu'ils voulaient rentrer dans leurs biens. Le pape était gravement menacé; mais le roi Bernard envoya à son secours le duc de Spolète Winigis, qui fit rentrer les rebelles dans le devoir. Les plus compromis furent expédiés en France.

Tel était l'état des choses quand Léon III mourut, le 12 juin 816. Le clergé, toujours maître de l'élection, comprit qu'il fallait choisir un homme plus populaire et plus accommodant que le pape défunt. Il porta ses suffrages sur le diacre Étienne, homme de noble famille, dont le pape Hadrien avait patronné les débuts, et qui, nous dit son biographe, était fort aimé des Romains. Étienne IV fut consacré, suivant l'usage, le dimanche après son élection

1. *Ann. Einh.* 815 : praedia quae idem pontifex in singularum civitatum territoriis noviter exstruxit; — *Vita Lud.*, c. 25 : praedia omnia quae illi domocultas appellant et noviter ab eodem apostolico instituta erant.

(22 juin). Son attitude fut aussitôt celle d'un prince ami de la paix, désireux d'effacer la trace des querelles passées et d'accepter franchement le protectorat impérial. Il commença par faire prêter aux Romains un serment de fidélité à l'empereur; puis il notifia son avènement à la cour franque et annonça en même temps l'intention de se rencontrer avec Louis. L'entrevue eut lieu en effet, à Reims, au mois d'octobre. Bien des choses y furent réglées ; mais nous n'en connaissons que deux de quelque importance. Louis et sa femme Ermengarde furent couronnés par le pape ; celui-ci avait apporté lui-même une couronne d'or. De cette façon, ce qui avait pu manquer au nouvel empereur au point de vue des idées romaines, se trouva suppléé. Je ne sais si les contemporains attribuèrent beaucoup d'importance à cette cérémonie; elle n'en constitua pas moins un second précédent, une seconde main mise de la papauté sur l'institution impériale. D'autre part, le pape Étienne ramena avec lui les exilés qui se trouvaient en France, peut-être ceux de l'insurrection de 799, peut-être seulement ceux de la dernière révolte.

Le pontificat d'Étienne s'annonçait donc comme devant être pacifique. Malheureusement il ne dura pas. Le mois de janvier 817 n'était pas achevé que le nouveau pape allait rejoindre son prédécesseur.

Le jour même (25 janvier) de sa mort, on lui donna pour successeur le prêtre Pascal, qui était en même temps abbé de l'un des monastères du Vatican. Il n'appartenait pas à la noblesse : l'esprit qui l'anima semble avoir été plutôt celui de Léon III que celui d'Hadrien. Aussitôt ordonné il notifia son avènement à l'empereur, protestant qu'il avait été élu contre son gré.

Peu après un autre envoyé du pape, le nomenclateur Théodore, vint demander à Louis le Pieux le renouvellement officiel du pacte entre la papauté et la maison carolingienne. Ce pacte avait été déjà consigné dans plusieurs

documents sous les précédents règnes et pontificats. Mais aucune de ces pièces si importantes ne nous est parvenue. Le privilège délivré par Louis le Pieux au pape Pascal est le plus ancien dont nous ayons la teneur. Il contient d'abord une confirmation des droits de l'église romaine sur les territoires italiens qui, d'une façon ou de l'autre, rentrent dans son domaine, la ville de Rome, la Tuscie dans ses limites d'avant 787, la région de Pérouse, l'ancienne Campanie, Tibur; l'Exarchat tout entier, la Pentapole, y compris Ancône, Umana et Osimo, le territoire de Sabine, la Tuscie lombarde dans les limites où elle avait été cédée par Charlemagne, la rente payée jadis au palais de Pavie par le reste de la Toscane lombarde et le duché de Spolète; enfin les territoires d'outre Liris et les patrimoines de l'Italie du sud, c'est-à-dire des domaines sur lesquels le pape avait des titres, mais des titres seulement. Pour toutes ces possessions ou revendications, l'empereur accorde sa garantie. Il promet en outre de laisser au pape le libre exercice de sa souveraineté, sauf le cas de violence et d'injuste oppression de la part des *potentiores*, c'est-à-dire, évidemment, du gouvernement pontifical lui-même. Enfin il s'interdit toute intervention dans le choix du pape, lequel doit avoir lieu conformément aux canons et d'un consentement unanime. Toutefois le pape devra, après sa consécration, envoyer au roi des Francs des représentants chargés de renouveler le pacte d'amitié.

Ce document correspond en somme à la situation de fait au moment où il fut rédigé : protectorat du souverain franc, liberté des Romains dans le choix du pape, de celui-ci dans l'exercice de sa souveraineté, sauf le cas d'abus de pouvoir.

Louis s'était laissé couronner à Reims par Étienne IV; mais, pas plus que son père, il n'admettait qu'il y eût dans cette intervention pontificale autre chose qu'une consécration religieuse de droits venus d'ailleurs. En 817 il

couronna lui-même l'aîné de ses fils, Lothaire, dans une grande assemblée tenue à Aix-la-Chapelle; il le couronna comme empereur; en même temps ses deux autres fils, Pépin et Louis, furent créés par lui rois d'Aquitaine et de Bavière. Le roi d'Italie, Bernard, petit-fils de Charlemagne par son défunt père, Pépin, refusa d'accepter cette organisation nouvelle; il se révolta, mais on eut raison de lui; il eut les yeux crevés et mourut aussitôt (avril 818). En 822 son royaume fut confié à Lothaire, qui partit pour en prendre possession. Le voyant en Italie, le pape Pascal profita de l'occasion, invita le jeune prince à venir à Rome, et, sans doute en vertu d'une entente avec son père, il le sacra empereur le jour de Pâques (5 avril) 823. Déjà, en 821, des légats romains étaient allés à Thionville assister à son mariage. En somme, malgré la courtoisie des formes, le conflit persistait. Les princes francs ne voulaient point être empereurs par la grâce du pape; le pape, au contraire, tenait énormément à les consacrer. Il savait ce qu'il faisait et sa persévérance finit par fixer la tradition.

Depuis l'année 800, c'est-à-dire depuis l'origine de l'institution, on n'avait point vu l'empereur à Rome. Lothaire y tint un plaid de justice; l'abbé de Farfa Ingoald[1] porta devant lui un procès qu'il soutenait depuis longtemps contre l'administration pontificale. Il eut gain de cause : Pascal renonça à ses revendications sur le temporel de l'abbaye et sur le choix de l'abbé. Celui-ci était un des plus grands seigneurs de l'état romain. La présence momentanée de l'empereur, et d'un empereur jeune, peu disposé à subir l'influence cléricale, le fait que ce prince devait résider désormais en Italie, à proximité de Rome, tout cela encouragea l'opposition. Le pape Pascal, dont

1. Voy. le diplôme de Lothaire de l'année 840 (Böhmer-Mühlb. n° 1043; *Registr. Farf.* n° 298.

le gouvernement n'était guère aimé, vit croître ses embarras. Les personnes qui avaient à se plaindre de lui se posèrent en champions des droits impériaux de Lothaire. Peu après le départ de celui-ci, deux dignitaires de premier ordre, le primicier Théodore et le nomenclateur Léon, furent désignés à la *familia s. Petri*, c'est-à-dire à la milice des colonies agricoles, comme des ennemis du pape. Ils eurent d'abord les yeux crevés, puis on les massacra tout à fait.

A cette nouvelle, l'empereur Louis désigna des commissaires chargés d'aller à Rome informer sur cette affaire ; ils n'étaient pas encore partis quand on vit arriver trois légats pontificaux, qui protestèrent que leur maître n'avait été pour rien dans cette tragédie. Louis les écouta, mais n'en envoya pas moins ses commissaires, l'abbé de Saint-Waast et le comte de Coire. L'enquête fut en effet commencée, mais elle n'aboutit pas à grand chose. Le pape se soumit à la formalité de la *purgatio per sacramentum*. Il jura, devant une assemblée solennelle où figuraient vingt-quatre évêques, qu'il n'avait eu aucune part au meurtre des deux victimes. Il ajouta que celles-ci n'étaient pas innocentes, et que, coupables de lèse-majesté, elles avaient mérité la mort.

Cela pouvait être vrai ; mais il n'en était pas moins clair que Théodore et Léon avaient péri victimes d'un coup de force, que nulle forme judiciaire n'avait été employée à leur égard ; que le pape n'était pas le maître de ses partisans, sans parler de ses adversaires.

Pascal envoya une seconde ambassade à l'empereur Louis, lequel, faute de voir comment sortir de là, se contenta des explications qu'on lui offrit. Les légats revinrent à Rome ; ils y trouvèrent le pape gravement malade. Pascal mourut le 11 février 824. Il était tellement détesté qu'on ne put l'enterrer à Saint-Pierre, la population faisant résistance.

L'élection qui suivit fut très agitée ; le parti des nobles et celui du clergé se dessinèrent nettement : l'*exercitus Romanus* et la *familia s. Petri*, depuis longtemps hostiles, mesurèrent leurs forces respectives. Ni l'un ni l'autre n'avait voix au chapitre. Le choix du pape était, depuis 769, aux mains du clergé, et du clergé seul. Mais le clergé lui-même était divisé, sinon sur l'idéal du régime, au moins sur la conduite à tenir en face des nécessités présentes. La division fut même si vive que deux candidats furent proclamés. Le schisme, heureusement, ne dura pas longtemps. Le célèbre moine Wala, conseiller du jeune empereur Lothaire, se trouvait à Rome; il parvint à incliner les volontés vers l'acceptation du candidat préféré par les nobles, l'archiprêtre Eugène, du titre de Sainte-Sabine.

Son premier acte fut l'envoi d'une députation à l'empereur Louis; il s'occupa aussi des funérailles de son prédécesseur, qui purent enfin avoir lieu.

La cour franque était très préoccupée des affaires de Rome, qui, depuis la mort de Charlemagne, c'est-à-dire depuis dix ans, avaient été en s'embrouillant de plus en plus. On n'entendait parler que de conjurations, d'insurrections, d'émeutes, d'exécutions sommaires. Rien n'était lamentable comme le spectacle d'un pape accusé par l'opinion et réduit à se disculper par serment. Ce spectacle, les hommes de la présente génération l'avaient eu deux fois. Pour comble d'infortune, le schisme reparaissait, un fléau dont on n'avait eu que rarement à souffrir depuis près de trois siècles. Il était trop clair que l'origine du mal gisait dans l'opposition du clergé et de la noblesse, dans le conflit perpétuel de leurs intérêts et de leurs ambitions. Ce conflit n'était pas particulier à Rome. Ailleurs, toutefois, le pouvoir souverain était encore assez fort pour imposer la paix. Il n'en était pas de même à Rome, où l'autorité se trouvait entre les mains de l'un

des deux corps rivaux, et justement aux mains de celui qui disposait le moins facilement de la force matérielle. De là des recours aux bas moyens, des intrigues, des divisions, des complots, des violences, des abus de pouvoir. L'empereur Louis jugea que ce qu'il avait de mieux à faire c'était de rendre présente et agissante à Rome l'autorité du souverain protecteur, autorité jusque-là trop éloignée, mal renseignée, d'une application difficile et intermittente. Il ne pouvait venir à sa pensée d'en arriver là par des coups de force, par des attaques ouvertes contre la souveraineté du pape, une souveraineté qui, après tout, ne procédait pas complètement des concessions de ses prédécesseurs, qu'ils avaient plutôt reconnue et garantie que fondée, qui, si les princes francs l'avaient couverte de leur protection, se défendait aussi par sa traditionpropre et par le caractère auguste de son dépositaire.

Lothaire fut envoyé à Rome, toujours escorté de Wala. Il fut reconnu que les désordres étaient imputables à la perversité ou à la faiblesse de certains pontifes [1] (Léon III et Pascal), ainsi qu'à l'avidité de leurs fonctionnaires. Un grand nombre de propriétés qui avaient été incorporées au domaine pontifical furent rendues à ceux qui les réclamaient. Réparation fut faite aux veuves des dignitaires massacrés, Théodore, Florus et Serge. Les exilés furent rappelés [2]. Pour l'avenir, les droits de chacun furent réglés

1. Ces expressions ne se trouvent pas, il est vrai, dans les deux documents officiels de 824 qui sont venus jusqu'à nous, la *Constitutio* et le *Sacramentum*; elles ne se rencontrent alors que dans les annales franques; mais le diplôme d'Othon (962), reproduisant ici des actes officiels antérieurs, et précisément du temps où nous sommes, porte expressément : *propter diversas necessitates et pontificum erga populum sibi subiectum asperitates retundendas*.

2. Ce détail nous vient du *L. P.* C'est le seul trait par lequel la notice d'Eugène II, très courte et très mal rédigée, trahit la connaissance des graves évènements de 824.

par une constitution dont nous avons encore le texte[1]. Les termes en sont toujours respectueux pour le pape; mais il est clair que, dans l'ensemble, c'est contre lui que la législation est dirigée. Elle peut se résumer en cinq points qui concernent : 1° la protection impériale; 2° le droit personnel; 3° le choix des fonctionnaires; 4° l'organisation du protectorat; 5° l'élection pontificale.

1° Sur le premier point il est déclaré que les personnes qui sont sous la protection spéciale du pape et de l'empereur sont inviolables[2]. — Ceci doit s'entendre en ce sens que les autorités pontificales n'ont pas le droit de faire exécuter un protégé de l'empereur. Cette protection ayant été assez largement accordée, les nobles romains et les dignitaires ecclésiastiques se trouvèrent dès lors à l'abri de ces exécutions pour crime de majesté, dont on avait beaucoup abusé par le passé.

2° Les Romains doivent être interrogés sur la loi qu'ils préfèrent et jugés d'après celle qu'ils auront choisie. — En fait le choix portait sur le droit romain, la loi salique et la loi lombarde. Ces deux dernières lois, moins prodigues de peines capitales, pouvaient sembler à quelques-uns préférables au droit romain.

3° Les magistrats de Rome doivent se présenter devant l'empereur, non pour être investis par lui, mais pour qu'il connaisse leurs noms et leur nombre et aussi pour qu'il puisse les admonester sur l'exercice de leurs fonctions.

4° Deux *missi* doivent être constitués, l'un par le pape, l'autre par l'empereur. Ils seront en permanence à Rome; chaque année ils feront à l'empereur un rapport sur le fonctionnement de l'administration; ils écouteront les

1. Il se trouvera dans Migne, t. XCVII, p. 459; Hardouin, *Conc.* t. IV, p. 1261, M. G. *Leges*, t. IV, p. 545, etc.

2. *Ut omnes qui sub speciali defensione domni apostolici et nostra fuerint suscepti impetrata inviolabiliter iusta utantur defensione.*

plaintes qui seraient soulevées contre elle et les feront connaître au pape; au cas où celui-ci ne ferait pas justice, l'empereur sera averti et pourvoira.

5° L'élection du pape se fera par les Romains seuls; les laïques y participeront comme le clergé, nonobstant la décision du concile de 769 ; enfin, avant sa consécration, l'élu prêtera serment devant le *missus* impérial et devant le peuple, suivant une formule déterminée [1].

Des dispositions secondaires prohibent les déprédations et recommandent à tous les Romains l'obéissance envers le pape, qu'ils soient ou non protégés spéciaux de l'empereur.

Entre cette législation et l'état de choses que nous avons observé jusqu'à présent, la différence, pour ne pas dire le contraste, est manifeste. Désormais l'élection du pape est soumise à la ratification de l'empereur; on n'a pas osé le dire ouvertement, mais l'histoire supplée ici aux lacunes de la législation écrite. Le pape reste maître du choix des fonctionnaires; mais l'empereur se reconnaît le droit de les appeler, de les admonester, surtout de les inspecter, et, au besoin, de réformer leurs jugements. Certaines personnes privilégiées sont soustraites à la haute justice du pape et ne relèvent en cela que de l'empereur. Enfin celui-ci est sans cesse présent par son *missus*, dont l'œil demeure ouvert sur l'ensemble des affaires romaines.

Le pape Eugène II accepta cette réforme imposée. Lui-

1. Le serment n'est pas mentionné dans la Constitution elle-même, mais dans une formule de serment qui fut imposée alors à tous les Romains et qui fait suite au texte de la Constitution. Quant à la réforme du système électoral de 769, elle est indiquée en termes voilés : « Volumus ut in electione pontificis nullus præsumat venire, neque liber neque servus, qui aliquod impedimentum faciat illis solummodo Romanis quibus *antiquitus* fuit consuetudo concessa per constitutionem ss. Patrum eligendi pontificem. » Ce qu'il y a d'ambigu dans ces termes est clairement expliqué par les récits d'élection, dans le *L. P.* et ailleurs.

même en provoqua une autre, dans l'ordre ecclésiastique. Il réunit, au mois de novembre 826, un concile de ses suffragants directs, 62 évêques en tout, et décréta avec cette assemblée une quarantaine de règles disciplinaires en rapport avec les nécessités présentes [1].

Ce pontife excellent et soucieux de ses devoirs mourut trop tôt, au mois d'août 827. Un diacre Valentin fut élu et consacré, mais il ne survécut que peu de semaines à son installation. A sa place les Romains choisirent le prêtre Grégoire, du titre de Saint-Marc; toutefois il ne fut ordonné qu'après vérification de l'élection par un légat impérial [2]. Le *Liber pontificalis* a passé ce détail sous silence. En revanche il décrit complètement les deux élections de 827, et de façon à montrer que dans l'une et l'autre la noblesse laïque intervint dès le premier moment, qu'elle eut part aux délibérations sur le choix de la personne et à l'intronisation de l'élu dans le palais de Latran. D'après le droit créé par le concile de 769, elle ne devait entrer en scène qu'une fois ces deux actes accomplis [3]. Comme elle était alors admise à signer le décret d'élection, le principe de la participation des laïques était sauvé en théorie, et l'on pouvait encore dire que le pape avait été élu *a sacerdotibus seu proceribus et omni clero necnon*

1. D'après Deusdedit (I, 123) ce concile se serait aussi occupé de l'élection pontificale *a sacerdotibus seu primatibus, nobilibus seu cuncto concilio Romanae ecclesiae.*

2. *Ann. Einhardi* : « Sed non prius ordinatus est quam legatus imperatoris Romam venit et electionem populi qualis esset examinavit. » L'ordination eut lieu le 29 mars 828; elle est marquée à ce jour dans certains mss. du martyrologe hiéronymien (*Acta SS. nov.* t. II, p. XXXII).

3. Et *postquam* pontifex electus fuerit et in patriarchium deductus, omnes optimates militiae vel cunctus exercitus et cives honesti atque universa generalitas huius Romanae urbis ad salutandum eum sicut omnium dominum properare debeat. Et more solito decretum facientes et in eo cuncti pariter concordantes subscribere debent. » — La variante *priusquam*, dépourvue de sens, est écartée par le texte de ce décret dans Deusdedit.

et optimatibus vel cuncto populo Romano. Cette formule est employée par le *Liber pontificalis* pour les papes Léon III et Pascal; pour Hadrien et Étienne IV il ne spécifie pas; pour Eugène II il emploie l'expression vague *a Romanis cunctis electus.* Au contraire, depuis Valentin, cette partie de la notice pontificale est toujours traitée avec détail et de façon à mettre en relief le rôle de l'aristocratie laïque; ce rôle est même si accentué que celui du clergé se trouve souvent négligé.

Ainsi, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, la situation de la noblesse s'est considérablement renforcée.

Grégoire IV siégea quatorze ans. Sous ce pontificat éclatèrent les lamentables discordes entre Louis le Pieux et les fils de sa première femme, Lothaire, Pépin et Louis le Germanique. Le pape eut le tort de s'y laisser mêler, d'y prendre parti, et cela pour les fils rebelles. On sait qu'il se trouva au Champ du mensonge et qu'il en revint humilié et triste.

Quelques années après, l'empereur Louis mourut (20 juin 840). On sait à quelles guerres donna lieu le règlement de sa succession. Le traité de Verdun consacra la dislocation de l'empire franc. Il y eut désormais un royaume de France occidentale, un royaume de Germanie, puis, entre les deux, le royaume de Lothaire, depuis les bouches de la Meuse et du Rhin jusqu'à celles du Rhône. A ce royaume dont le titulaire, Lothaire, conservait, avec le nom d'empereur, la ville sacrée de Charlemagne, Aix-la-Chapelle, fut adjoint le royaume d'Italie.

L'empereur Louis n'avait jamais[1] mis les pieds à Rome depuis sa tendre enfance (781); dès qu'il eut confié l'Italie à Lothaire il se déchargea sur lui des affaires romaines et en particulier de la protection du saint-siège. Les graves

1. En 837 il fut sur le point de faire le voyage *ad limina*; mais il en fut détourné par une invasion normande.

évènements de 840-843 n'apportaient donc pas un changement bien notable dans les relations du pape, ni, en général, dans la situation de l'Italie. Mais celle-ci était troublée alors par l'intervention de nouveau-venus, les Sarrasins.

Les Sarrasins d'Occident avaient cessé depuis longtemps d'obéir aux mêmes princes. On distinguait alors ceux d'Espagne, sujets du calife ommiade de Cordoue ; ceux de l'ancienne Mauritanie, gouvernés par la dynastie des Edrisites, dont la résidence royale était à Fez ou à Tlemcen ; enfin ceux de Numidie et des provinces orientales d'Afrique, y compris Tunis et Tripoli ; sur eux régnaient les Aglabites, dans leur capitale de Kairouan. C'est principalement à ceux-ci que les états italiens eurent affaire. Pendant longtemps ils se bornèrent à des entreprises de piraterie. Le patrice de Sicile, soutenu par les flottes de Naples, d'Amalfi et de Gaète, défendait comme il pouvait le littoral byzantin, y compris l'île de Sardaigne. La Corse[1], qui faisait partie de l'empire franc, était confiée à la tutelle (*tutela*) du marquis de Toscane; celui-ci et le pape se partageaient la surveillance et la protection des côtes entre Luni et Terracine. Ce n'était pas une petite affaire. Depuis 831 les musulmans étaient maîtres de Palerme et la Sicile tombait pièce à pièce entre leurs mains ; d'autre part, depuis 840 le duché de Bénévent était disputé par deux prétendants, Radelgise et Siconulfe, qui l'un et l'autre appelèrent à leur secours des bandes sarrasines et donnèrent ainsi à l'Islam toute facilité pour prendre peid sur le sol italien.

Le pape Grégoire IV, dans ses dernières années, construisit à Ostie une forteresse appelée Gregoriopolis, qui

1. Sur la situation des îles de Corse et de Sardaigne aux temps carolingiens, voir le mémoire de M. A. Dove dans les comptes rendus de l'Académie de Munich, 1894.

subsiste encore. On vit bientôt que cette précaution, loin d'être inutile, était encore insuffisante.

Après la mort de Grégoire, au commencement de l'année 844, son remplacement causa quelques difficultés. Un parti, qui n'était pas celui des nobles, acclama le diacre Jean, et réussit même à l'introduire au Latran. Mais l'aristocratie laïque avait jeté ses vues sur un vieux prêtre goutteux, faible de caractère, emporté, mal embouché, qui gérait le titre de Saint-Martin sur l'Esquilin. Il était noble, lui aussi; c'est de sa famille qu'était déjà sorti le pape Étienne IV et que sortira plus tard Hadrien II. On alla le chercher dans son église et on le conduisit, en grande cavalcade, jusqu'au palais de Latran. Il tombait de la neige, ce qui, à Rome, est un signe de joie et un heureux présage. L'infortuné Jean fut bientôt débusqué de la demeure pontificale. Parmi ses vainqueurs, plus d'un réclamait qu'on le mît en morceaux. Serge se contenta de le destituer. Il fut lui-même installé et ordonné à Saint-Pierre, sans qu'on prît la peine de consulter l'empereur.

Lothaire jugea que les Romains se mettaient trop à l'aise avec lui; il voulut voir clair dans cette élection contestée et surtout maintenir son droit de confirmation, dont on avait si prestement fait litière. Il envoya à Rome son fils Louis, le futur empereur Louis II, et son oncle Drogon, fils naturel de Charlemagne et évêque de Metz [1]. Les deux princes étaient accompagnés d'une armée assez nombreuse, qui, une fois sur le territoire romain, se conduisit comme en pays conquis, pillant et ravageant, apparemment pour donner un témoignage de la colère impériale. Quand ils furent arrivés à Rome, le pape les reçut au Vatican, avec les honneurs d'usage. Mais après cette première cérémonie l'enquête commença. Outre Drogon,

1... Acturos ne deinceps decedente apostolico quisquam illic praeter sui iussionem missorumque suorum praesentiam ordinetur antistes. — PRUDENCE, *Ann.* 844.

vingt-deux évêques italiens avaient suivi le roi Louis. Ces prélats appartenaient au royaume lombard; l'archevêque de Ravenne, sujet du pape, mais toujours disposé à lui faire opposition, s'était joint à eux. Ils discutèrent longuement avec les évêques suburbicaires, les chefs du clergé romain et ceux de l'aristocratie laïque. Ces pourparlers aboutirent à la reconnaissance de Serge comme pape légitime; il fut de nouveau stipulé que nul ne serait plus consacré pape si ce n'est avec l'approbation (*iussio*) de l'empereur et en présence de ses légats. Serge donna ensuite l'onction royale au jeune prince; puis il prêta, et les Romains prêtèrent après lui, serment de fidélité à l'empereur. Pour bien marquer son désir de plaire à celui-ci, il conféra à l'évêque Drogon le vicariat apostolique et une sorte de suprématie sur tous les évêques des divers pays francs. Cependant il s'abstint de réhabiliter les archevêques de Reims et de Narbonne, Ebbon et Barthélemy, déposés dans leur pays et connus comme partisans de Lothaire. Reims et Narbonne faisaient partie du royaume de Charles le Chauve. Le pape fut assez avisé pour ne vouloir pas aider Lothaire à causer des désagréments à son frère et voisin.

Tout ceci se passait au mois de juin 844. Une fois Louis II parti avec son armée et son concile, le pape Serge respira plus librement. Son règne, hélas, fut celui de la simonie. La tradition d'Eugène II était bien effacée. On s'était émancipé de la constitution de Lothaire; on prenait également ses aises avec le concile de 826. Tout fut bientôt à vendre. Le pape avait un frère, appelé Benoît, rustre et de mœurs corrompues; il lui donna l'évêché d'Albano et se déchargea sur lui des soins du gouvernement[1]. Pour assouvir leur rapacité et subvenir à leurs dépenses, ils dépouillèrent les couvents et les particu-

1. *L. P.* t. II, p. 97 et p. 103, note 30.

liers. Benoît, par un singulier revirement, était en grand crédit près de l'empereur; il en avait obtenu soit la qualité de *missus* impérial, soit la confirmation de celle de *missus* pontifical. Toujours est-il qu'on le représente comme exerçant à Rome une sorte d'autorité tyrannique, avec des formes légales.

Le clerc romain qui nous a dépeint cette situation ne peut assez gémir sur les maux causés à Rome par le pontificat de Serge II. Il ajoute que, comme personne n'avait le courage de faire résistance, Dieu se chargea de la répression et envoya le fléau des Sarrasins.

Quelles qu'aient été au juste les intentions de la Providence, il est sûr que les Sarrasins débarquèrent le 23 août 846 à l'embouchure du Tibre. Porto et Ostie, abandonnées de leurs habitants, n'offrirent aucune résistance. Le principal groupe des pirates suivit la rive droite du Tibre, s'empara de la basilique de Saint-Pierre et la pilla. Les Romains avaient expédié à Porto les *scholae* étrangères, une poignée d'hommes : elles furent mises en déroute. Ils firent eux-mêmes quelques démonstrations; mais ils furent battus dans les prés de Néron. Le roi Louis, dit-on, accourut avec une troupe insuffisante et subit à son tour un échec du même côté. Saint-Paul fut pillé aussi; cependant les milices de la Campanie romaine remportèrent un petit avantage sur la rive gauche du Tibre. Les Sarrasins, se voyant impuissants à forcer les remparts de la ville, s'en éloignèrent et se dirigèrent vers Fondi et Gaète. Une nouvelle armée royale, commandée, dit-on [1], par le duc de Spolète, les suivit et les attaqua dans une position forte où ils s'étaient retranchés. Encore une fois les mécréants eurent le dessus; toutefois l'intervention d'une flotte venue de Naples et d'Amalfi les empêcha de pour-

1. Les textes relatifs à ces évènements sont confus, pleins de lacunes, difficiles à concilier. Je donne ici ce qui me semble en résulter. Cf. *L. P.* t. II, p. 104, note 38.

suivre leur succès. Ils se rembarquèrent avec le butin. Mais une tempête s'éleva avant qu'ils n'eussent atteint la côte d'Afrique; les flots de la mer sicilienne engloutirent les déprédateurs des sanctuaires apostoliques avec les trésors sacrés qu'ils avaient pillés.

Ceci ne fut qu'une maigre consolation. La chrétienté d'Occident avait tressailli tout entière à la lugubre nouvelle. A Rome, nombre de clercs et de moines s'inclinèrent devant les décrets de Dieu qui laissait éclater sa colère contre l'administration du pape Serge. Mais ailleurs, là où l'on n'avait pas connaissance du détail des choses romaines, on songea à la responsabilité de l'empereur. Le grand lieu saint de l'Occident, le tombeau du prince des apôtres, avait été violé par les ennemis du Christ. Mahomet avait triomphé de saint Pierre; il était venu l'insulter jusqu'en sa demeure, peut-être jusque dans son mystérieux sépulcre. A qui la faute? Qui était, en droit et en fait, le protecteur armé de l'apôtre? L'empereur évidemment, et comme tel, et comme roi effectif d'Italie.

Lothaire entendit ces plaintes. Son fils Louis était venu le rejoindre en France. Il fut décidé[1] dans une grande assemblée : 1° que les évêques, clercs, moines et fidèles travailleraient sérieusement à la réforme de leur conduite et des abus dont la correction serait en leur pouvoir; 2° que la basilique de Saint-Pierre serait entourée d'une fortification dont les frais seraient couverts par une contribution levée dans tous les états de l'empereur; 3° qu'une expédition sous les ordres du roi Louis serait entreprise contre les Sarrasins établis dans le duché de Bénévent; 4° que celui-ci serait partagé entre les deux prétendants, lesquels, une fois réconciliés, devraient unir leurs forces contre l'ennemi du nom chrétien.

1. Voir ce capitulaire dans le *Neues Archiv*, t. XII, p. 535, éd. répétée *M. G. Legum Sectio II Capitularia*, t. II, p. 65.

Des envoyés furent expédiés en effet à Radelgise et à Siconulfe; d'autres allèrent à Rome, à Venise, à Naples, pour organiser un concert de tous les princes italiens en vue de la tâche entreprise. Enfin un jeûne de trois jours fut commandé pour le succès de l'expédition.

Celle-ci eut lieu en 847; elle réussit. Les Sarrasins furent chassés d'Italie, non pas définitivement, car ils devaient revenir, mais complètement. L'état bénéventain fut divisé en deux principautés, qui eurent leurs capitales à Bénévent et à Salerne[1].

Mais déjà le pape Serge était mort (27 janvier 847); sur son tombeau, dans la basilique profanée, une main complaisante fit graver une épitaphe dont la teneur est peu d'accord avec ce que nous savons de ce personnage. Les Romains élurent à sa place un prêtre, Léon, du titre des Quatre Couronnés, qui passait pour un homme probe et avisé. Cette fois, ils crurent devoir solliciter l'approbation de l'empereur; puis, pour une raison ou pour une autre, ils finirent par s'en passer. Deux mois et demi après l'élection, le jour de Pâques, 10 avril, Léon fut consacré. Cependant on eut soin de s'autoriser de la gravité des circonstances et de réserver formellement le droit de l'empereur.

Lothaire, apparemment, se contenta des explications que les Romains lui donnèrent. Sans se désintéresser tout à fait des affaires italiennes, il se confinait de plus en plus dans sa Lorraine, résidant le plus souvent à Aix-la-Chapelle. Son fils Louis gouvernait le royaume lombard; il se l'associa à l'empire et le fit consacrer en cette qualité par le pape, au mois d'avril 850. Dès lors, et pendant les vingt-cinq années qui suivirent, les pontifes eurent

1. Acte de partage, *M. G. Leg.* t. IV, p. 221.

affaire à un empereur italien, résidant à proximité, et, de ce fait, plus à portée de s'immiscer dans les questions intérieures de l'état romain.

La première de ces questions était celle des mesures à prendre pour se protéger contre les pirates sarrasins. Dès l'année 848, on commença les travaux de l'enceinte fortifiée autour de Saint-Pierre. Les nouveaux murs furent prolongés jusqu'au château Saint-Ange, de sorte que le faubourg fortifié rejoignait la ville elle-même, avec laquelle il communiquait par la *porta s. Petri*. La superficie ainsi enclose comprenait non seulement la basilique et ses dépendances, mais encore les quartiers ou *scholae* des étrangers, Saxons, Frisons, Francs et Lombards. On lui donna le nom du pape régnant ; elle s'appela la Cité Léonine. La subvention impériale dont il a été question, augmentée des offrandes venues de France et d'Allemagne, couvrit une partie des frais. De son côté le pape mit son monde à contribution ; les villes de l'état romain, les monastères, les *massae publicae* ou *domus cultae* fournirent des matériaux, de l'argent, du personnel. Encore maintenant on peut lire sur les restes de cette enceinte des inscriptions qui rappellent la part de travail exécutée par diverses *militiae* pontificales. La dédicace fut célébrée comme celle d'une église, le 27 juin 852.

Comme pour démontrer l'utilité de cette fortification, les Sarrasins reparaissaient de temps en temps à l'embouchure du Tibre. En 849, ils y furent suivis par les escadres de Naples, d'Amalfi et de Gaète, placées sous le commandement de Césaire, fils du duc de Naples Serge. Le pape, d'abord un peu inquiet de ces alliés, se rassura bientôt sur leurs intentions et vint les bénir sur le rivage. Une bataille navale eut lieu près d'Ostie ; les Napolitains avaient déjà pris l'avantage, quand une tempête s'éleva et sépara les combattants. Beaucoup de navires sarrasins se brisèrent sur la côte romaine ; leurs équipages furent

faits prisonniers et employés aux travaux de la cité léonine [1].

Léon IV ne se borna pas à cette fondation. Par ses soins les murs de Rome furent restaurés; une colonie de Corses fut établie à Porto; *Centumcellae*, ruinée par les flottes sarrasines et abandonnée de ses habitants, fut rebâtie à quelque distance, sous le nom de *Leopolis*. Il semble que cette activité ait donné à réfléchir aux pirates, car pendant quelques années on n'entendit plus parler d'eux.

Les relations de Léon IV avec les empereurs semblent avoir été plutôt correctes qu'amicales. Sa correspondance [2] porte la trace de plaintes soulevées par lui contre certains *missi* de Louis II, Pierre et Hadrien; quand ils venaient à Rome, le pape ne se sentait pas en sûreté. Ces personnages, assistés d'un certain Georges, duc d'Émilie, frère de l'archevêque de Ravenne, assassinèrent un légat du pape envoyé près de Lothaire. Les pèlerins qui se rendaient à Rome n'étaient pas plus en sûreté sur les routes italiennes [3] que les légats eux-mêmes. Un certain Gratien [4] se signalait par ses violences et cherchait même à jouer un rôle politique en se faisant prêter serment de fidélité. Tous ces personnages semblent avoir été des fonctionnaires pontificaux, plus ou moins soutenus contre leur souverain par le gouvernement de Louis II.

Après s'être plaint, Léon prit le parti d'agir. Il se rendit de sa personne à Ravenne [5] se portant au secours de ses sujets opprimés. Georges, Pierre et Hadrien furent

1. Il est encore question des Sarrasins dans une lettre de Léon IV (J. 2620), qui paraît être de 852; mais cette fois on ne parle que de rumeurs, de mesures préventives.

2. J. 2602, 2610.

3. Cf. Le capitulaire de Louis II, *M. G. Leg.* I, p. 405; *Capit.* t. II, p. 84, 86. Migne, *P. L.*, t. CXXXVIII, p. 572.

4. J. 2620.

5. J. 2627, 2628.

arrêtés, conduits à Rome, jugés, suivant la loi romaine, en présence des *missi* impériaux, et condamnés à mort. Ils auraient été exécutés si, la fête de Pâques (853) n'étant venue différer le supplice, Lothaire n'eût eu ainsi le temps d'intervenir. L'empereur se plaignit que le pape méprisât la constitution de 824, laquelle lui interdisait d'aller aussi loin. Outre cette affaire, il y avait encore celle d'un certain Christophe, sur laquelle tout détail manque. Le pape protesta en faveur de son droit et de la loi romaine; en même temps il réclamait une enquête sur sa conduite, mais une enquête confiée à d'honnêtes envoyés [1].

Sur tout ceci nous ne sommes renseignés que par des fragments de lettres, échappés au désastre des registres pontificaux. Le *Liber pontificalis* raconte avec plus de détail l'histoire suivante.

Un *magister militum* appelé Gratien, peut-être le même que celui dont il a été déjà question, maintenant (855) supériste ou gouverneur du palais pontifical, fut accusé d'avoir tenu en secret des propos favorables à une restauration byzantine : « Les Francs, disait-il, ne nous sont « bons à rien; loin de nous prêter secours, ils font main « basse sur notre avoir. Pourquoi ne pas appeler les « Grecs, et, avec leur appui, chasser de chez nous les « Francs et leur roi. » Celui qui l'accusait était un autre *magister militum*, appelé Daniel, qui porta sa dénonciation jusqu'à l'empereur Louis II. L'accusation était d'autant plus dangereuse qu'alors Louis II se trouvait en mauvais rapports avec la cour d'Orient [2]. Après avoir sollicité la main de la fille de l'empereur Michel III, il s'était décidé à épouser la célèbre Engelberge. Louis, saisi de colère, arriva tout à coup à Rome, sans prévenir personne. Le pape, néanmoins, le reçut à Saint-Pierre et s'entendit

1. J. 2638, 2639, 2643, 2646.
2. *Prud. Ann.* 853.

avec lui pour soumettre la dénonciation à une enquête régulière. L'affaire fut jugée « suivant la loi romaine » ; Daniel, reconnu coupable de faux témoignage, fut condamné et livré à son adversaire. Mais l'empereur intercéda pour lui avec succès ; il lui rendit même ses bonnes grâces.

Quelle qu'ait été la réalité du propos, l'éclat fait autour de cette affaire donne lieu de croire qu'il y avait alors à Rome, sinon un parti byzantin bien organisé, au moins un certain courant hostile au protectorat franc et qui aurait pu, si les circonstances eussent été favorables, être exploité par l'empire grec. Pour le moment, les affaires de celui-ci étaient au plus bas en Italie. Les Siciliens et les Calabrais luttaient péniblement contre l'invasion sarrasine ; il en était de même des cités à peu près autonomes de Gaète, Naples et Amalfi. Deux fois, en 847 et en 852, Louis II avait paru en armes dans le territoire bénéventain et, bien que dans sa dernière campagne, il n'eût pu réussir à prendre Bari, fortement occupée par les mécréants, il avait cependant remporté sur eux des succès considérables. On avait donc tout lieu de le regarder comme le défenseur de la chrétienté et le maître réel de l'Italie. C'était pure chimère que de songer à une restauration byzantine.

De tous ces démêlés avec les empereurs francs il résulte que Léon IV n'était pas absolument leur homme. Ils avaient passé sur ce que son élévation pouvait avoir d'irrégulier à leurs yeux ; mais ils auraient préféré un autre pape, un pape plus attaché à la constitution de 824, plus fidèle à son rôle de souverain protégé. Louis II travailla de bonne heure à préparer l'élection du successeur de Léon.

D'après la constitution de 824, il devait y avoir à Rome deux *missi* permanents, chargés des affaires du protectorat. L'un d'eux était nommé par le pape, l'autre par l'empereur. Louis II nomma d'abord un de ses sujets, le diacre Jean, depuis évêque de Rieti ; de plus, il fit tomber le

choix pontifical sur l'évêque d'Orte, Arsène, qui lui était entièrement dévoué. Arsène appartenait à l'une des familles les plus considérables de Rome. Son influence, dès le temps de Léon IV, était déjà dominante. Il n'eût pas été possible d'en faire un pape, car il se trouvait déjà pourvu d'un évêché; mais on pouvait songer à sa famille : il avait deux fils, Anastase et Eleuthère. Celui-ci demeura dans le siècle; Anastase fut destiné à la cléricature et reçut une éducation fort soignée. Non seulement il acquit, de la langue latine et de la littérature ecclésiastique, une connaissance très supérieure à ce que l'on avait jusque là possédé à Rome, mais il voulut encore apprendre le grec, et il y parvint, sans doute à l'école de quelqu'un des savants moines grecs qui avaient à Rome des couvents nombreux et florissants. Sa carrière ecclésiastique était assez avancée, au début du pontificat de Léon IV, pour que ce pape, cédant peut-être à de puissantes recommandations, crût pouvoir l'ordonner prêtre et lui confier le titre de Saint-Marcel (848).

Anastase était cardinal, par conséquent éligible à la papauté. Pourquoi n'attendit-il pas son heure? On l'ignore. Toujours est-il que, peu après son ordination, il disparut de Rome et se réfugia dans les états immédiats de Louis II, vivant ordinairement du côté d'Aquilée. Sa disparition, son absence, et sans doute aussi l'attitude qu'il prit, une fois éloigné de Rome, excitèrent les plus vifs soupçons. Le pape Léon multiplia les instances pour le décider à revenir. Ambassades, sommations, conciles, sentences ecclésiastiques d'excommunication, d'anathème, de déposition, tout fut mis en œuvre contre le fugitif. Tout fut inutile. Louis II, requis d'intervenir, promettait toujours de le livrer, mais ne parvenait jamais à le trouver. Exaspéré, Léon IV résolut de donner à ses sentences un appareil de promulgation tout à fait extraordinaire. Il fit ériger au-dessus de la porte principale de Saint-Pierre une

grande image de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, encadrée dans une série d'écritures qui reproduisaient les sentences successivement prononcées contre Anastase, à Rome le 16 décembre 850, à Ravenne le 29 mai 853, enfin de nouveau à Rome, le 8 décembre de la même année. Ces sentences étaient motivées par la désertion du coupable ; mais il est clair, et l'une d'elle le marque expressément, que Léon IV visait en Anastase un successeur qu'il tenait essentiellement à écarter [1].

Anastase, ainsi que son père Arsène, étaient et demeurèrent toujours des amis dévoués de Louis II, ses principaux agents politiques à Rome. A coup sûr on ne saurait les considérer comme des personnes bien recommandables ; mais on ne voit pas qu'il leur ait manqué, à défaut de vertus, cet extérieur de régularité dont les ambitieux se couvrent volontiers pour les besoins de leur carrière. Si Léon IV avait pu trouver dans la conduite d'Anastase un autre motif à condamnation, il ne se fût pas acharné à lui opposer le 3e canon du concile d'Antioche contre les clercs déserteurs.

D'autre part, Anastase n'était pas homme à faire fi des droits du pontificat romain, au moins dans l'ordre spirituel. Les lettres de Nicolas Ier, qu'il rédigea plus tard, avec une grande indépendance de plume, nous montrent assez quelle haute idée il avait de la papauté, de son rôle vis-à-vis des souverains, de son autorité sur l'épiscopat, même quand celui-ci était représenté par un Photius ou un Hincmar.

L'animosité de Léon IV ne s'explique donc pas facile-

1. « Sit illi... anathema et omnes qui ei in electione, quod absit, ad pontificatus honorem adiutorium praestare... voluerint, simili anathemate subiaceant. » — Peut-être Léon avait-il des raisons de craindre que l'empereur n'attendît pas sa mort et lui donnât un compétiteur dans la personne d'Anastase. Un tel dessein, cependant, eût été bien invraisemblable.

ment. Tout ce qu'on peut soupçonner c'est que, pour lui, l'avènement d'Anastase eût été le triomphe de la politique de Louis II, l'absorption de l'état romain dans le royaume d'Italie. Reste à savoir si Anastase, une fois pape, n'eût pas fait litière des influences dont il s'était aidé pour arriver : les ambitions satisfaites sont sujettes à de tels revirements.

Quoi qu'il en soit, la mort de Léon, qui arriva le 17 juillet 855, fournit au prêtre déposé l'occasion de montrer quel cas il faisait des sentences portées contre lui.

Léon s'était entendu[1] avec les empereurs pour que l'élection de son successeur se fît *iuste et canonice*. Sur ce qui se passa nous n'avons d'autre renseignement que la vie de Benoît III dans le *Liber pontificalis*. L'élection eut lieu, à ce qu'il semble, aussitôt après la mort du pape. Deux partis étaient en présence, le parti du pape défunt, opposé à l'aggravation du protectorat, et le parti impérial. Ce dernier avait pour candidat Anastase; à en croire le *Liber pontificalis* il ne se serait nullement manifesté; un vœu unanime eût appelé à la papauté Benoît, cardinal de Sainte-Cécile. Arsène, cela est remarquable, était alors éloigné de Rome. Les Romains, après avoir élu Benoît, s'abstinrent de procéder à la cérémonie de la consécration; selon la coutume ancienne (*consuetudo prisca ut poscit*), ils envoyèrent aux empereurs le décret d'élection revêtu de toutes ses solennités. En route, à Gubbio, leurs députés, l'évêque d'Anagni Nicolas et le *magister militum* Mercure, rencontrèrent Arsène, qui commença à les endoctriner en faveur de son fils.

Le décret, porté à Louis II, ne fut pas approuvé par lui; l'empereur répondit par lettre et par les légats, qu'il allait envoyer des *missi* spéciaux. Ces *missi* arrivèrent en

1. J. 2652.

effet ; c'étaient le comte de Toscane, Adalbert, et un autre, appelé Bernard. En passant par Orte, ils prirent avec eux Anastase, qui s'y trouvait. A leur approche, les notabilités du parti impérialiste s'empressèrent d'aller au-devant d'eux ; on cite les évêques de Porto, Radoald, et de Todi, Agathon. Quand les *missi* furent parvenus à Saint-Leucius, à quelque distance au delà du pont Milvius, ils rencontrèrent des envoyés de Benoît, qu'ils firent arrêter et laissèrent maltraiter ; un grand nombre de Romains, mandés pour apprendre les décisions de l'empereur, se laissèrent séduire ; ce fut à la tête d'un grand cortège qu'Anastase se dirigea vers la basilique de Saint-Pierre.

Là, il s'empressa de saisir une hache et de la lancer contre l'icone érigée par Léon IV, comme une protestation contre son entreprise. Il entra ensuite dans Rome ; on le conduisit au Latran, où il s'assura sans tarder de la personne de Benoît. C'était le jour du triomphe. Dès le le lendemain les difficultés commencèrent. Réuni dans la basilique d'Emiliana (SS. Quattro), sous la présidence des évêques d'Ostie et d'Albano, le clergé romain vit se présenter à lui les *missi* impériaux, chargés de l'amener à composition. Les menaces, les caresses, furent employées successivement ; mais les clercs tinrent bon et se retranchèrent derrière la loi de l'Église qui interdit la promotion des clercs déposés. Ce furent les *missi* qui capitulèrent. Pour couvrir leur retraite, ils consentirent à un renouvellement d'élection. Benoît fut relâché, Anastase quitta le palais pontifical ; un jeûne de trois jours fut proclamé.

A l'expiration du jeûne, une assemblée électorale se réunit à Sainte-Marie-Majeure et acclama Benoît sous l'œil bienveillant des légats impériaux. Le pape, ainsi réélu, fut de nouveau introduit au Latran, et, le dimanche suivant, on le consacra à Saint-Pierre, toujours avec

l'approbation des *missi*. Ceux-ci s'étaient apparemment assurés que le candidat des Romains ferait aussi bien l'affaire de l'empereur que ne l'eût faite son protégé Anastase.

L'évêque Radoald de Porto fut exclu de la cérémonie de consécration, dans laquelle il avait un rôle assigné par l'usage. Quant à Anastase lui-même, le *Liber pontificalis* ne dit pas ce qu'il devint; mais Hincmar, qui ne lui voulait guère de bien et qui a eu soin de conserver dans ses Annales les sentences rendues à diverses époques contre lui, nous apprend que Benoît le fit comparaître en synode et que, maintenant la déposition prononcée par Léon IV, il le réduisit à la communion laïque.

C'est sans doute alors qu'il fut pourvu de l'abbaye de Sainte-Marie au Transtévère[1].

La politique de Louis II n'avait reçu en 855 qu'un échec apparent et passager. L'empereur, qui avait déjà à Rome les deux *missi* du Vatican, le *missus et apocrisiarius* pontifical tout comme le sien propre, tenait en outre à ce que la personne même du pape fût choisie sur ses indications et que la politique italienne du saint-siège ne subît aucune influence étrangère à la sienne. La candidature d'Anastase, excellente à ce point de vue si l'on ne tient compte que du talent et des idées du personnage, était pourtant, eu égard à ses antécédents, impossible à soutenir. On ne comprend pas comment un homme qui prétendait au pontificat avait pu s'exposer à tant de sentences propres à le disqualifier. Quoi qu'il en soit de ce point obscur, on peut croire que le choix d'Anastase était, aux yeux de l'empereur, moins important que le triomphe des principes repré-

1. Il est à peine besoin de dire que les abbés, en ces temps-là, n'étaient ni nécessairement, ni ordinairement prêtres. Il faut aussi se garder de confondre la situation d'abbé de Sainte-Marie, c'est-à-dire de chef de la communauté de moines qui chantait l'office dans la basilique, avec celle du cardinal titulaire.

sentés par lui. Ne pouvant le faire asseoir sur le siège pontifical et prévoyant que les candidatures qu'il pourrait poser à l'avenir n'auraient pas plus de succès que celle de 855, Louis II résolut de l'associer à son père Arsène dans le rôle de conseiller intime, de tuteur du pape. Pour en arriver là il était indispensable de lui refaire une virginité. Anastase s'enfonça pendant trois ans dans les exercices de la vie religieuse et dans les occupations littéraires. Quant à Benoît III, on s'était apparemment assuré qu'il gouvernerait selon les idées de l'empereur. Autrement il serait impossible d'expliquer la volte-face des légats de celui-ci. Arsène, du reste, maintenu dans la charge de *missus*, était là pour le surveiller.

La mort de l'empereur Lothaire coïncida presque jour pour jour avec l'avènement de Benoît III. Elle n'apporta guère de changement dans les affaires italiennes, commises depuis plusieurs années aux soins du seul Louis II.

En 858, ce prince était venu à Rome pour les fêtes de Pâques; déjà il s'en retournait lorsqu'on lui annonça la mort du pape Benoît (17 avril). Il revint aussitôt et son influence décida de l'élection. Son candidat était le diacre Nicolas. Le clergé eût volontiers porté ses suffrages sur un autre[1]. Mais le choix de l'empereur avait désigné une personne vraiment digne : on le ratifia sans se faire prier. Louis II assista au sacre de Nicolas, qui fut célébré le 24 avril. Le biographe de ce pape décrit longuement les fêtes qui eurent lieu alors, les compliments, les festins, les accolades, les protestations de fidélité.

Nicolas était l'homme de Louis II. Il sut concilier le respect scrupuleux des conditions extérieures que les circonstances et les conventions imposaient à la papauté avec la plus haute idée de ses devoirs de pontife et le

1. Nicolaus praesentia magis ac favore Hludowici regis et procerum eius quam cleri electione substituitur. *Ann. Prud.*

plus grand zèle à les remplir. Nous verrons bientôt que son passage sur le siège de saint Pierre marque une période d'exaltation de l'activité et de l'autorité pontificales. Depuis saint Grégoire le Grand on ne trouve aucun pape de cette taille. Cependant ce précurseur de Grégoire VII trouva moyen de vivre en bonne intelligence avec son empereur italien. Celui-ci l'avait, il est vrai, entouré de personnes de confiance, bien choisies pour l'aider à se maintenir dans la ligne politique qui lui était tracée, moins qualifiées, semble-t-il, pour être les familiers et les conseillers d'un aussi honnête homme. Je citerai surtout, outre Arsène, toujours *missus* et chargé parfois d'importantes légations, Anastase, son fils, l'intrus de 855, qui ne fut pas, il est vrai, réintégré dans ses fonctions presbytérales, mais que l'on installa au Latran en qualité de secrétaire du pape; puis l'évêque de Porto, Radoald, un des principaux meneurs de la conjuration d'Anastase, devenu l'un des hommes de confiance de Nicolas, l'un des légats qu'il mettait le plus volontiers en mouvement. Il eut sans doute à se repentir de la faveur accordée à Radoald; plusieurs fois trahi par lui, il se vit obligé de le déposer de l'épiscopat. Mais il ne s'y résolut qu'à la dernière extrémité, après avoir épuisé tous les délais imaginables et laissé s'accumuler les méfaits de l'évêque prévaricateur. Arsène se bornait à le voler; ils ne se brouillèrent que sur la fin. Avec Anastase il ne paraît pas y avoir eu le moindre nuage; et pourtant il est prouvé que, plus d'une fois, le secrétaire abusa de la confiance de son maître et fit tenir au pape, dans les documents les plus graves, des propos beaucoup plus d'accord avec ses sentiments et ses passions personnelles qu'avec les résolutions et l'attitude voulue du pontife lui-même. Heureusement pour Nicolas, son porte-parole était non seulement un lettré, mais un homme de gouvernement et qui s'inspirait de la plus haute conception de l'autorité pontificale. Ainsi le pape et son

secrétaire, en dépit de quelques divergences, s'entendaient parfaitement.

Au point de vue de la politique locale, la papauté était devenue très dépendante de l'empire. Louis II maintenait rigoureusement la constitution de 824; de plus il imposait ses hommes. Après la mort de Nicolas (867), Hadrien II, qui semble avoir été élu avec un grand accord, ne fut ordonné que lorsque l'empereur eut pris connaissance des documents et des circonstances de l'élection et donné son consentement. Jean VIII lui succéda, le jour même de sa mort, 14 décembre 872, ce qui donne lieu de croire que l'empereur se trouvait à Rome en ce moment, car il est inadmissible que le principe de l'approbation impériale ait reçu alors une entorse [1]. On sait d'autre part que Jean VIII était un ami personnel de Louis II; tant que l'empereur vécut, les personnes favorisées par lui continuèrent à remplir auprès du pape les fonctions les plus élevées.

Le système ne prit fin qu'à la mort de Louis II (875); ce prince n'ayant pas laissé d'enfants, l'empire cessa alors d'être italien et la situation changea autour du pape. Elle s'était maintenue vingt ans (855-875), depuis le moment où Léon IV, assez rebelle à cette tutelle séculière, avait cédé la place aux candidats officiels.

Il ne faut pas croire que cette papauté impérialiste ait été sans prestige. Nicolas I, le représentant le plus complet du système, est un des papes qui ont parlé le plus haut dans l'Église.

Cependant on pouvait toujours craindre que le tuteur du temporel n'en vînt quelque jour à s'ingérer dans le spirituel. C'est ce qui arriva en 864. Au commencement de cette année, l'empereur Louis parut devant Rome, non point en ami, mais en ennemi. Il venait soutenir contre

1. On n'a aucun détail sur l'élection de Jean VIII. La notice de ce pape et celle de ses successeurs Marin et Hadrien III manquent au *L. P.*

le pape divers prélats frappés de sentences ecclésiastiques. C'était d'abord l'archevêque de Ravenne, Jean, qui, de concert avec son frère Grégoire, continuait d'opprimer les sujets du pape en Émilie. Ces méfaits et quelques autres d'ordre ecclésiastique avaient attiré sur lui le mécontentement de Nicolas. L'archevêque, appelé à comparaître devant un synode romain, s'y refusa d'abord. Lui aussi était un ami de l'empereur, et Louis II ne lui refusa pas son appui. Mais Nicolas tint bon ; dans un synode tenu en 860 ou 861, il lança contre l'archevêque une sentence de suspension et d'excommunication, proclama à nouveau quelques points de dogme sur lesquels on reprochait à Jean d'avoir des opinions hétérodoxes ; enfin, et ceci n'était pas pour plaire à l'empereur, il renouvela le décret du concile de 769 qui interdisait à toute personne étrangère à Rome le droit d'intervenir dans l'élection du pape. Nicolas, on l'a vu, avait bénéficié d'une certaine violation de cette loi ecclésiastique. Mais, soit qu'il ait voulu écarter de lui ce que l'ingérence impériale pouvait avoir de fâcheux, soit qu'il ait eu ses raisons de croire que Louis II avait l'intention de transformer le fait en droit et de s'attribuer non plus seulement la confirmation, mais le choix même du pape, il crut devoir opposer une barrière à ces empiètements. A sa mort, les *missi* impériaux réclamèrent une place parmi les électeurs du pape ; il est clair qu'ils ne le firent pas sans instructions. Les Romains réussirent à écarter leur demande. Mais le fait même que la question ait été posée alors suffit à justifier les appréhensions de Nicolas et la démonstration qu'il fit en 861.

Cette démonstration était, je l'ai dit, de nature à brouiller le pape avec l'empereur ; l'archevêque Jean le sentit et se transporta aussitôt à Pavie, espérant tirer parti des mauvaises dispositions du prince. En effet, Louis II lui donna des *missi* qui l'accompagnèrent à Rome. Mais Nicolas ne se laissa pas intimider ; se plaçant exclusive-

ment sur le terrain religieux, il reprocha aux légats impériaux leurs rapports avec un excommunié ; ses paroles, quoique bienveillantes, les effrayèrent. Quant à l'archevêque, il fut sommé de comparaître devant un concile, convoqué pour le 1er novembre 861. Il s'en retourna à Ravenne.

Mais Nicolas, poursuivant son avantage, ne tarda pas à s'y transporter lui-même, sur l'invitation d'un grand nombre de Ravennates et d'Émiliens, hostiles au gouvernement de l'archevêque et de son frère. Jean, à la nouvelle de son arrivée, s'empressa de quitter la ville et de s'enfuir à Pavie. Pendant qu'il sollicitait de nouveau l'intervention de l'empereur, le pape, en vertu de son autorité de souverain, rétablit l'ordre dans l'administration ravennate et changea ce qu'il y avait à changer dans le personnel. L'opinion le soutenait si évidemment, et cela même à Pavie, que l'empereur ne crut pas pouvoir défendre plus longtemps l'archevêque Jean. Invité à s'arranger comme il pourrait avec le pape, le primat de Ravenne comparut au concile romain du mois de novembre ; il se justifia sur la doctrine, et, pour le reste, donna au pape toutes les satisfactions et garanties exigées de lui.

Cependant une soumission ainsi contrainte ne pouvait être bien efficace. L'archevêque, une fois rentré chez lui, se tint d'abord tranquille ; mais il n'avait pas renoncé à ses façons d'agir et on le vit bien dès que, les rapports du pape et de l'empereur s'étant aigris, l'occasion lui sembla bonne de revenir sur ses engagements.

Cette occasion lui fut fournie par la malheureuse affaire du divorce de Lothaire II, divorce prononcé par l'épiscopat lorrain en deux ou trois synodes, sanctionné ensuite au concile de Metz (juin 863) par les légats du pape, mais cassé par le pape lui-même (octobre 863). Nicolas jugea que, dans cette affaire, le droit était pour l'épouse que le roi voulait répudier ; de plus, que ce droit était assez évi-

dent pour que le divorce ne pût être prononcé ou approuvé sans prévarication. Aussi prononça-t-il la déposition des chefs du clergé lorrain, les archevêques de Trèves et de Cologne, Theutgaud et Gunther, se réservant d'instrumenter à loisir contre ses propres légats.

Cet acte considérable et peu attendu frappa vivement l'épiscopat. Mais le droit, exposé déjà dans un écrit célèbre d'Hincmar, était fort clair ; les prévaricateurs étaient peu intéressants ; ils achevèrent de se compromettre en s'alliant avec l'évêque décrié de Ravenne et avec Photius, le patriarche intrus de Constantinople. Ces patronages leur paraissant insuffisants, ils allèrent trouver l'empereur Louis dans le duché de Bénévent, l'excitèrent contre le pape, avec lequel il se trouvait déjà en froid depuis les affaires de Ravenne, groupèrent autour de lui tout ce qu'il y avait en Italie d'évêques froissés ou menacés, et l'amenèrent, ainsi escorté, sous les murs de Rome. Les portes de la cité Léonine, sur lesquelles se lisaient, fraîches encore, des inscriptions au nom de Lothaire, s'ouvrirent devant l'empereur son fils.

Il ne manquait pas à Rome de gens disposés à seconder les desseins de Louis II et à se porter à quelque entreprise contre la personne du pape. Mais Nicolas était inaccessible à la crainte. Aux armes temporelles il opposa les armes spirituelles, la prière surtout. Des jeûnes, des litanies furent organisés pour appeler le secours du ciel et fléchir la colère de l'empereur. Un jour, une grande procession se rendait à Saint-Pierre, à travers la cité Léonine ; les gens de Louis II l'assaillirent, la dispersèrent, maltraitèrent les pèlerins, foulèrent aux pieds les insignes sacrés. Après ces violences, tout était à craindre. Le pape sortit une nuit du Latran ; évitant les portes gardées, il se rendit au bord du Tibre ; une barque le passa secrètement et il parvint à pénétrer dans la basilique. Là, prosterné devant le tombeau de l'apôtre, il demeura deux jours en prières, sans prendre aucune nourriture.

Dieu l'entendit. Déjà l'un des soldats qui avaient renversé dans la boue la croix de la procession dispersée avait été frappé de mort subite. L'empereur lui-même fut saisi par la fièvre. Le pape, toujours prosterné, priait toujours. Il fut relevé par l'impératrice Engelberge, jusque là très fière, mais qui commençait à faire de tristes réflexions. Nicolas l'accompagna au chevet du malade. On s'expliqua. Louis II abandonna ses protégés et laissa au pape toute liberté dans le domaine du droit ecclésiastique. Bref, Nicolas rentra à Rome plus fort que jamais, et l'empereur, guéri, regagna le nord de l'Italie.

A partir de ce moment, tout se passa à peu près bien entre les deux majestés. Au concile du 1er novembre, Nicolas prononça enfin contre l'évêque de Porto, Radoald, la sentence de déposition que ce personnage avait si bien méritée. Jusque là, par crainte de l'empereur, on avait usé envers lui de tous les atermoiements, quoique sa culpabilité dans l'affaire de Photius fût des plus évidentes.

Le vieil Arsène finit par trouver que le pape prenait un peu trop le dessus. En dépit des légations fructueuses dont on le combla, et peut-être par crainte d'avoir un jour des comptes à rendre, en dépit même de la faveur dont son fils Anastase continuait à jouir au Latran, Arsène se trouvait, dans les derniers temps de Nicolas, un peu en froid avec lui.

Hadrien II, comme don de joyeux avènement (867) montra quelque faveur à diverses personnes compromises, notamment Anastase et Theutgaud. Anastase fut même élevé au rang de bibliothécaire du saint-siège. Dans les premiers temps du nouveau pontificat il y eut une certaine divergence entre son père et lui. Arsène poussait à la réaction contre Nicolas, et même à la rescision de certains de ses actes, qui avaient plus particulièrement chagriné l'empereur Louis. Il fit venir à Rome les deux arche-

vêques, Gunther et Theutgaud, leur garantissant une restitution qui, différée d'abord, finit par ne pas venir du tout. Anastase le contrecarrait sur ce point. Il avait été le conseiller des mesures de rigueur sous le pontificat précédent ; il n'entrait nullement dans ses vues qu'on les mitigeât. Il finit en somme par avoir le dessus. Mais ces querelles n'ébranlèrent nullement le crédit de la famille. Arsène resta, comme devant, *missus et apocrisiarius*, c'est-à-dire tuteur temporel du pape, tandis qu'Anastase conservait la haute main sur le secrétariat et la surveillance du gouvernement spirituel.

Ils voulurent aller plus loin et faire quelque chose pour un troisième membre de leur famille, Éleuthère, frère d'Anastase. Celui-ci avait des visées d'un autre ordre. En ce temps-là, l'alliance avec la famille du pape ouvrait bien des portes ; le népotisme commençait. Les nièces de Benoît III et de Nicolas Ier avaient été mariées à des membres de la noblesse laïque. Fécondes en avancements et en profits, ces unions devaient peu de chose au sentiment : les malheureuses femmes eurent beaucoup à se plaindre de leurs maris. Hadrien II, marié avant d'entrer dans les ordres majeurs, avait encore sa femme et sa fille. Celle-ci, vu l'âge du pontife et les dates de sa carrière, ne pouvait être de première jeunesse. Mais, outre que son père était de grande famille, sa nouvelle qualité de fille du pape rendait son union désirable. Hadrien l'avait déjà fiancée à un autre, quand elle fut recherchée par Éleuthère. Arsène travaillait, en bon père de famille, à bien établir ses enfants. Ce mariage, du reste, ne pouvait manquer de renforcer sa propre situation.

Hadrien, fidèle à la parole donnée, refusait son consentement. Éleuthère persista ; il parvint à circonvenir celle qu'il convoitait et l'enleva, avec sa mère. On juge du scandale. Quelle histoire autour de la chaire apostolique! Encore n'était-ce que le commencement. Hadrien, cruel-

lement blessé, s'adressa à l'empereur, réclamant l'envoi de légats qui instruiraient contre les coupables et lui feraient rendre sa famille. Arsène, de son côté, fit diligence et partit pour le sud de l'Italie où se trouvait alors la cour, sans oublier sa caisse, répertoire d'arguments dont il connaissait la valeur. Il rejoignit les princes à Acerenza, mais la maladie le saisit aussitôt ; il eut le temps de confier à l'impératrice et son désir et son trésor, mais non celui de recevoir les derniers sacrements, de sorte que le bruit courut qu'il avait rendu son âme non pas à Dieu, mais au diable. Ses serviteurs se mirent en devoir de rapporter son cadavre à Rome ou à Orte ; arrivés aux environs du Mont-Cassin, ils se trouvèrent si incommodés par l'odeur qui s'en dégageait, qu'ils l'enfouirent précipitamment dans un pré [1].

On n'était pas au bout des tragédies. L'empereur Louis ayant mis ses *missi* aux trousses d'Éleuthère, celui-ci, serré de près, n'hésita pas à assassiner la fille et même la femme du pape. Il tenait apparemment à ce que nul ne pût se prévaloir d'un moyen d'influence qui lui échappait à lui-même. La voix publique, confirmée par des témoignages précis, accusa Anastase d'avoir été l'instigateur de ce double crime. Exaspéré, le pape Hadrien le fit comparaître devant une assemblée du clergé romain, à Sainte-Praxède, et le frappa de nouveau de toutes les sentences ecclésiastiques qu'il avait encourues sous Léon IV et Benoît III, lui défendant en outre de s'éloigner de Rome à plus de 40 milles. Quant à Éleuthère, les légats impériaux le firent arrêter et exécuter.

La colère d'Hadrien ne tarda pas à tomber. C'est le 4 octobre 868 qu'il avait fulminé sa sentence contre Anastase ; avant la fin de 869 celui-ci était réintégré dans ses

1, Sur cette fin v. Hincmar, *Ann.* 868 ; et *Bibliotheca Casinensis*, t. III, p. 139.

charges de secrétaire et de bibliothécaire pontifical. On doit croire qu'il avait réussi à prouver qu'il n'était pour rien dans les crimes de son frère.

A l'hiver 869-70 il partit pour Constantinople, chargé, avec deux dignitaires de l'empire, de négocier le mariage de la fille de Louis II avec l'un des fils du souverain grec, Basile le Macédonien. Il arriva à temps pour assister à la dernière session du concile œcuménique et voir de ses yeux la déroute de Photius, un des adversaires contre lesquels il s'était le plus escrimé. C'est même grâce à lui que le saint-siège eut communication des actes du concile, car l'exemplaire remis aux légats du pape leur fut volé en route, et Photius parvint plus tard à faire brûler les autres. Mais Anastase avait eu la précaution de s'en faire exécuter un tout exprès pour lui, et il ne le laissa pas voler. Non seulement il le rapporta à Rome, mais il en publia une traduction latine, par laquelle seule nous connaissons cet important document.

Ces orages, en somme, ne dérangèrent pas le système; ils n'eurent même, à tout prendre, aucune influence sur le personnel. Arsène dut être remplacé. On donna sa charge au nomenclateur Grégoire, personnage tout aussi rapace que son prédécesseur.

Une circonstance touchante mit en relief l'alliance de la papauté et de l'empire. Louis II, après bien des efforts, avait réussi à s'emparer de Bari et à détruire ainsi le principal repaire des musulmans dans l'Italie du sud (2 fév. 871). Comme il séjournait à Bénévent, au retour de sa campagne, il fut trahi et fait prisonnier par le duc du lieu, Adelgis, qui ne le relâcha qu'après l'avoir dépouillé et sous serment de ne pas venger son injure. Rendu à la liberté (17 sept.) après 35 jours de captivité, le malheureux empereur revint à Ravenne par Spolète, sentant combien la majesté impériale avait été humiliée en sa personne. L'année suivante il vint à Rome vers les fêtes de la Pen-

tecôte. Le pape Hadrien l'accueillit, le consola, et, pour relever en quelque sorte son prestige abattu, il lui réitéra la cérémonie du couronnement impérial et le conduisit en grande pompe de Saint-Pierre au Latran. Enfin il déclara solennellement que le serment extorqué n'avait aucune valeur.

L'empereur reprit alors ses campagnes contre les musulmans, du côté de Capoue et de Salerne.

Il mourut le 12 avril 875, dans les environs de Brescia. On le déposa à Milan, dans la basilique de Saint-Ambroise, qui garde encore son tombeau.

IV

LA SUCCESSION DE LOUIS II

Un des traits de l'alliance entre les princes carolingiens et le pape, c'est que celui-ci était regardé par eux comme une sorte de parent vénérable, qui avait le droit et au besoin le devoir de s'intéresser à leurs affaires et de protéger leurs intérêts. Dans les questions de politique extérieure, cela allait de soi. La papauté de byzantine était devenue franque ; on eût considéré comme un sacrilège la seule pensée d'une entente politique entre le pape et l'empire grec ; et, réciproquement, il ne pouvait être question, dans l'empire franc, de laisser aux Grecs reprendre à Rome, contre le pape, la moindre autorité. Mais, même dans les questions intérieures de l'empire franc, le pape avait son rôle. Quand les princes se brouillaient, il faisait son possible pour les réconcilier [1] ; quelquefois, chose plus délicate, il se mêlait de leurs mariages [2] ; sa garantie était parfois demandée pour des actes solennels, comme le partage de l'empire, réglé par Charlemagne en 806 [3] ; il les consacrait souvent, non seulement comme empereurs, mais comme rois particuliers.

Ces rapports devinrent plus délicats quand l'unité de l'empire franc eut été brisée. Ce n'est pas la papauté qui

1. Étienne III s'intéresse à la réconciliation de Charlemagne et de Carloman (J. 2380).

2. Étienne II empêcha Pépin de renvoyer Bertrade et de marier sa fille Gisèle à Léon IV, fils de Constantin Copronyme ; Étienne III désapprouva l'union de Charlemagne avec Désirée. (J. 2381).

3. Annales d'Eginhard, 806. Cf. J. 3000.

doit porter la responsabilité de cette dislocation. La fatale tradition des partages, que Charlemagne lui-même avait consacrée, était trop forte pour qu'il fût possible au pape d'en empêcher l'application. Une fois qu'il y eut, entre plusieurs souverains, un empereur franc résidant en Italie, le pape dut entretenir avec celui-là des relations plus étroites, et parce que c'était le voisin et le protecteur effectif, et parce que c'était l'empereur. De là une tendance à favoriser la politique spéciale de ce prince. Grégoire IV suivit Lothaire en Alsace et l'appuya contre son père. Après la mort de Lothaire (855), Benoît III intervint pour empêcher ses fils de se quereller à propos de l'héritage paternel ; il s'attribua même le mérite d'avoir sanctionné la paix qui s'établit alors [1]. On le voit, un peu plus tard (857), instrumenter énergiquement contre un des ennemis de cette paix, Hucbert, abbé intrus de Saint-Maurice, qui menait joyeuse vie en ce saint lieu et en divers autres. Hucbert s'était créé une principauté entre les Alpes et le Jura : il était maître des passages entre l'Italie et le domaine de Lothaire II [2]. L'empereur Louis II convoitait ces contrées ; il réussit (859) à se les faire céder par Lothaire et même (864) à se débarrasser d'Hucbert. Après la mort (863) de Charles de Provence, son royaume ayant été partagé entre ses deux frères Lothaire II et Louis II, le pape Nicolas écrivit à Charles le Chauve, à Louis le Germanique et à leurs épiscopats respectifs pour les engager à ne rien faire contre ce partage [3]. Quand Lothaire II (869) vint en Italie pour se réconcilier avec le pape, Hadrien II recommanda à ces deux mêmes rois de s'abstenir de toute entreprise contre les états du pénitent [4].

1. « Pacem quam... munivimus » (J. 2669).
2. J. 2669 (résumé très mal disposé).
3. J. 2773-5.
4. J. 2895-6.

Il fut écouté; mais Lothaire étant mort au retour de son voyage, ses oncles, Charles le Chauve d'abord, puis Louis le Germanique, se précipitèrent sur l'héritage. Le pape leur expédia lettres et légats, avec les recommandations les plus pressantes[1], pour les détourner de ce qu'il considérait, avec raison, comme un attentat au droit de l'empereur. Il eut beau dire; les oncles s'approprièrent les états qu'ils convoitaient, et Louis II fut réduit, comme par le passé, à la Provence et à l'Italie. Le traité de Mersen (870) donna la plus grosse part à Louis le Germanique. Ce prince fut dès lors assez mal vu à Rome; il en fut de même de Charles le Chauve, qui, s'il avait moins hérité, avait pris l'initiative de déposséder l'empereur. En 871, un des deux fils qu'il avait voués au cloître, Carloman, ayant rompu ses vœux et pris les armes contre son père, Hadrien II le soutint vigoureusement. Les lettres[2] expédiées en France à ce sujet étaient même si aigres, leur style si injurieux, que Charles le Chauve finit par se plaindre. Soupçonnant que le pontife n'avait qu'une responsabilité incomplète dans sa correspondance, il fit le nécessaire pour l'éclairer. Son envoyé, l'évêque Actard, parvint à pénétrer jusqu'au pape, à l'entretenir seul, à obtenir de lui une lettre où s'exprimaient ses véritables sentiments, en dehors du contrôle d'Anastase, c'est-à-dire de l'empereur Louis II[3].

Outre ses préoccupations relatives à sa famille, le vieux pontife exposait à Charles, dans cette pièce confidentielle, ses vues sur l'avenir. La papauté avait dû jusqu'alors se plier à la situation et accepter une alliance étroite, non exempte de subordination, avec le souverain italien. Mais ce régime ne pouvait durer. Si Charles le Chauve était

1. J. 2917-23, 2926-32.
2. J. 2940-2, 2946.
3. J. 2951.

abondamment pourvu d'enfants mâles et s'était même vu obligé d'en tonsurer quelques-uns, Louis II n'en avait aucun. Sa mort ouvrirait nécessairement la succession non d'un prince, mais d'un régime. Une des trois branches de la descendance de Charlemagne se trouvait arrêtée dans sa croissance. Il s'agirait bientôt de savoir à laquelle des deux survivantes le saint-siège demanderait aide et protection, à laquelle serait rattaché le titre impérial. Charles le Chauve et Louis le Germanique, chefs des deux branches française et allemande, paraissaient être à peu près sur le même plan. Louis, il est vrai, était l'aîné des deux et fils du premier lit; mais cette considération ne pouvait être d'un grand poids aux yeux des Romains, soit qu'ils considérassent l'empire comme une protection de leurs intérêts divers, soit qu'ils se le représentassent comme une magistrature émanée d'eux. Chacun des deux princes était entouré de fils assez nombreux, qui, les uns comme les autres, s'étaient déjà signalés à l'attention par des révoltes contre leurs pères. Le royaume de Charles était le plus faible, mais aussi le moins barbare. En lui facilitant la succession à la couronne italienne on le renforcerait dans des proportions notables. Il y avait donc une sorte d'équilibre, qui permettait de se décider par des considérations de sentiment, de convenance personnelle.

A Rome on aime assez les vieilles choses. La Germanie était alors toute neuve, à peine dégrossie de la barbarie et du paganisme. C'est en Gaule, et dans la Gaule romane, que vivaient, tant bien que mal, les meilleurs restes de l'ancienne civilisation romaine. Un Italien, un Romain, se sentait encore chez lui à Arles, à Vienne, à Lyon. Des villes comme Reims, Sens, Saint-Denis, Tours n'étaient pas pour lui des lieux trop étrangers; il en avait les noms dans sa langue et les traditions dans ses souvenirs historiques ou légendaires. Mais que pouvaient lui dire

Ratisbonne, Frankfort, Paderborn, Halberstadt ? C'était le nouveau monde. Avant d'y recourir et de s'y compromettre, ne valait-il pas mieux épuiser les ressources de l'ancien ?

De plus, Charles était un prince pieux, lettré, intelligent. On lui reproche maintenant ses habiletés ; c'était un titre de plus à la considération des Romains. Du reste, il paraît bien que nous nous en sommes laissé conter plus que de raison sur la valeur réelle de ce prince. Aux yeux de la science allemande, il a le tort d'avoir été le premier roi de France ; aux yeux des chroniqueurs de Fulda, auxquels nous sacrifions généreusement le témoignage de Prudence et d'Hincmar, il s'opposa trop souvent aux ambitions de Louis le Germanique. Les Romains le jugeaient autrement. Écartons les injures et les injustices d'appréciation dont il fut l'objet dans la correspondance pontificale, tant que celle-ci fut aux mains d'Anastase et plus ou moins inspirée par Louis II. Tenons-nous en aux choses qui comptent sérieusement. N'est-il pas évident que, dans plusieurs circonstances, il facilita au saint-siège une action salutaire sur le clergé de son royaume ? N'est-il pas manifeste que le saint-siège, aussitôt qu'il fut question de la succession de Louis II, dès le temps d'Hadrien II, songea à lui décerner la couronne impériale ?

Cependant, tant que Louis II vécut, ces préférences ne purent s'exprimer qu'avec une grande réserve et dans des documents tout à fait confidentiels. Extérieurement, la politique du pape, en dehors de l'Italie, demeura conforme à celle de Louis II. Jean VIII protesta, à deux reprises au moins[1], contre les usurpations sanctionnées au traité de Mersen.

Le 12 août 875, la succession s'ouvrit. A Pavie et à Rome il se tint aussitôt de grands conseils. Charles le

1. J. 2961, 3000.

Chauve comptait beaucoup de partisans à Pavie ; mais il avait contre lui l'impératrice Engelberge, qui songeait depuis longtemps à Carloman, fils aîné de Louis le Germanique et déjà roi de Bavière. L'assemblée se divisa tellement qu'il en sortit deux ambassades, envoyées l'une à Carloman l'autre à Charles le Chauve. A Rome il n'y eut pas d'opposition : le clergé et la noblesse acclamèrent unanimement le roi de la France occidentale. Trois évêques, Gaudri de Velletri, Formose de Porto et Jean d'Arezzo, partirent aussitôt pour inviter Charles à venir à Rome recevoir la couronne impériale.

Les circonstances étaient très graves ; il s'agissait — pour la première fois — de savoir qui, de la France ou de l'Allemagne, pèserait sur les destinées de l'Italie. D'autre part — ce qui ne s'était pas encore vu — le choix de la personne impériale se faisait à Rome, sous la direction du pape. Il ne s'agissait plus, comme en 816, en 823, en 850, d'une pure cérémonie de consécration, ni même, comme en 800, d'une initiative extérieure plus ou moins apparente, mais d'une véritable détermination. Quel renversement de situation ! Depuis 824 les papes étaient, en principe et le plus souvent en fait, confirmés par l'empereur ; maintenant l'empereur était choisi par le pape. Et ce choix, le seul et même Jean VIII allait être amené, dans son pontificat de dix ans, à le répéter deux fois.

Charles ne se fit pas prier. Il franchit alertement le Saint-Bernard et se trouva à Pavie dès avant la fin de septembre. C'est probablement là qu'il reçut les envoyés romains. Mais déjà Louis le Germanique avait dépêché en Italie son plus jeune fils, Charles le Gros, roi de Souabe. Charles le Chauve n'eut pas de peine à lui faire repasser les Alpes. Il eut plus de difficultés avec Carloman, lequel descendit du Brenner à la tête de forces imposantes. Charles en vint à bout par des artifices diplomatiques dont on se scandalise en Allemagne depuis plus de mille ans.

Pendant ce temps Louis le Germanique en personne, avec son autre fils qui s'appelait aussi Louis, se mettaient en campagne contre la France occidentale, que défendait Louis le Bègue, le fils du candidat à l'empire.

Celui-ci, précipitant les choses, arriva à Rome le 17 décembre ; il fit naturellement de riches offrandes au tombeau de saint Pierre et se montra généreux avec les Romains qui, suivant l'usage, comptaient sur des gratifications. De ceci encore, il fut mené grand ramage en Allemagne. On oublie de noter que si Charles déploya quelque munificence en décembre, il y avait déjà quatre mois qu'on était allé le chercher et bien plus longtemps encore que sa candidature était acceptée et choyée.

Le sacre eut lieu le jour de Noël, 75 ans jour par jour après celui de Charlemagne. D'après le *Libellus de imperatoria potestate*, Charles aurait modifié grandement les rapports entre l'empire et le saint-siège ; il aurait, en particulier, supprimé les *missi* permanents. Mais ceci est très douteux ; en 885, sous Charles le Gros, le *missus* était encore en fonctions. Il faudrait admettre que cette institution, abolie en 875, avait été rétablie en 881, à l'avènement de Charles le Gros ; or il n'est pas question de cela dans les documents. Le *Libellus* parle aussi de cessions territoriales, comme les duchés de Spolète et de Bénévent, les cités de Chiusi et d'Arezzo. En ce qui regarde les duchés, il est sûr qu'ils restèrent en l'état, et même que Charles le Chauve nomma un duc de Spolète de sa propre autorité. D'autre part, le fait que l'évêque d'Arezzo fut l'un des trois légats envoyés à Charles le Chauve suppose que, au moment de la mort de Louis II, Arezzo se trouvait rattachée à l'état romain ; le pape, en effet, n'avait pas coutume d'employer pour des légations de ce genre des évêques qui ne fussent pas ses sujets.

Je crois, en somme, que l'auteur du *Libellus* aura eu

connaissance d'un privilège (maintenant perdu) délivré par Charles le Chauve au pape Jean VIII ; que, dans ce privilège, le nouvel empereur consacrait certaines prétentions pontificales, analogues à celles dont témoigne la vie d'Hadrien, mais qu'au fond il n'y aura pas eu grand chose de changé ni dans l'étendue de l'état pontifical ni dans les rapports entre cet état et l'empire protecteur.

La situation du pape n'était pas telle qu'il pût se préoccuper beaucoup d'annexions territoriales et chercher à s'émanciper du protectorat franc. Les Sarrasins étaient encore à craindre ; ils l'étaient même de plus en plus, malgré certains échecs. L'empereur Louis II les avait, il est vrai, débusqués de Bari en 871. En 876 une flotte grecque, à l'appel des habitants, s'empara de cette ville ; quelque temps après (880) Tarente aussi se rendit à un des généraux de l'empereur Basile. Depuis lors, l'empire grec reprit solidement pied sur la côte sud-orientale de l'Italie ; il étendit en même temps son influence sur les îles dalmates et sur les principautés slaves de l'intérieur, renforça son autorité à Venise et fit ainsi de l'Adriatique une mer byzantine. Arrêtés de ce côté, les Sarrasins se rejetèrent vers le littoral de la mer Tyrrhénienne, où les querelles des petites principautés grecques et lombardes leur offraient souvent des points d'appui. Les chefs de ces petits états s'arrangeaient mieux des musulmans que de l'empire. Leur esprit particulariste, leurs prétentions de clocher, avaient fait obstacle aux desseins de Louis II. Dans cette voie, le duc de Bénévent était allé jusqu'au crime, jusqu'à porter la main sur son souverain, sur le défenseur de la chrétienté. A Naples, le duc Serge s'était fait ouvertement l'allié des Sarrasins ; Naples avait une garnison musulmane. A Gaète il en était de même. La Campanie était en proie à de perpétuelles razzias. La présence de Louis II, qui séjourna plusieurs mois (872-873) à Capoue et aux environs, n'avait eu, grâce à l'attitude de

Serge, que des résultats incomplets et passagers. Las de résister, les petits princes d'Amalfi, de Gaète, de Salerne, de Capoue même, traitaient avec les Sarrasins et ceux-ci, ne pouvant plus piller leurs tributaires, poussaient au nord et menaçaient la campagne de Rome.

Aussitôt élevé au trône pontifical, Jean VIII avait dû tourner son attention de ce côté. A la campagne de l'empereur Louis II il avait donné pour suite une série d'expéditions navales dont ses lettres ont conservé trace [1]. Une flotte romaine, montée par des marins grecs, s'était organisée dans les bouches du Tibre. Il en prenait quelquefois le commandement. Dans une lettre adressée à Louis II et à sa femme Engelberge [2], il raconte qu'il a pris dix-huit navires sarrasins, délivré six cents chrétiens et fait périr nombre d'infidèles. Il ne se bornait pas à combattre ; tous les efforts de sa diplomatie étaient mis en œuvre pour rompre les traités conclus entre les Sarrasins et les principautés campaniennes [3]. Enfin il complétait les fortifications de Rome en élevant autour de Saint-Paul une enceinte analogue à la cité Léonine. Comme Léon IV, il voulut donner son nom à sa fondation et l'appela Joannipolis. Actuellement il n'en reste aucune trace et l'on ne peut même en indiquer l'emplacement exact.

La première chose qu'il demanda au nouvel empereur, ce fut de l'aider dans sa croisade. Charles ne pouvait guère l'assister en personne ; son royaume, envahi par Louis le Germanique, sans cesse menacé par les Normands, réclamait sa présence. Il confia la protection du pape au duc de Spolète Lambert et à son frère Guy. Ces personnages avaient trempé, en 871, dans la conspiration contre Louis II, et, pour cette raison, avaient été dépossédés de leurs gouvernements. Charles venait de les leur rendre.

1. J. 2959, 2960, 2966, 3008.
2. J. 3008 (février 875).
3. J. 3012, 3016.

Ce n'étaient pas des alliés sûrs, ni pour lui ni pour le pape. Jean VIII entra en Campanie, escorté des ducs spolétains ; il obtint quelques succès à Amalfi et à Salerne ; mais l'obstination du duc de Naples, soutenue en secret par Adalgis de Bénévent et même par les ducs de Spolète, empêcha l'expédition d'aboutir. Les Sarrasins conservèrent pied en Italie et la campagne romaine les revit bientôt.

Outre ces ennemis extérieurs, Jean VIII avait des ennemis intérieurs. Tout le monde n'avait pas vu du même œil l'élévation de Charles le Chauve. L'impératrice Engelberge, qui favorisait Carloman, avait des intelligences dans l'entourage du pape, très spécialement parmi les hauts dignitaires que la politique de Louis II et l'influence de sa femme avaient imposés aux papes précédents. Tant que Louis II avait vécu, les papes avaient été obligés de les supporter. L'occasion était venue de s'en débarrasser ; elle se présentait d'autant plus belle que, par leur attitude, les personnes en question justifiaient les mesures que l'on désirait prendre à leur égard. Jean VIII avait les mains libres : les *missi* impériaux auraient sûrement approuvé ses rigueurs.

Les opposants sentaient venir l'orage. Ils savaient comment les choses se passaient à Rome en pareil cas ; on parlait déjà de les jeter au Tibre, de les mutiler, de leur crever les yeux. Semblables choses étaient assez souvent arrivées pour qu'ils eussent lieu d'en craindre le retour. Ils s'échappèrent une nuit par la porte Saint-Pancrace. Le lendemain leur départ fut connu ; les principaux fugitifs étaient : le nomenclateur Grégoire, successeur du célèbre Arsène dans les fonctions d'apocrisiaire ; les deux maîtres de la milice Georges de Aventino et Serge ; le secondicier Étienne ; Constantine, fille de Grégoire ; enfin l'évêque de Porto, Formose.

Les autres paraissent avoir été fort peu recomman-

dables ; quant à Formose, sa piété, son austérité, ne faisaient doute pour personne. Il avait été chargé, sous le pape Nicolas, de présider à la mission de Bulgarie. Les Bulgares le goûtaient beaucoup. Quand il fut question de leur donner un archevêque, ils le demandèrent avec la plus grande insistance. Hadrien II s'y refusa, sous prétexte que Formose était déjà évêque de Porto et que les translations étaient interdites. Alors, comme à présent, Porto était un évêché plutôt honoraire. La résistance qu'il rencontra sur cette question de droit canonique irrita le roi des Bulgares, qui finit par céder aux sollicitations des Grecs et reçut un archevêque de leurs mains. Ainsi la mission bulgare fut perdue pour l'église latine. En cédant sur cette difficulté si mince, Hadrien II eût obtenu deux résultats importants : il eût conservé les Bulgares et éloigné de Rome un personnage qui devait y être longtemps un sujet de discorde. Déjà, en 872, il avait été question de le porter au pontificat. Cela le classait parmi les personnes que Jean VIII, pontife peu endurant, devait voir d'un mauvais œil. Il n'est pas bien sûr qu'il ait été opposé au sacre de Charles le Chauve ; autrement il faudrait admettre que Jean VIII, qui l'avait désigné pour aller inviter ce prince, choisissait singulièrement ses ambassadeurs. Que Formose ait jamais eu des « sentiments allemands », c'est ce que rien ne prouve. Exilé de Rome il se retira, non pas en Germanie, mais en France. Jean VIII ne l'aimait pas, cela est sûr, et il devait avoir ses raisons pour cela ; mais les questions de nationalité n'ont rien à voir en cette affaire.

A la nouvelle du départ de ses adversaires, le pape réunit un synode au Panthéon (19 avril) et les somma solennellement de rentrer à Rome ; puis, comme ils s'en gardèrent bien, il les condamna dans un autre synode tenu le 30 juin à Saint-Pierre. Cette condamnation fut notifiée à Charles le Chauve et au synode de Ponthion, où

le prince, entouré des légats pontificaux, se faisait reconnaître comme empereur.

Débarrassé de ses ennemis intérieurs, le pape apprit bientôt qu'ils avaient trouvé refuge auprès des ducs de Spolète et du marquis de Toscane, ses protecteurs officiels, en réalité ses persécuteurs. D'autre part les Sarrasins devenaient de plus en plus pressants. Jean VIII multiplia ses appels auprès de Charles le Chauve.

Celui-ci se trouvait fort empêché de lui venir en aide. Louis le Germanique étant mort à Francfort le 28 juin 876, Charles le Chauve avait cru l'occasion bonne de corriger à son profit le traité de Mersen et, en s'annexant ce que Louis le Germanique avait recueilli de l'héritage de Lothaire II, de porter sa frontière jusqu'au Rhin. Il marcha sur Cologne et s'en empara; mais Louis, fils du Germanique, le battit à Andernach et le força de regagner sa frontière. L'année suivante il prit ses mesures pour aller enfin au secours du pape; après avoir assuré l'ordre pendant son absence par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, il franchit les Alpes. A Pavie il se rencontra avec Jean VIII.

C'est là qu'il reçut avis de l'arrivée de Carloman. Pendant que Charles se disposait à combattre les Sarrasins, Carloman venait lui disputer l'Italie. Son intervention mettait à néant le projet de croisade. Du reste, ceux de ses grands vassaux sur lesquels Charles comptait le plus, l'abandonnèrent juste à ce moment et refusèrent de franchir les Alpes. Empêché d'atteindre son but, il s'en retourna et fit bien. On sait qu'il mourut en route, empoisonné, dit-on, par son médecin (6 octobre 877). Son fils Louis le Bègue, aîné et seul survivant, lui succéda sans difficulté.

Mais on voit la situation du pape et dans quel état d'esprit il put rentrer à Rome. Ses ennemis le tenaient. Les Sarrasins pouvaient ravager impunément ses états; les

exilés n'allaient pas manquer de lancer contre lui leurs alliés de Lucques et de Spolète. C'est en effet ce qui arriva. Dès le retour du pape, Lambert de Spolète prit une attitude insolente, que Jean VIII ne fit pas cesser en s'humiliant devant Carloman. Au printemps de 878, Adalbert de Toscane et Lambert de Spolète se présentèrent devant la cité Léonine, et s'en firent ouvrir les portes. Le pape crut devoir aller s'y aboucher avec eux et avec les exilés qui les avaient suivis. Mais on lui demanda trop ; il résista. On le retint captif, trente jours durant, pendant lesquels on chercha à s'assurer par des serments de la fidélité des Romains au roi Carloman. Les Romains jurèrent, mais le pape ne fléchit pas[1]. Ses ennemis n'osèrent pas aller plus loin, pas même pénétrer dans Rome. Quand ils furent partis, le pontife laissa éclater sa colère. Il commença par interdire la basilique de Saint-Pierre, témoin de son outrage, écrivit à tous les princes carolingiens, à Carloman lui-même, feignant de croire qu'on avait agi en dehors de lui ; il protesta même auprès de l'empereur grec Basile le Macédonien, demandant qu'il vînt à son secours. Puis il annonça que, Rome n'étant plus tenable, il allait se réfugier en France. Pour assurer la paix pendant son absence il traita avec les Sarrasins, s'engageant à leur payer un fort tribut. Enfin, après avoir prononcé l'anathème contre les deux ducs, il s'embarqua, et se fit conduire à Gênes d'abord, puis à Arles.

Le projet de Jean VIII était aussi grandiose que peu praticable ; il voulait réunir dans une grande assemblée les quatre princes carolingiens et leurs épiscopats, puis s'entendre avec eux pour régler les graves questions qui se posaient. Mais il était peu croyable que les fils de Louis le Germanique fussent disposés à se rencontrer avec lui en France, ou même à négocier sérieusement avec un

1. Il ne devait aucun serment à Carloman, qui n'était pas empereur.

pape qui, par le choix même de son refuge, semblait annoncer qu'il tenait toujours à la branche cadette et française. D'autre part le pauvre Louis le Bègue avait trop à faire chez lui pour pouvoir s'engager dans de lointaines expéditions. Je ne sais s'il désirait être empereur ; autour de lui, on tenait fort peu à ce qu'il le devînt. On voit par les écrits d'Hincmar combien peu l'épiscopat et l'aristocratie laïque avaient goûté la transformation de Charles le Chauve en successeur d'Auguste.

Le pape vit bientôt qu'il n'avait pas grand'chose à attendre de ce côté. Il tint, il est vrai, un grand concile à Troyes (878), où il se rencontra avec Louis le Bègue et reçut des envoyés de Germanie ; mais aucun résultat sérieux ne fut atteint. Tout ce qu'il obtint, ce fut d'être reconduit en Italie par Boson, l'ambitieux comte de Vienne, qui, l'année suivante, allait se transformer en roi indépendant. Jean VIII, faute de mieux, faisait miroiter devant lui de grandes situations italiennes.

Même du côté allemand, le pape avait peu de chose à espérer. Carloman était rentré malade de son expédition de 877 ; on le savait paralytique et réduit à l'impuissance. Son frère Louis était bien loin dans ses provinces de Saxe et de Franconie. Restait Charles le Gros, roi de Souabe, le plus jeune des trois frères, qui ne jouissait pas d'une grande réputation d'habileté ou de vaillance. Comment se décider entre tant de candidats et entre de tels candidats ? Et, si l'on se décidait, quel appui espérer de celui que l'on aurait choisi ?

Depuis le départ et la mort de Charles le Chauve, l'Italie demeura, en fait, sous l'autorité de Carloman. Celui-ci vint à Pavie, reçut les serments des chefs ecclésiastiques et laïques et séjourna quelques semaines dans l'Italie du nord. Puis il rentra en Bavière, gravement atteint par la maladie qui devait avoir raison de lui. Ses prétentions sur l'Italie n'étaient pas encore reconnues par les autres

princes francs. Du côté de la France occidentale, c'est-à-dire de Louis le Bègue, il ne vint aucune réclamation ; on se borna à garder la Provence, laissant les princes allemands s'arranger comme ils l'entendraient pour l'Italie. Ils s'arrangèrent en effet l'hiver suivant : les deux rois voisins du Rhin, Louis et Charles le Gros, se partagèrent l'ancien royaume de Lothaire II, ou plutôt ce que le traité de Mersen en avait attribué à l'état germanique ; en retour ils abandonnèrent l'Italie à Carloman.

Mais la maladie de ce prince l'empêchait d'intervenir efficacement. Le pape Jean VIII, au retour du concile de Troyes, avait ramené Boson, gendre de Louis II, dont il avait enlevé la fille Ermengarde ; ce personnage ambitieux avait été créé duc par Charles le Chauve, et chargé de le remplacer au gouvernement de l'Italie. Son apparition comme garde du corps et fils adoptif de Jean VIII, était faite pour exciter des inquiétudes. Boson cependant rentra en France. Pendant quelque temps la situation demeura très incertaine ; le pape donnait de bonnes paroles à tout le monde : à Carloman, qu'il traitait comme le souverain de fait ; à Charles le Gros qui posait déjà sa candidature ; à Boson, envers lequel il paraît avoir eu des engagements mystérieux ; même à Louis III, le plus éloigné des fils de Louis le Germanique.

Ce chaos se débrouilla un peu en 879. Louis le Bègue mourut en avril, laissant deux fils trop jeunes et trop faibles pour avoir des visées quelconques sur l'Italie. En octobre, Boson se faisait couronner roi de Provence ; il était à prévoir que cette usurpation lui attirerait des difficultés propres à le retenir pour longtemps au-delà des Alpes. En Germanie, Carloman, près de mourir, cédait l'Italie à Charles le Gros ; en même temps le héros des Annales de Fulda, le roi de la France orientale, Louis, après avoir profité de la mort de Louis le Bègue pour envahir le royaume d'Occident, se précipitait sur la

Bavière, et se substituait au malheureux Carloman. Celui-ci, du reste, mourut, le 22 mars 880. Son successeur ne devait pas lui survivre deux ans ; le 20 janvier 882, Louis mourait à son tour. Trois ans plus tard, à la fin de décembre 884, le dernier des deux fils couronnés de Louis le Bègue était mort lui aussi. La lignée carolingienne n'était plus représentée, dans le royaume occidental, que par un enfant de quatre ans, Charles (le Simple), fils posthume de Louis le Bègue ; en Germanie, par le dernier fils de Louis le Germanique, Charles le Gros. Celui-ci recueillit toute la succession carolingienne et fut reconnu comme souverain dans toute l'étendue de l'empire de Charlemagne et de Louis le Pieux, sauf en Provence, où Boson maintint son usurpation. Ce régime unitaire dura seulement trois ans ; il finit par la déposition et la mort de Charles le Gros.

Mais revenons à l'année 879.

Après s'être entendu avec ses frères, et même avec les deux jeunes rois de la France occidentale, qu'il rencontra à Arles, Charles franchit les Alpes ; dès le mois de novembre 879 il était reconnu comme roi dans le nord de l'Italie. C'est à Ravenne, vraisemblablement le 6 janvier 880, qu'il fut solennellement proclamé, en présence du pape et des principaux évêques de son nouveau royaume ; ceux-ci lui prêtèrent serment.

Le pape aurait bien voulu l'emmener à Rome combattre les Sarrasins. Mais Charles, pressé de repasser les Alpes pour aider ses cousins de France à réduire Boson, le renvoya, suivant l'usage, au duc de Spolète. Cependant il reparut en Italie l'automne suivant ; Jean VIII le supplia de venir à lui, lançant des malédictions contre son ancien ami Boson, protestant que ses rapports avec les Grecs n'impliquaient aucun manque de fidélité, ce qui était vrai, car le pape n'avait jamais demandé aux Grecs que de faire agir leurs flottes contre la marine des Sarrasins. Charles

se décida ; on le vit arriver au commencement de février 881, et, le 12 de ce mois, il fut sacré empereur avec sa femme Richarde.

Mais Jean VIII n'en fut guère plus avancé ; Charles le Gros repartit pour l'Italie du Nord où il séjourna encore plus d'un an. Il eut même, en février 882, une nouvelle entrevue avec le pape à Ravenne. En sa présence les Spolétains promettaient tout ; lui parti, ils n'exécutaient rien. Au mois de mai 882, l'empereur repassa les Alpes pour aller se mettre en possession des états de son frère Louis, lequel venait de mourir et laissait la Lorraine en proie aux Normands. Jean se trouva de nouveau seul, entouré d'ennemis, dénué de tout secours.

Il mourut, le 15 décembre 882, dans les circonstances les plus tristes. Une conspiration s'organisa contre lui ; ses proches eux-mêmes y prirent part. On commença par lui donner du poison ; puis, comme il ne mourait pas assez vite, on l'assomma à coups de marteau [1]. C'est le premier pape qui soit mort assassiné.

Jean mourait à la peine, victime d'une situation qui, en dépit de tous ses efforts, n'avait fait que s'aggraver. Des trois branches de la maison carolingienne, la première, l'italienne, s'était brisée sous ses yeux ; la française, sur laquelle il avait compté ensuite, ne lui avait été d'aucun appui ; en désespoir de cause il s'accrochait à la troisième, à la branche allemande. Mais il avait déjà dû comprendre que Charles le Gros ne l'aiderait pas plus que Charles le Chauve. Les Sarrasins ravageaient toujours la campagne et le littoral de l'état romain ; toujours ils trouvaient, derrière les remparts de Naples, de Gaète, de Capoue, des alliés chrétiens qui les abritaient contre les

1. *Ann. Fuld.*, récit unique, mais qui doit reposer sur les rapports envoyés à Charles le Gros.

expéditions organisées par le pape et les aidaient à jouir du butin ramassé dans les leurs. Sur les frontières intérieures, le duc de Spolète et le marquis de Toscane étaient toujours des voisins aussi incommodes. Même à Rome, les mécontents, excités par les exilés, peut-être aussi par la rigueur du gouvernement, reconstituaient le personnel d'opposition contre lequel Jean VIII avait voulu sévir en 876. Ce pape est donc un vaincu ; mais ce fut un combattant tenace et intrépide, ce qu'on peut appeler une grande âme.

L'élection de son successeur Marin se fit sans trouble. C'était un homme intelligent ; trois fois, sous les papes précédents, il avait été envoyé à Constantinople en qualité de légat ; il figura même à ce titre parmi les présidents du concile œcuménique de 869, où l'on déposa Photius ; à sa dernière mission, en 880, il avait retrouvé ce personnage, non plus dans la situation d'un accusé, mais sur le trône patriarcal, et en avait été assez mal traité. Jean VIII avait reconnu Photius, pour ne pas se brouiller avec l'empereur Basile et pour obtenir qu'il l'aidât dans sa perpétuelle croisade. Pour Marin, Photius était plus qu'un adversaire ecclésiastique ; c'était un ennemi personnel. Sur ce point, il pensait et sentait comme Formose.

Outre cette communauté de vues avec le plus marquant des ennemis de Jean VIII, Marin paraît avoir eu des sympathies qui ne cadraient pas avec celles de son prédécesseur. Son avènement fut le signal d'une réaction très vive. Formose, l'apocrisiaire Grégoire et les autres exilés revinrent à Rome, rappelés et absous de leurs excommunications. L'évêque de Porto avait juré, au concile de Troyes, de vivre désormais sous l'habit laïque, sans jamais réclamer son siège ; Jean VIII avait même exigé de lui un serment supplémentaire par lequel il s'engageait à ne plus remettre les pieds à Rome. Marin leva toutes les sanctions.

Quel que soit au juste le sentiment qui l'ait guidé dans cette affaire — car il est encore possible que l'empereur y ait été pour quelque chose — il est sûr, à tout le moins, que le rappel des exilés supprimait un des embarras de la situation.

L'élection de Marin avait quelque chose d'irrégulier. Ce personnage, que la mort de Jean VIII trouva dans les fonctions d'archidiacre, avait été évêque de Caere (Cervetri) pendant quelque temps. Sur le moment on ne pensa pas à lui faire un reproche de sa translation, précédée, il est vrai, d'une démission ; mais le cas de Formose rappela l'attention sur cette origine. Après seize mois de pontificat, il fut remplacé par Hadrien III, qui ne siégea pas plus longtemps.

On sait peu de chose des rapports entre l'empire et ces papes éphémères. Marin se rencontra avec Charles le Gros, en juin 883, à Nonantola. Deux ans après, Hadrien III, appelé en Germanie par l'empereur, qui désirait user de son autorité pour régler sa propre succession, se mit en route et mourut auprès de Nonantola, où il fut enterré.

Ni pour Marin, ni pour Hadrien, les textes ne permettent de voir si l'ancien droit de confirmation avait été exercé. La vacance du siège paraît avoir été fort courte en 882 et en 884 ; on ne recourut donc pas à l'empereur ; mais il est possible que le *missus* permanent ait été autorisé à donner la ratification. Il est sûr qu'il y avait un *missus* en 885, Jean, évêque de Pavie ; c'est même à lui que le pape Hadrien III confia le gouvernement de la ville de Rome avant de se rendre à l'appel de l'empereur.

La mort soudaine d'Hadrien ayant laissé le siège vacant, les Romains, et le *missus* avec eux, choisirent le prêtre Étienne, homme de noble et riche famille, et l'ordonnèrent sans plus tarder (septembre 885). Il paraît que Charles le Gros avait une autre candidature en tête, car il se montra fort irrité de ce que l'on eût procédé si vite et sans le

consulter. Il envoya même son archichancelier Liutward, évêque de Verceil, avec mission de déposer le pape. Mais celui-ci parvint à l'apaiser et à le convaincre, par la présentation de son décret d'élection, que tout s'était passé régulièrement.

Deux ans après c'était l'empereur lui-même qui était déposé par ses propres sujets. L'évènement se produisit à la villa de Tribur, en novembre 887. Quelques semaines après (13 janvier 888), la mort venait soustraire le souverain dépossédé aux regrets que pouvait lui avoir laissés sa grandeur disparue.

Sa mort ouvrait beaucoup de successions. En Germanie, l'opposition était venue d'Arnoulf, duc de Carinthie, fils naturel de Carloman, un vaillant soldat, comme l'avait été son père. Il ne restait plus qu'un seul prince carolingien légitime, le fils posthume de Louis le Bègue, Charles (le Simple), âgé de sept ans. On le négligea pour le moment, en France comme en Germanie, et l'on se rallia plus ou moins volontiers autour du bâtard de Carloman.

Toutefois il fut impossible à celui-ci de maintenir l'unité de l'empire franc. Il dut reconnaître comme rois : 1° en France, Eudes, comte de Paris, fils de Robert le Fort, le premier capétien qui ait régné ; 2° en Provence, Louis (l'Aveugle), fils de l'usurpateur Boson, mais, par sa mère Ermengarde, petit-fils de l'empereur Louis II ; 3° dans le Jura et la Suisse (*regnum Jurense*), Rodolphe, fils de Conrad, comte d'Auxerre, fonctionnaire insurgé ; 4° en Italie, Bérenger, marquis de Frioul, petit-fils de Louis le Pieux par sa mère Gisèle.

Outre ces quatre royautés qui, sans être à proprement parler vassales de celle d'Arnoulf, tiraient cependant avantage de leur communion politique avec le souverain germanique, il faut tenir compte, en ce qui regarde la France et l'Italie, de la maison de Spolète.

Guy de Spolète, héritier unique des ducs (ou marquis) Lambert et Guy que nous avons vus aux prises avec Jean VIII, ne se rattachait pas, comme Bérenger de Frioul et Louis de Provence, à la famille carolingienne. Ce n'était pas pour cela un homme de peu. Ses ancêtres, originaires, comme ceux de Charlemagne, des bords de la Moselle, appartenaient à une souche tout aussi noble que celle de saint Arnoulf. Transplantée au centre de l'Italie, vers le milieu du IXe siècle, cette famille franque n'avait cessé de consolider sa position. Le duché de Spolète était devenu pour elle une principauté héréditaire ; mais ce n'était qu'un noyau, un centre de rayonnement. Profitant du morcellement de l'Italie méridionale et de la faiblesse du pouvoir central en ces contrées lointaines, les Lambert et les Guy s'étaient arrangés pour être les maîtres, non seulement chez eux, mais aussi chez leurs voisins. Ils se mariaient en Toscane et à Bénévent, intervenaient dans les affaires de Capoue, de Naples, de Salerne, protégeaient et au besoin opprimaient le pape, traitaient avec les patrices grecs et même avec les Sarrasins. Ces dernières alliances, d'un caractère suspect, leur avaient valu à deux reprises les sévérités impériales. Louis II les avait dépossédés de leur principauté (871-875). Réintégrés par Charles le Chauve, ils se brouillèrent encore avec Charles le Gros. En 883, Guy de Spolète, celui à qui nous avons présentement affaire, fut arrêté par ordre de l'empereur, jugé et destitué dans un plaid tenu à Nonantola ; mais il réussit à s'échapper, rentra dans son duché, et, appuyé sur une bande de mercenaires musulmans, il se mit en révolte ouverte, si bien qu'il fallut recourir à une exécution militaire. Elle fut confiée à Bérenger de Frioul ; mais celui-ci après quelques succès, vit la peste se mettre dans son armée et dut lâcher prise. Peu après, au commencement de 885, Guy rentra en grâce auprès de l'empereur ; il conserva, on le pense bien, une vive rancune contre Bérenger.

A la nouvelle de la mort de Charles le Gros, il s'empressa de poser sa candidature à la couronne de France ; les partisans ne lui manquaient pas en ce pays ; à leur tête figurait le puissant archevêque de Reims, Foulques, successeur d'Hincmar. Guy réussit à se faire couronner à Langres. Cependant Eudes, surtout après son entente avec Arnoulf, prit l'avantage d'une façon si nette que le duc de Spolète crut devoir se rabattre sur l'Italie. Ici, il fallut en venir aux mains. Après une bataille indécise près de Brescia (888), la victoire de la Trebbia (889) lui donna le dessus. Bérenger, en dépit de l'alliance germanique, dut se contenter de son marquisat, augmenté, il est vrai, de quelques villes importantes, comme Vérone.

Guy de Spolète était le maître à Milan, à Pavie et dans toute l'Italie au sud du Pô ; plus que son rival, il avait droit au titre de roi, qu'ils se décernèrent tous les deux [1].

Voilà donc reconstitué le royaume lombard de Liutprand et d'Astolphe, et cela au profit d'une famille qui, bien que franque d'origine, s'était rapidement italianisée, et italianisée non pas suivant la tradition de Louis II et des Carolingiens, mais suivant celle des anciens rois lombards, dans le sens opposé au pape. Les princes de Spolète n'avaient aucun pacte de famille avec le saint-siège. S'ils l'avaient quelquefois assisté, c'était comme fonctionnaires impériaux, en exécution d'ordres reçus de leurs supérieurs carolingiens. Le plus souvent ils l'avaient persécuté, et cela était dans le sens de leurs intérêts permanents. Il leur était aussi difficile d'être de bons voisins pour le pape qu'il avait été jadis à Astolphe de respecter les provinces byzantines.

La royauté de Guy était donc une grave menace pour la papauté. Mais que faire ? Passer par dessus les scrupules

1. *M. G. Cap.* t. II, p. 104 ; documents sur l'élection du roi Guy par les évêques.

de légitimité, accepter, comme tout le monde, le bâtard de Carloman et le transformer en empereur romain ? On y songea tout de suite. Mais Arnoulf était loin, trop occupé de ses difficultés intérieures, et surtout de ses ennemis, les Normands et les Moraves, pour pouvoir s'ingérer dans les affaires d'Italie. L'empire grec eut alors la partie belle. Depuis qu'il avait repris pied dans le sud de l'Italie (876) en s'établissant de nouveau à Bari, ses succès militaires et diplomatiques avaient été sans cesse en augmentant. Une action plus vigoureuse eût transformé en sujétion absolue la vassalité des princes grecs ou lombards de l'intérieur et de la côte ouest. Depuis l'avènement de l'empereur Léon VI (886), Photius avait été renversé du siège patriarcal que le pape Marin lui avait de nouveau contesté ; entre l'église romaine et l'empire de Constantinople il n'y avait plus de dissentiment aigu. Il aurait pu intervenir résolument en Italie, reprendre pied à Rome, user l'un par l'autre les prétendants de Spolète et de Frioul et profiter de la faiblesse des royaumes transalpins pour refaire l'œuvre italienne de Justinien. Constantinople laissa passer l'occasion. Le pape Étienne V, après la disparition de Charles le Gros, n'eut à compter qu'avec deux puissances, la nouvelle royauté d'Italie et l'héritier tel quel de la tradition carolingienne.

Il rusa. Guy, dont on avait tout à craindre, ne fut pas contrecarré extérieurement. Pour se faire pardonner sa révolte de 883, le duc était parti en guerre contre les Sarrasins aussitôt après sa rentrée en grâce (885) ; il avait même détruit leur établissement entre Gaète et le Garigliano, destruction passagère, il est vrai, mais qui lui valut beaucoup d'actions de grâces. Le pape Étienne, écrivant l'année suivante à l'archevêque de Reims[1], parent de Guy, déclare qu'il considère celui-ci comme son fils unique.

1. J. 3420.

Cette tendresse paternelle ne l'empêcha pas, en 890, d'invoquer le secours d'Arnoulf. Il ne le fit pas, il est vrai, par lettres directes ; il recourut à l'intermédiaire du duc des Moraves, Zwentibald, lequel pria en son nom le roi de Germanie « de venir à Rome visiter le sanctuaire de saint Pierre et reprendre le royaume d'Italie que de mauvais chrétiens se sont appropriés et que les païens menacent[1] ».

Toutefois, l'année suivante, le 21 février 891, le roi Guy fut sacré empereur à Saint-Pierre de Rome par ce même pape Étienne V. Formose, qui lui succéda quelques mois après, accomplit la même cérémonie, le 30 avril 892, sur la personne de Lambert, fils de Guy. La maison de Spolète avait donc non seulement la royauté italienne, mais encore le titre impérial.

Le pape, en prêtant son ministère à ces cérémonies, n'agissait que sous l'empire de la contrainte. Comme Étienne V, Formose suivait une politique double. Il sacrait les Spolétains ; dans les lettres qu'il écrivait à leur oncle de Reims, il les comblait d'éloges, de protestations de fidélité, de tendresse[2], mais il n'en continuait pas moins à assiéger Arnoulf de ses doléances, à le supplier d'intervenir et de le délivrer des « mauvais chrétiens »[3]. Il n'est plus question des Sarrasins. Ce qui domine la situation, c'est l'oppression du saint-siège par la maison de Spolète. Il semblait qu'on fût revenu à la situation de 754 ; Formose, Arnoulf, Guy sont exactement dans les mêmes rapports qu'Étienne II, Pépin et Astolphe.

Arnoulf, tant appelé, finit par venir. Mais il dut s'y prendre à deux fois. Sa première expédition, au commencement de 894, entreprise avec des forces insuffisantes, lui livra l'Italie au nord du Pô. Bergame, emportée d'as-

1. *Ann. Fuld.*
2. J. 3481, 3482, 3500, lettres perdues, analysées par Flodoard.
3. J. 3486, 3501, lettres perdues, mentionnées dans les Annales de Fulda.

saut, fut pillée, et ce succès décida les autres villes, même Milan et Pavie, à ouvrir leurs portes. L'empereur Guy, retiré dans l'Apennin, attendait Arnoulf aux passages des montagnes. C'était un guerrier solide, et, s'il eût vécu, le roi de Germanie aurait sans doute eu fort à faire en Italie. Mais il mourut cette année même, peu après qu'Arnoulf, ne jugeant pas à propos de l'attaquer dans ses montagnes, eut repassé les Alpes.

Guy mort, sa cause était encore en bonnes mains. Sur son jeune fils Lambert veillait une femme de forte trempe, l'impératrice mère Agiltrude, fille de cet Adalgis de Bénévent qui avait osé, en 871, porter la main sur la personne sacrée de l'empereur Louis II. Par tradition de famille et par sa situation présente, Agiltrude était l'adversaire implacable de la maison carolingienne. En elle se réunissaient les vieilles rancunes des anciens rois lombards et les ressentiments nouveaux des princes de Spolète. Arnoulf dut compter avec elle.

A l'automne 895 il reparut en Italie, et, au mois de février suivant, il se mit en marche contre Rome. Son armée eut beaucoup à souffrir en Toscane ; le marquis Adalbert était un vassal fort douteux ; le mauvais état des routes, la saison, la maladie, avaient fort réduit l'armée allemande quand elle parvint sous les murs de Rome. Jusque là on n'avait pas entendu parler des Spolétains ; Arnoulf croyait la ville au pouvoir du pape et s'attendait à en voir sortir une procession pour le recevoir. Il avait compté sans Agiltrude. La vaillante femme s'était emparée de Rome, sans s'inquiéter des réclamations du pape ; elle y avait mis garnison et s'apprêtait à recevoir l'envahisseur.

Son plan, toutefois, échoua par un incident fortuit, qui, contre toute attente, livra la porte Saint-Pancrace aux assiégeants étonnés. Les Spolétains s'éclipsèrent et le dialogue reprit entre la papauté et la maison carolingienne.

Arnoulf fut accueilli sur les degrés de Saint-Pierre; Formose serra sur son cœur celui que son prédécesseur et lui avaient attendu comme le Messie. Le 22 février 896, la basilique vaticane fut témoin d'un sacre impérial, qui, cette fois, fut célébré de bon cœur.

Restait à forcer les vaincus dans leur repaire. Renfermés dans le château dont les ruines dominent encore la montagne pittoresque de Spolète, Agiltrude et Lambert attendaient Arnoulf. Celui-ci, au lieu du *missus* pacifique d'autrefois, laissa à Rome un commandant militaire solide, appelé Farold, et prit la route de l'Ombrie. Le pape Formose se disposait à suivre, sous la protection de Farold, les péripéties de la lutte entre les deux empereurs sacrés par ses mains, lorsqu'une nouvelle terrible lui fut apportée. Avant d'arriver à Spolète, Arnoulf avait été frappé de paralysie; on l'emportait maintenant, couché dans une litière, comme son père Carloman en 877. Il n'était pas à prévoir que ses forces physiques lui permissent jamais de revenir guerroyer en Italie au gré du saint-siège.

Formose, terrassé par l'écroulement de ses rêves, mourut aussitôt (4 avril 896). Son ordination, comme celle de Marin, plus peut-être, avait été faite en violation des lois ecclésiastiques; car non seulement il avait été autrefois, mais il était encore, au moment de sa promotion, titulaire du siège épiscopal de Porto. Les deux élections suivantes, qui eurent lieu la même année, sous l'œil du *missus* Farold, ne témoignèrent pas d'un souci plus grand pour l'ancienne discipline. On remplaça Formose par un prêtre, Boniface (Boniface VI), qui avait encouru deux fois, comme sous-diacre et comme prêtre, une sentence de déposition. Son élection paraît avoir été imposée par le populaire[1]. Il ne siégea que quinze jours; son successeur fut l'évêque d'Anagni, Étienne (Étienne VI).

1. Concile de Rome, 898, c. 3.

Pendant ces changements romains, Lambert reprenait pied dans l'Italie du nord, rentrait à Pavie et à Milan et s'entendait avec Bérenger, à qui son humble attitude vis à vis d'Arnoulf n'avait pas servi de grand'chose. L'Adda et le Pô inférieur furent acceptés comme limites entre les deux rois d'Italie. La meilleure part demeurait à Lambert : Milan, Pavie, Spolète, et le titre impérial. De la Germanie et de ses princes il ne devait plus être question avant les Ottons.

Les affaires de l'Italie étant ainsi arrangées, Lambert et sa mère se retournèrent vers Rome, dernier refuge de l'empire allemand. Farold en était encore maître le 20 août 896 [1], et il paraît avoir tenu bon jusqu'à la fin de l'année. Mais au commencement de 897 Agiltrude et Lambert reprirent possession de la ville, dans des circonstances que nous ignorons. C'est alors que se produisit un fait sinistre, origine de longues et tristes convulsions dans le sein de l'église apostolique.

Formose avait renié la maison de Spolète, appelé traîtreusement et sacré le prétendant barbare ; Formose devait en porter la peine. Il était mort et enterré depuis neuf mois. D'autres haines eussent été désarmées ; on se fût dit : *iam parce sepulto*. La fille d'Adalgis ne s'arrêta pas devant un tombeau scellé et consacré. C'est à cette femme, on n'en peut guère douter, que doit remonter la responsabilité de l'attentat dont se chargea le pape Étienne VI, déplorable instrument de ses vengeances.

Le cadavre desséché du vieux pontife fut tiré de son sarcophage. On l'exhiba devant une assemblée synodale présidée par le pape. Il était encore habillé des vêtements pontificaux ; on parvint à l'asseoir sur une chaire ; à ses côtés un diacre se plaça, glacé de terreur, pour répondre en son nom, et le jugement commença. Les procès-ver-

1. J. 3511, lettre pontificale datée par le règne impérial d'Arnoulf.

baux de cet horrible concile, rédigés suivant les formes ordinaires, furent brûlés l'année suivante ; mais les auteurs contemporains nous ont conservé quelques traits. On reprit en détail tout le long passé de Formose, ses querelles avec Jean VIII, ses serments, ses menées ambitieuses, ses prétendus parjures ; on ressassa des canons ecclésiastiques oubliés par tout le monde, y compris le président du lugubre synode, et l'on conclut à l'indignité de l'accusé, à l'irrégularité de sa promotion, à la nullité de ses actes, notamment de ses ordinations. Sur ce point cependant, on se borna à la cassation des ordinations romaines ; celles du dehors furent respectées. Aucun des clercs romains ainsi déposés ne fut réordonné [1]. Suivant les formes antiques, la momie pontificale fut dépouillée de ses insignes, de ses vêtements ; on ne s'arrêta qu'au cilice, incrusté dans sa chair austère. Puis on la jeta dans un tombeau profane, parmi les corps des étrangers. Ce ne fut pas assez pour l'odieuse populace ; elle voulut à son tour insulter l'homme dont elle avait longtemps baisé la main. Formose fut jeté au Tibre.

Pour que rien ne manquât à l'horreur de ces tristes temps, la vieille basilique de Latran s'écroula. Il est possible que cette catastrophe ait précédé le concile cadavérique ; on est tenté de regretter qu'elle ne se soit pas produite au moment même et que l'édifice vénérable où avaient prié Silvestre, Léon, Grégoire et Nicolas ne se soit pas effondré sur la tête de leur indigne successeur.

Celui-ci, du reste, ne survécut pas longtemps à l'abominable triomphe dont il avait été l'organisateur plutôt que le héros. Quels qu'aient été au juste les sentiments qui lui permirent de se prêter à cette funèbre comédie, une chose est sûre, c'est qu'il crut en bénéficier. La sentence prononcée contre Formose l'eût atteint lui-même,

1. Auxilius, *App.* ; Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, p. 95.

si, par une affreuse casuistique, il n'eût pris soin de faire casser les ordinations de son prédécesseur. C'est Formose qui l'avait ordonné évêque d'Anagni ; les actes de Formose étant annulés, l'ordination épiscopale d'Étienne s'évanouissait et l'on ne pouvait plus dire qu'il avait été transféré d'un siège à un autre.

Il ne jouit pas longtemps de cet avantage. Une insurrection, évidemment inspirée par l'horreur, le jeta bas du trône pontifical. On le déshabilla vivant, comme il avait fait déshabiller Formose mort ; on lui jeta sur les épaules un froc de moine, puis il fut enfermé dans une prison. Encore n'y fit-il pas long séjour ; il se trouva quelqu'un pour l'étrangler et l'ajouter, lui deuxième, à la liste des papes assassinés, ouverte quinze ans auparavant par Jean VIII.

Après Étienne VI, Romain et Théodore II occupèrent successivement le siège de saint Pierre, le premier pendant quatre mois, le second vingt jours seulement. Avec celui-ci commencèrent les mesures de réparation. Le corps de Formose avait été déposé par une crue du Tibre près de l'église Saint-Acontius, dans son ancien diocèse de Porto. Un moine, averti, dit-on, en songe, par l'ombre même du malheureux pontife, alla le recueillir et lui donna une sépulture provisoire. Théodore II, monté quelques mois plus tard sur la chaire apostolique, décida de le rendre à sa tombe primitive, dans l'atrium de Saint-Pierre, au milieu des autres papes. La cérémonie eut lieu en grande pompe. Revêtu cette fois de ses ornements pontificaux, Formose rentra, au milieu des chants et des prières, dans la demeure dernière que des rancunes sacrilèges lui avaient disputée[1].

Théodore ne s'en tint pas là. Il rendit aux clercs dépo-

1. Formose avait fait renouveler les peintures de Saint-Pierre. D'après une légende recueillie par Luitprand, quand son corps rentra dans la basilique, les images des saints s'inclinèrent vers lui.

sés par le concile d'Étienne VI les situations dont ils avaient été dépossédés. Un concile fut tenu pour cette fin ; les actes, malheureusement, en sont perdus.

C'est sur ces mesures de réparation que s'acheva l'année 897, l'une des plus sombres dans les longues annales de la papauté. Mais les esprits étaient trop agités pour que le calme se rétablît. Sur la tombe de Théodore II un schisme éclata. Deux papes furent élus ensemble, Serge III et Jean IX. L'autorité impériale intervint, apparemment en faveur de Jean. Celui-ci était un partisan de la paix, l'autre un tenant radical et farouche d'Étienne VI et de son concile. C'était désormais la seule question sur laquelle on pût se diviser. L'empereur Lambert était le maître ; nul n'avait l'idée de songer aux protecteurs transalpins. Pallier autant que possible l'énorme scandale du concile d'Étienne VI, apaiser les discordes intérieures de l'église romaine, rassurer chacun, empereur, évêques, cardinaux, sur leur légitimité et leur situation, telle fut la tâche que s'imposa Jean IX. Il tint à cet effet trois conciles, dont deux seulement, l'un de Rome[1], l'autre de Ravenne, sont venus jusqu'à nous. Des évêques de toute l'Italie s'y rencontrèrent ; on lut et l'on cassa les actes du concile d'Étienne ; ceux du concile de Théodore furent lus aussi et approuvés. Il fut bien décidé que jamais plus il ne serait permis de faire passer les cadavres en jugement. Les ordinations de Formose et, en général, tous ses actes, furent de nouveau reconnus valables, à la seule exception du « sacre subreptice d'un barbare », *unctio illa barbarica, per surreptionem extorta*. Enfin, les droits de l'empereur relativement à la juridiction sur les Romains furent solennellement reconnus. Pour les élections pontificales, il fut déclaré que, s'il s'y était produit des désordres, c'est

1. Pour celui-ci, il est indispensable de recourir à l'édition Mansi, plus complète que les précédentes.

que l'on procédait sans que l'empereur fût informé et en dehors de ses légats ; en conséquence, aucune élection ne pourrait plus être suivie de consécration, si ce n'est en présence des légats de l'empereur, *praesentibus legatis imperatoris*.

Ainsi l'église romaine revenait d'elle-même au régime de la constitution de Lothaire (824) ; elle reconnaissait que, en dehors des règlements auxquels elle s'était si malaisément résignée sous Lothaire et sous Louis II, il n'y avait pas, dans l'état présent des choses, de garanties sérieuses, ni pour les élections pontificales, ni pour le gouvernement temporel de l'état romain.

Le jeune empereur Lambert devenait ainsi l'espoir du pape, comme de tous les Italiens, en dehors du royaume de Bérenger. Malheureusement un accident de chasse l'emporta (15 oct. 898) quelques semaines après le concile de Ravenne. Comme Jean VIII, Étienne V et Formose, Jean IX vit s'abîmer les espérances qu'il avait fondées sur l'empire. Il mourut en janvier 900, après s'être répété sans doute plus d'une fois le mot du psalmiste : *Nolite confidere in principibus filiis hominum, in quibus non est salus*.

V

LA MAISON DE THÉOPHYLACTE

Bérenger se fit aussitôt reconnaître comme roi d'Italie et prit possession du palais de Pavie. L'année suivante (899), les Hongrois pénétrèrent pour la première fois en Italie, brûlant et ravageant tout ce que ne défendaient pas les murs des forteresses. Le nouveau roi marcha contre eux; mais, comme il voulait leur couper la retraite, il essuya, sur la Brenta, une défaite écrasante, de bien mauvais augure pour un règne qui commençait. Le 8 décembre, le roi Arnoulf mourut; il fut remplacé par son fils en très bas âge, Louis l'Enfant.

Jean IX, vers le commencement de l'année 900, eut pour successeur Benoît IV, qui se gouverna d'après les mêmes principes. Bérenger, déconsidéré par sa défaite, eut à lutter contre un compétiteur, le roi Louis de Provence, petit-fils par sa mère de l'empereur Louis II. Le nouveau venu se fit reconnaître à Pavie et même à Rome, où le pape Benoît le sacra empereur, en février 901. Mais c'était une royauté peu solide. Bérenger reprit l'avantage en 902 et força l'empereur provençal à repasser les Alpes, après avoir juré de ne plus revenir en Italie. Louis viola son serment en 905, appelé par les seigneurs italiens que mécontentait le gouvernement de Bérenger. Il parvint même à enlever Vérone à son rival; mais une trahison le livra entre les mains de celui-ci, qui lui fit crever les yeux et le renvoya, cette fois pour toujours.

Rome se désintéressait de ces querelles. De plus en

plus, l'esprit particulariste y prenait le dessus. Il n'y avait rien à espérer des dynasties transalpines; le roi d'Italie, trop faible, trop contesté, n'offrait non plus aucun appui sérieux. On s'arrangea entre soi. Du sein de l'aristocratie locale émergeait une famille puissante, qui prit aussitôt la direction réelle des affaires et, sous une forme ou sous une autre, la garda près de soixante ans.

Au moment où nous sommes, elle était représentée par le *vestararius* ou *vestiarius* pontifical Théophylacte, sa femme Théodora, qui portait aussi le titre de *vestararissa*, et ses deux filles, Marozie et Théodora. La charge de vestiaire était une des plus importantes de l'administration papale. Son titulaire paraît avoir été chargé spécialement de veiller sur le gouvernement de Ravenne et des provinces voisines. Elle s'était laïcisée de bonne heure : Théophylacte était duc et *magister militum*. On lui donnait à Rome les titres de consul et de sénateur, d'une façon privative : ce n'était pas *un* consul, c'était *le* consul[1]; ce n'était pas *un* sénateur, c'était *le* sénateur.

A la mort de Benoît IV, vers la fin de juillet 903, un prêtre *forensis*, c'est-à-dire non cardinal, fut élu. Il s'appelait Léon (Léon V); moins de deux mois après, il fut renversé par un autre prêtre, Christophe, qui le fit jeter en prison. L'année suivante commençait à peine que l'on vit réapparaître l'exilé de 898, le rival de Jean IX, Serge. Il revenait avec l'appui des « Francs », c'est-à-dire probablement de Bérenger ou du marquis de Toscane, réclamé

1. Eug. Vulgarius (éd. Dümmler, p. 147) l'appelle *dominus urbis*. En 901, il fait sa première apparition dans un plaid de justice tenu par l'empereur Louis de Provence; il y signe encore le second parmi les nobles laïques. Un document cité par Gregorovius (*St. di Roma*, t. III, p. 311 note) le qualifie de *senator Romanorum*; cette pièce est de 915; au sacre impérial de Bérenger (fin 915), son fils paraît avec le titre de *filius consulis*, en compagnie du frère du pape (Jean X), tout à fait sur la même ligne, et au-dessus de tous les nobles romains.

par un parti de Romains. Son premier soin fut d'envoyer Christophe rejoindre Léon V en prison. Les malheureux souffrirent encore quelque temps ; puis on se décida, « par pitié », à les débarrasser de l'existence.

Inauguré ainsi, le pontificat de Serge III s'annonça comme une ère de réaction violente contre Formose, Jean IX et les successeurs de celui-ci. Serge III reprit dans toute sa rigueur la tradition d'Étienne VI, dont sa situation ecclésiastique le rapprochait beaucoup. Il avait, en effet, été ordonné évêque par Formose et précisément pour le siège de Caere, qui avait déjà donné un pape à Rome en 882. Formose fut, il est vrai, laissé dans son tombeau ; mais on grava sur celui d'Étienne une épitaphe insultante pour sa victime, où on le glorifiait d'avoir, le premier, « repoussé les saletés de Formose, cet orgueilleux, cet intrus » : *Hic primum repulit Formosi spurca superbi, culmina qui invasit sedis apostolicae.* Un concile fut réuni pour casser à nouveau les ordinations de Formose ; il fut exécuté avec une rigueur impitoyable. Évêques, prêtres, diacres, tous ceux qui avaient été consacrés par Formose durent ou quitter leurs fonctions ou se soumettre à la réordination. Même dans la correspondance il était interdit de donner à Formose le titre de prêtre (*sacerdos*) ; il s'est conservé une lettre[1] de Serge III à l'évêque d'Uzès Amelius, où celui-ci est vivement réprimandé d'en avoir agi autrement. Jean IX et ses successeurs furent considérés comme des intrus, comme des loups ravisseurs. C'est ainsi que les qualifie l'épitaphe de Serge III ; c'est ainsi qu'il les traite lui-même dans les inscriptions monumentales qu'il fit disposer dans la basilique de Latran, relevée sous son administration.

On juge si ces mesures produisirent du trouble dans le monde ecclésiastique italien ; sans parler du clergé romain

1. J. 3534.

proprement dit, lequel, courbé par la terreur, ne paraît pas avoir fait résistance, beaucoup d'évêques de l'Italie péninsulaire avaient été sacrés par Formose pendant les cinq années de son pontificat. Non seulement ces consécrations étaient annulées, mais les ordinations que ces évêques avaient eux-mêmes célébrées dans leurs diocèses se trouvaient invalidées. Il y eut des résistances, surtout dans le Sud de l'Italie, dans des endroits où, comme à Naples et à Bénévent, on n'était pas sous la coupe temporelle du pape. On engagea même contre celui-ci une lutte d'écrits polémiques dont plusieurs sont venus jusqu'à nous sous les noms d'*Auxilius* et d'*Eugenius Vulgarius*[1].

1. Quelques-uns de ces écrits avaient été publiés par Morin, Mabillon, Bianchini; E. Dümmler en a retrouvé d'autres et leur a consacré une étude d'ensemble, *Auxilius und Vulgarius*, Leipzig, 1866. Voici les résultats :

Auxilius, prêtre d'origine franque, écrivit à Naples. Il avait été convoqué au concile de Serge III ; mais il refusa d'y aller. On a de lui trois écrits pour les ordinations de Formose : *a*) *In defensionem sacrae ordinationis papae Formosi*, en deux livres (Dümmler, p. 59-95), avec un appendice sur l'histoire des papes de Marin à Serge III ; cet ouvrage a dû être rédigé en 908 ; *b*) *De ordinationibus papae Formosi*, recueil de textes (Migne, t. 129, p. 1059), dont Dümmler a trouvé une rédaction un peu plus étendue (*op. cit.*, p. 107-116) ; *c*) Un dialogue sur le même sujet (*Infensor et Defensor*; Migne, *t. c.*, p. 1070), adressé, avec l'ouvrage précédent, à l'évêque de Nole Léon. Ces deux derniers livres sont de 911 ou peu antérieurs. Outre ces trois ouvrages, Auxilius publia une apologie des ordinations de l'évêque de Naples Étienne, mort en 907 ou un peu plus tôt, et qui lui aussi avait été soi-disant transféré; cette apologie est peu postérieure à la mort d'Étienne.

Vulgarius paraît avoir été un grammairien, un professeur de quelque école de Naples ou d'une autre ville grecque de l'Italie du Sud. Il n'est pas, comme Auxilius, très versé dans la littérature ecclésiastique; en revanche, il connaît beaucoup de classiques et cultive avec amour les divers mètres de poésie et les formes de la dialectique. Son premier ouvrage (Dümmler, p. 117) se donne comme une lettre adressée à l'Église romaine par un concile des Gaules tenu à Lutèce, l'an 17 de l'empereur Charles IV, c'est-à-dire Charles le Simple (910); le second a la forme d'un dialogue (*Insimulator*, *Actor*; Migne, p. 1103): il fut composé à la demande d'un diacre, Pierre. Mabillon l'avait publié sous le nom d'Auxilius; mais Dümmler a retrouvé celui de Vulgarius en

Ceux-ci défendent les ordinations de Formose; Serge III fit écrire en sens contraire; mais on n'a pas ces plaidoyers.

Eugène Vulgarius paraît avoir flotté entre les partis; s'il attaqua Serge III, il y eut une période où il se vit dans la nécessité de se concilier ses bonnes grâces et ne lui ménagea pas ses adulations, ses compliments en prose et en vers. Il en adressait aussi aux personnes puissantes de la cour romaine, à l'apocrisiaire Vital, à la vestararisse Théodora, à bien d'autres.

Sa lettre à Théodora, comme aussi une lettre de Ravenne découverte il y a peu d'années[1], permettent de mesurer le crédit, ou, pour mieux dire, le pouvoir du vestiaire et de sa femme. Ils faisaient cause commune avec le pape, distribuaient ses faveurs, agissaient en maîtres réels de l'état romain. L'entente allait plus loin. Serge III fut l'amant de Marozie; il en eut même un fils, lequel monta plus tard sur le siège pontifical, Jean XI. Cette paternité était assez connue pour que, non seulement les chroniqueurs, comme Liutprand, mais les catalogues à moitié officiels par lesquels se continuait le *Liber pontificalis*, l'aient enregistrée sans hésitation. Ceci donne une idée de ce que pouvaient être alors les tolérances de l'opinion.

Haineux, féroce, polisson[2], tel était le détenteur de l'autorité pontificale. Il faut reconnaître qu'il sut durer; en

tête des deux écrits. — Outre les lettres et les pièces de vers mentionnées dans le texte (Dümmler, p. 139-156), il faut encore citer l'*Invectiva in Romam*, rédigée sous Jean X, c'est-à-dire entre 914 et 928, le dernier des plaidoyers connus en faveur de Formose; celui-ci a été publié par Bianchini, *Anast. bibl.*, t. IV, p. LXX.

1. *Neues Archiv*, t. IX, p. 517.

2. Serge avait été promu au sous-diaconat par le pape Marin (882-4); il avait donc dépassé la quarantaine au moment où il inaugura réellement son pontificat (904). Marozie, qui se maria pour la troisième fois en 932, ne peut guère être née avant 892. On voit quelle différence d'âge il y avait entre elle et Serge III.

un temps où les papes se succédaient si rapidement, Serge tint bon pendant sept ans et mourut de mort naturelle. Il sut aussi se faire obéir et craindre, en quoi il dut beaucoup à l'appui de Théophylacte et de sa famille. Ajoutons que son épiscopat fut signalé par la renaissance de la basilique du Latran, pour laquelle il déploya toute la munificence que les temps comportaient.

Après Serge III, le siège pontifical fut occupé par Anastase III, qui dura un peu plus de deux ans, et Lando, qui ne siégea guère que six mois. Nous ne savons rien de leur histoire. Il est peu probable qu'ils aient contrecarré l'influence de Théophylacte, le vrai prince temporel. Leur successeur, Jean X, se maintint pendant quatorze ans (914-928).

C'était l'homme de la famille. On prétendait même que son élévation, due à Théodora, était la conséquence de ses rapports adultères avec cette femme, qui, comme dit Liutprand, régnait sur Rome avec quelque vigueur, *Romanae civitatis non inviriliter monarchiam obtinebat.* Quoi qu'il en soit de ces rumeurs, Jean X déploya, lui aussi, dans le gouvernement de Rome, une remarquable virilité.

Un des grands problèmes à résoudre, le plus pressant même, c'était l'élimination des Sarrasins. Depuis leur défaite de 885, les musulmans, toujours bien accueillis à Naples et à Gaète, avaient réparé leurs forces et reconstitué, dans les montagnes qui dominent le cours inférieur du Garigliano, un centre fortifié d'opérations pillardes. L'église romaine avait de ce côté d'importants domaines qui, avec un tel voisinage, ne lui rapportaient guère que des gémissements. De plus, les Sarrasins, pénétrant par les routes de la Campanie romaine, avaient créé en Sabine, sur les ruines de l'abbaye de Farfa, abandonnée par les moines en 898, une sorte de succursale de leur établissement du Garigliano. Jean X se donna la tâche de détruire ces deux repaires.

C'est sans doute dans cette intention qu'il appela Bérenger à Rome et qu'il lui décerna la couronne impériale, vers le mois de décembre 915. Louis l'Aveugle († 928) vivait toujours dans son royaume de Provence. On ne tint pas compte de ses titres, lesquels remontaient à un pape, Benoît IV, que Serge III n'avait pas reconnu. Le poète qui célébra pompeusement les *Gesta Berengarii* nous a laissé une description des fêtes dont son héros fut l'objet en 915. Bérenger, cependant, n'intervint pas dans les combats contre les Sarrasins; après son sacre, il regagna l'Italie du Nord, laissant à ses vassaux de Toscane et de Spolète le soin d'assister le pape dans ses entreprises contre les infidèles.

Cette fois la commission fut remplie. Le marquis Albéric, qui avait autorité sur le duché de Spolète, s'entendit avec les Romains. Battus à Baccano et à Trevi, les mécréants durent abandonner leur établissement de Sabine et se replier sur le Garigliano. Mais ils n'étaient pas au bout. Jean X s'y prit tellement bien qu'il s'organisa dans l'Italie méridionale une véritable ligue de toutes les principautés chrétiennes. Naples et Gaète, indemnisées aux dépens des patrimoines pontificaux, rompirent leurs alliances musulmanes; le stratège grec de Langobardie, Nicolas Picingli, parut dans la mer Tyrrhénienne, à la tête d'une flotte importante, à laquelle se rallièrent les escadres de Naples et des ports voisins, sans parler des navires pontificaux; les princes lombards de Bénévent, Capoue, Salerne, amenèrent leur monde; l'état romain, la Toscane et le duché de Spolète fournirent des contingents considérables, sous le commandement de Théophylacte, sénateur des Romains, et du marquis Albéric[1]. Les opérations furent si bien conduites, qu'après deux mois de

1. Le traité signé près du Garigliano s'est conservé, avec toutes ses signatures, dans une charte de 1014 publiée par GATTULA, *Hist. acc.*, p. 109.

siège, en août 916, les Sarrasins, coupés de la mer et de la montagne, cherchant en vain à s'ouvrir un passage, furent tués ou pris jusqu'au dernier. Digne successeur de Jean VIII, le pape paya de sa personne ; à deux reprises, on le vit charger les rangs ennemis ; c'est lui-même qui s'en vante, dans une lettre[1] écrite peu après à l'archevêque de Cologne.

Le marquis Albéric ne s'était pas moins distingué ; il se battit *ut leo fortissimus*, et c'est à lui qu'échut la meilleure part des lauriers. Ce personnage faisait depuis longtemps parler de lui. Au temps de l'empereur Guy, c'était déjà un des premiers capitaines de l'Italie. Il passa ensuite au service de Bérenger et recueillit, dans l'ancien duché de Spolète, les dépouilles de la famille des Lambert. Il ne regardait pas aux moyens : un dernier rejeton de cette famille, le marquis Guy, fut par lui assassiné sur un des ponts du Tibre[2]. Spolète et Camerino lui obéirent. Comme ses prédécesseurs en cette situation, il jetait volontiers les yeux du côté de Rome. Ses exploits contre les Sarrasins le firent bien venir des Romains. Au retour du Garigliano, Théophylacte lui donna sa fille Marozie, qui, comme nous l'avons vu plus haut, avait déjà fait ses débuts, d'une façon irrégulière, avec le défunt pape Serge III.

Quant à Jean X, fort de ses appuis temporels, il laissait dire les gens scrupuleux qui trouvaient, non sans droit, sa promotion illégitime. Diacre de Bologne, Jean avait été désigné pour occuper ce siège, vacant par la mort de l'évêque Pierre. Mais le trône métropolitain de Ravenne étant devenu libre à ce moment, il opta pour cette situation supérieure et l'occupa plusieurs années (905-914), jusqu'à ce que la faveur de Théodora l'eût promu au siège

1. J. 3556.
2. *Gesta Berengarii*, II, 29, 89

apostolique. Aussi l'*Invectiva in Romam*, fulminée de Naples, et la chronique du Mont-Cassin, le traitent-elles d'*invasor*. Plus éclectiques, les catalogues romains l'insèrent à son rang, sans observation. Jean maintint l'annulation des ordinations formosiennes, comme son prédécesseur Serge III. C'était un singulier spectacle que celui de ces papes, Étienne VI, Serge III, Jean X, tous trois évêques avant leur avènement au pontificat et néanmoins tous trois d'accord pour condamner Formose, sa promotion et ses ordinations, alors que les leurs étaient entachées précisément du même vice[1].

Le temps mit fin à cette querelle de droit canonique. Vers le déclin du pontificat de Jean X, de graves événements se passèrent dans l'Italie du Nord. Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, fut appelé, en 922, par le marquis d'Ivrée et autres potentats locaux pour combattre l'empereur Bérenger. Après bien des péripéties, parmi lesquelles la plus sinistre est l'invasion des Hongrois, que Bérenger provoqua lui-même, ce malheureux prince mourut assassiné à Vérone, en 924. Mais Rodolphe ne jouit pas longtemps de son succès. Un autre prétendant descendit des Alpes, Hugues, roi de Provence, successeur de Louis l'Aveugle, et, par sa mère Berthe, petit-fils de Lothaire II et de Waldrade. Reconnu à Pavie en 926, Hugues attira aussitôt les yeux des Romains. Autour du pape Jean X, le désordre recommençait. Théophylacte était mort, Albéric aussi. De la descendance mâle du premier, de ce *filius consulis* qui avait figuré avec tant d'éclat au sacre de Bérenger, il n'est plus question ; mais Marozie, fille de Théophylacte et veuve d'Albé-

1. Il est à croire que, comme Étienne VI et Serge III, Jean X se tirait d'affaire par ce biais subtil que sa première ordination épiscopale avait été nulle. S'il en est ainsi, sa consécration, comme archevêque de Ravenne, doit remonter à une date antérieure à Serge III, c'est-à-dire à l'année 904.

ric, était encore de ce monde. Elle s'était même remariée à Guy, marquis de Toscane, sans abandonner ses prétentions sur l'état romain.

Ici, elle était contrecarrée par le pape, que soutenait son frère Pierre, l'autre assistant de Bérenger au sacre de 915. Pierre s'était créé une principauté à Orte. Appuyé sur cette forteresse et sur l'influence du pape, il cherchait à contre-balancer l'autorité de Marozie. Les Hongrois, appelés par lui, remplaçaient les Sarrasins dans la campagne romaine et la livraient à toutes les horreurs. A ces alliés compromettants, le pape voulut joindre ou substituer l'appui du nouveau roi d'Italie. Il alla le trouver à Mantoue et conclut avec lui un pacte dont les détails nous sont restés inconnus.

Cette tentative d'émancipation n'était pas faite pour plaire à Marozie. Par ses soins et ceux de son mari, une émeute éclata à Rome. Les révoltés, soutenus par des soldats venus de Toscane, envahirent le Latran, se saisirent de Pierre et le massacrèrent sous les yeux de son frère. Quant au pape, il fut jeté en prison, et, peu après, on l'étouffa avec un oreiller (928).

Comme dit le moine du mont Soracte : *Subiugatus est Romam potestative in manu feminae.* Marozie usa de son pouvoir en donnant le saint-siège à des créatures, d'abord Léon (Léon VI, 928), prêtre de Sainte-Susanne, puis Étienne (Etienne VII, 929-931), prêtre de Sainte-Anastasie, enfin à son propre fils Jean (Jean XI), antérieurement titulaire de Sainte-Marie transtibérine. Si celui-ci n'avait pas été pourvu plus tôt, c'est sans doute parce qu'il était trop jeune.

Sur ces entrefaites, Guy de Toscane vint à mourir. Le roi d'Italie Hugues, qui menait dans son palais de Pavie une vie de sultan, perdit aussi sa femme légitime. L'ambitieuse Marozie, après avoir trôné à Spolète et à Lucques, rêva de devenir reine et même impératrice ; elle fit offrir

sa main au roi Hugues, lequel s'empressa d'accepter. Les noces furent célébrées à Rome, au château Saint-Ange, où Marozie paraît avoir fixé sa résidence. Il n'était guère douteux que Jean XI, en bon fils, ne consentît à mettre des couronnes impériales sur les têtes des nouveaux mariés. La fête, pourtant, eut une autre issue.

Outre Jean XI, qui était illégitime, Marozie avait un autre fils, encore très jeune, appelé Albéric ; elle l'avait eu de son premier mariage avec le marquis de Spolète. Albéric ne pouvait voir avec satisfaction sa mère passer ainsi d'un lit à un autre. Le roi Hugues eut l'imprudence de l'injurier, au milieu même des fêtes, et cela publiquement. Ce fut l'étincelle. Albéric rallia autour de lui les Romains mécontents ; l'émeute assiégea aussitôt le château Saint-Ange. Hugues réussit, non sans peine, à s'échapper ; Marozie fut retenue prisonnière.

Cet événement n'est, tout bien considéré, qu'un changement de personne. Des mains de Marozie le pouvoir passa à celles de son fils Albéric ; Marozie elle-même l'avait hérité de son père Théophylacte ; la dynastie continuait. Le pape dut se plier aux circonstances et se confiner de plus en plus dans ses attributions ecclésiastiques. Après Jean XI (931-935) se succédèrent Léon VII (936-939), Étienne VIII (939-942), Marin II (942-946), Agapit II (946-955). Aucun de ces papes ne fut prince temporel, si ce n'est en théorie, comme les rois mérovingiens des derniers temps. A vrai dire, il en était déjà de même de leurs prédécesseurs, depuis Serge III (904). L'état romain, dès sa constitution, en 754, avait été confié à la direction du pape et du clergé, cela évidemment contre le gré de l'aristocratie laïque. Celle-ci, après divers efforts manqués, était parvenue, en 824, à se faire place dans le personnel dirigeant ; mais elle n'y était arrivée qu'en faisant cause commune avec le gouvernement protecteur et en s'appuyant sur lui. Quand la maison carolingienne eut disparu

et qu'il fut devenu bien clair que le titre d'empereur ne correspondait plus à aucune autorité réelle, l'aristocratie laïque, restée seule en présence du clergé, n'eut aucune peine à le dominer. La grosse question, celle de savoir qui serait le *primus inter pares*, puis le maître, fut résolue par Théophylacte ; des circonstances que nous ne connaissons que très imparfaitement le favorisèrent, et le pouvoir se maintint pendant quatre générations dans la famille de l'ambitieux et habile *vesterarius*.

Devenu prince des Romains, Albéric eut pour première tâche de défendre sa principauté contre les attaques du dehors. Il n'y avait plus de Sarrasins ; avec l'empire grec, on n'avait depuis longtemps que des rapports diplomatiques ; sous Albéric, ils paraissent avoir été particulièrement affables. Comme son ambition ne s'étendait pas au delà des limites de l'ancien duché de Rome, il n'eut aucune difficulté avec ses voisins de Spolète et de Toscane. Quant aux provinces transapennines, Exarchat et Pentapole, elles étaient déjà de fait au pouvoir du roi d'Italie : Albéric les y laissa, ne s'occupant que de deux choses, défendre son territoire contre les revendications du roi et, à l'intérieur, fortifier le pouvoir qui lui était échu.

Hugues de Provence essaya à diverses reprises, en 933, 936, 941, de lui enlever Rome et de s'ouvrir les avenues du Vatican, c'est-à-dire du couronnement impérial. Mais Albéric lui opposa une résistance invincible. Après plusieurs trèves où intervint le digne abbé de Cluny, saint Odon, Hugues finit par abandonner (946) tous les droits qu'il tenait de son mariage avec Marozie. La même année, il rentrait en Provence, laissant le royaume aux mains de son fils Lothaire. Ce prince mourut à la fleur de l'âge, en 950, laissant une veuve également jeune, Adélaïde. Bérenger, marquis d'Ivrée, dont l'importance avait singulièrement grandi les années précédentes, se fit alors proclamer

roi ; mais Adélaïde protesta au nom des droits qu'elle tenait de son mari et de son père, Rodolphe de Bourgogne transjurane, qui avait régné entre Bérenger et le roi Hugues. Jetée dans une tour sur le lac de Garde, la princesse réussit à s'échapper, se réfugia à Reggio, et de là appela à son secours le puissant roi de Germanie, Otton.

Otton vint en effet. Le 22 septembre 951, pendant que Bérenger se réfugiait dans une forteresse, il entrait dans Pavie et prenait pour femme la jeune veuve de Lothaire. Désormais et pour longtemps, les destinées de l'Italie allaient être étroitement unies à celles de l'Allemagne. Otton eût désiré venir à Rome ; il envoya même une ambassade conduite par l'archevêque de Mayence et l'évêque de Coire ; mais il se heurta à un refus. Albéric ne pouvait admettre que l'on reprît l'ancienne tradition de protectorat dont l'empire était le symbole.

Otton n'insista pas. Rentré dans son royaume où il eut encore fort à faire pendant longtemps, il se décida à remettre le gouvernement de l'Italie à Bérenger, son compétiteur, lequel accepta la situation de roi vassal.

Ces événements extérieurs n'eurent aucun effet sur la situation de Rome. Le pouvoir d'Albéric y était incontesté ; c'est à peine s'il est question d'une conspiration de famille qui avorta et fut punie avec rigueur[1]. Les actes publics étaient encore datés par les années du pape ; mais, sur les monnaies, le nom d'Albéric figurait conjointement avec celui du pontife ; il y remplaçait celui de l'empereur. Les assemblées judiciaires se tenaient, comme par le passé, avec le concours des dignitaires du palais pontifical et de la noblesse laïque. Le pape n'y intervenait guère autrefois, bien que le lieu ordinaire de leur réunion fût dans son palais de Latran, dans une salle appelée *ad Lupam*, à

1. Benoît du mont Soracte.

cause de la fameuse louve de bronze, que le populaire appelait *mater Romanorum*[1]. Quand l'empereur était présent, ces assemblées se tenaient au Vatican ; sous Albéric, elles eurent lieu quelquefois dans sa propre demeure, dans son palais de la *Via Lata*, auquel correspond très probablement le palais Colonna actuel. En tout ceci, rien d'essentiel ne s'était modifié dans les formes. Mais, outre le nom d'Albéric, inscrit sur la monnaie, le titre qu'il prenait et qu'on lui donnait symbolise très bien le changement accompli. Albéric était *princeps et omnium Romanorum senator* ; au titre de *princeps*, il joignait lui-même le qualificatif *humilis*, les autres celui de *gloriosus*.

Au commencement de son administration il avait profité d'une circonstance favorable pour se créer des relations de famille avec l'empire byzantin. L'empereur de fait, à Constantinople, était alors Romain Lécapène. Il avait plusieurs fils, dont un, Théophylacte, fut par lui destiné à occuper le trône patriarcal. C'était un enfant de 13 ans. Comme son élévation rencontrait beaucoup d'opposition à Constantinople, Lécapène sollicita l'envoi de légats romains qui apporteraient l'adhésion du pape et feraient cesser les protestations. Jean XI, en effet, envoya quatre légats, dont deux évêques, et, le 2 février 933, ces personnages consacrèrent, par leur présence à Sainte-Sophie en compagnie du patriarche enfant, une énorme dérogation aux règles ecclésiastiques. On avait procédé à Rome suivant le principe *Do ut des*. Marozie, pourvue d'une lignée considérable, offrait une fille à l'empereur grec, lequel ne manquait pas de rejetons mâles à établir. Il est fort probable que cette négociation avait été commencée dès l'année 932, avant la révolution qui substitua Albéric à Marozie. Une lettre de Romain Lécapène à

1. *Libellus de imp. pot.* Cf. Jaffé 2633.

Jean XI, récemment publiée par le cardinal Pitra [1], est le principal document de cette affaire. On y voit que l'empereur grec, très satisfait des concessions relatives à Théophylacte, était moins ardent à les reconnaître en s'alliant au prince des Romains. Selon lui, le voyage de Constantinople à Rome est trop long pour son fils ; mais Marozie peut venir avec sa fille, ou même l'envoyer. Si elle n'a pas de navires appropriés à ce transport, on lui en fournira.

D'après Benoît du mont Soracte, c'est Albéric lui-même qui aurait voulu épouser une princesse grecque ; il lui aurait même préparé tout un personnel de dames d'honneur, choisies dans l'aristocratie féminine de Rome ; puis ce projet aurait échoué. Qu'il y ait eu successivement deux projets de mariage, ou que l'on s'en soit tenu à celui de 932-933, il est sûr que la famille dominante de Rome chercha à s'allier aux parvenus impériaux de Constantinople. Et ce fait est plus significatif encore si l'on tient compte de la résolution avec laquelle Albéric trancha derrière lui toutes les attaches provençales, italiennes ou germaniques. Comme jadis les papes Étienne II et Paul, il préférait le protecteur lointain au protecteur voisin. C'était toujours la théorie de la Donation de Constantin, mais avec une application différente.

Sur le sens de son gouvernement, nous n'avons que des renseignements favorables, édifiants même. Les quatre papes qui lui durent leur promotion furent, pour autant qu'on les connaît, des personnes très recommandables. Il s'employa beaucoup à fonder ou à réformer des monastères. Celui de Sainte-Marie de l'Aventin fut établi dans une de ses maisons paternelles ; c'est à lui aussi que remonte le couvent de Saint-Cyriaque in *Via Lata*. Il dota et réforma ceux de Saint-Grégoire, de Saint-Paul, de Saint-

1. *Analecta novissima*, t. I, p. 469.

Laurent, de Sainte-Agnès. La célèbre abbaye de Subiaco, qui conservait d'anciens souvenirs de saint Benoît, n'était guère qu'une chapelle rurale quand il en fit un grand établissement monastique. Quant à Farfa, il y restaura la discipline, ce qui, vu l'extrême décadence de la vie conventuelle et l'attitude des moines, nécessita une véritable expédition militaire. En tout ceci, Albéric était guidé par saint Odon, abbé de Cluny, qui séjourna longtemps à Rome et se servit du prince des Romains pour opérer des réformes bien nécessaires.

Pour qu'un tel régime pût durer et continuer de porter de bons fruits, il eût fallu qu'Albéric vécût longtemps, qu'il laissât un successeur animé de son esprit et capable de le continuer. Il n'en fut pas ainsi. Le prince des Romains n'était pas encore âgé de quarante ans quand il sentit la mort approcher. Il avait un fils, qui portait l'ambitieux nom d'Octavien. Peut-être s'était-il flatté qu'un jour cet Octavien deviendrait Auguste et qu'un empire romain vraiment indigène sortirait de sa principauté et de sa famille. L'apparition d'Otton sur la scène italienne dut lui donner des craintes. Il était inévitable qu'un prince aussi puissant, une fois installé à Pavie, ne se souvînt de Charlemagne ; le clergé romain, lui, ne l'avait jamais oublié. De la rencontre de ces souvenirs, il ne pouvait sortir rien de bon pour l'aristocratie laïque dont il était le chef et dont il conduisait le triomphe. La papauté, qui avait le passé, était moins que jamais en droit de désespérer de l'avenir. Albéric vit bien que, surtout après sa disparition, il n'y aurait, pour sa famille, d'autre ressource que dans la possession du pouvoir ecclésiastique. Octavien, d'abord destiné à l'empire, fut orienté vers le pontificat. Le prince réunit les Romains à Saint-Pierre et leur fit jurer que, quand le pape Agapit II viendrait à mourir, ils le remplaceraient par son fils. Octavien avait alors une quinzaine d'années. Quelque temps après,

Albéric mourut ; on était à l'année 954. Son fils lui fut aussitôt substitué comme *princeps et omnium Romanorum senator*.

Pour le bien de Rome et de l'Église, il eût été désirable que le pape Agapit prolongeât son existence et donnât à son successeur désigné le temps de s'assagir. Malheureusement il disparut vers la fin de l'année suivante, et, le troisième dimanche de l'Avent, 16 décembre 955, un jeune homme de seize ans devint, de prince des Romains, vicaire de saint Pierre et chef de la chrétienté. Octavien prit le nom de Jean XII. L'antagonisme qui existait à Rome entre le pouvoir des nobles et celui du clergé cessa par le fait de sa promotion. On remontait au delà du régime de Serge III et de Théophylacte, de Nicolas et de Louis II, d'Eugène II et de Lothaire ; on remontait même plus haut ; comme il n'y avait plus d'empereur, même titulaire, ni de protecteur étranger, de *patricius Romanorum*, on revenait à cet équilibre instable d'où était sortie la papauté temporelle. Jean XII, sauf ce que la tradition deux fois séculaire avait introduit de changements, était à Rome à peu près dans la situation de Zacharie et d'Étienne II, avant le voyage de France. La différence est que le jeune pape n'avait d'appui solide que dans le souvenir de son père, tandis que la papauté du VIIIe siècle avait derrière elle un long passé d'influence et de services rendus.

A l'instabilité de la situation s'ajouta bientôt le danger qui résultait de l'extrême jeunesse du nouveau pape. Elle l'entraîna dans une expédition aventureuse contre les principautés lombardes de l'Italie du Sud ; il fut repoussé et contraint à signer la paix [1]. On sait de reste que sa jeunesse déborda d'une autre façon et que Rome fut bientôt témoin des plus graves scandales. Le jeune pape ne se plaisait guère aux choses d'église ; on ne le voyait

1. *Ann. Salern.*

jamais à matines ; ses nuits et ses jours se passaient en compagnie de femmes, de jeunes gens, au milieu des plaisirs de la chasse et de la table. Ses amours sacrilèges s'affichaient publiquement ; elles n'étaient arrêtées ni par la considération des personnes qu'il désirait, ni par les liens du sang. Le Latran était devenu un mauvais lieu ; une honnête femme n'était pas en sûreté à Rome. Ces débauches étaient payées avec le trésor de l'Église, que la simonie alimentait et qu'on n'avait garde d'employer aux usages légitimes. On parle d'un évêque consacré à l'âge de dix ans, d'un diacre ordonné dans une écurie, de dignitaires aveuglés ou transformés en eunuques. La cruauté complétait l'orgie. Pour que rien ne manquât, on raconte que, dans les festins du Latran, il arrivait au pape de boire à la santé du diable.

Il est vrai que l'administration pontificale marchait comme d'habitude et par habitude, comme les machines bien montées. On trouve même une charte de Jean XII en faveur de Subiaco, où il prescrit aux moines de chanter tous les jours pour le salut de son âme cent *Kyrie eleison* et autant de *Christe eleison*. C'était assurément le cas, pour les chrétiens consciencieux, d'invoquer la pitié du ciel.

Jean XII, chose singulière, prit lui-même l'initiative d'appeler à Rome celui qui devait mettre fin à ses scandales. Le gouvernement de Bérenger II et de son fils Adelbert pesait à beaucoup de princes italiens. De toutes parts, des protestations parvinrent à la cour germanique. L'archevêque de Milan, chassé de son siège, l'évêque de Côme, bien d'autres encore s'en allèrent solliciter l'intervention d'Otton. Le pape aussi se mit en mouvement. On ne voit pas de quoi il pouvait avoir à se plaindre ; peut-être réclamait-il Ravenne, dont son père avait eu le bon sens de ne pas s'inquiéter. Toujours est-il qu'il envoya deux légats.

Otton descendit en Italie vers l'automne de 961 ; il entra sans résistance à Pavie ; Bérenger et sa femme Willa se renfermèrent dans une forteresse de l'Apennin ; Adelbert se mit à courir le monde pour trouver des auxiliaires. Au milieu de l'hiver, le roi de Germanie partit pour Rome, après s'être entendu avec le pape sur les conditions de son séjour et sur la suite qu'il comptait donner à ses réclamations [1].

Le sacre eut lieu le 2 février 962. Le pape et l'empereur s'engagèrent l'un envers l'autre. Le pape jura de rester fidèle à l'empereur et de ne jamais prêter secours à Bérenger II et à son fils Adelbert. Quant à l'empereur, il garantit au pontife romain toutes ses possessions ou revendications temporelles. Il dut régler en même temps les droits impériaux sur Rome et dans l'élection des papes ; mais il n'est pas certain que le document connu sous le nom de privilège d'Otton puisse être considéré, au moins à ce point de vue, comme l'expression exacte des conventions arrêtées au lendemain du couronnement de Jean XII. Bien qu'il soit daté du 13 février 962, il est possible qu'il ait été retouché un an plus tard [2].

1. La formule de l'engagement, conservée par Bonizo de Sutri (cf. *L. P.*, t. II, p. 354), contient une clause qui l'a fait mettre en doute : *In Romam nullum placitum aut ordinationem faciam de omnibus quae ad te aut ad Romanos pertinent sine tuo consulto.* Il est sûr que le privilège donné *après* le sacre suppose de tout autres rapports. Mais la formule *de futuro* est elle-même bien élastique.

2. Le privilège d'Otton a été l'objet d'une magistrale enquête de la part de M. de Sickel (*Das privilegium Otton I fur die römische Kirche*), qui a établi que nous possédons de ce document une copie contemporaine, actuellement conservée aux Archives du Vatican. La retouche que j'indique ici comme possible est contenue dans le passage : *Et ut ille qui ad hoc sanctum et apostolicum regimen eligitur nemine consentiente consecratus fiat pontifex priusquam talem in presentia missorum nostrorum vel filii nostri seu universae generalitatis faciat promissionem qualem domnus et venerandus spiritalis pater noster Leo sponte fecisse dinoscitur.* M. de Sickel (cf. Ottenthal, dans Böhmer, *Regesta imp.*, 2e éd., t. II, p. 153) pense que ce Léon est Léon III et que le privilège d'Ot-

Jean XII et Otton se séparèrent en bonne intelligence et l'empereur rentra à Pavie [1]. A peine avait-il quitté Rome que le pape se mit à intriguer avec les prétendants au trône italien. Otton, informé, traînait les choses en longueur, affectait de ne pas s'alarmer et s'efforçait de dompter les résistances qu'il rencontrait encore dans son nouveau royaume. Mais l'année suivante (963), pendant qu'il assiégeait Bérenger II et sa femme Willa, réfugiés dans le château de Montefeltre, au-dessus de Rimini, il apprit que Jean XII, levant tout à fait le masque, avait accueilli Adelbert à Rome. Dès lors il n'hésita plus. Le 3 novembre, il était devant la ville. Jean XII et Adelbert, impuissants à dominer la réaction que produisit l'arrivée de l'empereur, s'enfuirent au plus vite. Les Romains ouvrirent leurs portes, prêtèrent serment de fidélité et s'engagèrent à ne plus *élire ni ordonner* aucun pape en dehors du *consentement et du choix* de l'empereur Otton et de son fils Otton II [2].

Le 6 novembre une grande assemblée se tint à Saint-Pierre. L'empereur présidait; autour de lui était rangée sa cour ecclésiastique et laïque, où figuraient des prélats

ton reproduit ici servilement les termes d'une promesse adressée par ce pape à Charlemagne ou à Louis le Pieux. D'autres ont songé à Léon IV. Mais M. B. Simson (*Neues Archiv*, t. XV, p. 577) fait remarquer combien il est invraisemblable que la formule *domnus et venerandus spiritalis pater noster* ait été employée pour un autre pape que pour le pape contemporain. Sans doute la même phrase reparaît dans le privilège délivré par Henri II à Benoît VIII; mais cette pièce n'est, d'un bout à l'autre, qu'une reproduction de la formule d'Otton, tandis que celle-ci, quelques emprunts qu'elle ait faits à des pièces antérieures, est certainement originale dans l'ensemble de sa rédaction. On le voit, le privilège de 962 offre encore des obscurités.

1. Il partit de Rome le 14 février et célébra la fête de Pâques (30 mars) à Pavie.

2. « Fidelitatem repromittunt, hoc addentes et firmiter iurantes, numquam se papam electuros aut ordinaturos praeter consensum et electionem domni imp. Ottonis caesaris aug. filiique ipsius regis Ottonis » (Liutprand).

allemands et italiens, l'épiscopat des environs de Rome, le clergé romain et l'aristocratie locale. Beaucoup de plaintes furent déposées contre le pape. Le concile se détermina à le sommer de comparaître. Ses envoyés parvinrent à le rejoindre. Jean fit à cette démarche une réponse hautaine et menaçante[1]. Une seconde sommation, expédiée le 22 novembre à Tivoli, où il résidait, ne le toucha pas personnellement. Enfin, le 4 décembre, après un mois d'attente, le concile prononça sa déposition ; puis les Romains, sous les yeux et avec l'assentiment d'Otton, élurent le protoscriniaire Léon. Suivant l'usage, il fut introduit au Latran, et, le dimanche suivant, 6 décembre, on célébra sa consécration à Saint-Pierre.

A ce moment, sans doute, le privilège d'Otton reçut la forme définitive sous laquelle il nous est parvenu. La seconde partie, relative aux droits de l'empereur, n'est presque autre chose que la reproduction de la constitution de 824, laquelle est expressément visée. En ce qui regarde l'élection du pape, il semble qu'on remette en vigueur, purement et simplement, le droit du IXe siècle. Tout au plus y a-t-il obscurité sur un point. Le privilège d'Otton consacre l'obligation pour les Romains de jurer qu'ils ne laisseront ordonner aucun pape avant que celui-ci n'ait prêté devant les *missi* impériaux et devant le peuple un serment conforme à celui que *domnus et venerandus spiritalis pater noster Leo sponte fecisse dinoscitur*. Cette partie du privilège reproduit, pour le sens et pour les mots, la formule du *Sacramentum Romanorum* annexée au texte de la Constitution de 824. Elle se réfère à un serment prêté en 824 par le pape Eugène II, en 963 par le

1. « Iohannes episcopus, servus servorum Dei, omnibus episcopis. Nos audivimus dicere quia vos vultis alium papam facere. Si hoc facitis, excommunico vos de Deo omnipotente ut non habeatis licentiam nullum ordinare et missam celebrare. »

pape Léon VIII [1], mais dont la teneur ne nous est pas parvenue. Y avait-il une différence notable entre le serment d'Eugène et celui de Léon? Nous ne sommes pas à même d'en juger. On peut dire toutefois que, par sa teneur générale, le privilège d'Otton n'indique aucun progrès dans l'autorité impériale à Rome, soit pour les élections, soit pour les autres choses.

Cela étant, on peut s'étonner que Liutprand ait parlé d'une véritable abdication du droit d'élection; car, suivant le texte cité plus haut, les Romains renoncent en fait au droit de choisir le pape. Et ce texte n'est pas isolé. Dans son récit du concile de 964, où fut déposé Benoît V, Liutprand dit que l'archidiacre fit le reproche suivant au pape accusé : « Peux-tu nier avoir juré à l'empereur, avec les « autres Romains, que vous n'éliriez ni n'ordonneriez « aucun pape sans son consentement et celui de son fils, le « roi Otton? » Ici il faut bien noter que le témoignage de Liutprand a une tout autre valeur que quand il relate les historiettes relatives à Théodora et à Marozie. C'est le témoignage d'un témoin oculaire et auriculaire, de l'un des évêques les plus influents du concile, de l'homme de confiance de l'empereur Otton.

Il est clair que son dire, deux fois produit, et dans les mêmes termes, donne une impression différente de celle qui ressort du privilège. Laquelle est conforme à la réalité?

Je réponds, sans hésiter : la première. C'est en effet avec celle-ci que concordent tous les récits d'élection dans une période de près d'un siècle après les événements de 963. Tant qu'il y a un empereur effectif, c'est lui qui choisit le pape; quand la puissance impériale est accaparée à Rome par un patrice ou un dépositaire quelconque de

1. C'est du moins ce Léon qui me paraît être mentionné ici. Voir cependant la note 2 de la page 179.

l'autorité reconnue théoriquement à l'empereur, c'est encore et toujours, autant qu'on peut s'en assurer, en vertu de cette autorité que le pape est nommé. L'élection n'est qu'une cérémonie ; elle ne fait que consacrer un choix fait en dehors et au-dessus de ceux qui semblent y prendre part.

Mais le privilège ? Eh bien, le privilège, dans sa seconde partie comme dans la première, est un document tout en apparence. Dans la première, il reconnaît au pape un domaine territorial aussi large que celui dont il est question dans la vie d'Hadrien Ier. A le prendre à la lettre, Otton garantirait au pape la Toscane, Parme, Mantoue, la Vénétie, l'Istrie, les duchés de Spolète et de Bénévent ; il lui promettrait même les territoires byzantins de Naples et de Gaète. Nul n'admettra que les expressions du privilège, si précises qu'elles soient, concordent ici avec la réalité. Est-il interdit de croire que, même dans la seconde partie, en ce qui regarde les élections pontificales, il y ait un écart entre la théorie consacrée par le document et les rapports effectifs ? A ceux-ci correspondaient les engagements signalés par Liutprand et confirmés par ce que nous savons des élections sous le nouveau régime.

Était-ce un bien grand changement ? — Oui et non. Non, quant aux Romains ; car, depuis longtemps, ils n'exerçaient plus leur droit qu'en apparence. Depuis le commencement du siècle, il y avait toujours eu un grand électeur, appelé successivement Théophylacte, Marozie, Albéric. Oui, si l'on tient compte de la nationalité de cet électeur effectif. Jusqu'à Jean XII inclusivement, c'était une influence indigène, romaine, qui avait dominé l'élection ; maintenant on allait subir une influence étrangère, celle de la famille saxonne à qui, pour le moment, était échu le soin de présider aux destinées de l'Allemagne.

Tout ceci soit dit, bien entendu, sans qu'il en résulte

quoi que ce soit en faveur des pièces apocryphes [1] par lesquelles on chercha plus tard à rattacher au pacte conclu entre Otton et Léon VIII les prétentions des rois de Germanie sur les investitures en général, sur la nomination du pape et sur certaines parties du domaine temporel du saint-siège.

Jean XII et les siens n'avaient pas désarmé. On entendit bientôt parler d'eux. Après les fêtes de Noël, l'empereur renvoya une partie de son armée, se préparant lui-même à reprendre le siège de Montefeltre. Le 3 janvier 964, une émeute éclata; des barricades se dressèrent sur le pont Saint-Ange. Les Romains se figuraient avoir raison de la faible troupe restée auprès d'Otton. Ils se trompaient; les barricades furent enlevées et il se fit un grand massacre des vaincus. Ceux-ci se présentèrent le lendemain devant l'empereur, en piteux appareil, et lui remirent des otages. Léon eut la naïveté de s'entremettre pour les faire rendre. L'empereur était à peine parti que Jean XII reparut. Léon déguerpit aussitôt. Un concile, dont nous avons les actes, se tint au Latran dans les premiers jours de février. Tous ceux qui avaient adhéré au pape impérial, considéré maintenant comme intrus, furent frappés de sentences très dures ou contraints à se rétracter. Il y avait contre la promotion de Léon deux arguments fort graves : d'abord la conviction où l'on était que *sancta sedes a nemine iudicatur* [2], et, par

1. J. 3704-6. De ces pièces et de quelques autres il faut dire qu'elles sont l'analogue de ces chartes de donation que les moines se croyaient en droit de fabriquer après coup, pour remplacer des originaux authentiques, mais disparus. Les rapports qu'elles font consacrer par Léon VIII et autres papes plus anciens sont à peu près ceux de la période 960-1060; de ce que ces rapports aient été contraires à l'ancienne tradition et aux revendications de la réforme grégorienne, il ne s'ensuit nullement qu'ils n'aient pas existé.

2. Ce principe avait empêché de faire passer en justice les papes Léon III et Pascal, dont l'innocence ne fut prouvée que par leur propre serment. Le cas de Jean XII était tout autre : on se trouvait en présence d'un scandale notoire et permanent; le pape se fût difficilement

suite, que, la déposition de Jean ayant été prononcée par une assemblée incompétente, elle était nulle de plein droit; de plus, l'élu n'appartenait pas au clergé. Il n'est pas absolument sûr que sa charge de *protoscrinius* supposât la cléricature, la tonsure, bien que cela soit très probable. Mais il est certain qu'il n'avait, au moment de son élection, aucun ordre ecclésiastique, pas même celui de portier. Or, l'ancienne tradition exigeait que le pape fût pris dans le clergé cardinal; aucune dérogation à cette coutume n'avait passé sans protestation [1].

Il sembla donc aux Romains que le concile de février 964 avait vengé l'ancien droit : Jean XII était le pape légitime, l'organe de la tradition et de ce qu'on pouvait appeler le sentiment national. Otton, cela va de soi, appréciait les choses d'une tout autre façon. Cependant il ne jugea pas à propos d'interrompre ses opérations militaires, de sorte que Jean XII put jouir de son triomphe pendant quelques semaines. Il mourut pape, le 14 mai 964, mais, hélas, comme il avait vécu. La main de Dieu l'atteignit dans le lit d'une femme mariée. Liutprand dit que le diable le frappa aux tempes; Gregorovius conjecture que le mari trompé aura servi d'instrument au prince des ténèbres. Quoi qu'il en soit, le siège pontifical se trouva débarrassé de celui qui l'occupait si indignement.

On aurait pu espérer que les Romains se ralliassent à Léon VIII. Il n'en fut rien. Sans s'inquiéter du pape impérial, ils s'en donnèrent aussitôt un autre dans la personne du diacre Benoît, homme recommandable et de quelque littérature (*grammaticus*), qui fut ordonné, à ce qu'il semble, le 22 mai. Ils eurent même la bonhomie de noti-

prêté à la *purgatio per sacramentum*. L'eût-il fait, que ce n'eût été, aux yeux de tous, qu'un sacrilège de plus. Il était impossible de se tirer de là autrement que par un procédé extraordinaire.

1. Silvère, Constantin II, Léon V. — Jean XII était cardinal diacre au moment de sa promotion.

fier son avènement à l'empereur, déjà en marche contre Rome. Mal accueillis, ils fermèrent leurs portes ; mais la défense ne fut pas longue. Le 23 juin, Otton et Léon VIII, maîtres de la ville, réunirent un nouveau synode au Latran ; le malheureux Benoît comparut et fut déposé ; puis on l'expédia en Germanie, où l'archevêque de Hambourg fut chargé de le garder.

VI

LES PAPES D'EMPIRE

La résistance était vaincue. Léon VIII put se maintenir jusqu'à sa mort, laquelle ne tarda pas. Vers le mois de mars 965, le Saint-Siège était de nouveau vacant. Les Romains n'osèrent pas risquer une élection ; ils envoyèrent à Otton[1], lequel désigna un parent de Jean XII, Jean, évêque de Narni, fils de Théodora II, la sœur de la célèbre Marozie. On revenait à la famille de Théophylacte, mais avec l'agrément de l'empereur. Jean XIII fut installé le 1er octobre. Trois mois ne s'étaient pas écoulés qu'une révolution éclatait à Rome, causée, dit-on, par la dureté du nouveau pape, en réalité dirigée contre le régime impérial. Jean XIII, insulté, maltraité, fut enfermé au château Saint-Ange, puis chassé de Rome. Il se réfugia en terre lombarde, à Capoue, puis revint par le pays des Marses, la Sabine et la Toscane, à la tête de forces imposantes, si bien que les Romains se décidèrent à le reprendre. Il rentra en grande pompe, le 14 novembre 966. Ce changement était dû, pour une bonne part, à la nouvelle que l'empereur Otton avait franchi les Alpes et marchait, pour la quatrième fois, sur Rome. Le moine du

1. *Cont. Reginonis* : « Legati Romanorum... imperatorem pro instituendo quem vellet Romano pontifice in Saxonia adeuntes suscipiuntur et remittuntur. » L'élection se fit à Rome, sous l'œil des deux *missi*, l'évêque de Spire, Otger, et l'évêque de Crémone, Liutprand.

mont Soracte vit passer son armée; c'est là-dessus qu'il termina sa chronique, gémissant sur la décadence de Rome, jadis maîtresse du monde, maintenant asservie par les Saxons.

Otton ne trouva plus à Rome le comte Rofred, principal auteur de la révolte; il avait péri dans la réaction. Mais il restait des complices. Plusieurs « consuls » furent arrêtés et expédiés au delà des Alpes; quant au menu peuple, on le fit représenter à la potence par les douze chefs de région. Le préfet, très compromis, fut remis au pape, lequel, après l'avoir fait raser, le fit suspendre par les cheveux au *caballus Constantini*, c'est-à-dire à la célèbre statue équestre de Marc-Aurèle, qui ornait alors la place du Latran. On le promena ensuite sur un âne, à rebours, la queue de l'animal entre les mains, puis il fut jeté en prison jusqu'au moment du départ de l'empereur, qui l'expédia aussi en Germanie. Enfin Otton fit déterrer les cadavres de Rofred et du vestiaire Étienne; on les jeta à la voirie.

Grâce à cette répression terrible, le pouvoir de Jean XIII se maintint sans autres incidents. Au mois d'avril 967, le pape tint synode à Ravenne, en compagnie de l'empereur, qui lui rendit alors ses territoires transapennins, depuis longtemps soustraits à l'autorité du Saint-Siège. La même année, le jour de Noël, Otton lui présenta son fils Otton II dans la basilique de Saint-Pierre, où le jeune prince reçut la couronne impériale. Le pape mourut tranquille, le 6 septembre 972. Otton le remplaça par un cardinal-diacre, Benoît, dont l'ordination n'eut lieu qu'en janvier 973. Cette longue vacance est la seule preuve qui subsiste de l'intervention impériale à cette occasion; mais, eu égard aux circonstances, elle est suffisante.

Le grand empereur mourut en Germanie, le 7 mai 973. Les Romains se tinrent d'abord tranquilles; mais un an après, alors que le jeune Otton II se trouvait engagé dans

une lutte contre le duc de Bavière et quelques autres de ses vassaux, une nouvelle révolution éclata à Rome. Elle était conduite par *Crescentius*, fils de Théodora, le propre frère de Jean XIII. Benoît VI fut incarcéré au château Saint-Ange et remplacé par un pape « national », le diacre Franco, fils de Ferruccius, qui prit le nom de Boniface VII. Le comte Sicco, *missus* impérial, eut beau protester ; son intervention n'aboutit qu'à précipiter les choses. Benoît fut étranglé dans sa prison par ordre de l'intrus. Sicco cependant parvint à reprendre l'avantage et à évincer Boniface VII. A la place du malheureux Benoît VI il fit élire un nouveau pape qui prit le nom de Benoît VII. Quelque temps après Franco s'enfuit de Rome et se réfugia à Constantinople.

C'était, depuis l'avènement de Léon VIII, la troisième fois que les Romains protestaient à leur manière, c'est-à-dire par voie d'insurrection, contre le nouveau régime, contre la papauté nommée et imposée. On n'était pas au bout. Benoît VII dura jusqu'en 983, sans trop de difficultés ; l'empereur Otton II vint en Italie à la fin de 980 ; depuis lors il séjourna souvent à Rome, devenue sa base d'opérations pour ses campagnes dans l'Italie méridionale. Il y mourut le 7 décembre 983, au moment où il se préparait à tirer vengeance d'un grave échec subi l'année précédente en Calabre. Le pape Benoît VII était mort avant lui, le 10 juillet de la même année. Otton l'avait remplacé par un évêque de son royaume d'Italie, le chancelier Pierre, lequel prit le nom de Jean XIV.

Jean XIV assista Otton II à ses derniers moments et l'enterra dans l'atrium de Saint-Pierre. Cette cérémonie funèbre était pour lui de triste augure. De la famille impériale il restait alors un enfant de trois ans, qui fut proclamé en Germanie sous le nom d'Otton III, et une femme, la veuve d'Otton II, la princesse grecque Théophano, petite-fille de l'empereur Constantin Porphyro-

génète. Théophano était de forte trempe : on en eut bientôt la preuve. Mais les circonstances ne lui permettaient pas de rester à Rome; elle dut aller au plus pressé et rejoindre son fils en Allemagne, laissant le pape à la merci des Romains.

Franco jugea que son heure était arrivée : en avril 984 il revint de Constantinople à Rome, se saisit de Jean XIV, le jeta au château Saint-Ange, où le malheureux périt quatre mois plus tard, de faim ou autrement. Boniface VII n'avait pas cessé de se considérer comme pape légitime. Il comptait ses années depuis la déposition de Benoît VI en juin 974. Rome le subit plus d'un an; il mourut subitement, en juillet 985. Sa mort fut le signal d'une réaction passagère; on outragea son cadavre, on le traîna par la ville et finalement on le jeta tout nu devant le « cheval de Constantin ».

Lui aussi avait enterré son soutien. Crescentius, qui l'avait élevé en 974 au trône pontifical et dont la main se discerne dans la restauration de 984, Crescentius, aussitôt Boniface réinstallé, mourut et fut enterré à Saint-Alexis; on peut y voir encore son épitaphe. Mais il laissait un fils, appelé aussi Crescentius, qui prit hardiment l'autorité, avec la qualification nouvelle de *patricius Romanorum*. Il n'était plus possible de songer à une indépendance complète. L'empereur d'Allemagne était un enfant, mais l'empire était solide; il n'eût pas été sage de le heurter trop durement. Crescentius, en se parant du titre de patrice, semblait se présenter comme une sorte de lieutenant, de gérant provisoire, pendant la vacance du trône. Son nom figure, sur certains actes, à côté de celui du pape; on ne peut rien dire des monnaies, car on n'en a pas de ce temps.

Il est clair que Jean XV, qui succéda à Boniface VII, dut sa promotion à la faveur de Crescentius. Mais cette période de l'histoire pontificale est particulièrement obs-

cure. L'impératrice Théophano reparut à Rome à la fin de l'année 989, et se conduisit en souveraine. Les chartes datent par ses années d'empire et lui donnent même parfois le titre masculin d'empereur. Comme il n'est pas question d'opposition, il y a lieu de croire qu'elle s'entendit avec Crescentius et ne lui contesta pas son patriciat.

Jean XV continuait son pontificat, aussi effacé que celui des papes de Marozie et d'Albéric. Cependant le jeune roi de Germanie grandissait; quand il eut atteint sa majorité, en 996, il se décida à venir en Italie, où l'appelaient bien des vœux. Le pape lui-même, qui commençait à se lasser de Crescentius, l'avait invité à se transporter à Rome[1]. Il n'eut pas toutefois la satisfaction de l'y accueillir, car il mourut au commencement d'avril 996. Otton III était à Pavie quand on lui annonça la mort du pape.

Crescentius n'osa pas disposer du siège vacant. Une ambassade solennelle fut envoyée à Otton pour le prier de s'en charger. Elle le rejoignit à Ravenne. Otton III avait alors seize ans à peine. Dans son entourage se trouvait un de ses cousins, Bruno, fils du duc de Carinthie. Bruno était clerc; il n'avait à la vérité que 23 ans. Otton et ses conseillers le choisirent. Il fut aussitôt envoyé à Rome et consacré, le 3 mai, sous le nom de Grégoire V; puis, le 21 du même mois, il procéda au sacre impérial de son cousin. Ce n'était pas la première fois que l'on voyait un pape trop jeune; mais c'était la première fois que la cour germanique imposait à Rome un pape d'origine transalpine. Après Grégoire V vint Silvestre II; de sorte que, par la grâce d'Otton III, le siège apostolique fut occupé successivement par le premier des papes allemands et par le premier des papes français.

L'arrivée d'Otton était une défaite pour Crescentius; le patrice dut rendre compte devant le tribunal de l'em-

1. Ann. d'Hildesheim.

pereur de beaucoup d'usurpations et de méfaits. Son procès se termina par une sentence d'exil, dont cependant Grégoire V, bien mal inspiré, empêcha l'exécution.

Trois mois après le départ de l'empereur, celui-ci venait à peine de repasser les Alpes, lorsqu'une révolte éclata contre le pape allemand. Il y avait peut-être de sa faute; un écrivain contemporain, Jean Caneparius[1], dit qu'il était *multum fervidae iuventutis*. Mais il est clair que le vieux levain national n'avait pas tardé à fermenter. Crescentius, bien entendu, conduisait le mouvement. Grégoire V s'enfuit en petit équipage. L'empereur avait à ce moment sur les bras une guerre avec les Slaves : il fallut attendre un temps plus favorable et se contenter d'abord de lancer des anathèmes contre le rebelle. On le fit, avec beaucoup de solennité, mais de loin, dans un conseil tenu à Pavie en février 997.

Aux excommunications de Grégoire V, Crescentius répondit en lui donnant un rival. L'évêque de Plaisance, Philagathe, se trouvait de passage à Rome, au retour d'une ambassade qu'il venait de remplir à Constantinople, au nom d'Otton III. C'était un grec de Calabre, qui devait toute sa fortune, y compris son évêché, à la faveur de Théophano et de son fils. Crescentius jeta les yeux sur lui et le malheureux consentit à trahir ses bienfaiteurs. Il se laissa installer pape et prit le nom de Jean XVI. L'événement se produisit au mois d'avril 997.

Moins d'un an après, en février 998, Otton revint avec le pape allemand. Rome ouvrit ses portes; Philagathe s'enfuit; Crescentius s'enferma dans le château Saint-Ange. Pendant que l'on se préparait à l'assiéger dans les règles, le malheureux Jean XVI était rattrapé sur les chemins de la Campanie; ceux qui le prirent s'empressèrent de lui couper le nez et les oreilles, de lui arracher

1. Vie de saint Adalbert, *M. G. Scr.*, t. IV, p. 591.

les yeux et la langue. C'est dans ce triste appareil qu'il fut produit au Latran, devant un concile, déposé suivant les formes et livré à la populace, qui lui fit subir la promenade de l'âne. En vain le vénérable saint Nil, le patriarche des moines grecs de l'Italie du sud, vint-il intercéder pour lui. On lui fit grâce de la vie : ce fut tout; il en profita encore une quinzaine d'années, car il ne mourut qu'en 1013, probablement à l'abbaye de Fulda.

Restait Crescentius. Les machines dressées contre le château Saint-Ange travaillèrent tant que l'on put enfin livrer l'assaut. Le 29 avril 998, la forteresse fut emportée par les Allemands. Crescentius, fait prisonnier, fut décapité sur les créneaux, puis son corps et ceux de douze autres Romains furent suspendus à des gibets dressés sur le Monte Mario (*mons Malus*, *mons Gaudii*).

Ce supplice n'éteignit pas la race du patrice; il lui restait, outre des collatéraux, un fils appelé Jean Crescentius, lequel fera bientôt parler de lui. Le siège du château Saint-Ange, la résistance vigoureuse et la mort tragique de Crescentius firent une impression profonde sur les Romains. Crescentius devint bientôt un héros légendaire.

Depuis ce moment Otton III fit de Rome son séjour ordinaire. Il ne fallait pas moins que sa présence pour contenir les Romains, encore qu'il s'attachât à les gagner en les flattant de mille manières et en restaurant, à leur profit, une sorte de cour impériale à la mode antique. Grégoire V mourut le 18 février 999, empoisonné, dit-on, et peut-être d'une façon encore plus tragique. Otton remplaça son cousin par son ancien précepteur, Gerbert, alors archevêque de Ravenne. Silvestre II ne se sentit pas plus à l'aise que son prédécesseur au milieu de ses ouailles romaines. Otton ne pouvait s'éloigner un moment sans qu'il le pressât de revenir.

Les déplacements du jeune empereur étaient surtout des pèlerinages. Il se plaisait dans la compagnie des saintes

gens. Tout près de sa résidence de l'Aventin s'élevait le couvent des saints Boniface et Alexis, alors dans toute la ferveur de sa fondation. Otton était en rapports d'amitié avec les moines ses voisins, dont quelques-uns étaient ses compatriotes. On le vit à Bénévent prier devant la châsse de l'apôtre saint Barthélemy; au Mont-Cassin, au Monte Gargano, dans la solitude campanienne où saint Nil, chassé de Calabre par l'invasion sarrasine, s'était momentanément réfugié. A Ravenne il trouvait un autre patriarche monastique, saint Romuald. Mais ses pieux voyages le menaient parfois beaucoup plus loin : à Aix-la-Chapelle, où l'attiraient les souvenirs de Charlemagne, à Gnesne, au fond de la Pologne, où reposait son ami saint Adalbert de Prague, massacré sur les bords de la Baltique par les Prussiens encore barbares.

De tels voyages paraissaient bien longs au pape. Cependant ils n'eurent pas de conséquences fâcheuses. La catastrophe vint d'ailleurs. Dans les environs immédiats de Rome, il y avait alors plusieurs grandes seigneuries. Diverses branches de la famille de Théophylacte s'étaient taillé de larges domaines dont Tusculum sur la montagne Albaine, Préneste, Arci en Sabine, étaient les centres et les forteresses principales. L'abbé de Farfa était aussi un baron de premier ordre. Mais on ne rencontre qu'une seule cité vivant de sa vie propre, c'est Tivoli. Grâce en partie à une conservation telle quelle des institutions municipales de l'antique Tibur, grâce aussi aux progrès de l'organisation locale, sous les auspices et la tutelle de l'évêque, Tivoli comptait pour quelque chose. Elle existait à côté de Rome, et même elle avait dès lors le don d'agacer les Romains, par le fait même de son existence et de sa prospérité. Les Romains exécraient Tivoli, comme plus tard ils exécrèrent Tusculum, d'une haine aussi implacable qu'irréfléchie. En 1001, les gens de Tivoli ayant eu l'imprudence de se révolter contre l'empereur, celui-ci partit

en guerre pour les mettre à la raison. Les Romains prirent part à l'expédition, se flattant de recueillir les dépouilles. Mais le pape et l'évêque Bernard d'Hildesheim[1] décidèrent les rebelles à faire soumission; l'empereur, les ayant à merci, les épargna.

Rien n'était plus propre à mécontenter les Romains. Rentré à Rome, Otton III vit bientôt l'émeute battre les portes de son palais de l'Aventin. On eut quelque peine à lui ménager une issue; il s'enfuit, emmenant le pape Silvestre, et se transporta à Ravenne. On était au 16 février 1001. Depuis lors Otton ne rentra plus à Rome, bien que ses expéditions militaires contre les provinces méridionales l'amenassent à passer quelquefois en vue de ses remparts. Il mourut l'année suivante, le 24 janvier, à Paterno, près du mont Soracte. Ce prince si romain, si amant de Rome, aurait dû y trouver une sépulture auprès de son père Otton II. Mais Rome était fermée; il fallut l'emporter jusqu'à Aix-la-Chapelle. Il n'était pas encore marié; la descendance masculine d'Otton le Grand s'éteignit en lui. Les Allemands placèrent à leur tête Henri, duc de Bavière, petit-neveu du grand empereur.

L'Italie, de son côté, se donna, pour la dernière fois, un roi national. Dès le 15 février, Arduin, marquis d'Ivrée, fut proclamé à Pavie. A Rome le pouvoir revint comme de lui-même dans la famille des Crescentius. Il est à croire que Jean Crescentius, le fils du supplicié de 998, n'avait pas été étranger à la révolte de l'an 1001, et que dès lors les Romains lui avaient remis l'autorité suprême. Après la mort d'Otton, il prit le titre de *patricius Romanorum* et le garda paisiblement.

La tradition se continuait; depuis trente ans on passait alternativement d'Otton à Crescentius, de Crescentius à

1. Sa vie, par Tangmar, est une source intéressante (*M. G. Scr.*, t. IV, p. 754).

Otton. Ce n'était pas toujours le même Otton ni le même Crescentius; mais c'était toujours le même conflit entre le chef national et le prince étranger.

Silvestre II rentra à Rome, où Crescentius le laissa mourir en paix. Quand le Saint-Siège fut devenu vacant, ce qui arriva le 12 mai 1003, il lui fit donner pour successeurs Jean XVII et Jean XVIII; le premier ne dura que six mois, l'autre se maintint jusqu'en 1009. Après lui vint Serge IV (*Buccaporca*), fils d'un cordonnier, qui s'était élevé jusqu'au rang d'évêque d'Albano. Il mourut en 1012, le 12 mai; le patrice l'avait précédé de quelques semaines seulement dans la tombe.

La succession de Serge IV donna lieu à une double élection, conséquence naturelle des conflits de l'aristocratie. En face des Crescentius se dressait l'influence croissante des comtes de Tusculum, qui se rattachaient, eux aussi, à la famille du grand prince Albéric. Grégoire, le chef de la maison, figure au temps d'Otton III avec le titre de *praefectus navalis*. C'est sans doute lui qui avait restauré l'acropole de la vieille cité latine, abandonnée depuis des siècles, et l'avait transformée en un véritable château-fort. Il avait trois fils, Albéric, Romain et Théophylacte; celui-ci était cardinal. Depuis longtemps sans doute cette puissante famille aspirait à succéder aux Crescentius dans le gouvernement de l'état romain[1]. Mais cela était difficile. Les Crescentius avaient la possession du pouvoir; ils représentaient la tradition d'indépendance, autant qu'il était possible de la faire valoir depuis l'apparition des rois saxons sur le théâtre de l'Italie. Suivant que l'autorité germanique était forte ou faible, présente ou absente, les Crescentius savaient ployer ou se raidir, se résigner

1. Dans les campagnes, les principales forteresses des Crescentius étaient entre le Tibre et Farfa, à Monticelli, Nomentum, Arci. A Rome ils tenaient le château Saint-Ange, héritage, à ce qu'il semble, de la famille de Théophylacte.

ou protester. D'une façon ou de l'autre ils donnaient une expression aussi exacte que possible au sentiment de la population, ou plutôt de l'aristocratie, la seule classe qui comptât alors. Les Tusculains, pour leur faire échec, affectèrent un dévouement spécial aux intérêts germaniques. Au fond ils ne s'en souciaient pas beaucoup plus que leurs rivaux ; mais il est sûr qu'ils étaient mieux vus au delà des Alpes.

Le patrice des Romains étant mort, les deux candidats, un certain Grégoire, poussé par ce qui restait de l'influence crescentienne, et Théophylacte, le troisième fils du comte de Tusculum, s'adressèrent au roi Henri II. Celui-ci avait déjà fait, en 1004, une campagne dans l'Italie du nord, et même pénétré dans Pavie ; mais la vieille capitale lombarde s'était soulevée contre lui, et, bien que la révolte eût été réprimée par l'incendie, Henri n'avait pas cru devoir prolonger son séjour dans le royaume italien. Après son départ, le roi national, Arduin, avait repris pied, et la diplomatie de Jean Crescentius, concourant avec les difficultés intérieures du royaume germanique, avait retenu Henri II au nord des Alpes. Maintenant la situation était devenue plus favorable. Henri donna de bonnes paroles aux légats de Grégoire, mais réserva sa décision, laquelle fut évidemment influencée par ce fait que Théophylacte, installé sous le nom de Benoît VIII par les soins de son père et de ses frères, avait réussi à s'affermir et paraissait à la fois plus solide et plus désirable.

Henri II entra en Italie à la fin de 1013 ; Arduin s'éclipsa. Le 14 février 1014, le roi de Germanie et sa femme, la reine Cunégonde, reçurent à Saint-Pierre la couronne impériale des mains de Benoît VIII. Une dernière révolte d'Arduin fut réprimée peu après et le dernier roi d'Italie n'eut d'autre ressource que de prendre le froc, sous lequel il mourut.

On n'a guère que du bien à dire du pape Benoît VIII,

qui siégea douze ans, jusqu'au 7 avril 1024. Il semble avoir toujours marché avec l'empereur la main dans la main. Il conduisit une expédition navale contre les Sarrasins, qui s'étaient emparés de Luni (1016), visita l'Allemagne en 1020, accompagna l'empereur, en 1022, dans l'Italie du sud, et, de concert avec lui, tint à Pavie, la même année, un synode où l'on proclama de nouveau les anciennes règles, fort oubliées, sur le célibat ecclésiastique.

Benoît avait tout loisir pour s'occuper des choses religieuses ; son frère Romain, avec le titre de *senator omnium Romanorum*, renouvelé du temps d'Albéric, le déchargeait du gouvernement temporel. De cette façon toute la papauté, spirituelle et politique, se trouvait aux mains des seigneurs de Tusculum.

Cependant ceux-ci devaient, en fait de temporel, compter avec l'autorité suprême de l'empereur. Comme les Crescentius, ils étaient plutôt des vice-gérants, des *missi* perpétuels, que des princes indépendants. Albéric n'avait relevé de personne, aucun empereur n'étant là pour s'imposer à lui. Depuis le sacre de 962 la situation avait bien changé ; les chefs laïques de l'aristocratie romaine avaient essayé, sous les Crescentius, surtout sous les deux premiers, de s'insurger contre le régime impérial; avec les Tusculains on était arrivé à l'entente. Quand l'empereur était absent de Rome, ce qui était le cas ordinaire, c'était la famille de Tusculum qui gouvernait. S'il était là, l'autorité lui revenait d'elle-même ; il présidait les plaids de justice et modifiait au besoin la législation. C'est ainsi que nous avons un rescrit de l'empereur Conrad II [1], adressé aux juges romains, par lequel est abrogé le droit personnel lombard dans tout le territoire romain. Le privilège d'Otton I, qui reproduit tant de clauses de la Constitution de 824, n'avait pas inséré l'article sur le droit per-

1. *Mon. Germ. Leges*, II, 40.

sonnel. Cependant, dans un procès soutenu devant Otton III par l'abbé de Farfa, celui-ci invoqua encore la loi lombarde, et il fut fait droit à sa réclamation. Mais le document, fort curieux, par lequel nous connaissons ce procès, montre combien il était difficile de trouver à Rome des magistrats experts en droit lombard. Conrad fit cesser cette bigarrure et ordonna *ut quaecumque negotia mota fuerint tam inter Romanae urbis mœnia quam etiam de foris in Romanis pertinentiis, actore Langobardo vel reo, a vobis dumtaxat Romanis legibus terminentur.*

Ce fait est propre à montrer que les empereurs du XIe siècle, tout comme ceux du IXe, se considéraient à Rome comme de véritables souverains, et spécialement comme législateurs. D'un tel pouvoir il n'est pas question dans les chartes de privilège ; mais cela prouve seulement que ces chartes doivent être employées avec prudence quand il s'agit de définir les relations réelles. Henri II en décerna une à Benoît VIII, à l'occasion de son sacre; elle reproduit exactement celle d'Otton. Il est à croire qu'à chaque sacre impérial un document de ce genre était délivré.

Benoît mort, le sénateur s'installa à sa place, purement et simplement. Il prit le nom de Jean XIX. C'était le pendant de l'avènement de Jean XII ; on observait les traditions de la famille. Le nouveau pape, qui, comme dit un chroniqueur, *uno eodemque die praefectus fuit et papa*[1], était peu qualifié pour suivre les idées de Benoît VIII, ou plutôt de l'empereur Henri II, sur la réforme ecclésiastique. Les vieux abus reprirent comme de plus belle. En 1027, Jean XIX couronna empereur Conrad II, successeur (1024) de Henri. C'est l'événement le plus notable de son pontificat, qui se termina en 1032.

Des trois fils du comte Grégoire, il ne restait plus que

1. Jean XII, au moins, était cardinal lors de son élection.

l'aîné, le comte Albéric. Celui-ci ne jugea pas à propos de prendre lui-même la tiare. Il avait quatre fils : à l'un d'eux, Grégoire, il fit prendre le gouvernement temporel, sous le titre de *consul Romanorum* ; un autre, appelé Théophylacte, comme l'ancêtre lointain, et aussi comme Benoît VIII, fut désigné pour succéder à ses deux oncles sur le siège pontifical ; il prit le nom de Benoît IX. C'était un enfant de douze ans. Les princes allemands, qui, par les comtes de Tusculum, présidaient en fait aux destinées du Saint-Siège et de l'état romain, n'eurent aucune répugnance à cette transmission héréditaire de la chaire apostolique. Ils avaient admis Jean XIX, un laïque, mais enfin un homme fait ; ils souffrirent Benoît IX, un gamin, qui ne demeura pas longtemps inoffensif.

En effet, l'âge venu, et il vint vite, Benoît IX fit refleurir au Latran le régime de cocagne auquel son parent Jean XII avait présidé quatre-vingts ans auparavant, Conrad II, qui savait jouer de cette marionnette pontificale, le supporta, le combla même de prévenances. Il en tirait appui dans sa lutte contre l'archevêque de Milan ; Benoît le vint trouver à deux reprises, en 1037 à Crémone, en 1038 à Spello, et prononça, sur sa demande, l'anathème contre l'archevêque Héribert. Henri III, successeur de Conrad en 1039, attendit sept ans avant d'intervenir et de faire cesser l'énorme scandale sur lequel tout ce qu'il y avait dans la chrétienté de personnes sérieuses était réduit à gémir en silence.

Les Romains furent les premiers à se lasser de leur pape. En 1044, dans le courant de l'automne, à ce qu'il semble, ils se soulevèrent contre lui et le chassèrent[1],

1. *Ann. Rom.* (*L. P.*, t. II, p. 331). C'est peut-être à cet événement que se rapporte le récit de Raoul Glaber, IV, 24 (cf. 17) ; mais Raoul confond les dates. L'annaliste romain mentionne une éclipse de soleil arrivée le 22 novembre, aussitôt après avoir marqué l'expulsion de Benoît IX.

sans doute avec son frère le consul et tout ce qui tenait à la maison de Tusculum. Cependant le parti du pape réussit à se maintenir dans le Transtévère, tandis que la ville elle-même et la cité Léonine demeuraient au pouvoir des insurgés. Le 7 janvier 1045, ceux-ci essayèrent d'attaquer les Transtévérins ; mais ils furent mis en déroute par les vassaux de Tusculum, sous la conduite de Gérard, comte de Galeria. Ils rentrèrent en désordre par la porte de Saxe, c'est-à-dire dans la cité Léonine. Celle-ci cependant ne fut pas forcée, et les Romains, s'enhardissant, donnèrent un successeur à Benoît. Ce fut l'évêque de Sabine, Jean, qui prit le nom de Silvestre III. Les principaux électeurs se firent grassement payer ; mais l'élu en fut pour ses frais, car au bout de quarante-neuf jours les assiégeants parvinrent à pénétrer dans Rome. Silvestre regagna son évêché. La Sabine était le pays des Crescentius ; pour qu'il ait pu y vivre tranquille, il faut que ses puissants diocésains l'aient défendu contre Benoît IX réinstallé. Aussi y a-t-il tout lieu de soupçonner, dans l'émeute de 1044 et dans l'élection de Silvestre III, une réapparition de l'influence crescentienne.

Benoît, réinstallé de force, mais ne réussissant pas à se défendre contre le mécontentement des Romains, se décida à se démettre du pontificat. Il s'en démit, en effet, le 1er mai, au profit de son parrain, Jean Gratien, archiprêtre de Saint-Jean-Porte-Latine. Une charte de cession fut rédigée[1]. Cela n'empêcha sans doute pas qu'il y eût, comme d'ordinaire, un simulacre d'élection. Le nouveau pape, qui prit le nom de Grégoire VI, n'était pas cardinal ; mais c'était la moindre de ses irrégularités. Benoît lui avait fait payer sa charte à beaux deniers comptants. La papauté venait d'être vendue, non par les électeurs,

1. « Per cartulam refutavit Iohanni, » etc. *Ann. Rom.* Ce document extraordinaire n'est pas venu jusqu'à nous.

comme on l'avait vu quelquefois, mais par son titulaire. Grégoire VI, homme âgé, n'avait aucune peine à être plus grave que son prédécesseur; comme il protégea les débuts d'Hildebrand, les écrivains de l'entourage de celui-ci le ménagèrent beaucoup.

Son avènement, en tout cas, donna quelque espoir aux honnêtes gens. Saint Pierre Damien lui écrivit, du fond de son couvent de l'Apennin, pour le saluer comme la colombe de l'arche, qui rapporte le rameau d'olivier; Hildebrand, alors moine au monastère fondé par Albéric sur l'Aventin [1], devint son chapelain et son conseiller. Ces amitiés l'honorent. Peut-être ces saintes gens ignorèrent-ils d'abord les détails simoniaques de sa promotion. Du reste, la papauté était tombée si bas entre les mains de Jean XIX et de Benoît IX, que l'on n'était guère enclin à se montrer difficile.

Tous ces changements étaient l'œuvre des Romains; Benoît IX avait été éliminé, et avec lui la maison de Tusculum, sans que le roi de Germanie s'en fût le moins du monde mêlé. La substitution de Grégoire VI à Benoît IX offrait deux aspects différents; d'un côté c'était la fin d'un scandale dont la chrétienté rougissait depuis des années; de l'autre c'était une entreprise contre une famille qui, depuis un demi-siècle, représentait à Rome l'influence germanique, et même contre les droits que la couronne allemande s'attribuait dans le choix du pape. Cela s'était fait pacifiquement, par accord écrit et signé; mais il n'en était pas moins vrai que l'insurrection de 1044 et l'antipathie persévérante de la population romaine avaient pesé sur la décision de Benoît IX.

En présence de ces événements, Henri III crut devoir réserver son attitude. L'année suivante (1046), il vint en Italie et commença par tenir un grand concile à Pavie,

1. S. Maria del Priorato.

où la simonie fut condamnée dans les termes les plus sévères [1]. A Plaisance il rencontra Grégoire VI, qui venait au-devant de lui ; il lui fit un accueil honorable, mais sans se prononcer sur ses droits. Arrivé dans la Tuscie romaine, il tint un concile à Sutri, le 20 décembre. Grégoire VI et Silvestre III y furent déposés ; il semble bien qu'ils se soient résignés l'un et l'autre. Silvestre entra en religion ; Grégoire fut réservé pour être emmené au delà des Alpes au retour du roi. Quant à Benoît IX, qui, du haut de sa forteresse de Tusculum, laissait tranquillement passer l'orage, on se décida aussi à le déposer dans les règles, mais seulement quelques jours plus tard, dans un synode qui se tint à Saint-Pierre le 23 et le 24 décembre. Évidemment, pour Henri III, Benoît était plus légitime que ses compétiteurs.

La place ainsi nettoyée, on procéda à l'élection d'un nouveau pape. Henri III désigna l'évêque de Bamberg, Suidger, qui prit le nom de Clément II et fut ordonné le lendemain, jour de Noël ; le même jour il sacra Henri et la reine Agnès en qualité d'empereur et d'impératrice.

Parmi les serments prêtés alors, figura, comme en 963, la renonciation des Romains au droit d'élection. Le fait est attesté et par les Annales romaines et par saint Pierre Damien, sans parler des autres témoignages moins autorisés. Ce fut une consécration nouvelle de la tradition établie et reconnue depuis quatre-vingts ans.

Cependant les princes allemands et leurs succédanés, les Crescentius et les comtes de Tusculum, avaient, en général, choisi des papes romains. A des étrangers élus exceptionnellement, comme Grégoire V et Silvestre II, les Romains avaient fait un accueil peu sympathique. Peut-être eût-il été prudent de prendre un Romain et même de soutenir Grégoire VI, acceptable à certains égards.

1. C'est de ce concile que parle Raoul Glaber, V, 25.

Henri III ne le pensa pas. Il se crut assez puissant pour soutenir à Rome des papes transalpins; et, de fait, il réussit à en imposer quatre : les évêques de Bamberg, Brixen, Toul, Eichstädt, Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II.

Mais ce ne fut pas sans peine. Clément II suivit l'empereur dans l'Italie méridionale, où l'appelait la situation, toujours troublée, de cette contrée. Au retour, il tomba subitement malade près de Pesaro et mourut le 9 octobre 1047. Il paraît bien que Benoît IX lui avait fait servir un mauvais breuvage. L'empereur avait déjà repassé les Alpes. Benoît reparut à Rome, où le marquis de Toscane, Boniface, lui aida à se rétablir. Il y était déjà le 9 novembre et il se maintint jusqu'au 17 juillet de l'année suivante 1048.

Deux nouvelles puissances apparaissent alors sur l'horizon italien, l'une au nord de Rome, l'autre au sud. La première est celle des marquis de Toscane. Cette maison avait eu pour fondateur, au siècle précédent, Azzo, châtelain de Canossa en Émilie, qui avait accueilli et protégé la reine Adélaïde échappée des prisons de Bérenger II. Ce personnage et son fils Tédald avaient été comptés parmi les plus fidèles vassaux de la maison de Saxe et fortement avantagés dans l'Italie du nord (Mantoue, Ferrare, Brescia, Reggio, Modène); enfin, Boniface, fils de Tédald, avait obtenu le marquisat de Toscane. C'est le père de la grande comtesse Mathilde, si célèbre dans les annales de la période grégorienne. Boniface était un vassal trop puissant pour n'être pas douteux.

Dans l'Italie du sud, les Sarrasins ne se signalaient plus que par des razzias isolées sur les côtes de la Calabre byzantine. Le reste du pays était depuis longtemps le théâtre des luttes que les Lombards soutenaient, soit entre eux, soit contre les Grecs. Des trois principautés lombardes de Capoue, Bénévent et Salerne, c'est cette dernière qui avait pour lors la prééminence. Elle la devait à l'arrivée

dans le pays de plusieurs bandes d'aventuriers venus de Basse-Normandie, solides guerriers, âpres au gain, peu scrupuleux, qui, tout en s'employant pour ceux qui les payaient, travaillaient à se faire à eux-mêmes des établissements sérieux. Ils étaient déjà parvenus à en fonder deux, à Aversa, près de Capoue, et à Melfi, entre Bénévent et l'Apulie byzantine. Les colonies normandes, œuvres de sujets du roi de France, mais de sujets qui agissaient pour leur propre compte, n'auraient eu aucune assiette politique si le prince de Salerne ne les eût prises sous sa responsabilité féodale. Les Normands de Melfi et d'Aversa étaient vassaux de Salerne. L'expédition de Henri III eut pour conséquence la destruction de la prééminence salernitaine ; l'empereur allemand prit sous sa protection directe les deux petites principautés (1047).

Cela ne les releva pas beaucoup dans l'opinion. Les Normands, nouveau-venus, s'agrandissant toujours aux dépens d'autrui, étaient fort mal vus. Dans les malédictions des gens ils avaient succédé aux Sarrasins, dont le nom servait souvent à les désigner. On les appelait *Agareni*, tout comme les disciples de Mahomet.

Ces deux puissances nouvelles, les Toscans et les Normands, joueront un grand rôle dans la période suivante. Dès ce moment, Boniface, en prêtant la main à la restauration de Benoît IX, faisait acte d'opposition à l'empereur. Ceux des Romains qui étaient demeurés fidèles à Henri III, aussitôt connue la mort de Clément, avaient envoyé à l'empereur pour lui demander un pape. Henri choisit l'évêque de Brixen, Poppo, qui prit le nom de Damase II. On l'expédia au marquis de Toscane, lequel refusa d'abord de le conduire à Rome, alléguant la réinstallation de Benoît. Il fallut insister, menacer, si bien que l'intronisation du nouveau pape allemand n'eut lieu que le 17 juillet 1048. Il ne dura que 23 jours ; le 9 août on l'enterra à Saint-Laurent. De Benoît IX on n'entendit plus parler,

soit qu'il eût pris le froc à Grotta Ferrata, comme quelques-uns le disent, soit, ce qui paraît plus probable [1], qu'il eût trouvé une mort prématurée dans la continuation de sa vie dissolue.

L'empereur Henri remplaça Damase II par l'évêque de Toul, Bruno, qui prit le nom de Léon IX. C'était un saint homme, fort zélé pour la réforme ecclésiastique. Il ramena à Rome Hildebrand, qui avait suivi Grégoire VI dans son exil transalpin. On raconta plus tard qu'Hildebrand lui aurait fait des remontrances sur sa promotion, et même que Léon y aurait fait droit, s'en remettant, sur son élévation au pontificat, à la libre élection des Romains. S'il y a quelque chose de vrai dans ces récits, ils ne peuvent concerner que l'appareil extérieur. Léon aura attendu, pour s'habiller en pape, d'avoir été élu et installé à Rome suivant les formes usitées. En fait, tout comme ses deux prédécesseurs et son successeur, il fut choisi par l'empereur, et les Romains ne purent que sanctionner ce choix par un simulacre d'élection.

On sait que Léon déploya beaucoup d'activité pour la réforme de l'Église, qu'il fut sans cesse par les chemins, prêchant, excommuniant, tenant des conciles ; il en tint même un à Reims, en terre française. D'autre part, il eut à cœur de purger l'Italie des nouveaux Sarrasins, les Normands, et dirigea contre eux une sorte de croisade. Elle échoua ; à la bataille de Cività en Capitanate (1053), le pape vit fuir ou massacrer son armée. Obligé de se remettre lui-même aux mains de ses vainqueurs et de les absoudre des excommunications qu'il ne leur avait pas ménagées, il fut conduit par eux à Bénévent. Bénévent était, depuis deux ans, une possession pontificale. Les habitants, mal défendus contre les Normands par leurs ducs Pandolphe

1. V. la légende racontée par saint Pierre Damien, *De abdicat. episcopatus*, c. 2. Elle suppose que le malheureux mourut dans l'impénitence.

et Landolphe, les avaient chassés et s'étaient donnés au pape (1051); l'empereur Henri III ratifia ce changement, moyennant rétrocession, par le Saint-Siège, de l'évêché de Bamberg, que son prédécesseur Henri II avait offert à Saint-Pierre. C'est de cette situation nouvelle du pape, celle de souverain de Bénévent, qu'était sorti le conflit entre les Normands et lui.

Léon revint à Rome au printemps de 1054; mais seulement pour y mourir. L'évêque d'Eichstädt, Gebhardt, fut nommé à sa place et prit le nom de Victor II. L'empereur l'accompagna jusqu'à Vérone, où son séjour fut marqué par certains arrangements relatifs à la Toscane. Béatrice, veuve du marquis Boniface, s'était remariée à Geoffroy, duc de Lorraine, vassal rebelle de l'empereur Henri. Geoffroy avait un frère appelé Frédéric, qui, sous Léon IX, était devenu cardinal et chancelier de l'église romaine. Pour le moment il se trouvait à Constantinople en qualité de légat pontifical.

La famille ducale de Toscane avait tout à craindre de l'arrivée de l'empereur. Geoffroy ne l'attendit pas; il se rendit en Lorraine et commença la guerre, espérant dégager l'Italie par cette diversion. Henri III se saisit de Béatrice et de sa fille Mathilde, vint de sa personne à Florence, nomma le pape son vicaire en Italie et lui donna l'ordre d'arrêter le cardinal Frédéric quand il reviendrait d'Orient. Frédéric, averti à temps, se réfugia au Mont-Cassin, prit le froc et se fit même envoyer à Tremiti, petite île perdue dans l'Adriatique. Ainsi caché il laissa gronder l'orage.

Ceci se passait en 1055; l'année suivante, Victor II se rendit en Germanie, espérant intéresser l'empereur à son dessein de reprendre contre les Normands l'attitude agressive de Léon IX. Mais il eut la douleur d'assister aux derniers moments du prince. Henri mourut le 5 octobre, laissant comme successeur un enfant de six ans, appelé

aussi Henri, sous la tutelle de sa mère, l'impératrice Agnès.

Cet évènement ébranlait gravement la situation du pape. Il passa quelques mois en Allemagne, s'efforçant de protéger les débuts de la régence; puis il revint en Italie, où la mort le frappa à son tour le 28 juillet 1057. Privé du puissant appui de Henri III, il avait reconnu tout de suite la nécessité de s'entendre avec la maison de Toscane. Il commença par la réconcilier avec l'impératrice. Le duc Geoffroy rentra en grâce; on lui rendit sa femme, sa fille et ses états. Quant à Frédéric, on le fit nommer abbé du Mont-Cassin et cardinal-prêtre. Le revirement ne pouvait être plus complet.

Hildebrand avait été le conseiller des papes Léon IX et Victor II. Avec eux il avait fait campagne pour la réforme ecclésiastique, sans se préoccuper outre mesure de ce que leur origine pouvait avoir de contraire aux anciens usages. Mais son programme intime comportait aussi l'affranchissement de la papauté, la liberté de l'élection, ou plutôt sa dévolution à des mains telles qu'il n'en pût sortir que de bons choix.

Il était à Arezzo auprès du pape quand celui-ci mourut. Sans attendre son retour, les Romains acclamèrent le cardinal Frédéric de Lorraine, qui se trouvait pour le moment à Rome. Élu ainsi le 2 août, il fut consacré le lendemain, sans que la cour de Germanie eût été consultée. C'était un manquement grave aux promesses de 1046. Cependant, comme le choix portait sur un personnage honorable et puissant, sur le frère du principal vassal de la Germanie dans le pays italien, on pouvait espérer que la régente accepterait le fait accompli. Hildebrand lui fut dépêché à cette fin; il paraît même y avoir réussi. Pendant que son légat s'acquittait de cette tâche difficile, le nouveau pape sentit le besoin de s'aboucher avec son frère Geoffroy et prit le chemin de la Toscane. Avant de

partir, prévoyant l'éventualité de sa mort, il réunit le clergé et les fidèles de Rome et leur fit jurer que, si le Saint-Siège devenait vacant pendant son voyage, ils n'éliraient personne avant qu'Hildebrand ne fût revenu de Germanie.

Le serment fut prêté... et violé. Étienne IX mourut en Toscane, empoisonné, dit-on, par les soins des Romains. Ceux-ci, j'entends les chefs de l'aristocratie, avaient été obligés de courber l'échine sous la main puissante de l'empereur Henri III ; le duc de Toscane ne leur en imposait pas moins. Je n'ai pas besoin de dire à quel degré ils étaient hostiles au gouvernement réformateur. En ce qui regarde l'élection, la liberté qu'ils souhaitaient n'était pas celle que rêvaient Hildebrand et son monde. D'un côté comme de l'autre, on aspirait à se débarrasser de l'ingérence germanique ; on voulait avoir un pape à soi. Mais du côté d'Hildebrand on réclamait un pape soucieux de la dignité spirituelle du pontificat et de la réforme de l'Église; de l'autre on réclamait un fantôme de pape, une sorte d'abri extérieur pour le maintien de tous les genres d'abus, et dans le gouvernement de l'état romain, et dans le domaine moral.

Chacun des deux partis eut bientôt son pape. L'aristocratie romaine, qui était sur les lieux, arriva la première, et, dès le 5 avril 1058, installa à Saint-Pierre l'évêque de Velletri, Jean, dit « le Mince [1] », qui prit le nom de Benoît X. Dans le principe, tout le monde était d'accord, les Crescentius, les Tusculains, le comte de Galeria. L'opposition n'était guère représentée que par un noble transtévérin, Léon, fils d'un Benoît surnommé « le chrétien » parce qu'il s'était converti du judaïsme. Ce sont les premiers de la famille des Pierleoni, si célèbre au siècle suivant. Bien

1. Description de sa personne par saint Pierre Damien, *ep.*, III, 4 ; les traits semblent un peu forcés.

entendu, le clergé fidèle s'était abstenu ; à sa tête figurait à ce moment le saint moine Pierre Damien, devenu évêque d'Ostie.

Les chefs ecclésiastiques réussirent à s'échapper ; ils se réunirent en Toscane autour d'Hildebrand, revenu d'Allemagne. Celui-ci s'entendit avec le duc Geoffroy, vraisemblablement aussi avec la cour de Germanie, représentée en Italie par le chancelier Guibert ; on s'accorda à choisir pour pape l'évêque de Florence, Gérard, qui prit le nom de Nicolas II. Guibert, Geoffroy, Nicolas, Hildebrand, avec les représentants du clergé et des laïques fidèles, se transportèrent à Sutri au mois de janvier 1059, et y tinrent une assemblée solennelle, où Benoît fut déposé, Nicolas reconnu. Puis le parti d'Hildebrand, aidé par les querelles intestines de l'aristocratie ainsi que par la bourse de Léon, réussit à s'ouvrir les portes de Rome. Benoît X dut s'échaper et se réfugier chez ses amis, les barons de la campagne ; Nicolas II fut installé solennellement à Saint-Pierre, le 24 janvier 1059.

Ils ont été admis tous deux dans les catalogues pontificaux, ce qui ne tire pas à conséquence pour la légitimité. Sûrement Hildebrand, Nicolas II et ses successeurs considérèrent Benoît comme un *invasor*, un intrus. Mais pourquoi Nicolas II était-il légitime ? Les qualités personnelles, dont la différence impressionne si fort le saint homme Pierre Damien, n'ont rien à voir ici. Un serment avait été prêté à Étienne IX ; c'est vrai. Il appartient certainement aux papes vivants de régler les conditions de leur remplacement, pourvu toutefois qu'ils ne suppriment pas la liberté des électeurs. Peut-on dire que Nicolas II ait été librement élu par les Romains ? N'est-il pas clair, au contraire, qu'il leur a été imposé ? Alors comment s'expliquait-on sa légitimité ?

A cette question une seule réponse est juste. Nicolas II était légitime pour la même raison que l'avaient été Clé-

ment II, Damase II, Léon IX, Victor II, Étienne IX lui-même; parce que son élection avait été faite ou ratifiée par la cour germanique. Là était, depuis Léon VIII, la garantie extérieure de la légitimité. La signature du chancelier Guibert, qui deviendra plus tard antipape, et vraiment antipape, représente ici l'estampille officielle, qui classe les gens d'après leur droit et permet de distinguer entre légitime et intrus.

Plus cette situation était manifeste, plus apparaissait son incongruité. La papauté ne pouvait demeurer dans une telle situation. Passe pour le siège de Spire ou celui de Salzbourg; mais le siège apostolique? Resterait-il indéfiniment dans la condition d'un évêché allemand, à la nomination du roi et de son conseil? Hildebrand avait vu de bonne heure que, si la question de la réforme était la plus pressante, si même on pouvait l'avancer considérablement avec l'appui des papes impériaux, il y avait, à côté d'elle, une autre question non moins grave, celle de la reconquête de la papauté par l'Église. Depuis Otton, depuis Théophylacte, on peut même dire depuis Lothaire, et même depuis Pépin et Charlemagne, la papauté spirituelle avait senti s'aggraver sur elle le poids des influences qui se disputaient la papauté temporelle. Elle ne serait complètement elle-même, libre de ses desseins et de son action, que le jour où elle n'aurait pas de maîtres temporels.

Ainsi, par la suite logique et chronologique des évènements, le chef du parti réformateur arrivait à constater que l'instrument dont il s'était servi jusque là n'avait pas la force nécessaire et qu'il était urgent de lui en substituer un autre. Mais comment faire? Renoncer au pouvoir temporel? Reconstituer un prince des Romains, un Albéric, un Crescentius, un comte de Tusculum? Donner Rome au duc de Toscane? C'eût été créer autour de la Rome spirituelle une Rome temporelle bien autrement étroite et

lourde que le protectorat intermittent et faible des rois transalpins. Hildebrand n'admit jamais le régime exécré des barons de Rome; il put se résigner aux rois de Germanie, même aux princes toscans; mais il n'alla pas plus loin. Le spectre de Benoît IX le poursuivait; quand il le vit reprendre consistance en Benoît X, son énergie s'exaspéra. Il osa la plus hardie des démarches et se jeta dans les bras des Sarrasins chrétiens, des Normands détestés, combattus par lui, excommuniés par les papes dont il avait été le conseiller.

J'ai déjà dit qu'ils avaient constitué deux colonies, l'une à Aversa, près de Capoue, l'autre à Melfi, en Apulie. Hildebrand s'adressa d'abord à la première. Richard, comte d'Aversa, venait justement de s'emparer de Capoue et de mettre fin, tout comme Léon IX, à l'une des trois principautés lombardes, qui, jusqu'alors, avaient subsisté dans ces contrées. C'est grâce à son concours que l'on parvint à enlever le château de Galeria, où se tenait réfugié Benoît X, ou, pour mieux dire, à obtenir avec beaucoup de serments pour la vie, les membres et la liberté relative du malheureux pape, qu'il se remît aux mains de Nicolas II. Il ne fallut pas moins de deux expéditions pour arriver à ce résultat.

Entre temps un grand concile se réunit au Latran et il y fut promulgué un décret sur les élections pontificales. Cet acte important [1] réservait l'honneur et le respect dû au roi Henri, en vertu des concessions faites à lui; l'honneur et le respect qui pourraient être dus à ses successeurs en raison de concessions éventuelles et personnelles; en même temps il définissait les rôles respectifs

1. Il en subsiste deux rédactions; celle où les droits de l'empereur sont le plus accentués figure, d'après le *Vatic.* 1984 dans les *M. G. Leges*, t. II, app., p. 177 et dans *Watterich*, t. II, p. 229; l'autre a été conservée par les canonistes du XIe siècle et se trouve dans les collections des conciles. C'est la meilleure : celle du *Vat.* 1984 n'est qu'un texte retouché par les guibertistes.

des différentes catégories d'électeurs. Le premier appartenait aux cardinaux-évêques, lesquels, après avoir délibéré, devaient s'associer les autres cardinaux, puis le reste du clergé et le peuple. Le choix devait tomber sur un membre du clergé romain, s'il s'y trouvait quelqu'un de capable ; sinon on pouvait chercher ailleurs. Enfin, si les troubles de Rome empêchaient d'y faire l'élection, les cardinaux-évêques avec les clercs et les laïques pieux pouvaient, quoique en très petit nombre, y procéder en dehors de Rome ; auquel cas l'élu, sans être intronisé, jouirait néanmoins de tous les droits pontificaux.

Ce décret, si l'on en pèse bien tous les termes, n'est autre chose que la transformation en droit de toutes les circonstances où s'était effectuée la promotion de Nicolas II. C'est assez dire qu'il correspondait exactement à ce que semblait exiger l'état présent des choses. Il est clair qu'il est dirigé en première ligne contre l'aristocratie féodale de l'état romain : ses premiers adversaires devaient être les Crescentius, les comtes de Tusculum, de Préneste, de Galérie, de Sabine. Mais d'autres se sentirent lésés. En dépit des termes respectueux accumulés à dessein, on attribuait au clergé cardinal une initiative et une éligibilité qui dépassait la mesure admise en Germanie et lésait gravement le droit traditionnel des successeurs d'Otton I et de Henri III. Ce n'étaient pas seulement les Benoît IX ou X que l'on rendait impossibles, c'étaient aussi les Grégoire V, les Clément II, les Léon IX.

Afficher un tel manifeste sans s'inquiéter des résistances qu'il soulèverait, eût été une imprudence énorme. Hildebrand n'était pas homme à commettre une faute aussi grave. Après l'avoir débarrassé de Benoît X et de l'aristocratie romaine, les Normands furent employés à procurer au Saint-Siège le moyen de lutter contre la cour d'Allemagne, ou, tout au moins, de prendre à son égard une attitude imposante.

Nicolas II se rendit à Melfi cette même année 1059, année mémorable, et y tint concile le 23 août. Les chefs normands d'Aversa et d'Apulie, Richard et Robert Guiscard, se présentèrent devant lui et reçurent de lui l'investiture, l'un de la principauté de Capoue, l'autre du « duché d'Apulie et de Calabre ». Pour procéder à un tel acte, le pape devait se considérer comme le souverain du pays; or ses droits, à cet égard, si l'on excepte Bénévent, qu'il ne céda point aux Normands, se bornaient à des prétentions théoriques, mentionnées dans les pactes ou privilèges des rois francs ou allemands depuis Pépin et Charlemagne, mais qui n'avaient jamais été réalisées. D'autre part les empereurs et rois de Germanie se reconnaissaient dans ces provinces les mêmes droits que les anciens souverains lombards, les droits de la couronne d'Italie; ils les avaient exercés à maintes reprises, notamment sous l'empereur Henri III.

Ainsi, non seulement sur le terrain des élections pontificales, mais encore sur celui de la souveraineté dans l'Italie méridionale, le conflit éclatait entre le Saint-Siège et l'Allemagne. Il faut dire qu'en retour de la légitimation à eux conférée par le Saint-Siège, les princes normands se considéraient d'ores et déjà comme tenus à la fidélité envers le pape; ils étaient ses vassaux; il était leur seigneur. On prévoyait même le cas où il y aurait rivalité entre plusieurs prétendants à la tiare. Alors les Normands devaient reconnaître celui qui aurait l'appui des « meilleurs cardinaux [1] ».

Le décret sur les élections et l'alliance avec les Normands soulevèrent, comme on pouvait s'y attendre, une très vive opposition en Germanie; un concile fut réuni pour déclarer la nullité du décret, et, quand un cardinal,

1. Le texte de ces engagements a été conservé par les canonistes pontificaux, Deusdedit, Albinus, Gencius.

envoyé par le pape, se présenta pour donner des explications, il ne fut même pas reçu.

Le 27 juillet 1061 Nicolas II mourut à Florence. C'est alors que le conflit éclata tout à fait. Sur l'invitation du parti romain, qui ne voulait pas de la réforme, la régence allemande désigna, conformément à l'ancien droit, l'évêque de Parme, Cadalus, qui prit le nom d'Honorius II ; Hildebrand, de son côté, fit appliquer le décret de 1059 et les voix tombèrent sur l'évêque de Lucques, Anselme, qui prit le nom d'Alexandre II. Entre ces deux prétendants le conflit fut long et dur. Cependant Alexandre finit par l'emporter, grâce à un revirement dans les dispositions de la régence germanique. Moyennant quelques concessions de forme il obtint, en 1064, la reconnaissance royale qui lui fut solennellement décernée au concile de Mantoue.

Dans cette dernière circonstance, comme à l'avènement de Grégoire VII, en 1073, il fut tenu compte, en une certaine mesure, du droit de la couronne germanique. On sait comment les choses se brouillèrent et comment Henri IV chercha à faire revivre l'ancien droit, ou plutôt à l'exercer contre toute justice, après avoir déclaré Grégoire VII déchu de la papauté. Depuis lors la couronne germanique ne créa plus que des antipapes. Les papes légitimes, Victor III, Urbain II, Pascal II, Gélase II, Calixte II, furent installés en dehors d'elle. Quand la paix se fit, au concordat de Worms (1122), il ne fut même pas question des élections pontificales [1], et depuis lors ni empereurs ni rois n'eurent plus rien à y voir.

Cependant ce triomphe final de la liberté est autre chose que le succès spécial du décret de Nicolas II. Celui-ci me paraît avoir été abandonné de bonne heure, non dans sa tendance, mais dans ce qu'il a de caractéris-

1. Elles semblent plutôt mises en dehors par ces mots ajoutés au règlement sur les investitures épiscopales et abbatiales : *exceptis omnibus quae ad Romanam ecclesiam pertinere noscuntur* (JAFFÉ, 6986).

tique, le rôle prééminent des cardinaux évêques. Par sa tendance générale, par ce qu'il a de commun avec l'ensemble des actes du parti réformateur, il vise à émanciper les élections pontificales : 1° de toute ingérence de l'aristocratie féodale romaine; 2° d'une ingérence excessive et nuisible des rois de Germanie. Sur ces deux points la fin fut atteinte; elle fut même dépassée en ce qui regarde les rois de Germanie, puisqu'ils perdirent même la place que Nicolas II leur avait conservée.

CONCLUSION

Je sortirais du cadre que je me suis tracé, si je prolongeais cet exposé. Du reste, l'avènement de la papauté grégorienne forme époque, dans l'histoire du pouvoir temporel comme dans l'histoire générale. Le pontificat prend conscience de sa force religieuse et morale. D'un formidable coup d'aile, il s'enlève au-dessus de toute la politique occidentale. Dans ce grand changement l'importance relative de la petite principauté baisse quelque peu. Ce n'est pas qu'on la sacrifie. On y tient toujours, comme à tous les droits du Saint-Siège ; parfois elle offre un abri momentané contre des coups de force. Même dans les temps de défaite, d'occupation impériale, elle ne change guère de régime. C'est toujours le domaine pontifical. Grégoire VII, Urbain II, Gélase II peuvent être contraints de vivre et de mourir loin de Rome : les antipapes font l'intérim. C'est comme vicaires de saint Pierre qu'ils se portent souverains de Rome. Au XIIe siècle et depuis, la Commune troubla souvent la possession du pape, au moins en ce qui regarde la ville de Rome ; cependant ses prétentions s'accommodaient avec la théorie du principat pontifical.

Le pape est donc souverain, après comme avant Grégoire VII ; on peut même ajouter qu'il est souverain dans les mêmes conditions, avec le double souci de sa noblesse à l'intérieur, de l'empire à l'extérieur. Mais si la souveraineté est restée ce qu'elle était, quel changement dans le souverain ! Jadis c'était le grand-prêtre du pèlerinage romain, le chef théorique de l'épiscopat ; on lui demandait des bénédictions, des privilèges. Mais, sur l'en-

semble de l'Église, son action manquait de suite et d'énergie. On l'avait vu organiser ou recommander quelques missions ; parfois, comme sous Nicolas Ier, il était intervenu avec vigueur dans les affaires ecclésiastiques générales. Mais ce n'étaient que des moments. La réforme, sous les premiers carolingiens, s'était opérée sans lui ; il est vrai qu'elle n'avait guère porté de fruits durables. La voyant sombrer, l'auteur des *Fausses Décrétales* s'était imaginé de la mettre sous la protection des anciens papes, sans réussir à exciter un intérêt soutenu chez leurs successeurs. Ceux-ci, on l'a vu, se recrutaient dans un milieu au moins médiocre ; même si l'on fait abstraction des gros scandales dont le souvenir s'est conservé, il faut avouer que le personnel pontifical de ce temps-là ne rappelle que de très loin l'idéal apostolique.

Quelle différence avec les temps nouveaux ! Quel contraste avec des figures comme celles de Grégoire VII, d'Urbain II, d'Alexandre III !

Une papauté si grande ne pouvait manquer de trouver quelque difficulté à s'aménager dans l'ancien établissement temporel. On avait souvent avec les empereurs des querelles auxquelles les Romains ne s'intéressaient guère, encore qu'ils en souffrissent beaucoup. Quand ils se furent organisés en commune, on dut, plus que jamais, compter avec leurs volontés. D'autre part, la curie pontificale devenait de moins en moins romaine. On ne voyait plus de papes allemands, mais, à diverses reprises, on vit des papes français ; il y en eut même un de nationalité anglaise. A plus forte raison le personnel de second ordre et d'ordre inférieur était-il international. Ce nouveau monde avait peu d'attaches au sol romain. Il y avait beau temps que les cardinaux avaient cessé de s'occuper personnellement de leurs églises ; entre eux et la population indigène le contact était rare. Plus on allait et plus le personnel du Saint-Siège devenait séparable de l'antique

milieu romain. Il se compliquait beaucoup, ce qui ne le rendait pas plus transportable. Cependant, la pression extérieure, les empereurs, les antipapes, la commune, finirent par mouvoir cette lourde et vénérable masse. A force de changer de place, elle s'habitua à l'existence nomade. Le centre de la catholicité demeurait théoriquement à Rome, et le Latran était la résidence officielle des papes. Mais si l'on voulait les rencontrer effectivement, il fallait aller à Anagni, à Viterbe, à Pérouse, à Cluny, à Sens, à Avignon enfin, sans parler des grandes routes d'Italie et de France, où s'arrêtait souvent le saint cortège.

Au point de vue financier, ce n'était plus sur le pèlerinage, ni sur les revenus tels quels du duché de Rome que l'on pouvait subsister. Comme le personnel, les ressources devinrent œcuméniques. Il en était de même des garanties de sécurité. Le pape voyageur pouvait avoir des aventures en route : il avait toujours, dans l'ensemble de la chrétienté latine, des asiles d'une sûreté parfaite. Les Normands d'Italie étaient à lui, pourvu qu'il ne fût pas à l'empereur ; plus d'une commune italienne s'estimait heureuse de le posséder. En France, le roi, les moines, les évêques, l'accueillaient toujours avec sympathie.

On conçoit que, dans cet état de choses, le temporel politique ait perdu de son importance. Sans en désespérer, sans y renoncer jamais, on le négligea quelquefois. C'est seulement au déclin du XIVe siècle et au siècle suivant qu'il reprit toute sa place dans les préoccupations.

Mais en voilà bien assez pour justifier la coupure que j'ai introduite dans son histoire. Je ne veux plus maintenant que résumer les pages consacrées ici à la première période.

Le pouvoir temporel est né de la répugnance des Romains à devenir Lombards et de l'impossibilité où ils

se trouvaient de constituer leur autonomie sans que le pape y fût souverain. Dès sa première constitution, le nouvel état sentit et laissa voir une double faiblesse : faiblesse extérieure en face des Lombards et des Grecs, faiblesse intérieure, résultant de l'opposition constante entre l'aristocratie laïque et le clergé. Un protecteur s'imposa dès l'origine. L'état romain en avait besoin pour se défendre contre les ennemis du dehors ; le clergé romain pour tenir en bride ses rivaux intérieurs. L'ennemi du dehors disparut vite ; il n'en fut plus guère question, après 774, si ce n'est au IXe siècle, lors des pilleries des Sarrasins. Quant à la tension intérieure, elle allait sans cesse en s'aggravant. Les tragédies qui suivirent la mort du pape Paul, les émeutes du temps de Léon III et de Pascal en sont des manifestations aiguës ; la crise était permanente. Il fallut en venir à un arrangement. Le souverain protecteur interposa sa médiation, et la Constitution de Lothaire devint, en 824, comme la charte d'un nouvel état de choses.

Que cette combinaison ait été subie et non réclamée par le clergé, cela n'est pas douteux. A diverses reprises, il essaya de s'y soustraire. Mais tant qu'il y eut un empereur sérieux, il fallut bien en passer par là. Du reste, le clergé lui-même, à la fin du IXe siècle, finit par reconnaître qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement.

La charte de 824 était une charte de protectorat. Elle supposait la présence d'un résident et l'existence d'un protecteur. A la fin du IXe siècle, ces deux pièces essentielles vinrent à manquer, et le clergé romain se retrouva, sans défense, en face de l'aristocratie laïque. Alors les nobles se saisirent de l'État ; la famille de Théophylacte leur fournit une succession de chefs qui présidèrent, un siècle et demi durant, aux destinées politiques du patrimoine pontifical. D'abord ils y présidèrent seuls, sans avoir à compter avec les héritiers de l'empire carolingien.

Depuis les Ottons, ils durent, à certains moments au moins et dans une certaine mesure, subir la tutelle des rois de Germanie. Au fond, ils demeuraient les maîtres. S'ils n'avaient détenu que le pouvoir politique! Mais ils en étaient venus à choisir eux-mêmes celui qui était en même temps leur souverain théorique et leur évêque. C'est ce monde étrange de barons féodaux qui nommait le pape. Après les premiers empiètements, le concile de 769 les avait exclus du conseil électoral ; ils y rentrèrent en 824. Avec eux rentra aussi l'empereur, auquel fut reconnu un droit de vérification et de ratification, celui qu'avaient exercé les souverains grecs depuis Justinien. Il aurait pu y avoir, dans cette haute intervention, une garantie contre les mauvais choix de la noblesse : on n'a que du bien à dire des papes du IXe siècle qui furent élus sous ce régime. Mais l'empire eut des éclipses ; les princes de la maison de Saxe ne purent ou ne voulurent pas intervenir autant qu'il l'aurait fallu. Ce qui leur importait, semble-t-il, ce n'était pas la sainteté du pontificat, c'était sa dépendance. Jean XII fut déposé pour s'être montré indocile, plutôt que pour les scandales de sa conduite. Tout aussitôt, Otton prit ses sûretés contre les électeurs et s'attribua le choix du pape, le choix direct, non plus la simple ratification. Par la suite, le système se perfectionna. L'empereur allemand nomma ses familiers, Grégoire V et Silvestre II, puis des évêques de chez lui. On devint pape à l'avancement, dans la hiérarchie de l'église germanique.

Il fallait sortir de là. Grégoire VII ouvrit la porte, une porte qui ressemblait beaucoup à une brèche. Le scandale fut énorme dans le monde qui vivait sur les abus traditionnels. Mais le grand pape eut confiance dans la barque de saint Pierre. Sur la mer démontée où il la conduisit, elle répondit à la foi de son capitaine.

TABLE DES MATIÈRES

Préliminaires 1

L'Italie lombarde et l'Italie byzantine, 1. — Venise, Rome et Naples, 3. — Le pape et l'*exercitus Romanus*, 6. — L'autonomie romaine, sa nécessité, ses conditions inévitables, 10.

I. Le temps du roi Pépin 16

La situation en 753, 16. — Voyage d'Étienne II en France, 19. — Négociations relatives à Ravenne et à Rome, 22. — Le *patricius Romanorum*, 25. — Première campagne de Pépin, 27. — Nouvelles entreprises d'Astolfe, siège de Rome, seconde campagne de Pépin, 28. — Le premier état pontifical, 31. — Mort d'Astolfe ; Ratchis et Didier, annexions nouvelles, 32. — Monuments de cette histoire : La chapelle Sainte-Pétronille, 33. — Saint Silvestre *in Via Lata*, 34. — L'abbaye de Nonantola, 35. — Avènement du pape Paul ; politique de Pépin à l'égard du pape, des Lombards et des Grecs, 37.

II. Le temps de Charlemagne 43

Organisation militaire de Rome, 43. — L'administration pontificale, 44. — Le clergé et son recrutement, 47. — Les finances, les *domus cultae*, 48. — Les monastères, 49. — Crise à la mort de Paul ; Christophe et son monde, élection de Constantin II, 51. — Réaction soutenue par les Lombards, avènement d'Étienne III, 55. — Concile romain de 769, 58. — Afiarta et Christophe, fin du pontificat d'Étienne III, 60. — Élection d'Hadrien, 63. — Politique nouvelle, conflits avec Didier, 64. — Charlemagne descend en Italie, vient à Rome ; fin de la dynastie lombarde, 68. — L'archevêque de Ravenne se porte successeur de l'exarque, 71. — Extension de l'état pontifical, 77. — Le protectorat de Charlemagne, 79. — Avènement de Léon III, 81. — Son *triclinium*, 83. — L'insurrection de 799, 84. — Procès intenté au pape, 85. — Rétablissement de l'empire, 87. — La Donation de Constantin, 90.

III. L'empire italien 92

Troubles dans les derniers temps de Léon III, 92. — Étienne IV, 93. — Pascal ; le privilège de Louis, 94. — Lothaire empereur, 96. — Nouveaux conflits, 97. — Eugène II ; la Constitution de Lothaire (824), 98. — Les Sarrasins, 104. — Serge II et le concile de 844, 105. — Prise de Saint-Pierre par les Sarrasins, 107.

— Léon IV : la Cité Léonine, 109. — Conflits avec Louis II à propos du protectorat, 111. — Arsène et Anastase, 113. — L'élection de 855, 116. — Nicolas Ier, 119. — Sa brouille avec Louis II, 121. — Hadrien II : démêlés avec la famille d'Arsène, 125. — Mort de l'empereur Louis II, 128.

IV. La succession de Louis II 130
Le pape et la famille carolingienne, 130. — Candidature de Charles le Chauve, 132. — Charles le Chauve empereur, 134. — Jean VIII et les Sarrasins, 137. — Luttes intérieures : Formose, 139. — Mort de Charles le Chauve; le pape et les ducs de Spolète, 141. — Destruction de la famille carolingienne, Charles le Gros, 143. — Les papes Marin et Hadrien III, 146. — Arnoulf, 149. — La famille ducale de Spolète, 150. — Guy et Lambert, empereur, 153. — Arnoulf à Rome, son couronnement et sa mort, 155. — Les déboires du pape Formose, le concile du cadavre, 155. — Jean IX, le concile de 898, 159.

V. La maison de Théophylacte 161
Bérenger et Louis de Provence, 161. — Théophylacte et Serge III, 162. — Les ordinations formosiennes, 163. — Jean X, les Sarrasins chassés d'Italie, 166. — Marozie, 168. — Albéric, son gouvernement, 171. — Jean XII, 177. — Sacre d'Otton, 179. — Jean XII déposé : l'élection pontificale aux mains des empereurs, 180. — Le privilège d'Otton, 181. — Léon VIII, réinstallation et mort de Jean XII, 184.

VI. Les papes d'empire 187
Jean XIII : révolte des Romains, 187. — Mort d'Otton Ier, Benoît VI chassé par Crescentius, 189. — Théophano et Crescentius II, 190. — Otton III et Grégoire V, 191. — Crescentius et Jean XVI, 192. — Silvestre II, 193. — Otton III et Silvestre chassés par l'émeute, 195. — La famille de Tusculum, 196. — L'empereur Henri II et Benoît VIII, 197. — Conrad II : suppression du droit personnel, 198. — Benoît IX : révolte des Romains, le pontificat vendu, 200. — Les papes allemands, 203. — La maison de Toscane et les Normands, 204. — Léon IX et Hildebrand, 206. — Nicolas II et Benoît X, 210. — Alliance du pape avec les Normands, décret sur les élections pontificales, 212. — Concile de Melfi, 214. — Le choix du pape enlevé aux barons et aux empereurs, 215.

Conclusion 217
Le pouvoir temporel depuis Grégoire VII, 217. — Résumé de ce qui précède, 219.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

LES PREMIERS TEMPS

DE

L'ÉTAT PONTIFICAL

(754-1073)

PAR

L'ABBÉ L. DUCHESNE

MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome
du Collège de France, de l'École Normale Supérieure
et de la Société des Études historiques
4, RUE LE GOFF, 4

1898

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
RUE LE GOFF, 4, PARIS

OUVRAGES
DE
M. l'abbé L. DUCHESNE
MEMBRE DE L'INSTITUT
Directeur de l'École Française de Rome

Étude sur le Liber pontificalis, suivie de : I. Recherches sur les manuscrits archéologiques de Grimaldi, archiviste de la Basilique du Vatican au XVIe siècle, par Eug. Müntz, membre de l'Institut. II. Etude sur le Mystère de Sainte-Agnès, par M. Cledat, 1887, 1 vol. in-8 cavalier..... **10** »

Le Liber pontificalis. Texte, introduction et commentaire par M. l'abbé L. Duchesne, 2 vol. gr. in-4 raisin, avec planches (*Épuisé*)..... **200** »

De Codicibus mss Graecis Pie II, in Bibliotheca Alexandrino-Vaticana schedas excussit L. Duchesne. 1880. Brochure in-8 cavalier..... **1 50**

Origines du culte chrétien. Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne 1898, *deuxième édition.* 1 vol. in-8..... **10** »

Cet ouvrage est une étude historique et descriptive des principales cérémonies du culte chrétien suivant les divers usages liturgiques de l'Occident latin, du IVe au VIIIe siècle. Le cadre comprend la messe solennelle, l'initiation chrétienne (baptême et confirmation), l'ordination (avec étude annexe sur l'origine des vêtements liturgiques), la dédicace des églises, la consécration des vierges, la réconcilation des pénitents, le mariage, l'office divin. Dans une série de chapitres préliminaires, l'auteur étudie la formation des circonscriptions ecclésiastiques, les traits généraux des liturgies orientales, qui peuvent offrir des termes de comparaison avec les liturgies latines, enfin la tradition paléographique de ces dernières. Plusieurs pièces inédites sont données en appendice.

Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours, 1890. Gr. in-8..... **5** »

Préface. — Tours. — Le Mans. — Angers. — Nantes. — Vannes. — Quimper. — Les évêchés de la Bretagne du Nord (*Civitas Redonum*; — *Civitas Ossimorum*; — *Alet* (Dol, Saint-Brieuc, Tréguier). — Conclusion.

M. l'abbé Duchesne ne se borne pas ici à publier pour la première fois les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours; il a voulu classer les divers textes de ces documents, préciser leur origine et caractériser leur valeur historique. Partant de là et s'autorisant des autres données traditionnelles, il a étudié les questions, parfois difficiles et épineuses, qui se rattachent à la fondation des diocèses de l'Ouest et de l'ancienne Gaule.

Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. — Tome I (Province du Sud-Est). 1 beau vol. gr. in-8 raisin..... **12** »

Sommaire. — Chapitre préliminaire. — De l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule. — Première partie : Les provinces du Sud-Est : Gaule Narbonnaise, Région des Alpes. — Chapitre I. Généralités. — II. Les métropoles du Sud-Est et la province d'Arles. — III. L'histoire épiscopale à Vienne. — IV. Les suffragants de Vienne. — V. Tarantaise. — VI. Les évêchés de la province d'Arles. — VII. Les évêchés de la province d'Aix. — VIII. Embrun. — IX. Narbonne. — X. La légende de sainte Madeleine.

N. B. Les fastes épiscopaux *formeront 3 vol. in-8 raisin.*

Mémoire sur une mission au Mont Athos. Suivi d'un mémoire sur un ambon conservé à Salonique, la représentation des Mages en Orient et en Occident, durant les premiers siècles, 1 vol. in-8 raisin, avec cinq planches en photogravure..... **8** »

Ouvrage fait en collaboration avec M. Ch. Bayet.

Martyrologium Hieronymianum (Publié en collaboration avec M. le commandeur J. Bapt. de Rossi). In-folio..... **40** »

Les Églises séparées (autonomies ecclésiastiques), 1 vol. in-18 1896... **3 50**

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 102166128